

HISTOIRE
DE FRANCE.

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LES GAULOIS

JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVI

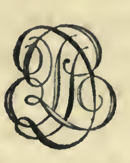
PAR ANQUETIL

DE L'INSTITUT ET DE LA LÉGION D'HONNEUR.

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET CORRIGÉE.

TOME TROISIÈME.





A PARIS

CHEZ JANET ET COTELLE, LIBRAIRES,

RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, N° 17.

M. DCCCXVII.

HISTOIRE
DE FRANCE.

CHARLES VI,

AGÉ DE 12 ANS.

Les trois frères de Charles V, Louis d'Anjou, tige des ducs de ce nom, Jean, duc de Berry, et Philippe-le-Hardi, tige de la dernière maison de Bourgogne, au moment de la mort de leur frère, regardèrent la France comme une proie abandonnée à leur rapacité. Ils fondirent sur elle en vautours affamés. Leur rivalité au sujet du gouvernement remplit la cour de dissentions et de cabales. Le duc d'Anjou vouloit la régence et l'autorité sans partage. Ses deux frères prétendoient limiter son pouvoir par un conseil dont ils seroient les principaux membres, avec le duc de Bourbon, Louis II, dit le Bon, petit-fils du premier duc de Bourbon, et oncle maternel du roi. Pour soutenir leur droit, chacun d'eux faisoit des levées, et les environs de Paris se remplissoient de troupes.

1380.

Tout menaçoit d'une guerre civile, lorsque Jean Desmarets, avocat du roi, que ses talents avoient élevé à cette fonction sous un roi connoisseur en mérite, pro-

1380. posa et fit agréer par les rivaux de s'en rapporter à des arbitres. Ils réglèrent provisoirement que le roi mineur seroit *âgé*, ou émancipé, lors de son sacre, qui devoit avoir lieu très prochainement; qu'alors il prendroit l'administration du royaume, qui seroit gouverné en son nom par ses oncles, et que la régence du duc d'Anjou finiroit à la même époque. Le duc y consentit, et la sentence arbitrale fut confirmée dans un lit de justice tenu au Louvre, quinze jours après la mort de Charles V.

On croit que le duc d'Anjou ne consentit à cet accord, qui fixoit un terme si peu éloigné à la fin de sa régence, que parcequ'on lui promit de ne le pas troubler dans la possession d'une grande quantité de bijoux, de meubles précieux et de l'argenterie du feu roi, dont il s'étoit emparé. Cet espace de temps, accordé à sa régence, lui suffisoit, d'autre part, pour une autre spoliation plus importante qu'il méditoit.

Charles-le-Sage avoit amassé, pour servir dans un besoin pressant, un trésor qu'on fait monter, comme nous avons dit, à dix-sept millions. On savoit qu'il étoit renfermé dans le château de Melun; mais on ignoroit où il étoit caché. Pendant que la cour s'acheminoit à Reims, le duc d'Anjou se rend à Melun, menant avec lui Philippe de Savoisi, chambellan et confident du feu roi. Arrivé au château, il lui ordonne de lui montrer le lieu du dépôt. Savoisi hésite, élude, nie enfin de le savoir. Le régent fait entrer des bourreaux avec les instruments de la torture. Savoisi effrayé indique une muraille épaisse dans laquelle le trésor étoit scellé. Le duc la fait démolir, charge le trésor sur des voitures qu'il tenoit prêtes, les envoie dans un lieu dépendant uni-

quement de lui, et part pour Reims. Cet acte fut le dernier de sa régence. 1380.

Elle cessa par le couronnement du roi. Cette cérémonie se fit avec beaucoup de magnificence. Le duc d'Anjou y éprouva un désagrement. Comme aîné des oncles du roi, et de plus comme régent du royaume, il prétendoit la première place à côté du roi: le duc de Bourgogne, quoique cadet, la prétendoit aussi en qualité de premier pair de France. Pour abréger la discussion, le cadet s'élance entre le monarque et son frère, et s'empare de la droite. Les assistants furent étonnés que le duc d'Anjou, qu'on savoit n'être pas patient, souffrît cette espèce d'insulte; et l'on conjectura que, comme c'étoit la crainte d'être forcé à restituer le premier vol qui l'avoit engagé à laisser abréger sa régence, ce fut aussi la crainte des reproches pour le second, qui lui fit dévorer cet affront.

Au retour de Reims, on s'occupa d'un plan fixe de gouvernement pour remplacer le provisoire qui cessoit. Après des discussions assez vives, il fut arrêté que les quatre princes décideroient entre eux, et à la pluralité des voix, des affaires majeures, traités de paix, alliances, mariages et autres semblables; qu'ils nommeroient douze personnes pour composer le conseil du roi; que les officiers de tout grade, sur-tout ceux des finances, seroient choisis par les princes, de l'avis du conseil; que pour les engagements du domaine ou aliénations, il faudroit le consentement unanime du conseil; que la garde de la personne du roi, de Louis son frère, dit monseigneur de Valois, depuis duc de Touraine, et enfin d'Orléans, seroit confiée aux ducs de Bourgogne et

1380. de Bourbon, qui nommeroient les personnes employées auprès d'eux, avec l'agrément des deux autres oncles, et qu'enfin inventaire seroit fait, en secret, par les quatre princes, des finances et joyaux du roi, qui ne pourroit en disposer qu'à sa majorité. Cette clause, *en secret*, paroît être encore une condescendance pour le duc d'Anjou, dont un inventaire public auroit trop manifesté les pillages.

Mais ces précautions n'empêchoient pas que ses larcins ne fussent connus, et que l'opinion publique ne le proclamât coupable du vide qui se trouvoit dans le trésor, et par conséquent de la création ou augmentation des impôts, suite de ses déprédations. Aussi, fut-ce à lui, comme régent, que s'adressèrent les plaintes des peuples, qui, dès avant le sacre, dégénérèrent en séditions en quelques provinces, et qui furent apaisées par des promesses; et après le couronnement, ce fut encore lui qui, comme chef du conseil, ou comme principal déprédateur, fut le premier exposé aux excès que l'esprit de faction inspira aux Parisiens pendant tout le régne de Charles VI. Les historiens en tracent ainsi la marche.

Les troubles commencèrent par les clameurs d'une vendeuse d'herbes, dont le collecteur des impositions exigeoit une taxe pour sa place. Elle refusa. On voulut la forcer. Ses cris ameutèrent ses voisins et bientôt tout le marché. Le percepteur fut trop heureux de pouvoir échapper, par la fuite, à la première fureur de la populace. Cet événement donna lieu à des conversations dans les rues et les carrefours, entre les artisans et les ouvriers divisés par groupes, et ensuite à des assemblées où l'on se permettoit des raisonnements et des

murmures contre le gouvernement. Jean Culdoé, prévôt des marchands, inquiet des accroissements que prenoit le mécontentement, convoque les notables dans le *parlouer aux bourgeois*, lieu où ils avoient coutume de se réunir pour leurs affaires; mais le peuple, qui n'y étoit pas appelé, s'y rend en foule. Un bas artisan, qu'on dit savetier, prend la parole. Dans un discours d'un style trivial, mais plein de chaleur, il déplore sa misère et celle de ses compagnons d'infortune, réduits aux dernières extrémités, par l'accumulation des impôts. Il peint le luxe insultant des riches, le faste et les déprédations des seigneurs et des princes qu'il nomme sans ménagements. Il apostrophe même les notables bourgeois devant lesquels il parloit, leur reproche leur insouciance et leur lâcheté, et cite l'exemple des Gantois, qui dans ce moment avoient les armes à la main contre leur duc pour se rédimer des impôts. 1380.

Cette espèce de provocation répand un enthousiasme général. Les plus résolus entourent le prévôt et le forcent de les mener au palais. Ils demandent à grands cris le duc d'Anjou. Le prince paroît accompagné du chancelier, et monte, pour se faire voir, sur la table de marbre qui étoit au milieu de la cour. Dans son discours, Culdoé, à la peinture de la misère du peuple, à l'assurance de l'impuissance où il étoit de payer les impôts, mêle, le plus respectueusement qu'il peut, la déclaration de la ferme résolution où étoient ceux qui l'accompagnoient de tout risquer pour en obtenir la suppression. Non moins adroitement, le duc d'Anjou se montre pénétré de pitié pour le pauvre peuple, l'engage à se retirer « jusqu'à demain, leur dit-il, que vous pour« rez peut-être obtenir ce que vous desirez. » L'irréso-

1380. lution qu'indiquoit le mot *peut-être* se tourna pendant la nuit, temps des réflexions, en certitude consolante. Le lendemain parut un édit du roi, qui, « touché de la « misère de son peuple, de son obéissance et de sa fidé- « lité », abolissoit tous les subsides imposés en France depuis Philippe-le-Bel. C'étoit une addition à la dernière volonté de Charles V, qui en mourant n'avoit supprimé que ses propres taxes.

Il se trouvoit beaucoup de juifs entre les receveurs des impositions. Depuis que Charles V leur avoit accordé, pour de l'argent, un séjour limité, ils s'étoient jetés dans ces emplois. Au même prix, le duc d'Anjou, pendant sa régence, prolongea cette permission, qui expiroit. Les mutins déployèrent sur eux leurs fureurs. Ils déchirèrent et brûlèrent leurs registres, en blessèrent et tuèrent plusieurs, et poursuivirent jusque dans les cachots du Châtelet des malheureux qui s'y étoient réfugiés comme dans un asile. Par une piété mal entendue, ils arrachoient aux mères leurs enfants pour les porter au baptême. Il fallut des punitions exemplaires pour réprimer les transports de cette rage fanatique.

Le peuple se montrant toujours intraitable sur l'article des impôts, les princes espérèrent le rendre plus docile en s'appuyant des états-généraux. Ils les convoquèrent à Paris. Il y vint peu de députés des provinces, encore étoient-ils mal disposés à satisfaire la cour. Tous se montrèrent convaincus que le trésor du feu roi, s'il n'avoit pas été dérobé avec ses autres épargnes, auroit suffi pour les besoins présents. N'entendant point parler de restitutions pour ces pillages, ils se persuadèrent que l'argent qu'ils donneroient se dissiperoit

aussi en dépenses de faste et en profusions aux seigneurs et aux favoris des princes; ainsi, loin de rien accorder, ils restreignirent les impositions, comme le peuple le demandoit, aux seuls subsides qui existoient avant Philippe-le-Bel, et exigèrent de plus que les *franchises*, *libertés*, *immunités*, et autres concessions faites depuis ce régne fussent confirmées. Or, ces priviléges étoient, entre autres, la commutation du service féodal en argent, la suppression des présents que faisoient les villes et les provinces, lors du mariage des rois et de leurs enfants, ou qu'ils les armoient chevaliers; l'abolition du droit de gîte très onéreux au peuple. Si on anéantissoit l'impôt, qui étoit la représentation équivalente de ces servitudes, il convenoit donc de rétablir les charges: c'est ce que les députés ne voulurent point entendre. Il arriva donc que ces états statuèrent tout le contraire de ce que le conseil s'en étoit promis. Convoqués sans intention de réforme, avec le but unique d'avoir de l'argent, ils ouvrirent pour ainsi dire la lice aux factions, qui se combattirent pendant toute la durée de ce régne malheureux. 1380.

Charles V étoit descendu dans le tombeau avec le regret d'avoir, par sa conduite trop impérieuse avec Montfort, attiré les Anglois en France. Sa mort préserva ces insulaires d'une défaite totale dans des marais entre la Sarthe et la Mayenne, où ils s'étoient engagés, et leur laissa la facilité de se retirer en Bretagne. Ces fâcheux hôtes ne furent pas plutôt arrivés qu'ils déplurent aux seigneurs bretons, qui en témoignèrent vivement leur mécontentement au duc. Le duc lui-même leur soupçonna aussi plutôt des motifs d'invasion que de secours, lorsqu'il les vit diriger leurs forces contre 1381.

1381. les villes maritimes, qu'il seroit sans doute difficile de leur arracher, quand ils s'en seroient rendus maîtres. Dépendance pour dépendance, Montfort crut plus prudent de se soumettre à la France. Il fit secrétement des avances pour la paix. Elles furent accueillies, et le traité promptement conclu à l'insu des Anglois. Le duc de Bretagne s'y engageoit à payer deux cent mille francs pour les frais de la guerre, et à assister le roi envers et contre tous, spécialement contre les rois d'Angleterre et de Navarre. Buckingham, quand il l'apprit, en fit au duc de vifs reproches. Celui-ci s'excusa sur la nécessité; il s'engagea, par un écrit, à ne se jamais déclarer pour la France contre l'Angleterre, le fit signer par les principaux seigneurs bretons, et présenta à l'Anglois une protestation secréte que le cauteleux Breton avoit faite par-devant notaire, contre tout ce qu'il seroit dans le cas d'accorder de contraire à ses engagements avec l'Angleterre, comme arraché par la crainte de la mort et de la perte de ses états. Buckingham se retira plus indigné de l'accord fait avec le monarque françois, que flatté de la réserve secréte du Breton en sa faveur. Montfort vint à la cour de France jurer soumission et fidélité avec la même bonne foi qu'il auroit porté de pareils serments en Angleterre.

1381-82. Louis, duc d'Anjou, avoit beaucoup contribué à cette paix, parcequ'elle lui facilitoit les préparatifs pour l'expédition de Naples, qu'il méditoit. La reine Jeanne occupoit alors ce trône. En 1343, et à l'âge de dix-sept ans, elle avoit succédé immédiatement à son aïeul, Robert-le-Bon, petit-fils du fameux Charles d'Anjou, frère de S. Louis, usurpateur de ce royaume sur le jeune Conradin. Robert-le-Bon n'étoit que le second fils

de Charles-le-Boiteux ; Charles-Martel, roi de Hongrie, son aîné, avoit à ce titre des droits plus constants au royaume de Naples : mais un jugement du pape Clément V, Bertrand de Gault, l'avoit adjugé à Robert, qui en jouit paisiblement. Au reste, afin de concilier tous les droits, André, le second des petits-fils de Charles-Martel, avoit été marié dès l'enfance avec Jeanne, petite-fille de Robert. Mais cette union politique n'avoit pas trouvé des cœurs assortis. Il y avoit à peine deux ans qu'ils régnoient ensemble, qu'André, sortant des appartements de sa femme, est étranglé, et demeure suspendu deux jours aux barreaux d'une fenêtre du château d'Averse. L'insouciance de la reine à rechercher les auteurs de ce crime la firent soupçonner de l'avoir commandé. Le pape Clément VI, Pierre Roger, qui avoit été garde des sceaux de France, fut obligé, comme suzerain, d'ordonner des poursuites en son nom. Elles aboutirent à faire périr cinq ou six individus dont on ne connoît pas les aveux. Pendant ces inutiles poursuites, Jeanne prenoit de nouveaux liens et épousoit Louis de Tarente, cousin-germain de son père. 1381-82.

Cependant Louis-le-Grand, roi de Hongrie et frère d'André, s'étoit disposé à le venger. Il entre en Italie à la tête d'une armée qui dissipe tous les obstacles que lui oppose Louis de Tarente. Jeanne, obligée de fuir, se retire à Avignon, qui faisoit partie de son comté de Provence et où les papes résidoient alors. Elle y comparut devant le consistoire à l'effet de se justifier du meurtre de son mari. Mais à peine étoit-elle installée en Provence, que la peste force le roi de Hongrie d'évacuer l'Italie, où il ne laissa que des garnisons pour assurer sa conquête. Jeanne est rappelée par ses sujets, et ce fut

1381-82. alors que, pour reparoître avec des forces capables de dissiper celles de son ennemi, elle vendit au pape, en 1348, son comtat d'Avignon, pour la somme de quatre-vingt mille florins d'or (sept cent vingt mille francs d'aujourd'hui) (1). Ses succès furent variés; mais, en 1352, le pape Innocent VI, s'étant porté pour médiateur entre elle et son adversaire, lui assura, à elle et à son mari, la libre et tranquille possession de son royaume. Dix ans après, ayant perdu Louis de Tarente, elle épousa successivement Jacques d'Aragon et Othon de Brunswick : mais, n'ayant point conservé d'enfants de ces divers princes, elle appela à sa succession Charles de Duras ou Durazzo, arrière-petit-fils de Charles-le-Boiteux, en lui faisant épouser Marguerite de Duras, sa cousine-germaine, héritière présomptive du royaume.

Alors avoit lieu le schisme d'Occident. Urbain VI, mécontent de Jeanne, qui avoit favorisé l'élection de Clément, son compétiteur, déclare la reine déchue du trône, et appelle de Hongrie ce même Charles de Duras pour faire exécuter sa sentence. Ce prince, las d'attendre la jouissance des états dont il avoit la perspective, profite d'une occasion qui en avance l'époque, et entre en Italie pour dépouiller sa bienfaitrice. Blessée de son ingratitude, Jeanne change ses dispositions, et, cherchant à opposer à Charles un ennemi puissant, elle adopte Louis d'Anjou, tige de la seconde maison de ce nom, et, par son testament du 13 juin 1380, elle le déclare son héritier universel. Telle est la première

(1) On estime que le florin d'or de ce temps équivaut à 12 à 15 fr. d'aujourd'hui.

source et le premier fondement des droits de la seconde maison d'Anjou sur le royaume de Naples, droits constants, si les dernières volontés de Jeanne pouvoient légitimement infirmer l'ordre de la succession et les droits de la naissance. Fort de ceux-ci, Charles de Duras, l'année suivante, entre dans la capitale, malgré la résistance d'Othon de Brunswick, qu'il bat et fait prisonnier. Il assiége ensuite la reine dans le château neuf, s'empare de sa personne, et la confine dans une dure prison, où, sur le bruit des mouvements du duc d'Anjou, il la fait étrangler le 22 mai 1382, à l'époque même où Louis mettoit le pied en Italie pour la secourir. 1381-82.

Cette entreprise, qui ne pouvoit s'exécuter qu'aux dépens de la France, ne plaisoit pas à Charles-le-Sage, et c'est en partie par cette raison qu'il avoit hésité à laisser la régence à ce frère aîné des deux autres, et que, forcé par des raisons de bienséance de la lui déférer, il avoit du moins tâché d'en restreindre l'autorité, afin qu'il ne fût pas libre au régent d'épuiser le royaume d'hommes et d'argent pour son intérêt particulier. Cet obstacle posé à son ambition avoit été renversé au moment même de la mort du roi. On a vu que le duc d'Anjou s'empara des trésors de son frère; l'or de la France, acquis par ses rapines et ses vexations, coula à grands flots dans ses coffres, et il en sortit en petits ruisseanx, dont l'irrigation lui produisit des soldats.

Cette conquête occupoit sans cesse l'esprit du duc d'Anjou; elle étoit le mobile et le but de toutes ses actions, et devint le lien d'une union étroite avec Clément VII, pape d'Avignon. Le pontife, très intéressé à compter entre les princes de son obédience le chef du

conseil de France, lui promettoit, quand il seroit en
1381-82. Italie, plusieurs provinces de l'Eglise, qu'il posséderoit sous le titre de *Royaume adriatique*. De plus, le pontife distribuoit généreusement des indulgences et des pardons à ceux qui prendroient son parti, et excommunioit au contraire, et chargeoit d'anathêmes tous les adhérents de Charles de Duras, comme fauteurs d'un schismatique qui suivoit l'obédience d'Urbain. Clément accordoit même à son protégé la permission de lever des décimes à son profit.

En reconnoissance de ses bienfaits, le duc d'Anjou soutenoit en France le parti de Clément contre les plaintes qu'excitoient assez généralement les abus de la cour d'Avignon. Le sacré collége étoit composé de trente-trois cardinaux. Pour soutenir leur état et le sien avec quelque splendeur, le pape exigeoit en France la moitié du revenu des bénéfices occupés, vendoit les vacants aux plus offrants : canonicats, prieurés, chapelles, offices claustraux, cures même, rien n'étoit excepté de ce monopole, connu sous le nom de *graces expectatives*, et par suite desquelles le pape prévenoit la nomination des collateurs ordinaires, et envoyoit les expectants en possession en vertu de bulles tarifées selon la valeur du bénéfice. L'Université, voyant chaque jour ses membres privés par cette manœuvre des récompenses que leurs travaux les mettoient en droit d'espérer, s'en plaignit hautement. Il y eut entre les mécontents des assemblées secrètes, dans lesquelles on délibéra sur les moyens de se soustraire à ces vexations. On n'en trouva pas de meilleur que celui de renoncer à l'obédience du pape d'Avignon, et même de celui de Rome, et de provoquer l'assemblée d'un con-

cile général, pour donner à l'église un chef qui purgeât la cour pontificale de tous ces abus. Le duc d'Anjou fut instruit de ce projet. Il fit arrêter quelques docteurs des plus échauffés, et le recteur même n'évita la prison que par la fuite. 1381-82.

On peut croire que ce fut pour effacer l'impression de ce coup d'autorité, et regagner les bonnes graces du corps académique, que le duc d'Anjou sacrifia à la vengeance de l'Université Hugues Aubriot, prévôt de Paris. Cet homme, intelligent et zélé, s'occupoit avec succès à procurer à la capitale sûreté, propreté et salubrité. Il fit creuser des égouts, bâtir des ponts, élever des quais, achever la Bastille, et commencer le petit Châtelet. Il contraignoit à ces travaux, auxquels il attachoit un salaire, les fainéants, les mendiants, tous ceux que la misère rend dangereux, et dont les grandes villes abondent. Aubriot exerçoit aussi une police sévère. La tranquillité de la ville étoit souvent troublée par les étudiants de l'Université, presque tous alors hors de l'adolescence; jeunesse turbulente, accourue aux écoles de Paris non seulement des provinces de France, mais encore des pays étrangers. Ils avoient journellement querelle avec les bourgeois pour le logement, le prix de ce qu'ils achetoient, et d'autres sujets de dispute. Le prévôt ne les épargnoit pas. Les classes étoient situées dans un lieu nommé le Clos Brunau, et dans la rue du Fouare. Aubriot avoit pratiqué dans le Châtelet des prisons assez noires qu'il appeloit son Clos Brunau, sa rue du Fouare, où il envoyoit les écoliers surpris en délit. Cette prompte justice ne plaisoit pas à l'Université, qui se croyoit un droit exclusif d'inspection et de correction sur ses affiliés. D'ailleurs

1381-82. la raillerie piquoit les graves docteurs : on ne plaisante pas impunément un corps d'érudits. Il se forma dans l'Université une conjuration contre Aubriot. On fouilla sa vie privée. Il s'embarrassoit peu des recherches, croyant qu'il seroit soutenu par la cour; mais la malignité trouva assez de faits pour le faire citer au tribunal de l'officialité, instruire son procès et le mettre en prison.

Sur la déposition de témoins, *tels quels*, dit la chronique, il fut convaincu d'être mauvais catholique, débauché, entretenant des femmes de mauvaise vie, surtout des juives, d'être enfin juif lui-même et hérétique, deux crimes qui s'excluoient l'un l'autre. Il auroit été condamné au feu, sans les pressantes sollicitations de la cour; mais elle l'abandonna à la rigueur d'une sentence dont l'exécution porte le caractère d'un triomphe accordé à l'Université. Le prévôt fut traîné sur une charrette dans le parvis de Notre-Dame. Il avoit été dressé un échafaud devant l'église; Aubriot y parut dans une posture humiliée, sans chaperon et sans ceinture, se mit à genoux, demanda pardon, et promit de subir la pénitence qu'on lui imposeroit. Le recteur étoit présent avec les régents, les écoliers et une foule de peuple. Le prévôt fut coiffé d'une mitre de déshonneur, prêché par l'évêque en habits pontificaux, et condamné à finir sa vie dans la fosse des prisons de l'évêché, avec du pain et de l'eau pour toute nourriture. Cette fosse fait évidemment allusion à celles qu'Aubriot destinoit dérisoirement aux écoliers dans le petit Châtelet.

1382. On seroit surpris que les Anglois n'eussent pas profité de ces troubles du nouveau régne pour brouiller la

France, si on ne savoit qu'ils étoient dans le même embarras. Là et ici deux rois adolescents, et des oncles maîtres du gouvernement. Louis d'Anjou aspiroit à la couronne de Naples; Jean de Gand, duc de Lancastre, troisième fils d'Edouard et gendre de don Pédre, à celle de Castille : chacun ruinant le royaume qu'il gouvernoit pour en conquérir un autre; tous deux enfin accumulant les impôts et les exigeant avec rigueur, au point que Londres et Paris se révoltèrent en même temps. La rebellion de cette dernière capitale fut précédée de celle de Rouen; la populace s'y créa un roi, un marchand mercier, nommé le Gros à cause de son embonpoint. Elle alla plaider devant lui pour la suppression des impôts; le monarque l'ordonna gravement. Les séditieux ajoutèrent à son jugement le pillage et le massacre des maltôtiers. Charles, accompagné de ses oncles et d'une force suffisante, prit la route de Rouen, fit abattre un pan de muraille, entra par la brèche, désarma les bourgeois, fit pendre les chefs de la révolte, et rétablit les impôts. 1382.

Pour les faire recevoir à Paris, le duc d'Anjou employa une supercherie basse et digne de risée, et qui attira de grands malheurs. Il avoit été statué que jamais les impositions ne se percevroient qu'elles n'eussent été proclamées auparavant. Cette proclamation étoit dangereuse. Un huissier s'offrit de la faire. Il monte sur un bon cheval, vient aux halles, assemble beaucoup de monde, crie qu'on a volé la vaisselle du roi, et promet bonne récompense pour ceux qui découvriront les voleurs. Pendant qu'on raisonne entre voisins sur cet événement : « mais, dit-il, j'ai encore « une autre chose importante à vous annoncer, c'est

1382. « que demain on commencera à lever les subsides sur « les denrées. » Après ces mots, il pique des deux et se sauve à toute bride.

En effet, le lendemain, les commis se présentent; ils se flattoient d'être appuyés par les principaux bourgeois, parceque le duc d'Anjou avoit pris la précaution de mettre les régies en ferme et de les y intéresser. En effet, il parut quelques soldats pour enhardir les commis. Leur présence, loin d'intimider le peuple, le mit en fureur. Il court à l'hôtel-de-ville, où on conservoit des maillets de plomb qui avoient été fabriqués pour se défendre contre les Anglois lorsqu'ils menaçoient Paris. Les séditieux, avec ces masses qui les ont fait surnommer maillotins, non contents d'assommer dans les rues, enfoncent les portes des maisons que la cupidité leur désigne, brisent les meubles et les armoires. Les prisons forcées vomissent une troupe de scélérats qui se joignent à eux; mais il leur manquoit un chef. Dans l'embarras d'en trouver un qui veuille bien les commander, ils se rappellent Hugues Aubriot, le tirent de son cachot, bien persuadés qu'il ne manquera pas une si belle occasion de se venger. C'étoit le soir. Il les remercie, les congédie, leur dit de revenir le lendemain, et qu'ils le trouveront prêt à se mettre à leur tête. Ils reparoissent en effet, le cherchent; mais il s'étoit évadé pendant la nuit, et il passa le reste de sa vie dans une retraite champêtre.

Le roi étoit encore à Rouen; la cour et le conseil abandonnèrent une ville où ne régnoient plus que confusion et anarchie. L'avocat-général Desmarets y resta presque seul. Il avoit vieilli dans les emplois sous quatre régnes, et jouissoit d'une grande considération. Il se

rendit intermédiaire entre la cour et le peuple; ses négociations réussirent si bien, qu'il détermina les mutins à demander pardon et une amnistie, et le roi à accorder l'un et l'autre, et l'abolition des impôts; mais quand le duc d'Anjou se fut rendu maître de la ville en y faisant filer des troupes, on fit la recherche des principaux coupables. Ils furent d'abord exécutés publiquement; mais, comme le peuple recommençoit à murmurer et se montroit menaçant, on renferma les condamnés dans des sacs, qu'on précipitoit la nuit dans la rivière. Cependant la chaleur des esprits exaltés se refroidit insensiblement. Les Parisiens demandèrent, comme gage d'une paix sincère, que le roi, sa cour et le conseil revinssent à Paris. On y consentit, à condition qu'ils n'iroient pas au-devant de lui en armes. Son entrée fût brillante, accompagnée d'acclamations et d'autres démonstrations de joie. Pour marque d'un vrai repentir, ils lui firent présent de cent mille francs, que le duc d'Anjou sut encore s'approprier; mais ils s'obstinèrent toujours à ne pas souffrir d'impôts.

1382.

Cette opiniâtreté chagrinoit le duc. Pour y obvier et grossir ses trésors, il n'y a pas de moyens qu'il n'imaginât. Il n'eut pas honte de demander qu'on lui donnât le peu de vaisselle et de bijoux qui avoit échappé à son premier vol. Il prioit les particuliers auxquels il soupçonnoit des épargnes de les lui prêter, promettant de payer fidèlement les intérêts. Il ne souffroit pas que l'argent séjournât dans les caisses des maltôtiers, sur-tout des juifs : il l'enlevoit promptement, sous la promesse d'en rendre un jour bon compte. Tous ces moyens passagers ne valoient pas de bons impôts

1382. fixes; les aides, la gabelle, les douanes, qui auroient donné un produit invariable, sur lequel il auroit pu asseoir la solde des troupes qu'il levoit. Il s'étoit flatté d'en venir à bout et de rendre nationale une guerre entreprise pour son intérêt particulier. Mais celui du duc de Bourgogne, son frère, vint traverser ce projet, et fit employer ailleurs toutes les forces du royaume.

Ce prince avoit épousé la fille et unique héritière de Louis de Male, comte de Flandre. Il paroît que Louis étoit un despote cruel. On lui reproche d'avoir fait crever les yeux à des marchands de Gand, naviguant sur l'Escaut, par dépit de n'avoir pu dissoudre une association de bourgeois de cette ville pour le maintien de leurs franchises. Cette barbarie souleva les Flamands; leurs principales villes formèrent contre le tyran une ligue dont Gand étoit le chef-lieu. Avant que d'en venir à cette capitale, Louis de Male attaqua successivement Bruges et Ypres, les prit toutes deux, fit décapiter cinq cents habitants de la première, et sept cents de la seconde. Les Gantois se présentèrent au secours des deux villes, et furent battus. Ils attribuèrent leur défaite, les uns à l'incapacité, les autres à la trahison d'un nommé Jean Boule, leur général. Ils le mirent en pièces pendant leur fuite, et chacun se faisoit gloire de reporter quelques lambeaux de son corps à Gand, où ils se retirèrent.

Le comte ne tarda pas à en faire le siége. Cette ville étoit estimée la plus forte place de l'Europe, et pouvoit armer quatre-vingt mille combattants. Il auroit été besoin de deux cent mille hommes pour l'investir. Il s'en falloit de plus des trois quarts que l'armée du comte ne montât à ce nombre. Il laissa

donc nécessairement des endroits libres, par lesquels 1382.
les assiégés recevoient des vivres et faisoient des incursions jusqu'aux villes voisines. Un de leurs bourgeois, nommé Pierre Dubois, homme de tête, dirigeoit le conseil; mais il leur en falloit un d'exécution, un capitaine-général propre à commander les expéditions militaires. Dubois leur présenta Philippe d'Artevelle, fils de Jacques le brasseur, si célèbre dans les anciens troubles. Ce nom, cher aux Flamands, n'eut pas plutôt été prononcé, que le peuple courut en foule à la maison de Philippe, le mena en triomphe sur la place, le proclama commandant général, et lui prêta serment d'entière obéissance. Pour premier acte d'autorité il fit exécuter devant lui douze des principaux coupables de la mort de son père, et se déclara inexorable pour tous ceux dont la fidélité paroîtroit chanceler. Il suivoit en cela le conseil de Pierre Dubois, et la maxime ordinaire de presque tous les chefs de révolte. « Soyez cruel et hautain, lui dit-il, ainsi veulent « les Flamands être menés. On ne doit entre eux tenir « compte de vies d'hommes, ne avoir pitié non plus « que de arondaux ou d'alouetes qu'on prend en la sai- « son pour manger. » Il auroit pu ajouter: entraînez-les dans des crimes, afin que, complices des vôtres, ils ne vous abandonnent pas, et vous défendent au besoin.

Pendant le siége les opérations militaires étoient entremêlées de négociations. Les abbés et les seigneurs, dont les révoltés pilloient les monastères et les châteaux, conjuroient le comte de leur accorder des conditions favorables; mais il s'obstinoit à vouloir que les habitants de Gand, depuis l'âge de quinze

1382. ans jusqu'à soixante, vinssent se présenter à lui, pieds nus, en chemise, et la corde au cou, « pour « faire d'eux à sa propre volonté, du mourir, ou du « pardonner. »

Que répondre à cette proposition, dit Artevelle dans une assemblée générale? faut-il aller au-devant de notre tyran, et nous mettre à sa discrétion, ou nous renfermer dans nos maisons et nos églises, et y attendre paisiblement que le vainqueur vienne nous égorger? ou combattre? « Combattre », s'écria l'assemblée. Artevelle, profitant de ce moment d'enthousiasme, choisit cinq mille hommes pour une expédition secrète. En les conduisant à la porte de la ville, les Gantois restants dirent à leurs braves : « N'espérez pas « retourner ici que vainqueurs. Sitôt que nous aurons « nouvelle que vous serez morts et déconfits, nous bou- « terons le feu en la ville et nous détruirons nous- « mêmes. »

L'expédition qu'Artevelle se proposoit étoit contre Bruges, où le comte tenoit sa cour. Le brasseur comptoit le surprendre à la faveur d'une foire dont le tumulte faciliteroit son entreprise. Les cinq mille hommes se présentent : le comte sort à la tête de quarante mille. Les Gantois, qui n'avoient point de miséricorde à attendre, fondent sur eux en désespérés, les dispersent, les massacrent, et entrent dans la ville avec les fuyards. Le comte se trouve réduit à un seul valet, qu'il éloigne encore, de peur que cet homme, attaché à son parti, ne le fasse remarquer. Il entre dans la maison de la plus chétive apparence, comme le plus sûr asile. Elle étoit habitée par une pauvre vieille femme. « Me con- « noissez-vous, lui dit le comte? Oui, répond-elle ; j'ai

« souvent été à l'aumône à votre porte. » Elle le cache, le fait échapper la nuit, et il se sauve à Lille. Artevelle met de l'ordre dans le pillage; les marchands de la foire furent protégés et ne souffrirent pas. La colère du vainqueur se déchargea sur ceux de la ville, artisans, bourgeois, gentilshommes et autres partisans du comte. Il en fit massacrer douze cents de sang-froid sur la place publique, et ses soldats s'enrichirent des dépouilles des vaincus; elles furent considérables. La Flandre regorgeoit de richesses, fruits de ses manufactures et de son commerce, et d'une paix de trente ans dont elle avoit eu le bonheur de jouir pendant le cours des dissentions de l'Angleterre et de la France. 1382.

Le secours de celle-ci devint alors d'une nécessité urgente à Louis de Male. Il l'avoit déja demandé; mais le duc d'Anjou, destinant toutes les forces de la France à son expédition d'Italie, s'y étoit opposé. Le duc de Bourgogne représenta que celle de Flandre ne seroit qu'une espéce de voyage très court, incapable de retarder l'incursion sur Naples, dont les préparatifs demandoient quelque temps, et il obtint pour son beau-père une armée que le roi commanderoit en personne. C'étoit pour le jeune monarque un ravissement tenant du transport de marcher à la tête de la noblesse de son royaume, et un appât flatteur pour les François, attachés par l'espérance d'un riche butin.

Après un petit combat au pont de Commines-sur-la-Lys, ils entrèrent en Flandre, se répandirent dans la campagne, et la ravagèrent inhumainement. Les Gantois ne purent souffrir ce dégât, qu'ils voyoient en partie du haut de leurs murs, et dont la lugubre description leur arrivoit par les fuyards. C'étoit au

1382. commencement de l'automne. Un peu de patience, le froid, l'humidité de ces contrées auroient pu mettre les François dans l'embarras ; mais les Flamands se voyoient près de cent mille hommes, à la vérité bourgeois et artisans, marchant fièrement chacun sous l'enseigne de leur métier. Il paroît qu'Artevelle n'avoit pas une confiance sans restriction ; car, lorsqu'il étoit près d'atteindre les François, il voulut arrêter ses guerriers, et aller lui-même chercher à Gand un corps de six mille hommes d'élite, qu'il savoit prêt à marcher ; mais l'armée refusa de lui permettre ce voyage, craignant qu'il ne revînt pas. Sur le point de combattre, il dit pour toute harangue à ses guerriers : « Je veux qu'on tue tout, « si ce n'est le roi de France, parceque ce n'est qu'un « enfant : on doit lui pardonner, il ne sait ce qu'il fait, « il va ainsi qu'on le mène. Nous le mènerons à Gand « apprendre à parler flamand. »

Ils s'étoient avantageusement postés vers Courtray, près du village de Rosbec, dont cette bataille a pris le nom, entre un ravin profond et un bois, défendu par un fossé couvert d'un retranchement. L'envie de s'emparer d'une petite colline d'où ils pourroient fondre plus impétueusement sur les François leur fit abandonner cette position. Le connétable de France profita promptement de cette faute. Il fit couler par derrière un corps de cavalerie qui prit les Flamands à dos, pendant qu'il les attaquoit de front. Ils se sentirent bientôt si serrés qu'ils ne pouvoient plus remuer. Le carnage fut affreux et la défaite complète. La bataille ne dura qu'une demi-heure, et dans cet espace de temps les Flamands perdirent quarante mille hommes, et les François cinquante soldats seulement. Exagération des

deux côtés. Artevelle, sans aucune blessure, fut trouvé 1382.
étouffé sous un monceau de morts. Si on eût marché droit à Gand, dans la consternation où étoit cette ville, il est probable qu'elle se seroit rendue sans grande défense; mais les vainqueurs tournèrent vers Courtray, où le roi se logea avec les principaux seigneurs de la cour, et qui fut pillée et brûlée quand ce prince la quitta. De là on avoit envoyé sonder les Gantois; mais ils avoient eu le temps de se rassurer, et ils portoient un telle aversion à Louis de Male, que, plutôt que de rentrer sous son obéissance, ils offrirent de se mettre sous celle de la France, si on vouloit unir leur ville au domaine de la couronne. Cette proposition n'agréa pas au duc de Bourgogne, qui auroit vu par-là séparer de la Flandre la principale ville du comté dont il devoit hériter. Par égard pour lui on rejeta cette offre. Comme l'hiver approchoit, on ne jugea pas à propos d'entreprendre le siége. D'ailleurs des affaires plus urgentes rappeloient le roi à Paris.

L'esprit de sédition n'y étoit pas éteint; un nouveau 1383.
soulévement s'étoit manifesté pendant l'absence du roi, et il paroît que la révolte, pour nous servir du terme mis depuis peu en usage, *s'organisoit*, avec l'intention de la propager à tout le royaume. Le conseil de Paris, comme centre, tenoit la correspondance avec ceux des principales villes, même, à ce qu'on croit, avec les Flamands. On a lieu de le conjecturer par le conseil que donna Nicolas Flamand, cet homme déja noté dans les fastes des complots, pour avoir participé au meurtre des deux maréchaux de France assassinés auprès du dauphin, sous le roi Jean. Voyant les mutins près d'éclater, il leur dit: « Attendez; si ceux de

1383. « Gand viennent à leur entente, ainsi qu'on l'espère « bien, adonc sera-t-il heure de ce faire. Ne commen- « çons pas chose dont nous nous puissions repentir. » Aussi la bataille de Rosbec fut un coup décisif pour la tranquillité de la France. Le roi la fit annoncer avec pompe aux Parisiens, « qui aucun semblant de joie n'en « démontrèrent. »

Charles revenoit de Flandre avec une armée florissante. Cependant le conseil étoit embarrassé de la manière dont il conviendroit d'agir avec les Parisiens, qui ne se montroient ni soumis ni rebelles. Pour sonder leurs dispositions, le connétable et d'autres seigneurs envoyèrent préparer leurs hôtels et marquer les logements des troupes. Le roi n'étoit plus alors qu'à deux lieues. Comme si les Parisiens n'eussent su que de ce moment qu'il approchoit, ils firent promptement leurs préparatifs pour le recevoir. Vingt mille bourgeois, armés de pied en cap, sortirent au-devant de lui, et se rangèrent en bataille dans la plaine de Saint-Denys. On ne savoit si c'étoit pour combattre ou faire seulement parade de leur force. « Voici l'orgueilleuse ribaudaille, « disoient les seigneurs, plus orgueilleux encore : s'ils « fussent venus servir le roi au point où ils sont quand « il alla en Flandre, ils eussent bien fait; mais ils n'en « avoient pas la tête enflée, fors que de dire et prier « à Dieu que jamais pied d'entre nous n'en retour- « nât. »

Dans l'incertitude où on étoit s'il ne faudroit pas en venir aux mains, le connétable, l'amiral, les seigneurs d'Albret, de Couci, de La Trémouille, envoyèrent demander des saufs-conduits pour conférer. « Des « saufs-conduits! répondirent les Parisiens, qu'ils vien-

« nent sans crainte sur notre parole, ils seront bien « reçus. Nous ne sommes ici en armes que pour mon- « trer au roi les forces de la ville de Paris, afin qu'il « puisse s'en servir dans le besoin, disposés que nous « sommes à lui obéir. » Les seigneurs, arrivés au milieu d'eux, partirent de cette protestation d'obéissance pour leur ordonner de la part du roi de laisser le passage libre. La troupe se retira sur-le-champ. Le jeune monarque entra à la tête de son armée. Des députés se présentèrent à la porte pour le compli- menter. Il passa outre sans les écouter, alla droit à la cathédrale, où l'on chanta le *Te Deum*, et de là au palais. L'armée se distribua dans les quartiers. Il n'y eut aucun désordre. Les soldats avoient défense, sous peine de mort, de commettre aucune violence. Les bourgeois les logèrent sans résistance. Il n'y eut de punis que deux habitants qui se permirent publique- ment des propos séditieux. Ils furent pendus à leurs fenêtres. 1383.

Le lendemain les ducs de Berry et de Bourbon par- coururent la ville à la tête de leurs hommes d'armes, arrêtèrent trois cents personnes, enlevèrent les chaî- nes des coins des rues, et les firent porter à Vin- cennes. Par une proclamation il fut ordonné aux ha- bitants d'aller déposer leurs armes au Louvre. Il s'en trouva pour cent mille hommes. Alors commencèrent les exécutions. L'Université alla en corps se proster- ner au pied du trône pour demander grace. La haran- gue étoit pathétique, le monarque fut ému. La jeu- nesse se laisse volontiers attendrir; mais le duc de Berry, qui étoit présent, et la plupart des gens du conseil, le raffermirent. Douze infortunés furent tirés

1383. des prisons et placés enchaînés sur un char. Ils alloient à la mort à la vue d'un peuple immense, contenu par des gens armés: un morne silence marquoit la consternation.

Entre eux se remarquoit Nicolas Flamand, cet adroit artisan et conseil de sédition, trop digne du sort qui l'attendoit. Mais, par un contraste étrange, on y voyoit aussi sur une planche élevée l'avocat du roi, Jean Desmarets. Il étoit accusé d'avoir pris les intérêts du peuple plutôt que ceux de la cour, lorsqu'il resta à Paris, pendant que les autres magistrats le quittèrent dans l'avant-dernière émeute, et d'avoir, par ses manœuvres, forcé le conseil à une paix qu'on regardoit comme humiliante, ce qui avoit enhardi la populace à la révolte présente. Mais on croit que son véritable crime étoit d'avoir imaginé les conditions de l'accord qui priva le duc d'Anjou de la régence dans les premiers jours de ce règne. Ce prince ne le lui pardonna pas. Il paroît cependant qu'on auroit desiré de lui un aveu, pour justifier sa condamnation et lui faire grace. Quand il fut sur l'échafaud, celui qui présidoit à l'exécution lui dit: « Maître Jean, criez merci au roi, afin « qu'il vous pardonne. » Il répondit: « J'ai servi au roi « Philippe, son grand-aïeul, au roi Jean, et au roi « Charles son père, bien et loyaument, ne oncques ces « trois rois ne me surent que demander; ne aussi fe- « roit cestui, s'il avoit âge et connoissance d'homme: « à Dieu seul veux crier merci. » Dans le chemin, se voyant traîné avec des scélérats noircis de crimes, comme il s'en trouve dans les révolutions, il prononçoit avec ferveur ces paroles du Psalmiste: *Judica me, Deus, et discerne causam meam de gente non sanctâ.* « Jugez-

« moi, Seigneur, et séparez ma cause de celle d'une « nation perverse. » Le refus qu'il fit de racheter sa vie par un aveu répugnant à sa conscience honore sa mémoire. Magistrat vénérable, que l'on citera volontiers entre ceux de son état, qui, fermes dans leur devoir, ont péri, comme lui, victimes de la haine et des factions. 1383.

Aux exécutions succéda l'amnistie, à laquelle on donna toute la pompe capable de frapper le peuple et de le contenir dans la suite. Le roi parut sur un trône dressé au haut de l'escalier du palais. Le peuple, qui avoit été convoqué, remplissoit la cour, entouré de soldats au maintien menaçant, à l'air féroce. La crainte glaçoit tous les cœurs. Le chancelier Pierre d'Orgemont prit la parole, s'étendit sur l'énormité des fautes passées, rappela les exécutions. « Tout n'est pas fini, s'é« cria-t-il d'une voix tonnante, il reste encore bien des « coupables à punir. M'expliqué-je selon vos intentions, « sire? » dit-il au roi en se tournant vers lui. Oui, répondit le monarque. A cette redoutable affirmation, ses oncles se jettent à ses pieds, les dames et les demoiselles, sans coiffures et échevelées, tendent vers lui des mains suppliantes. Les larmes coulent, les sanglots se font entendre. Les hommes prosternés crient grace et miséricorde. Le roi l'accorde et prononce qu'il convertit la peine criminelle en civile, c'est-à-dire le châtiment corporel en argent. Il auroit été plus noble, plus digne de la majesté royale d'accorder un pardon gratuit; mais cette générosité n'auroit été d'aucune utilité à ses oncles et à leurs avides courtisans. Les amendes furent excessives. Les plus favorablement traités y perdirent la moitié de leurs biens. On tira de ces rançons plus de quatre

1383. cent mille livres, dont il entra très peu dans le trésor du fisc. Le roi abolit la charge de prévôt des marchands, l'échevinage, les quartiniers; dizainiers, et tout ce qui pouvoit conserver aux Parisiens le droit ou la prétention de se gouverner eux-mêmes. Il les mit sous l'autorité d'un prévôt, ayant une force armée à ses ordres. Les aides, le douzième denier, la gabelle et toutes les autres impositions furent rétablies sans aucune opposition. Le peuple sentit alors les maux, suites immanquables des rebellions. Cependant jamais on ne lui persuadera qu'il sera plus mal après une révolte qu'auparavant. Les émeutes qui avoient éclaté à Rouen, dans les villes du Lauguedoc, de l'Auvergne, du Poitou, tenant par les correspondances à celle de Paris, furent punies comme celle-ci, par la mort de quelques chefs, sur-tout par de fortes amendes; et par-tout les impôts se rétablirent.

Les Anglois, qui n'avoient pas paru en Flandre quand le roi y étoit, quoique sollicités par les Gantois, s'y montrèrent sitôt qu'il fut parti. Ce ne fut d'abord qu'une incursion; mais elle eut de particulier qu'elle porta le nom de croisade, et qu'elle étoit commandée par l'évêque de Norwich, qu'Urbain autorisoit à faire la guerre aux François Clémentins et schismatiques. Des escadrons anglois plus considérables arrivèrent à l'appui des succès du prélat. Le roi envoya contre eux une armée qui les repoussa; mais ils ne se rembarquèrent qu'après avoir fait un riche butin sur leurs amis les Flamands, dont ils pillèrent les campagnes et rançonnèrent les villes. Louis de Male, rentré dans ses états, n'avoit fait qu'une foible résistance. Battu dans une rencontre, il se retira en Artois, et mourut quelques mois

après. Par sa mort les comtés de Flandre, d'Artois, de Réthel, de Nevers et celui de Bourgogne passèrent à son gendre Philippe-le-Hardi, qui, moyennant leur réunion au duché de Bourgogne, qu'il possédoit à titre d'apanage, devint le plus puissant des princes non couronnés de l'Europe. 1383.

On a vû le duc d'Anjou, son frère, toujours ardent pour son expédition d'Italie, ne se croire jamais assez d'argent pour l'entreprendre. Il avoit pris d'autorité les cent mille francs donnés par les Parisiens après la première émeute, et ne s'étoit pas oublié dans la distribution des dernières amendes. Il empruntoit à toutes mains, faisoit fabriquer une immense quantité de pièces d'or et d'argent; les monnoies ne travailloient que pour lui. Lorsqu'il vit son trésor garni, non selon ses desirs, mais selon son pouvoir, son génie inventif lui suggéra de demander avis au conseil du roi sur son expédition; s'il devoit la tenter, et quel secours on lui donneroit. Le but d'une pareille consultation se devina aisément: c'étoit de rendre, par l'approbation du conseil, si on la lui donnoit, guerre de la nation, une guerre qui lui étoit personnelle. On répondit qu'on ne pouvoit rien décider de positif sur cet objet; mais que, quelque parti qu'il embrassât, on étoit disposé à l'aider. Cette réponse vague ne le satisfaisoit pas. Comme il paroissoit balancer entre la résolution de rester ou de partir, le conseil du roi, qui auroit voulu le voir bien loin, se servit d'une ruse pour le déterminer. Jeanne, reine de Naples, celle qui venoit de l'adopter et de lui résigner son royaume, comme héritière de la première maison d'Anjou, possédoit aussi la Provence. On fit entendre au duc que, s'il abandonnoit sa mère adoptive, il n'auroit aucun

1383. droit à cette province; qu'en conséquence il seroit de l'intérêt du royaume de s'en emparer et de la réunir à la couronne. On envoya même des commissaires à Avignon, chargés d'engager le pape à favoriser cette réunion. Ce projet inquiéta le duc. Il écrivit au souverain pontife de n'entendre à aucun traité de Provence que pour lui, et il se décida à commencer son entreprise.

A la fin de mai 1382, il prit la route de la Provence, et s'y fit reconnoître héritier de la reine Jeanne. Clément le reçut solennellement en consistoire, lui posa sur la tête la couronne de Naples, et fulmina une sentence d'excommunication contre Charles de Duras, son compétiteur. Celui-ci étoit déja en possession, couronné aussi à Rome par Urbain, et, comme son rival, pourvu d'anathêmes et d'excommunications. Louis d'Anjou partit d'Avignon, ayant à sa suite trois cents mulets et une multitude de chariots, chargés d'or, d'argent et de toute sorte de munitions. Son armée étoit composée de soixante mille hommes, les meilleures troupes de l'Europe. On y voyoit briller toute la magnificence que le luxe guerrier pouvoit étaler. Il franchit les Alpes, entre en Lombardie, traverse rapidement tout le pays jusqu'au royaume qu'il alloit conquérir. Arrivé sur la frontière il envoie défier Charles de Duras, et le somme de lui assigner le lieu et le jour de la bataille.

En effet, il avoit déja grand besoin d'une action décisive. Les équipages de l'armée avoient été en grande partie pillés par les montagnards en passant l'Apennin. Pour réparer ces brèches et retenir sous ses drapeaux les guerriers attachés à sa fortune, il fut obligé d'ouvrir largement ses trésors. L'or s'en écoula rapide-

ment. Sa femme, restée en France, recrutoit pour lui, 1383.
et fit partir un supplément considérable, qu'elle adressa par Venise. Le prince chargea le baron de Craon d'aller le recevoir. Le jeune favori crut devoir faire dans cette ville les honneurs du monarque qui l'envoyoit. Il donna des fêtes brillantes, consuma une grande partie du trésor en jeux et en débauches, et garda le reste. Pendant ce temps le malheureux Louis vendoit sa vaisselle, ses équipages, et jusqu'à sa couronne. Charles connoissoit la fâcheuse situation du prince françois, et plus celui-ci desiroit une bataille, plus l'autre avoit soin de l'éviter. Il ne se montroit que sur la défensive, et ruinoit l'armée ennemie, par les marches qu'il la forçoit de faire continuellement pour le poursuivre.

Un jour, le duc d'Anjou crut le moment arrivé de se 1384.
mesurer avec lui. Charles s'étoit renfermé dans Barlette : Louis fait le ravage autour de la ville, et croit l'avoir attiré au combat, lorsqu'il le voit sortir à la tête de son armée. En effet, il la range en bataille en présence des François, et, au moment où l'on n'attendoit plus que le signal, il l'a fait rentrer dans ses murs. D'Anjou, hors d'état d'attaquer la ville, se retire plein de rage. Il rencontre près de là un corps avantageusement posté, il l'attaque en désespéré, est blessé, et meurt la première année de son règne, plutôt de chagrin que de ses blessures. L'armée se dissipa sans être poursuivie. On voyoit sur les chemins d'Italie la plupart des seigneurs et chevaliers sans armes, presque nus, demandant l'aumône pour regagner leur patrie. Cette malheureuse expédition laissa en France de longs et tristes souvenirs. Le baron de Craon eut l'audace de reparoître à la cour avec un équipage magnifique : l'énorme

1384. dépense qu'il y fit lui suscita des protecteurs contre les poursuites de la veuve du duc d'Anjou et de ses enfants. Il fut cependant condamné à une restitution de cent mille francs, foible atteinte portée aux richesses qui lui restèrent. On peut croire que cette funeste entreprise a été en grande partie la cause des troubles qui ont agité la France sous Charles VI. Sans le desir d'une couronne qui le tourmentoit, le duc d'Anjou n'auroit peut-être pas spolié la succession de son frère. Le trésor du défunt auroit dispensé de mettre ou de grossir les impôts pour faire face aux dépenses ordinairement nécessaires dans le commencement d'un régne, et l'esprit du peuple ne se seroit point aigri et disposé à devenir l'instrument de l'animosité des factions.

1385. Charles VI atteignoit bientôt seize ans. Il étoit grand, fort et adroit dans tous les exercices du corps. Les noces du duc de Nevers, fils du duc de Bourgogne, et plus jeune que lui, lui firent naître la pensée et le desir du mariage. On lui chercha une épouse en Allemagne, comme son père l'avoit recommandé. Les suffrages des envoyés se réunirent en faveur d'Isabelle, fille du duc de Bavière, Ingolstadt, et arrière-petite-fille de l'empereur Louis V. Dans la crainte que, présentée comme future épouse et ne réussissant pas à plaire, elle n'essuyât un refus mortifiant, on la fit venir en France sous prétexte d'un pélerinage. L'entrevue eut lieu à Amiens. Elle fut toute à l'avantage de la princesse. Le roi en fut si enchanté qu'il ne voulut pas attendre les préparatifs du mariage, dont la cérémonie devoit se faire à Arras chez le duc de Bourgogne; et il fut célébré immédiatement dans la cathédrale d'Amiens, où Isabeau parut la couronne sur la tête.

Les réjouissances furent troublées par des nouvelles désagréables de la Flandre. Les Gantois, qui avoient échappé au siége, après leur défaite à Rosbec, continuèrent la guerre, et se donnèrent pour chef un général entreprenant, nommé François Altremen. Il prit par escalade la ville de Dam, où les bourgeois de Bruges avoient déposé leurs richesses lorsqu'ils étoient menacés par Artevelle. Les Gantois y firent un butin immense. Dans le désordre d'une ville prise d'assaut, Altremen eut assez d'empire sur ses soldats pour préserver de toute insulte beaucoup de dames et de demoiselles, qui, selon l'usage alors pratiqué, avoient été invitées aux couches de la dame de Ghistelle, épouse du gouverneur : celui-ci étoit allé au mariage du roi, et ce fut son absence qui enhardit Altremen à tenter la surprise. 1385.

Malgré la tréve subsistante entre la France et l'Angleterre, les Anglois parurent dans les hostilités des Flamands. Ils effleurèrent dans leurs courses quelques parties des frontières françoises. Le conseil prit la résolution de frapper contre eux un coup décisif, et de porter dans leur île les fléaux dévastateurs qu'ils répandoient sur le continent. Pour subvenir aux dépenses de l'armement que l'on méditoit, on eut recours à un emprunt. Voici comme il se fit. On dressa un état des bourgeois aisés et des sommes qu'ils pouvoient fournir, chacun à proportion de ses revenus. La liste arrêtée au conseil fut mise entre les mains des receveurs chargés du recouvrement. Le terme du remboursement, mais sans intérêt, étoit indiqué. Le roi s'y engagea sur sa parole d'honneur. Il trompa tout le monde, dit un historien, quand il s'acquitta de sa promesse. Outre

1385. cet expédient, les impositions furent doublées et exigées avec la plus grande rigueur. En attendant le grand embarquement, l'amiral Jean de Vienne alla porter des secours en Ecosse, alors en guerre avec l'Angleterre.

La frayeur des Anglois à la vue de ces préparatifs fut extrême. Toute la nation prit les armes, sans excepter les laboureurs, le clergé et les religieux, obligés de marcher quand la patrie étoit menacée. Jamais il n'y eut chez eux de circonstance plus alarmante que la crainte d'une descente des François. Elle ne fut pas tentée, parceque le duc de Bourgogne, plus attaché à ses propres intérêts qu'à ceux du royaume, fit traîner les préparatifs jusqu'à ce que la saison propre à l'embarquement fût passée; alors il n'eut pas de peine à obtenir que l'armée destinée contre l'Angleterre fût employée contre les Flamands, d'autant plus qu'on vouloit tirer vengeance du capitaine Altremen, qui avoit formé le projet de brûler la flotte françoise dans le port de l'Ecluse, et qui avoit pensé réussir.

L'armée envoyée contre lui porta la terreur jusqu'à Gand. Elle fit dans ses ravages beaucoup de prisonniers. Le plus grand nombre étoit massacré sur-le-champ. Quelques uns de ceux qu'on épargna d'abord, amenés devant le roi, pressés de reconnoître le duc de Bourgogne pour leur souverain et de lui prêter serment de fidélité, répondirent que le roi pouvoit assujettir les corps des Flamands, mais jamais leur esprit. Quand nous serons morts, ajoutèrent-ils, nos os se rassembleront pour combattre. Comme on vouloit effrayer le peuple, cette réponse généreuse ne sauva pas les victimes dévouées à la mort. Un des condamnés, parent de presque tous ces infortunés, offrit de les exécuter si on vouloit

lui accorder la vie. Et en effet, il leur trancha la tête à tous; mais, quand il s'attendoit à être relâché pour prix 1385.
de son infame barbarie, il avoit inspiré tant d'horreur, qu'on lui fit subir le même supplice.

Le duc de Bourgogne parvint cependant à amener les Flamands à un accommodement, malgré leur opiniâtreté; mais il tenta vainement de les séparer de l'obédience de Rome, pour les faire adhérer à celle d'Avignon: l'avidité de Clément pour toute espèce de richesses, sa rapacité exercée sur les biens de l'église, trop connue même en France, où elle ne cessoit d'exciter des murmures et des plaintes, empêcha les nouveaux sujets de Philippe de se prêter au desir de leur souverain.

Ainsi les immenses préparatifs de la France pour 1386.
porter un coup décisif à l'Angleterre ne profitèrent qu'au duc de Bourgogne. L'expédition de l'amiral Jean de Vienne ne procura pas non plus l'avantage qu'on en espéroit. Les Ecossois, voyant par la guerre de Flandre, qui occupoit les forces de la France, toutes celles des Anglois prêtes à tomber sur eux, s'accommodèrent avec leurs voisins. Il convint alors aux François de se retirer. On crut que l'accord avoit été hâté par la conduite licencieuse des jeunes François. On reproche même à Jean de Vienne, qu'on peut certainement croire d'un âge plus que mûr, de les avoir autorisés par son exemple. Cependant son expédition ne fut pas inutile; il rapporta en France des lumières sur l'état de la cour d'Angleterre et des forces du royaume. La cour étoit dominée, comme en France, par les oncles du roi, mais avec plus de désordre. La milice, formidable en nombre, étoit très peu redoutable en effet. Dans une circonstance de révolte, mille hommes d'armes

1386. avoient dissipé une armée de cent mille hommes. L'amiral donna encore d'autres indications encourageantes, sur lesquelles on se détermina à une autre expédition.

On jugera de l'immensité des préparatifs par la description de Villaret, dont nous emploierons les propres termes. « Le port de l'Ecluse étoit le rendez-« vous de la flotte destinée au passage. On y comptoit « plus de quinze cents vaisseaux. Ces navires, à la « vérité, n'étoient pas de la grandeur de nos vaisseaux « de ligne, mais il falloit qu'ils fussent considérables, « puisqu'on les destinoit à porter une armée de plus « de cent mille hommes, où devoient se trouver le roi, « les princes du sang, les seigneurs, toutes les muni-« tions de guerre et de bouche, et cinquante mille « chevaux au moins, puisqu'il y avoit vingt mille tant « chevaliers qu'écuyers. Les frais seuls de la flotte « montèrent à trois millions, et la valeur de l'argent « étoit dix fois moindre qu'aujourd'hui. On avoit acheté « des bâtiments dans les ports de Hollande et de Zé-« lande.

« Outre cette quantité prodigieuse de vaisseaux, le « connétable de Clisson avoit lui seul rassemblé une « flotte de soixante et douze voiles. Il faisoit en même « temps travailler à la construction d'un édifice aussi « effrayant par la dépense, qu'étonnant par sa singu-« larité. C'étoit une ville de bois de trois mille pas de « diamètre, munie de tours et de retranchements, « capable de contenir une armée entière. On devoit s'en « servir après le débarquement, pour avoir, en arrivant « en Angleterre, une place d'armes à l'abri des insultes « de l'ennemi. Cette ville, composée de pièces de

« rapport, fut placée sur la flotte que le connétable 1386.
« tenoit prête en Bretagne. Toute la magnificence que
« le luxe de ce siècle pouvoit étaler fournit un surcroît
« de dépense. La sculpture et la peinture sembloient se
« disputer l'honneur d'embellir les bâtiments de la
« plupart des seigneurs. » Les proues et les mâts, dit Mézeray, étoient richement décorés de leurs armes et écussons, et les voiles bigarrées d'ouvrages d'or et de soie.

La confiance étoit si générale, qu'on marchoit à cette expédition comme à une conquête assurée. Le soldat se rendoit de toutes les provinces au port de l'Ecluse avec un air de triomphe qui augmentoit la licence naturelle aux gens de guerre, sur-tout à ceux qui sont mal payés, comme ils l'étoient alors. Malheur aux provinces qu'ils traversoient! On touchoit à la fin de l'été. « Les pauvres laboureurs qui avoient recueilli leurs « grains, dit un historien du temps, n'en avoient que « la paille; s'ils en parloient, ils étoient battus ou tués. « Les viviers étoient mis à sec, les maisons abattues « pour faire du feu. Les Anglois, s'ils fussent arrivés en « France, n'eussent pu faire plus de mal que les soldats « françois y faisoient. Ils disoient: Nous n'avons point « d'argent maintenant, mais nous en aurons au retour, « si vous payerons tout sec. »

Le roi étoit à l'Ecluse, et animoit tout par sa présence. Il essaya même de la mer, et en parut content. » Connétable, disoit le jeune monarque à Clisson, j'ai « été en mon vaissel, et me plaisent grandement bien « les affaires de mer, et croi que je serai bon mari- « nier. » Tout étoit prêt; on n'attendoit plus que le duc de Berry, qui devoit amener les troupes très nom-

1386. breuses de la Guienne et du Berry, son apanage. Le roi lui envoyoit courriers sur courriers pour le hâter. A chaque moment on croyoit le voir arriver. Pendant ces délais, le temps, jusqu'alors favorable au départ, changea. Une tempête dispersa la flotte qui de Bretagne apportoit la ville de bois de Clisson, et poussa en Angleterre un vaisseau chargé d'une partie de cette charpente. L'embarquement étoit devenu impraticable quand le duc de Berry parut. Le roi lui fit des reproches. Le prince tourna la chose en plaisanterie. On congédia les troupes; les vaisseaux furent désarmés. Le duc de Bourgogne demanda et obtint ce qui restoit de la ville de bois, et l'expédition fut remise à une autre fois.

Deux choses étonnent dans cette affaire, et donnent lieu à deux questions. Pourquoi s'est-on opiniâtré à attendre le duc de Berry? et pourquoi a-t-il affecté tant de délais? On ne peut guère répondre à ces questions que par des conjectures. Quant à la première, il est certain que le duc de Berry s'étoit déclaré assez publiquement contre cette entreprise. Sans doute il avoit auprès de son neveu des personnes ou gagnées, ou qui, pour faire leur cour à l'oncle, à chaque nouveau délai recommandoient de la patience et des égards pour celui qui se faisoit attendre; et le jeune prince, par foiblesse, se sera cru obligé à cette condescendance pour son oncle. La seconde question, pourquoi le duc de Berry a-t-il affecté tant de délais? peut présenter une solution assez probable. Le duc de Berry étoit prodigieusement avide d'argent, non pour acquérir des états, comme ses deux frères, les ducs d'Anjou et de Bourgogne, mais pour dépenser fastueusement et prodiguer

Le duc de Lancastre auroit sacrifié le royaume de Richard, son neveu, à ses propres prétentions sur la couronne de Castille. Sous prétexte de négociations pour la paix, les deux oncles, les ducs de Berry et de Lancastre, avoient eu, avant les préparatifs de guerre, une entrevue. Rien n'y fut décidé, cependant ils s'étoient séparés avec un air de satisfaction et les apparences de la meilleure intelligence. Le duc de Lancastre montra une entière sécurité sur les dangers de l'Angleterre, et en sortit même avec des troupes pour aller attaquer la Castille. Le duc de Berry, par ses délais, fit manquer la saison de l'embarquement. La conclusion est facile à tirer, sur-tout quand l'histoire atteste en plusieurs endroits que le plus sûr rempart des insulaires nos voisins contre nos efforts a souvent été l'argent et l'intrigue. 1386.

Ils perdirent alors un homme qui leur avoit été fort utile en ce dernier genre. Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, haï et méprisé dans sa propre famille pour ses forfaits, passoit de tristes jours dans sa Navarre, se consolant de son inaction par la débauche et le plaisir de mal faire. Ses possessions de Normandie et de Languedoc restoient toujours séquestrées, mais sous la garde de Charles, l'aîné de ses fils. On avoit cru devoir cette déférence à la bonne conduite de ce prince et de ses frères et sœurs, qui ne participoient pas aux crimes de leur père. Toujours occupé de pensées sinistres, Charles-le-Mauvais, tant par dépit de ce qu'on lui retenoit ses biens, que pour exciter dans le royaume des troubles dont il pourroit profiter, conçut le projet d'empoisonner, en une seule fois, le roi, son frère, les ducs de Berry, de Bourgogne, et de Bour- 1387.

1387. bon, et les seigneurs qu'ils admettoient à leur société.

Le hasard conduisit à sa cour un de ces menestrels qui parcouroient les provinces, chantant, jouant des instruments, bien reçus dans les châteaux. Il se nommoit Gauthier le Harpeur. Son valet, appelé Robert Wourdreton, Anglois, parut au Navarrois propre à exécuter le forfait qu'il méditoit. Il prit lui-même le soin d'apprendre au scélérat la propriété meurtrière de l'arsenic, la dose nécessaire pour faire mourir, les lieux ordinaires où il se vendoit. « Tu en trouveras, « lui dit-il, chez les apothicaires, dans les grandes « villes par où tu dois passer en allant à Paris. » Il l'instruisit aussi des moyens de s'introduire dans le palais. « Quand tu y auras acquis quelque habitude, « tray-toi près de la cuisine, du dressoner, de la bou- « teillerie, ou de quelques autres lieux où mieux tu « verras ton point, et de cette poudre mets ès-potages, « viandes ou vins desdits seigneurs. » L'Anglois promit tout, partit, acheta le poison à Bayonne, fut arrêté en arrivant à Paris, interrogé, condamné à être tiré à quatre chevaux, et exécuté. Le moyen par lequel cet attentat a été découvert si promptement est ignoré. On présume qu'il fut révélé à la cour de France par le prince Charles, qui, résidant alors auprès de son père, en eut connoissance, et que ce fut en reconnoissance de cet avis que le nom du roi de Navarre ne parut pas dans le procès.

Mais si la justice des hommes l'épargna, celle de Dieu le punit rigoureusement dès cette vie. Les excès continuels de la volupté avoient hâté chez lui les progrès de l'âge, et il étoit vieux quoiqu'il n'eût que cinquante-six ans. Pour ranimer sa chaleur languissante,

il se faisoit envelopper quelquefois d'un drap imbibé d'esprit de vin. Son valet de chambre, finissant de coudre le drap, et ne trouvant point auprès de lui ses ciseaux pour couper le fil, en approche la bougie. Le feu y prend rapidement, se communique au drap, et, avant qu'on puisse arracher au prince cette funeste enveloppe, il est brûlé jusqu'aux os, et expire trois ou quatre jours après dans d'affreux tourments. 1387.

Sa mort donna lieu à une procédure singulière. La confiscation de ses villes de Normandie n'avoit pas reçu, quand elles furent mises sous le séquestre, toutes les formes nécessaires. Cependant il étoit de l'intérêt du royaume qu'elles fussent réunies à la couronne. Le roi tint à ce sujet un lit de justice. Le roi de Navarre, dont on n'ignoroit pas la mort, fut cité à la table de marbre, et sommé de comparoître en personne. Il y eut dans cette cause de longs discours. Apparemment les défenseurs du Navarrois crurent pouvoir exciper de la mort du coupable, puisque l'avocat général s'appliqua, dans le sien, à prouver que le vassal criminel de lèse-majesté pouvoit être poursuivi, même après sa mort. Cependant il n'y eut pas de jugement définitif. La cause fut seulement mise en état d'être jugée, afin d'amener les fils du défunt, par la crainte d'une décision, à se contenter d'un équivalent qu'on leur offroit en échange des domaines de Normandie, dont le parti que les Anglois en avoient tiré, lorsque les villes étoient entre les mains du père, montroit l'importance.

Le mauvais succès des préparatifs contre les Anglois chagrinoit d'autant plus le roi, qu'ils triomphoient de cette perte, et qu'ils sembloient le défier dans leur île. Une vengeance particulière du duc de Bretagne fit

1387. avorter de nouveaux desseins contre eux. On a vu que Clisson, connétable de France, s'étoit porté avec ardeur au projet de la descente, et que, pour contribuer à cette entreprise, il avoit présidé lui-même à des armements en Bretagne, où il possédoit de grands et riches domaines. Autrefois il avoit combattu pour la maison de Blois contre celle de Montfort, que le traité de Guérande avoit mis en possession du duché de Bretagne. Par ce même traité le nouveau duc s'étoit engagé à payer la rançon de Jean de Blois, fils de son compétiteur, et à lui faire épouser sa sœur; mais il avoit négligé l'un et l'autre article, et le malheureux prince languissoit en Angleterre, désespérant de jamais recouvrer sa liberté. Elle lui fut rendue par la générosité de Clisson, qui, réparant les torts du duc, paya la rançon du prince et devint son beau-père. Soit qu'il restât au duc quelque ressentiment de cette ancienne querelle, soit qu'il vît de mauvais œil, si puissant dans ses états, un homme qu'il croyoit mal disposé pour lui, sous prétexte de prendre ses avis sur une forteresse qu'il faisoit bâtir, il l'attire dans le donjon, le fait charger de chaînes, et ordonne au gouverneur, nommé Bavalan, de le renfermer dans un sac, sitôt qu'il sera nuit, et de le jeter à la mer. A ce commandement le gouverneur tombe aux pieds de son maître, lui remontre l'affreuse atrocité d'un pareil ordre, et les suites funestes qu'il peut avoir. « Ne m'en « parles plus, répond le duc, obéis: l'heure est venue « que j'aurai raison de ce méchant paillard qui m'a tant « outragé. »

Pendant la nuit, l'idée du crime qui se commettoit sans doute alors lui revint à l'esprit, et écarta de lui le

sommeil. Il éprouvoit des angoisses de repentir, et desiroit qu'on ne lui eût pas obéi. Quand Bavalan parut le matin devant lui, il le regarda avec inquiétude ; mais au mot de *c'en est fait*, que lui dit tristement le gouverneur, il entra dans des convulsions de désespoir, s'abandonna aux gémissements, ne voulut de la journée ni prendre de nourriture ni voir personne. Bavalan le laissa jusqu'à la nuit dans cet état de désolation, et, s'étant assuré que son repentir étoit sincère, il lui dit enfin : « Consolez-vous, Clisson n'est pas mort. » Ce fut un poids énorme ôté à la conscience du duc. « Bavalan, « lui dit-il, tu as été bon serviteur de ton maître, et tu « m'as fait le meilleur service qu'oncques homme fit à « un autre. « Cependant il ne voulut pas perdre entièrement le fruit de sa perfidie, et mit à prix la liberté du connétable. Cet événement interrompit les préparatifs que la France faisoit contre l'Angleterre, préparatifs dont Clisson étoit l'ame, et d'où l'on a conjecturé que le duc avoit été en grande partie inspiré par les Anglois. Dans le même temps le duc de Gueldres, qui, pour quelques uns de ses états, étoit vassal de la couronne, envoya, sous prétexte de déni de justice, défier le roi. Charles VI marcha en personne pour le punir de son audace. Il l'auroit privé de son duché, si le duc de Juliers, son père, n'eût interposé sa médiation. « Il faut « pardonner à mon fils, disoit-il aux commissaires du « roi, c'est un fou. » Oui, mais un fou intéressé ; car on découvrit que les Anglois lui avoient donné de l'argent et assuré une pension pour déclarer la guerre à la France ; systéme toujours suivi par eux et avec succès, de payer sur le continent des diversions à l'effet de garantir leur île. 1387.

1387. Le connétable revint à la cour, ardent de colère, et demandant vengeance de la perfidie exercée à l'égard du premier officier de la couronne. Les opinions furent partagées à ce sujet. Le duc de Berry et de Bourgogne, s'apercevant du crédit que Clisson prenoit auprès du roi, vouloient que cette affaire fût mise en oubli, de peur que la vengeance qu'on en tireroit ne le rendît encore plus puissant. Les discussions qui eurent lieu dans le conseil à cet égard manifestèrent des haines personnelles, des jalousies et des germes de factions prêts à se développer. Cependant le duc de Bretagne fut mandé à la cour; il s'y rendit après de longs délais, et seulement pour prévenir l'orage qui grondoit déja contre lui. Des discussions, également prolongées, se terminèrent enfin par la restitution des places du connétable, et celle de la rançon que le duc avoit encore exigée de lui. On les fit alors embrasser; mais leur haine n'étoit pas éteinte, et n'en fut, long-temps encore, que plus implacable.

1388. Le roi atteignoit vingt-un ans. On s'apercevoit qu'il commençoit à se lasser de la tutéle de ses oncles. Ce qui s'étoit passé à l'égard des armements contre l'Angleterre lui faisoit voir qu'ils songeoient plus à leur intérêt personnel qu'à ceux du royaume. Dans ces dispositions, il se trouva des gens, peut-être fut-ce le connétable, qui lui persuadèrent de commencer à régner par lui-même. En revenant de Gueldres il s'arrêta à Reims pendant les fêtes de la Toussaint; là, dans une assemblée composée de princes du sang, de plusieurs seigneurs et de gens du conseil, il demanda, comme par forme de consultation, s'il ne convenoit pas qu'il prît en main les rênes du gouvernement. On se déféra quelques moments les

uns aux autres l'honneur d'opiner les premiers ; mais enfin le cardinal de Laon, qui d'abord avoit refusé la parole, la prit, et, une fois échauffé, il fit un tableau frappant des vices de l'administration, et des portraits si ressemblants des seigneurs jusqu'alors admis au ministère, sur-tout du duc de Bourgogne, qu'il étoit impossible de les méconnoître. Il conclut qu'il étoit important que le roi se chageât lui-même de l'administration. Tout le conseil fut du même avis. Le jeune monarque se tourna du côté de ses oncles, les remercia affectueusement des soins qu'ils avoient pris jusqu'à ce jour, les en déchargea pour la suite, et déclara que son intention étoit de régler désormais les affaires par lui-même. Les deux oncles, quoiqu'ils ne s'attendissent pas à une si prompte résolution, n'en marquèrent aucun mécontentement. Quelques jours après, le cardinal de Laon mourut ; il se crut empoisonné, et les chirurgiens qui ouvrirent son corps ne détruisirent pas le soupçon. 1388.

On vit alors ce qui a coutume d'arriver dans les changements de gouvernement : ceux qui étoient en faveur furent disgraciés. A leur place parurent des courtisans ou ignorés, ou éloignés auparavant. Quatre ministres se partagèrent l'administration, Le Bégue de Vilaines, le seigneur de La Rivière, Jean Le Mercier, seigneur de Noviant, et Jean de Montagu, sous l'inspection du connétable, qui avoit toute la confiance du jeune monarque.

Selon l'usage, ils ne manquèrent pas de décrier la conduite de leurs prédécesseurs, de rejeter sur eux tous les maux de l'état, de faire au peuple de magnifiques promesses, qui aboutirent à la suppression d'une augmentation d'impôts, établie l'année précédente pour les

1388. frais de la guerre qu'on comptoit avoir. Afin de verser de l'odieux sur l'ancien ministère, il fallut bien montrer le châtiment de quelque coupable. Le sort tomba sur Audouin de Chanveron, prévôt de Paris, chargé de la répartition de l'imposition; opération délicate, dans laquelle il est rare qu'on ne se fasse pas des ennemis. Il prouva que s'il avoit commis quelques fautes dans l'assiette ou le recouvrement, c'étoit par l'ordre exprès des ducs de Berry et de Bourgogne. Sa gestion d'ailleurs étoit apparemment bien pure, puisqu'on fut réduit à lui reprocher six francs offerts à sa femme, et à lui un quart de vin et quelques volailles, présents d'usage quand il installoit des huissiers et des procureurs. De ces griefs ou autres semblables, on forma un corps d'accusations sur lesquelles on le condamna à la mort comme concussionnaire; mais on lui accorda en même temps sa grace, et même la permission de faire insérer dans les lettres, avec les inculpations, les réponses qui le justifioient. Les ducs de Berry et de Bourgogne se retirèrent chacun dans leur apanage. Après leur départ il se trouva bien peu de vaisselle, de tapisseries et de joyaux dans le palais du roi, pendant que ceux qu'ils allèrent habiter furent vus tout-à-coup abondamment garnis et superbement meublés. Le jeune monarque pria le duc de Bourbon, son oncle maternel, de rester auprès de lui, et de l'aider de ses lumières, et lui rendit, en plein conseil, le juste témoignage que ses actions avoient toujours été dirigées vers le bien de l'état.

Plusieurs réglements parurent alors sur des objets plus ou moins importants, à commencer par le parlement. Le roi fixa le nombre des conseillers de la grand'chambre à quinze clercs et quinze laïcs; des enquêtes,

à vingt-quatre clercs et seize laïcs, des requêtes, à deux clercs et quatre laïcs. Ils ne pourront s'absenter sans permission du roi : les religieux en sont exclus, et il est enjoint de n'avoir aucun égard aux lettres qu'obtenoient quelquefois des gens en faveur, pour suspendre le cours de la justice. Il est pourvu par des lois de police sages et sévères à la sureté et au nettoiement de Paris, où l'amas des immondices formoit des cloaques d'où s'élevoit un air empesté. L'usure des juifs fut réprimée ; l'éloignement des lépreux, séquestrés hors de la ville, fit cesser la crainte de la contagion qu'ils répandoient. On ferma enfin les repaires où les mendiants alloient cacher l'abus qu'ils faisoient des aumônes surprises à la pitié. On nommoit un de ces lieux *la Cour des Miracles*, parceque ces malheureux, sortis le matin boiteux, aveugles, estropiés, couverts de plaies, délivrés, en rentrant, de leurs bandages, paroissoient tout-à-coup sains comme par miracle, et se livroient aux plus crapuleuses débauches. 1388.

Dans une jeune cour tout est occasion de plaisir. 1389.
Quand l'âge de donner l'ordre de chevalerie aux princes Louis II et Charles, fils de Louis d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, fut arrivé, il y eut des tournois qui durèrent trois jours. Le roi et le duc d'Orléans, son frère, y combattirent. Le jeune monarque montroit pour les exercices violents une ardeur qui tenoit de l'emportement. Les dames y assistoient; les joutes furent suivies de bals parés et masqués. Dans ce même temps, Louis, duc d'Orléans, frère du roi, épousa Valentine Visconti, fille du duc de Milan, Jean Galéas. Elle eut en dot la ville d'Asti, et il fut stipulé dans le contrat que, si ses deux frères venoient à mou-

1389. rir sans enfants mâles, elle ou ses héritiers succéderoient au duché de Milan. C'étoit déja trop des prétentions que la couronne de Naples donnoit à la maison royale de France en Italie, sans les augmenter encore de celles que ce mariage lui donna sur le Milanez.

Le couronnement de la reine fut précédé d'une entrée solennelle dans la capitale. Les Parisiens la rendirent la plus pompeuse qu'il étoit possible. Les spectacles qu'ils donnèrent leur paroissoient dans ce temps ce que nous paroissent les nôtres, c'est-à-dire, les plus beaux qu'on pût donner. A la porte St.-Denys, des enfants habillés en anges chantoient des cantiques. « La « Sainte Vierge tenoit entre ses bras un petit enfant, le« quel s'esbatoit à part soi avec un petit moulinet fait « d'une grosse noix. » De jeunes filles, extrêmement parées, mais modestes, présentoient aux passants Clairet, Hypocras et Piment. Devant l'hôpital de la Trinité, des chevaliers françois et anglois représentoient le pas d'armes de Saladin. Plus loin on voyoit « Dieu séant en sa « majesté, et de petits enfants de chœur chantoient moult « doucement en forme d'anges. » Deux d'entre eux se détachèrent de la voûte de l'arc de triomphe, et vinrent poser une couronne de prix sur la tête de la reine. Elle trouva ensuite une salle de concert; puis, au petit châtelet, la représentation d'un lit de justice. D'un bois voisin s'élança un cerf blanc; il devoit être d'or massif, mais on n'eut pas le temps de le fondre. Un lion et un vautour sortis du même bois vinrent l'attaquer, Un homme caché dirigeoit les mouvements du cerf, qui brandissoit une épée, et rouloit les yeux en menaçant. Le plus singulier fut un voltigeur qui descendit sur une corde tendue du haut des tours Notre-Dame jusqu'au

pont, quand la reine y entra. Comme il faisoit déja nuit, il tenoit un flambeau à chaque main. Le roi, pour jouir de ces spectacles, monta en croupe derrière Savoisi, et reçut quelques horions dans la foule. La reine fut couronnée dans la Sainte-Chapelle. Quatre des principaux bourgeois lui présentèrent une nef d'or, deux grands flacons, deux drageoirs et deux bassins d'argent; à la duchesse d'Orléans, deux services de vaisselle; au roi, quatre pots[1], six trampoirs et six plats d'or. Deux hommes déguisés, l'un en ours, l'autre en licorne, deux autres noircis et habillés en maures portoient ces présents. « Grand merci, bonnes gens; ils sont biaux et « riches », dit le roi aux bourgeois qui les offrirent; et le lendemain la gabelle fut augmentée. 1389.

Il n'y a pas jusqu'aux cérémonies funèbres qui ne servirent aux amusements de la cour. Le roi fit faire un service solennel à du Guesclin, dans l'église de Saint-Denys. On ne sait pourquoi cette réminiscence, à moins que ce ne fût pour donner une marque de faveur à Clisson, Breton comme lui, son compagnon d'armes et son successeur dans la dignité de connétable. Il conduisoit le deuil. Tout se passa selon le cérémonial pompeux de l'ancienne chevalerie. L'offrande étoit de quatre coursiers, deux armés en guerre, deux pour les tournois. Les ducs de Bourgogne, de Bourbon, de Lorraine et de Bar les présentoient, précédés des plus grands seigneurs qui portoient l'écu, l'épée, la lance, le casque, les gantelets et les autres pièces de l'armure. L'évêque d'Auxerre officiant fit l'éloge du bon connétable. C'est la première oraison funèbre qui ait été prononcée dans l'église.

Ces spectacles, tant funèbres que joyeux, coûtoient prodigieusement, sur-tout avec un prince qui, dit une

1389. chronique, donnoit mille écus où son père n'en donnoit que cent. Le peuple, toujours sûr d'être appelé à remplir les vides du trésor, murmuroit de ces dépenses. Il eut cependant quelques espérances de soulagement dans l'accord qui se fit avec l'Angleterre. Ne pouvant convenir de la paix, des commissaires assemblés dans la chapelle de Bellinghen, entre Boulogne et Guines, sur un terrain neutre entre les possessions françoises et angloises, conclurent une trêve de trois ans. Ils y comprirent la Castille, le Portugal, l'Aragon, la Navarre, l'Ecosse, la Flandre, le Brabant, les duchés de Gueldres et Juliers, et la république de Gênes. Ainsi dès-lors le sort des deux nations régloit celui d'une grande partie de l'Europe.

On n'a point vu paroître, dans le service de du-Guesclin, le duc de Berry. Il étoit alors en Languedoc, nonchalamment occupé à jouir des délices d'une vie efféminée et fastueuse, qu'il aimoit sur toute chose. Les peuples confiés à son gouvernement, il les regardoit comme faits pour ses plaisirs, et les traitoit en tyran. Quand ils se plaignoient de l'excès des impositions, il les doubloit, et punissoit la résistance par des amendes, par la prison, et même par des supplices. Un ministre, nommé Bétisac, étoit l'inventeur, la cause et l'instrument de ces vexations. Le roi en fut témoin dans un voyage qu'il fit dans les provinces méridionales du gouvernement de son oncle. Il paroît même que ce voyage n'étoit entrepris que pour réprimer ces désordres. Le monarque y mena, avec ses deux oncles les ducs de Bourgogne et de Bourbon, une cour nombreuse et une partie de son conseil.

Bétisac fut arrêté. Le premier grief qui déposoit contre lui étoit son immense richesse. Quand les juges

lui demandèrent d'où il la tenoit, il répondit naïvement : « Monseigneur de Berry veut que ses gens de- 1389.
« viennent riches. » Un incident embarrassa le tribunal. Le duc envoya des lettres par lesquelles il avouoit tout ce que Bétisac avoit fait, et le réclamoit comme justiciable de lui seul. Comment condamner un homme qui n'avoit agi que par l'ordre d'un maître revêtu de l'autorité suprême? Une ruse perfide fit tomber sur le malheureux, pour un crime supposé, la punition qu'il méritoit pour les véritables. On lui détacha dans sa prison un faux ami qui lui dit : « Demain vous serez jugé et exécuté ; il n'y a « qu'un moyen pour vous sauver. C'est de vous dire cou- « pable de quelque crime de la compétence du juge ecclé- « siastique. On ne pourra se dispenser de vous renvoyer à « ce tribunal ; vous en appellerez à la cour d'Avignon, et « le duc de Berry, qui y a grand crédit, vous fera absou- « dre. » Bétisac adopte cet expédient. Il se fait conduire devant les juges, et déclare qu'il est hérétique, incrédule à la Trinité, à l'incarnation du Verbe, matérialiste, et qu'il croit fermement qu'il n'y a ni paradis ni enfer. S'il avoit connu plus d'impiétés, il n'y a point de doute qu'il ne se les fût appliquées. « Bétisac, s'écrie le chef du « tribunal, vous errez grandement contre l'église. Vos « paroles demandent le feu. Qu'elles demandent le feu « ou l'eau, répond Bétisac, je n'en sais rien ; mais telles « sont mes opinions, je les ai eues dès l'enfance, et les « tiendrai jusqu'à la fin. » Ces paroles furent rapportées au roi. Ce prince ignoroit l'artifice, il dit : « C'est un « mauvais homme, hérétique et larron, qu'il soit ars « et pendu ; ne ja par bel oncle de Berry il ne sera « excusé. » Bétisac soutint sa profession de foi devant les juges d'église ; mais, au lieu de renvoyer sa cause au

1389. pape, comme on l'en avoit flatté, ils le livrèrent au bras séculier, et on le conduisit aussitôt au supplice. Quand il vit le bûcher, il reconnut la perfidie, et voulut se rétracter; mais on ne lui en laissa pas le temps, et on le précipita dans les flammes. Le roi et ce qu'il y avoit de seigneurs et de conseillers avec lui assistèrent à son supplice. Le duc de Berry en fut outré, et jura de se venger.

Mais on lui donna une autre mortification encore plus sensible, parcequ'elle lui étoit personnelle. Le conseil résolut de lui retirer le gouvernement du Languedoc. Sa destitution lui fut portée et signifiée par Jean d'Harpedane, neveu du connétable, choisi pour le remplacer. On regarda cette démarche de Clisson comme une vengeance de ce que le duc de Berry s'étoit opposé à la guerre que lui connétable avoit voulu engager le roi de déclarer au duc de Bretagne, pour le punir de la perfide violence exercée à l'égard du premier officier de la couronne. Le duc de Bourgogne ne put sauver cet affront à son frère. Le jeune monarque étoit absolu et tranchant. Ses ministres n'eurent pas le pouvoir ou la prudence de lui faire mettre dans une action juste les égards que le rang du coupable exigeoit. Par-là ils s'attirèrent la haine des princes et de leurs créatures, et s'exposèrent aux représailles qui eurent lieu dans la suite.

Le roi s'amusa beaucoup dans son voyage. Il eut à Avignon une réception pompeuse, et dans toutes les villes par lesquelles il passa des fêtes splendides. Il resta douze jours à Montpellier. Ce fut dans cette ville que lui et le duc d'Orléans firent une gageure de cinq mille livres à qui se rendroit le premier chacun auprès de son épouse. Les deux frères prirent des chemins diffé-

rents et allèrent jour et nuit. Ils n'avoient chacun qu'un homme avec eux. La fatigue obligea quelquefois le roi de se mettre sur un chariot pour prendre du repos. Cette course, qu'il fit par des chemins difficiles et peu sûrs, et qu'il entreprit malgré les représentations des gens sages de sa cour, marque qu'il étoit d'un caractère bouillant, impétueux, aveuglément livré à ses fantaisies; et de ce que, plus âgé que son frère, il supporta moins bien la fatigue, on peut induire qu'avec l'apparence d'une force athlétique, il avoit un tempérament foible et délicat, peu propre aux exercices violents; ce qu'il n'est pas inutile de remarquer pour expliquer la cause de la triste infirmité qui a causé ses malheurs et ceux de la France. Charles, avec cette opiniâtreté pour les plaisirs, se montroit en affaires peu ferme dans ses résolutions, vacillant et flexible aux opinions de ceux qui lui parloient les derniers. Aussi le connétable et les ministres avoient-il grand soin de le rendre inabordable à tous autres qu'à ceux qui leur étoient absolument dévoués. 1389.

Le duc de Bourbon, voyant que, malgré l'invitation que son neveu lui avoit faite de l'assister de ses conseils, il n'étoit consulté en rien, prit le parti d'aller attendre ailleurs le débrouillement des cabales et des intrigues. Les Génois faisoient un armement contre les corsaires d'Alger et de Tunis; il en accepta le commandement, et se rendit à Gênes accompagné de quinze cents hommes d'armes. Il y fut joint par le comte de Derby, depuis duc d'Hereford, fils aîné du duc de Lancastre, prince rempli de courage, et que la fortune destinoit à occuper le trône d'Angleterre, après en avoir fait descendre Richard, son persécuteur. L'expédition n'eut 1390.

1390. pas tout le succès qu'on pouvoit espérer. On y perdit beaucoup d'hommes par les maladies. Cependant on força les beys à acheter la paix par une somme d'argent, et à donner la liberté à tous les esclaves chrétiens qui étoient dans leurs états.

1391. Comme il y avoit eu pendant cette guerre des exploits brillants et de hauts faits d'armes, les seigneurs et chevaliers, compagnons de Bourbon, en firent des récits pleins d'enthousiasme qui enflammèrent le roi. Il ne respiroit que les combats; il vouloit tantôt attaquer l'Afrique, tantôt combattre les Turcs, et acquitter à la Terre-Sainte les vœux non accomplis de Philippe et de Jean de Valois, ses aïeux. On ne lui fit passer cette fantaisie qu'en lui en suggérant une autre: c'étoit de partir pour l'Italie et de forcer les Romains d'embrasser l'obédience de Clément, d'où s'en seroit suivie la gloire de finir le schisme.

Aussitôt on dresse l'état des troupes destinées à passer les monts; le roi aura quatre mille lances, les ducs de Berry et de Bourgogne chacun deux mille, le duc de Bourbon mille, le connétable deux mille, et mille sous chacune des bannières de Coucy et de Saint-Paul. Le duc de Bretagne, invité à se joindre, se moque du projet. « Le roi, dit-il, entreprend d'aller à Rome, de dé« truire le pape Boniface, successeur d'Urbain; et, « m'aide Dieu, il n'en sera rien; il aura en brief temps « d'autres étoupes à sa quenouille. » Etoit-ce menace ou prévoyance politique?

Les François étoient déja en Italie pour d'autres causes. Les uns aidoient Louis II d'Anjou à rentrer dans le royaume de Naples, que son père n'avoit pu conquérir, et où il n'eut pas plus de succès; les autres, sous la

conduite du comte d'Armagnac Jean III, pressoient Galéas Visconti, possesseur du Milanez, pour en rendre au moins une partie à Charles Visconti, cousin-germain de Galéas, et beau-frère du comte d'Armagnac. Galéas, attaqué par les François, avoit en France une grande ressource dans Valentine Visconti, sa fille, qu'il avoit mariée au duc d'Orléans, en lui donnant une très riche dot. La princesse fit d'abord tous ses efforts pour détourner le comte d'Armagnac de cette expédition, qui ne lui étoit inspirée que par des idées chevaleresque, comme protecteur de princes opprimés. N'y pouvant réussir, elle fit passer à son père les plans de l'entreprise. Galéas profita si bien de ses avis qu'il battit le comte d'Armagnac et le fit prisonnier. Il mourut de ses blessures. Son armée, sans chef, se dispersa. La plus grande partie fut exterminée dans la Lombardie; le reste, arrêté aux passages, périt de faim et de misère. C'est la seconde fois sous ce règne que l'Italie engloutit les phalanges françoises. A Jean III succéda, dans le comté d'Armagnac, Bernard VII, son frère, qui s'acquit une funeste illustration dans les troubles de ce règne.

1391.

Après quelques foibles préparatifs, on ne songea plus à l'Italie. Le roi, comme disoit Montfort, « avoit « bien d'autres étoupes à sa quenouille. » Sa cour étoit toujours partagée entre le connétable et les ducs de Berry et de Bourgogne. Sans guerre déclarée, ils se nuisoient le plus qu'ils pouvoient. Clisson poursuivoit toujours avec opiniâtreté sa vengeance contre le duc de Bretagne; à sa querelle personnelle il joignoit les intérêts de l'état. Le duc, disoit-il, se comportoit en souverain absolument indépendant: il faisoit battre monnoie à son effigie, exigeoit de ses vassaux des hommages

1391. et serments de fidélité contraires aux droits de la couronne de France. Il avoit manqué aux conditions du traité de Guérande en faveur de la maison de Blois-Penthiévre, et il lui imputoit d'autres griefs que trouvent aisément l'animosité et le desir de la vengeance.

Charles VI, animé contre le duc par tous ces reproches, résolut de se faire, par les armes, justice des entreprises hautaines de son vassal: ses oncles l'exhortèrent à tenter auparavant la voie de conciliation. Ils ménagèrent une entrevue à Tours. Le monarque et le duc s'y rendirent; comme elle se faisoit contre le gré du connétable, il employa tous les moyens capables d'en faire manquer le but. Les gens de Montfort furent insultés et maltraités. On ne le regardoit lui-même à la cour qu'avec une indifférence qui tenoit du mépris. Il soutenoit tout avec patience. Les ducs de Berry et de Bourgogne lui avoient pour ainsi dire fait sa leçon. Il avoit d'ailleurs pris sa précaution ordinaire de protester secrétement contre tout ce qu'il accorderoit portant atteinte à ses intérêts, comme y étant contraint. A force de difficultés que le connétable faisoit succéder les unes aux autres, peu s'en fallut que l'accommodement ne manquât. Il réussit cependant par un engagement de mariage entre un fils du duc, encore enfant, avec une fille du roi, encore au berceau, et d'une fille du duc avec le fils du comte de Penthièvre. Le monarque se laissa gagner par le plaisir de voir un jour sa fille duchesse de Bretagne. Le duc de Monfort renonça à quelques uns des droits qui lui étoient contestés, entre autres à celui de mettre son effigie sur sa monnoie; mais, retourné en Bretagne, il se fit recon-

noître et restituer ce droit par une assemblée de ses états. Le roi retourna content à Paris, et Clisson fit semblant de l'être. 1391.

Alors, et à l'effet de procurer la paix entre les deux couronnes, devoit avoir lieu une entrevue du roi avec Richard, roi d'Angleterre, fils du fameux prince de Galles; mais ce dernier changea d'avis, et envoya seulement comme plénipotentiaires les ducs de Lancastre et d'Yorck, ses oncles. On ne put convenir que d'une prolongation de la tréve. Cependant Charles consentoit à ce que la Guienne fût tenue en pleine souveraineté par Richard; mais il insistoit sur la démolition de Calais. Cette demande, à laquelle refusa opiniâtrément d'acquiescer le duc de Lancastre, rompit les espérances d'une paix définitive. 1392.

Le baron de Craon fut en ce temps banni de la cour. C'étoit cet infidéle dépositaire de l'argent que la duchesse d'Anjou envoyoit à son mari, roi de Sicile, et que le baron dissipa à Venise en fêtes et en plaisirs. Nous avons vu qu'il avoit été condamné à cent mille livres de restitution à la veuve et à ses enfants; mais il lui restoit encore de grosses sommes, au moyen desquelles il tenoit un état brillant. Il étoit de tous les plaisirs du duc d'Orléans, et confident de ses intrigues amoureuses. Le prince en avoit une fort secréte; Craon eut l'imprudence de la révéler à la duchesse. Jalouse en Italienne, Valentine en fait de vifs reproches à son mari; le duc, à force de caresses, tire d'elle la connoissance de celui qui l'a instruite, il en porte ses plaintes au roi, et Craon reçoit ordre de quitter la cour, sans qu'on daigne lui dire la cause de sa disgrace. Comme le connétable étoit tout puissant, il s'en prend à lui

1392. de son malheur, se promet de se venger, et se retire dans sa baronnie de Craon, limitrophe de la Bretagne.

On étoit bien éloigné de croire qu'une petite intrigue galante pût avoir des suites si funeses à la tranquillité du royaume. La tréve d'Angleterre, prolongée pour un an, donnoit un répit dont les plaisirs profitoient. La reine, dans l'éclat de la jeunesse, tourmentée de la passion du luxe, ne pensoit qu'à paroître avec magnificence dans les divertissements dont la cour paroissoit uniquement occupée. On imagina une *cour d'amour*, formée sur les modéles des cours souveraines. Il y avoit des présidents, conseillers, maîtres des requêtss, gens du roi, avocats, et tous les officiers nécessaires à la procédure. Les hommes et les femmes se citoient à ce tribunal; on s'y égayoit dans des plaidoyers où des maximes de tendresses se trouvoient souvent, selon le style du temps, appuyées par des passages de l'écriture sainte et des pères, bien ou mal amenés. Aussi voit-on dans les listes de cette société, toute consacrée à l'amour, des docteurs en théologie, des prêtres, des abbés, des évêques, des guerriers, et les personnages les plus graves de la cour, avec la reine, les princesses et leurs dames.

Dans la vogue la plus générale de ces divertissements, le roi tomba malade. On vit alors paroître les symptômes du délire dont les fréquents accès ont affligé le reste de sa vie. On croit qu'il les avoit déja ressentis, et que ce fut en grande partie pour les cacher que les ministres le rendoient quelquefois inaccessible, comme nous l'avons remarqué. Cette fois, les princes et les courtisans en furent témoins. Un régime doux et de

sages précautions, sur-tout le soin officieux d'éloigner de lui tout ce qui pouvoit lui occasioner des émotions trop vives, auroient peut-être surmonté cette infirmité; mais, quelques semaines après être relevé de sa maladie, il éprouva un assaut qui auroit pu ébranler une tête plus forte. 1393.

Pierre de Craon, chassé de la cour, à ce qu'il croyoit, par le pouvoir du connétable, et le duc de Bretagne, insulté à Tours par la suggestion du connétable, associent leur haine et procèdent ensemble à la vengeance. Craon avoit conservé son hôtel à Paris; il y cache des armes, y envoie quarante hommes déterminés, et à jour indiqué, lorsque Clisson revenoit tranquillement chez lui, à l'endroit où est l'hôtel Soubise, escorté seulement de huit hommes, sortant, à une heure du matin, d'un bal donné par la reine à l'hôtel Saint-Paul, il est assailli, dans la rue Culture-Sainte-Catherine par ces quarante hommes, qui éteignent les flambeaux et se jettent sur lui. Il croit d'abord que c'étoit une plaisanterie du duc d'Orléans pour lui faire peur; mais, entendant ces mots: *à mort, Clisson,* prononcés par Craon, qui se nomme, il se met en défense. Une cotte de mailles, qu'il portoit par hasard, le garantit des premiers coups; mais un dernier sur la tête le jette à bas de son cheval. Il tombe dans la porte d'un boulanger qui étoit entr'ouverte. Les assassins fuient sans se donner le temps de vérifier s'il étoit mort. Les gens de sa suite, qui l'avoient abandonné quand ils le virent tomber, portèrent, à bride abattue, cette nouvelle à l'hôtel Saint-Paul. Le roi étoit prêt à se mettre au lit, il courut sur-le-champ auprès du connétable, et le trouva entre les mains des chirurgiens. Ils sondèrent la plaie, et calmèrent l'inquiétude du mo-

narque en lui annonçant qu'elle n'étoit pas dangereuse.
1392. Il donna des ordres pour arrêter le chef et les complices par-tout où on pourroit les trouver. Un page et deux hommes d'armes furent pris à deux lieues de Paris, et exécutés après brief jugement. Dans le premier moment de la colère, on confondit les innocents avec les coupables. Le concierge de l'hôtel de Craon, qui avoit reçu les assassins sans connoître leurs desseins, fut condamné à mort; et un chanoine de Chartres, homme d'une probité reconnue, fut privé de son bénéfice pour avoir logé le baron lorsqu'il venoit à Paris, et enfermé dans un cachot pour le reste de ses jours. On suivit le procès de Craon lui-même. Les preuves étoient claires. Il fut condamné à mort, tous ses biens furent confisqués, et ses maisons dans Paris rasées. Sur l'emplacement de son hôtel on établit une halle, qui a été le marché du cimetière Saint-Jean. Les seigneurs de la cour assistèrent à la démolition pour plaire au roi: plusieurs d'entre eux profitèrent de la confiscation de ses terres, entre autres le duc d'Orléans. Dans celle de la Ferté-Bernard on trouva des richesses immenses. Jeanne de Châtillon, sa femme, et sa fille en furent chassées ignominieusement, dénuées de tout.

1393. L'assassin se sauva en Bretagne. Le duc le reçut d'abord assez mal. « Vous êtes un chétif, lui dit-il, quand « vous n'avez pu occir un homme duquel vous étiez au-« dessus. » Craon lui répondit: « C'est bien diabolique « chose. Je crois que tous les diables d'enfer, à qui il « est, l'ont gardé; car il eut sur lui lancés et jetés plus « de soixante coups d'épée et de couteaux. » Néanmoins, après ce premier reproche, Montfort le cacha si bien, qu'il put hardiment assurer au roi, qui le demandoit

avec instances et menaces, qu'il ne savoit où il étoit. 1392.
Les ducs de Berry et de Bourgogne conseilloient au roi de se contenter de la dénégation du duc, et, pour satisfaire un de ses sujets, de ne pas exposer lui et son royaume à une guerre qui pouvoit devenir très considérable, parceque les Anglois ne manqueroient pas de s'en mêler : mais Charles, une fois frappé de son objet, ne cessoit de le voir : il ne parloit que de chercher le coupable, le découvrir, le livrer à la justice, le punir. Cependant on remarquoit dans sa résolution même des contradictions perpétuelles, une rapidité d'expressions menaçantes, et un silence morne, des ordres donnés et rétractés ; mais la volonté de forcer Montfort à lui livrer le coupable dominoit toujours. Il iroit le chercher jusqu'au fond de la Bretagne, il fouilleroit la province, renverseroit tous les châteaux et citadelles pour le trouver. « Ne m'en parlez pas, quand on vouloit « lui faire des remontrances, ne m'en parlez pas, je « veux être obéi. » Il fallut bien céder à cette pétulance qui tenoit de la manie.

Les ordres furent envoyés aux troupes dans les provinces de se rendre au Mans. Ils étoient si pressants, qu'en septembre, deux mois à peine après l'assassinat, l'armée étoit rassemblée. Les oncles du roi s'y trouvoient ; le connétable, pour se réconcilier avec le duc de Berry, lui avoit fait rendre son gouvernement de Languedoc, et il flattoit le duc de Bourgogne et ses amis plus qu'à l'ordinaire. Cependant ils ne marchoient qu'avec répugnance, et ne le dissimuloient pas. Ces contradictions fatiguoient le malheureux Charles. Il dépérissoit à vue d'œil. Le jour qu'il partit du Mans pour suivre son armée, qui marchoit vers la Bretagne,

1392. à peine toucha-t-il aux mets qui lui furent présentés avant de monter à cheval. Il avoit l'œil hagard et le maintien stupide.

Pendant un de ces jours de chaleur étouffante qu'on éprouve quelquefois au commencement de l'automne, Charles traversoit la forêt du Mans, peu accompagné, parcequ'on s'étoit écarté pour qu'il ne fût pas incommodé de la poussière : tout-à-coup un homme en chemise, la tête et les pieds nus, s'élance d'entre deux arbres, saisit la bride de son cheval, et lui crie d'une voix rauque, « Roi, ne chevauche pas plus avant, retourne, tu es « trahi. » Il tenoit les rênes si fortement qu'on fut obligé de le frapper pour le faire lâcher; mais on ne l'arrêta, ni on ne le poursuivit, et il disparut. Le roi ne dit mot; mais on remarqua de l'altération sur son visage, et dans son corps une espéce de frémissement.

En sortant de la forêt on entra dans une plaine de sable, qui, échauffée par un soleil ardent, réfléchissoit une chaleur insupportable. Le roi n'étoit accompagné que de deux pages; l'un, presque endormi sur son cheval, laisse tomber négligemment sa lance sur le casque de l'autre. Le roi, au bruit aigu qui frappe son oreille, se réveille comme en sursaut de la rêverie où il étoit plongé, et croit que c'est l'accomplissement de l'avis qu'on vient de lui donner : il tire son épée, pousse son cheval, frappe tous ceux qu'il trouve à sa rencontre, criant : *Avant, avant sur les traîtres.* Le duc d'Orléans, son frère, veut le retenir. Il se précipite sur lui. « Fuiés « beau neveu d'Orléans, lui crie le duc de Bourgogne, « monseigneur veut vous occir : haro! le grand méchef, « monseigneur est tout dévoié. Dieu! qu'on le prenne. » Mais personne n'osoit l'approcher. Il s'étoit formé au-

tour de lui un grand cercle qu'il parcouroit en furieux, et chacun fuyoit quand il tournoit de son côté. On dit qu'il tua quatre hommes dans cet accès de frénésie. A la fin son épée se cassa, ses forces s'épuisèrent. Un de ses chambellans, nommé Guillaume Martel, prend son temps, saute sur la croupe de son cheval, le saisit. On le désarme, on le couche dans un chariot sans connoissance, et on le raméne au Mans. « Le voyage est fait « pour cette fois, dirent les deux oncles. » Ils envoyèrent des ordres pour rappeler les troupes. 1392.

Le fantôme de la forêt est toujours resté un mystère. Si l'invention d'un stratâgême peut être supposée à celui qui en tire le profit, on seroit assez autorisé à attribuer celui-ci au duc de Bretagne, qui par-là se trouva débarrassé d'une guerre inévitable. Mais il avoit donc des complices bien sûrs autour du roi, puisque le spectre, comme nous l'avons remarqué, ne fut ni poursuivi dans le temps, ni recherché dans la suite. Les médecins, nommés *physiciens* alors, firent beaucoup de dissertations et de longs écrits sur les causes de la maladie du roi. Tous les raisonnements aboutissoient au poison ou au sortilége. « Nous nous débattons et tra« vaillons pour néant, dit le duc de Berry, le roi n'est « ni empoisonné, ni ensorcelé, fors de mauvais con« seils ; mais il n'est pas heure de parler de cette ma« tière. » Il seroit difficile de peindre la consternation du peuple quand cet événement se répandit et de rapporter les discours et les opinions tant en France qu'au dehors. Chacun en parloit selon ses intérêts. « Le pape « de Rome dit que Dieu lui avoit tollu son sens, pour « avoir soutenu cet antipape d'Avignon. » Celui d'Avignon disoit : « Le roi de France avoit juré sur sa foi qu'il

1392. » détruiroit l'antipape de Rome. Il n'en a rien fait, dont « Dieu est courroucé. » Mais un médecin de Laon, nommé Guillaume de Harceley, qu'on appela, fit voir qu'il n'y avoit rien de surnaturel dans sa maladie. A force de soins doux et de patience, il le guérit. Les remèdes s'administrèrent dans le château de Creil, où on le conduisit. Le duc d'Orléans l'accompagna et resta près de lui. On cacha le plus long-temps qu'on put cet accident à la reine, parcequ'elle étoit enceinte.

Au moment de la démence du roi, les ducs de Berry et de Bourgogne dirent : « Nous ferons ordonner par « tout le conseil de France, lesquels auront l'administration du royaume, beau neveu d'Orléans, ou nous. » On ne sait si ce conseil fut assemblé, ni s'il donna une décision : toujours est-il certain qu'ils s'emparèrent du gouvernement, et qu'ils n'en laissèrent aucune part au beau neveu d'Orléans, quoiqu'il eût près de vingt-quatre ans. Devenus les maîtres, ils ne tardèrent pas à se venger de la nullité où ils avoient été laissés, et des contradictions qu'ils avoient éprouvées de la part du connétable et des ministres.

Le jour même qu'ils prirent en main l'autorité, le connétable vint demander l'ordre au duc de Bourgogne. Il lui répondit brutalement : « Clisson, vous n'avez « que faire de vous embesoigner de l'état du royaume. « A la malheur tant vous en êtes-vous mêlé. Où diable « avez-vous assemblé tant de finances ? Le roi mon « seigneur, ni beau-frère de Berry, ni moi, n'en pourrions tant mettre ensemble. Partez de ma chambre, « et issez de ma présence, et faites que plus ne vous « voie ; car, si n'étoit l'honneur de moi, je vous ferois « l'autre œil crever. »

Clisson ne répond point, gagne sa maison, ne fait 1392.
qu'y passer, se sauve dans le château de Mont-Lhéri, qui lui appartenoit, et, instruit qu'il y avoit ordre de l'investir, se retire en Bretagne, où les places fortes qu'il y possédoit lui offroient un asile. Des quatre ministres qui gouvernoient, depuis le congé donné par Charles à ses oncles, Montagu se mit en sûreté à Avignon avec ses richesses, Le Bégué de Villaine, Noviant et La Rivière furent arrêtés. Le premier, vieilli dans les emplois militaires sous plusieurs rois, en considération de son âge et de ses anciens services, fut relâché; mais, dans la crainte d'éprouver de nouveaux malheurs sous un gouvernement dont il prévoyoit l'instabilité, il se retira en Espagne. Noviant et La Rivière furent poursuivis criminellement. Ils étoient fort riches, par conséquent très jalousés et chargés de la haine publique. On ne doutoit pas qu'ils ne dussent périr sur l'échafaud. Plusieurs fois, pendant leur procès, le peuple se rendit au lieu ordinaire de l'exécution, attiré par l'espérance du spectacle atroce qui excite toujours sa curiosité. Le parlement vouloit les juger; mais la protection de Jeanne, comtesse de Boulogne, jeune et belle princesse, épouse du duc de Berry, à laquelle La Rivière avoit procuré ce mariage, lui obtint des délais. Comme la cause de Noviant étoit jointe à la sienne, la grace accordée à l'un entraîna celle de l'autre. Cependant ils essuyèrent une année de captivité, toujours entre la vie et la mort, et ne sortirent de prison que dépouillés d'une grande partie de leurs biens, avec défense d'approcher des lieux où la cour seroit.

Quant à Clisson, il fut cité en justice avec tout

1392. l'appareil des formes ; appelé à la porte de la grand'-chambre, au perron, à la table de marbre, à l'entrée du palais, dans les rues et carrefours, à son de trompe. Par défaut, il fut condamné au bannissement, comme faux, mauvais, déloyal envers la couronne de France, à une amende de cent mille marcs d'argent, et privé de son office de connétable, qui fut donné à Philippe d'Artois, comte d'Eu.

La cure du roi dura six mois. Revenu de son état comme d'un songe, il fut bien étonné du changement qu'il vit autour de lui. Il ne fut pas difficile de le lui faire trouver bon, comme il arriva toujours depuis, après ses rechutes ; mais peut-être ne fut-il pas si aisé de l'engager à prendre des précautions en cas du retour de sa maladie. Cette prévoyance devoit l'affliger ; cependant il s'y résigna, et régla le gouvernement pour les temps où son aliénation l'empêcheroit d'y vaquer. Il déclara le duc d'Orléans, son frère, régent du royaume, avec un conseil composé de ses trois oncles, de Louis de Bavière, frère de la reine, de trois prélats, de six nobles et de trois clercs. Il donna à la reine la tutèle de ses enfants, alors elle n'avoit qu'une fille, et fit confirmer ses dispositions dans un lit de justice.

1393. La santé du roi, devenue assez bonne, fit espérer quelque temps que ces précautions seroient inutiles ; mais un funeste accident les rendit malheureusement trop nécessaires. La reine, à l'occasion du mariage d'une demoiselle de sa cour, donna un grand festin, suivi d'un bal masqué. Le roi y vint déguisé en sauvage, conduisant cinq jeunes seigneurs déguisés comme lui, et attachés ensemble par une chaîne de fer. Leur

vêtement étoit fait de toile, enduite de poix, sur laquelle on avoit appliqué des étoupes. Le duc d'Orléans, curieux de connoître ces masques, approche de l'un d'eux un flambeau; une étincelle tombe, le feu prend, la flamme se communique. Au milieu des hurlements de ces malheureux, qui s'efforçoient inutilement de rompre leur chaîne, on distingue un cri perçant, *Sauvez le roi.* Il venoit de la reine, qui s'évanouit. La duchesse de Berry, auprès de laquelle il se trouvoit, le couvrit de son manteau. Des cinq esclaves, quatre moururent dans les tourments. Un seul rompit la chaîne, courut à la bouteillerie, se précipita dans une cuve pleine d'eau, et fut sauvé. La reine, revenue de son évanouissement, trouva auprès d'elle le roi qui la consoloit. Isabelle l'aimoit alors. 1393.

Le saisissement passé, cet accident ne fit pas sur lui la forte impression qu'on avoit lieu d'en craindre. Il n'eut qu'un léger accès, et on le trouva assez promptement rétabli pour le mener à Abbeville, où les ducs de Lancastre et de Glocester, ceux de Berry et de Bourgogne, s'étoient donné rendez-vous pour traiter de la paix, qu'on n'avoit pu conclure dans les conférences de Belinghen. Les oncles espérèrent que le bon état dans lequel les Anglois verroient leur neveu les détermineroit à conclure; mais pendant le cours de la négociation il retomba dans sa maladie. On se contenta de prolonger la tréve d'un an, après son expiration, qui devoit arriver dans six mois. Ce nouvel accès du roi en dura dix, à reprises inégales. Pendant ces variations on eut moyen d'examiner les symptômes des rechutes. Elles s'annonçoient par un abattement d'esprit qui dégénéroit par degrés en aliénation totale. Alors il

1393. oublioit tout, nioit qu'il fût roi, et par-tout où il trouvoit son nom ou ses armes, il les effaçoit ou les arrachoit avec une espèce de rage. La présence de la reine lui devenoit insupportable; il n'agréoit des soins que de la duchesse d'Orléans, sa belle-sœur. Le médecin de Laon n'existoit plus. Dans l'embarras du choix, on admettoit tous ceux qui promettoient du soulagement, charlatans, empiriques; on ne dédaignoit même pas les opérations magiques des sorciers. Par contraste de la superstition, les églises étoient remplies du peuple qui demandoit avec ferveur la guérison du monarque, si importante à tous les François. En effet, les crises alternatives de folie et de bon sens faisoient craindre dans le gouvernement une oscillation perpétuelle, germe des troubles les plus dangereux. Pour faire diversion à la sombre mélancolie du roi, on inventa le jeu de cartes, dont les figures retracent encore l'habillement du temps.

1394. Malgré l'état pénible du chef, qui influoit nécessairement sur les membres, le royaume auroit été tranquille, sans les contestations que le schisme y élevoit. Chacun des papes faisoit tous ses efforts pour gagner des partisans. Peu s'en étoit fallu que leurs prétentions n'eussent fait rompre les conférences de Belinghen et d'Abbeville. Les Anglois et les François suivoient des obédiences opposées, et chacun des deux papes insistoit pour que chaque nation abjurât celle de son rival et se réunît à la sienne. Les Anglois congédièrent brusquement les légats de Clément; les François recevoient froidement les sollicitations de Boniface, successeur d'Urbain. Les deux pontifes n'en continuoient pas moins à faire des incursions sur le territoire l'un

de l'autre. Elles eurent en France quelques succès pour le pape de Rome. Les chartreux, ayant besoin de quelques priviléges pour leur ordre, et persuadés apparemment que ceux de Rome vaudroient mieux que ceux d'Avignon, envoyèrent deux de leurs confrères les demander. Boniface les accorda volontiers, et chargea de plus, clandestinement, les députés d'une lettre pour le roi de France, qu'ils promirent de remettre en main propre. Ils y réussirent. Charles fut touché des offres que faisoit le Romain de se prêter à tout pour finir le schisme. Le roi fit communiquer cette lettre à l'Université, et lui ordonna de donner son avis. Les opinions se réduisirent à trois; la cæssion volontaire des deux papes, un compromis entre les mains d'arbitres qui jugeroient les deux droits, ou la décision d'un concile général. Nicolas de Clémengis, célèbre docteur en théologie, renferma cette décision dans un écrit latin fort prolixe, que le roi fit traduire en françois. Il contenoit de plus une déclamation des plus virulentes contre les désordres du clergé en général, et en particulier contre les vices de la cour d'Avignon. Le pape Clément en fut outré. Cependant, malgré l'empressement que marquoit le roi pour terminer cette affaire, le cardinal de Lune, légat d'Avignon, obtint des délais. L'Université, indignée, fit de vives remontrances. Plusieurs docteurs fermèrent leurs écoles et cessèrent leurs leçons; mais leur fâcherie n'eut pas de suite. 1394.

La guerre de l'église auroit pu finir tout d'un coup, si les cardinaux d'Avignon n'avoient pas été intéressés à la perpétuer. Clément VII mourut. Le roi envoya sur-le-champ deux seigneurs de sa cour, chargés de

1394. faire surseoir à l'élection. Quoiqu'ils fissent la plus grande diligence, s'étant même fait précéder par un courrier, ils trouvèrent le trône pontifical rempli. Les cardinaux avoient élu Pierre de Lune, qui prit le nom de Benoît XIII. Ils crurent se mettre à l'abri du reproche que leur précipitation méritoit, en dressant, avant l'élection, un acte portant que celui d'entre eux sur lequel le choix tomberoit renonceroit à sa dignité, si le sacré collége jugeoit cette abnégation nécessaire. Précaution illusoire, s'ils connoissoient le caractère de Pierre de Lune, le plus obstiné des hommes. Le malheur d'avoir manqué la paix de l'église fut compensé par une tréve de quatre ans, conclue entre la France et l'Angleterre.

On peut mettre aussi entre les événements qui consolèrent alors la France la réconciliation de Montfort et de Clisson, qui n'étoit pas indifférente à la tranquillité du royaume. La double passion qui animoit ces deux hommes, l'une d'achever la perte de celui qu'il avoit voulu deux fois assassiner, l'autre de se venger, entretenoit une guerre opiniâtre en Bretagne. Clisson, retiré après sa disgrace dans ses domaines, avoit trouvé des amis dont l'appui le mettoit en état non seulement de résister au duc, mais encore de l'attaquer. L'intervention de leurs partisans respectifs avoit quelquefois procuré entre le seigneur et le vassal des accommodements que l'animosité réciproque rompoit à la première occasion. Les oncles et le frère du roi, entre lesquels la rivalité du gouvernement et d'autres jalousies commençoient à éclater, fournissoient aux deux Bretons des secours d'hommes et d'argent; les ducs de

Berry et de Bourgogne à Montfort, le duc d'Orléans à Clisson. 1394.

Au moment où les deux ennemis se faisoient la guerre avec le plus d'acharnement, que le duc venoit de prendre et raser une forteresse de son vassal, nommée la Roche de Rien, que le vassal venoit de brûler Saint-Brieux, et d'emporter la vaisselle d'or et d'argent du duc, Clisson reçoit de Montfort une lettre, par laquelle il le prioit de se rendre incessamment auprès de lui à Vannes, pour terminer à l'amiable leurs différents. La lettre étoit pleine d'estime et d'affection. Le duc rappeloit à Clisson leur ancienne amitié, et se montroit très empressé de la renouveler. La lassitude des combats et d'une vie sans cesse troublée par les inquiétudes peut bien avoir causé la démarche amicale de Montfort; mais elle peut aussi être l'effet d'un sentiment noble et généreux, qui, dans une ame grande, triomphe tôt ou tard de l'impétuosité de la passion. Deux fois attaqué en trahison, Clisson délibéra, hésita, et demanda enfin pour otage le fils aîné de son seigneur. « Partez, dit le « duc à ceux qu'il chargeoit de la conduite de son fils, « partez, menez mon fils au châtel Josselin, et m'em- « menez messire Olivier de Clisson, car je me veuille « accorder avec lui. »

Clisson reçoit avec attendrissement le jeune prince, le ramène avec lui et le présente à son père, qui, de son côté, admire la grandeur d'ame et la confiance héroïque d'un adversaire trop long-temps méconnu. Ces deux hommes, si long-temps ennemis, se considèrent un instant, et se précipitent dans les bras l'un de l'autre. Dans ce moment il n'y eut plus ni haine ni dissimu-

1394. lation. Pour être plus libres, à l'abri des importuns, ils se retirèrent dans un vaisseau, et en deux heures d'entretien ils réglèrent des différents que des négociations, plusieurs fois recommencées par des seigneurs et des prélats distingués, par les princes mêmes et par le roi de France, intervenu comme seigneur suzerain, n'avoient pu terminer.

La précipitation des cardinaux d'Avignon avoit fait manquer l'occasion d'éteindre le schisme; on crut en trouver encore le moyen dans la condition mise à l'élection de Benoît, de se démettre si la cession étoit jugée nécessaire. On résolut de tenter cet expédient. Le roi envoya un célèbre docteur, nommé Pierre d'Ailly, le négocier : mais il trouva un homme qui, au lieu de conférer avec lui de bonne foi, ne travailla qu'à le séduire, pour éluder une réponse. Sur le rapport de d'Ailly, à son retour, on conclut de tenir un concile national. Il fut assemblé à Paris, composé des patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem, de sept archevêques, quarante évêques, d'une multitude d'abbés et de docteurs, de six conseillers du parlement et de trois avocats. Les opinions ne furent point partagées. Tous les suffrages se réunirent pour la voie de la cession. Les légats de Benoît, qui étoient à Paris, obtinrent qu'on ne prendroit pas un parti définitif avant que de l'avoir instruit de la décision. Les ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans, accompagnés d'une cour nombreuse, se chargèrent d'aller la porter eux-mêmes à Avignon. Ils crurent que la solennité de la déclaration abattroit le pontife; mais il n'y eut pas d'échappatoires, d'ambiguités, de subterfuges, sur lesquels il ne se repliât pour éviter de donner une réponse décisive. Fatigués de ses tergi-

versations, les princes s'adressèrent au sacré collége, 1394.
et obtinrent qu'il déclareroit que le cas prévu pour la cession étoit arrivé, et que le bien de l'église exigeoit que Benoît se démît, comme il s'y étoit engagé. Mais il prétendit que la décision des cardinaux étoit mal fondée, parcequ'il y avoit un autre moyen de procurer la paix de l'église, indiqué même par le concile de Paris; savoir, non pas l'abdication de lui seul, mais des deux papes; et qu'il falloit pour cela qu'ils s'abouchassent. C'étoit se procurer un délai dont on ne pouvoit prévoir la fin; et la maladie du roi, dont les attaques revinrent jusqu'à sept fois dans cette année, empêcha que l'affaire ne fût suivie. Dans ce temps, la reine, objet de la tendresse de son époux dans ses moments lucides, et de sa haine dans ceux de sa noire mélancolie, fixa son séjour à l'hôtel Saint-Paul, pendant qu'il continua d'habiter le Louvre.

Le bannissement des juifs, commun sous les régnes précédents, se renouvela sous celui-ci et a été le dernier. On leur reprochoit le grief ordinaire, l'usure. A la vérité, ils la portoient à l'excès. On leur imputa aussi, mais sans preuves bien claires, d'avoir massacré un de leurs rabbins, parcequ'il s'étoit fait chrétien. Sept des plus riches d'entre eux furent accusés de travailler à faire des prosélytes. Le prévôt de Paris les condamna au feu; car, disoit-il, si les destructeurs des édifices sacrés méritent la mort comme sacriléges, à plus forte raison doivent être punis du supplice le plus rigoureux les destructeurs des temples vivants du Seigneur, et les empoisonneurs des ames. Le parlement infirma la sentence, et la commua en la peine de subir une fustigation publique trois dimanches consécutifs. Ils en souffrirent

1394. deux et se rédimèrent de la troisième par argent. Ce bannissement n'a été révoqué que par les lois d'égalité de la dernière révolution ; mais, quoique la nation n'ait point été réintégrée jusque-là dans la participation des droits civils, les juifs néanmoins, sous le voile d'une tolérance tacite, ont pullulé en France, sur-tout dans les temps de troubles, et aussi abondamment qu'ils auroient fait s'ils avoient été rappelés légalement.

1395. A force de petites tréves, les François et les Anglois parvinrent à en faire une de vingt-huit ans. Elle fut conclue à l'occasion du mariage de Richard, roi d'Angleterre, avec Isabelle, fille aînée de France, âgée de six ans. Les ambassadeurs qui vinrent le traiter à Paris avoient une suite de deux cents personnes. La France les défraya, ainsi que ceux qui se rendirent à la célébration du mariage. Il se fit dans la Sainte-Chapelle. La dot que les Anglois avoient commission de demander de deux millions, et qu'ils rabattirent à quinze cent mille livres, fut réduite en définitif à un million. Ils obtinrent la grace de Pierre de Craon : on ne sait par quel motif ils la demandèrent. L'assassin de Clisson reparut à la cour, mais peu considéré. Ou forcé, ou volontairement, en témoignage de son repentir, il fit élever une croix de pierre décorée de ses armes près du gibet de Montfaucon, où son effigie avoit été attachée. Il obtint aussi qu'il seroit accordé des confesseurs aux criminels que l'on menoit au supplice. Ses biens confisqués ne lui furent pas rendus, et il resta pour ainsi dire sous l'anathême de l'ignominie, et oublié du duc de Bretagne, qui, obligé de quitter quelques mois son duché pour un voyage de convenance en Angleterre, confia

sa femme et ses enfants à la garde de Clisson, qu'il avoit haï, mais toujours estimé. 1396.

Moyennant cette trève de vingt-huit ans, la France se trouva et se crut pour long-temps exempte de guerre nationale; mais elle n'empêcha pas beaucoup de François d'aller la chercher ailleurs. L'Italie leur offrit encore une arène où s'exerça leur génie guerrier. Galéas Visconti, duc de Milan, père de la duchesse d'Orléans, molestoit toujours les Génois; et toujours leur argent et une bonne solde leur attiroient des chevaliers françois pour les protéger. Valentine, chagrine de ces obstacles opposés au projet de son père, tâchoit, comme elle avoit déja fait, de détourner ces impatients guerriers. Mais, comme le conseil de France, en souffrant le passage de ces secours aux Génois, avoit des vues qu'il ne vouloit pas laisser pénétrer par la duchesse, on la força de quitter la cour, où sa surveillance étoit dangereuse. Son éloignement permit de mettre la dernière main à un traité par lequel les Génois se livrèrent à la France plutôt que de tomber sous le joug des Visconti. Galéas, très fâché de voir son ambition trompée, envoya défier, pour l'affront fait à sa fille, les seigneurs qu'il savoit lui avoir été contraires et le roi lui-même; mais on ne tint compte de cette bravade.

On a aussi donné un autre motif de l'éloignement de Valentine, qui pouvoit être le véritable, et l'affaire de Gênes seulement le prétexte; c'est la jalousie de la reine, piquée de la préférence accordée par son époux, pendant sa maladie, aux soins de sa belle-sœur. La malignité, implantée dans les cours, donnoit même pour cause à cette préférence des complaisances familières

1396. qui pouvoient porter ombrage à l'épouse. Isabelle se flatta peut-être que l'absence faisant oublier la duchesse, elle se rétabliroit dans ses droits pendant les accès de son mari, comme elle en jouissoit en santé: mais c'étoit en vain qu'on auroit espéré des affections constantes dans un homme si fréquemment aliéné. Quelquefois il conservoit dans son bon sens les sentiments qu'on lui avoit inspirés pendant ses rechutes; quelquefois aussi il en changeoit et en prenoit de tout opposés. De là les troubles qui ont agité le règne de cet infortuné monarque. Galéas avoit constitué en mariage à sa fille, comme partie de sa dot, le comté d'Asti, mais il le retenoit. L'injustice du père influa sur le bonheur de sa fille. Cette raison d'intérêt mit du froid entre les deux époux. La malignité joua encore ici son rôle. Elle débita que le duc d'Orléans avoit vu avec plaisir s'éloigner son épouse, parcequ'elle le gênoit dans ses fréquentes entrevues avec la reine. Les troupes envoyées en Italie pour s'assurer de Gênes mirent aussi le gendre de Galéas en possession du comté d'Asti.

Cette guerre n'étoit pas assez considérable pour occuper les chevaliers françois et les empêcher de prendre part à une expédition contre les Turcs, qui étoit une vraie croisade sans en avoir le nom. Les dispositions s'en firent dans une entrevue à Guines, entre Richard II et Charles VI, qui mena Isabelle, sa fille, à son époux. Les deux cours y assistèrent et firent assaut de luxe et de magnificence. Bajazet, empereur de Constantinople, envahissoit la Hongrie. Sigismond, roi de ce pays, envoya de tous côtés demander des secours. La réunion d'une grande multitude de nobles à Guines fut une circonstance favorable au desir des Hongrois. Ils

s'offrirent pour cette expédition, et le duc de bourgogne proposa Jean, son fils aîné, comte de Nevers, pour les commander. 1396.

Ce prince écrivit au comte d'Ostervant, son beau-frère, une lettre qui l'invitoit à se joindre au corps de noblesse qui devoit l'accompagner. Albert de Bavière, père du comte, le voyant presque disposé à se laisser entraîner, lui dit: « Guillaume, puisque tu as la vo-« lonté d'aller en Turquie et en Hongrie, contre gens « qui jamais ne nous forfirent, nul titre de raison tu « n'as que pour la vaine gloire de ce monde. Laisse « Jean de Bourgogne, et nos voisins de France, faire « leur entreprise, et fais la tienne. Vas plutôt en Frise « et conquères notre héritage. »

Le comte de Nevers partit avec dix mille hommes d'armes et plus de deux mille chevaliers et écuyers. Ils furent joints, en entrant en Hongrie, par les troupes du royaume: tous réunis ils formoient une armée de plus de cent mille hommes. Rien ne résiste à leurs premiers efforts; ils reprennent, la plupart d'assaut, les villes dont les Turcs s'étoient emparés, et mettent le siége devant Nicopolis, forteresse de Bulgarie. Bajazet se présente pour la délivrer. Ivres pour ainsi dire de la victoire, les François se précipitent avec leur impétuosité ordinaire sur les bataillons exposés à leur choc, s'y enfoncent, sans s'embarrasser s'ils sont suivis et soutenus par Sigismond, et se faisant même un point d'honneur de ne le pas attendre. Le Turc avoit rangé son armée en croissant. Quand il voit ces escadrons avancés dans son centre, il replie les deux cornes et les enferme. Les Hongrois, qui veulent suivre les François, sont repoussés et mis en fuite. Ce ne fut plus un

combat dans ce centre, mais un massacre. Plus des
1396. trois quarts de cette noblesse imprudente périt sur le champ de bataille. De ceux qui se rendirent, Bajazet ne conserva que huit prisonniers, dont il espéroit une forte rançon, entre autres le comte de Nevers et Philippe d'Artois, comte d'Eu, connétable de France, la cause de tout ce désastre, par le même genre de témérité et d'obstination qui avoient déja été si funestes à son trisaïeul et à la France, à la journée de la Massoure. On dit que Bajazet, voyant au comte de Nevers quelque chose de sinistre dans la physionomie, l'épargna, jugeant que sa vie seroit funeste aux Chrétiens : pronostic sans doute imaginé après l'événement. Aux sommes immenses données pour la rançon des prisonniers, on ajouta, en présent, des tapisseries de la manufacture d'Arras, et des toiles de celle de Reims. On choisit ces sortes d'ouvrages de préférence aux étoffes de soie et aux tissus d'or et d'argent, dans la fabrication desquels nous n'aurions pu soutenir la comparaison avec les manufactures d'Alexandrie, du Caire et de Damas.

Dans l'entrevue de Guines, il avoit été question du schisme. Les deux rois étoient convenus d'envoyer à Avignon et à Rome solliciter les deux papes de donner la paix à l'église, de quelque manière que ce fût. Benoît refusa de recevoir les députés anglois. Boniface déclara aux François qu'il se croyoit vrai pape, et que jamais il ne renonceroit à cette dignité. L'Université de Paris, instruite de ces dispositions, exhorta Charles VI à soustraire le royaume à l'une et à l'autre obédience, le seul moyen, disoit-elle, de vaincre l'obstination des deux compétiteurs.

Mais l'état du roi, qui empiroit toujours, ne permettoit pas de prendre des résolutions fixes dans les affaires les plus importantes. Ses rechutes devenoient si fréquentes qu'on pouvoit dire que la démence étoit son état habituel. Quand il en sentoit les approches, il avoit soin de recommander qu'on ne laissât auprès le lui aucun instrument dont il pût frapper. « J'aime « mieux mourir, disoit-il, que de faire du mal à quel- « qu'un. Hélas! ajoutoit le malheureux prince, si quel- « ques uns de la compagnie sont coupables de mes « souffrances, je les conjure, au nom de J. C., de ne « me pas tourmenter davantage. Que je ne languisse « plus, et qu'ils achèvent bientôt de me faire mourir. » Ces paroles font voir qu'il se croyoit ensorcelé. Elles furent dites peut-être à l'occasion des tourments que lui firent souffrir deux moines empiriques, auxquels on eut l'imprudence de l'abandonner. Ils lui donnèrent des breuvages désagréables, lui firent à la tête des scarifications douloureuses, et le fatiguèrent d'opérations magiques qui n'opérèrent pas mieux. On le laissa six mois entre leurs mains, terme apparemment qu'ils avoient mis à sa guérison, à laquelle on croit qu'ils s'étoient engagés sous peine de mort. Ils furent en effet punis du dernier supplice; mais moins peut-être à raison de leur imposture, que pour leur conduite licencieuse pendant le cours de leur traitement, et sur-tout pour les imputations de maléfices aussi ridicules qu'imprudentes auxquelles ils se livrèrent, et dans lesquelles ils impliquèrent le duc d'Orléans lui-même. Isabelle commençoit à craindre la compagnie de son époux dans ses accès. Quand, dans son état de frénésie, il sembloit la desirer, on la remplaçoit par une jeune fille, nommée Odette de 1397.

Champsdivers, qu'on appela la petite reine, et dont la
1397. douceur et la complaisance gagnoient sur lui ce qu'on n'eût pu en obtenir autrement que par la force. Le royaume d'ailleurs étoit gouverné avec assez de tranquillité, et en parfait concert, par la reine et le duc d'Orléans. Mais Isabelle liée à un mari frénétique, et le duc à une épouse absente, il ne se pouvoit que les fréquentes entrevues qu'exigeoient les affaires ne fissent naître des soupçons, et que les courtisans, qui ne purent avoir part à l'autorité, n'empoisonnassent cette bonne intelligence, afin de les décréditer dans l'esprit du peuple, et de faire naître des troubles dont ils profiteroient.

1398. Le schisme étoit toujours un objet d'inquiétude pour le conseil de régence. La France envoya à tous les souverains des négociateurs, la plupart prélats, chargés d'engager chacun leur pape à se démettre. L'empereur répondit : « Quand le roi de France aura soumis le sien, « je soumettrai le mien. » Cette condition étoit commode pour les deux rivaux, qu'elle autorisoit à refuser chacun la primauté dans la décision. Comme rien ne finissoit, on convoqua une assemblée à Paris. Le patriarche d'Alexandrie, sept archevêques, trente-deux évêques, des députés des Universités de Paris, Orléans, Angers, Montpellier, Toulouse, beaucoup d'abbés, et des clercs de tous les rangs s'y rendirent. Le roi de Navarre, le duc de Bourbon, le comte de Nevers, le chancelier, plusieurs seigneurs et gens du conseil y assistoient. Comme le roi étoit malade, les ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans présidèrent. Sur trois cents personnes, trente-cinq seulement s'opposèrent à la soustraction d'obéissance au pape Benoît XIII. Tous les autres adhérèrent à cette résolution, en vertu de la-

quelle il fut défendu d'optempérer à ses ordres et de rien payer à ses collecteurs. Ils fut arrêté en conséquence qu'il seroit pourvu à l'avenir aux bénéfices électifs par élection, et aux autres par collation des évêques. 1398.

On envoya signifier cette décision à Benoît; il répondit : « Mes frères les cardinaux m'ont promu à cette « dignité. Pape je me suis cru, et pape je demeurerai « tant que je vivrai. » Mais ses propres cardinaux, le trouvant décidé contre toutes les remontrances, l'abandonnèrent, et se retirèrent à Villeneuve, petite ville du voisinage d'Avignon. Des troupes françoises commandées par Boucicaut l'investirent : mais il ne souffrit pas beaucoup du blocus, parceque, si les ducs de Berry et de Bourgogne le poursuivoient ouvertement en exécution de la décision de l'assemblée de Paris, le duc d'Orléans le protégeoit secrétement.

Sa qualité de régent lui donnoit sur ses deux oncles un avantage qu'il ne savoit pas toujours modérer. En voici un exemple : *Un Jean de Bar, beau clerc*, dit la chronique, *négromancien et invocateur de diable*, se donnoit pour sorcier, et employoit apparemment ses prestiges avec assez d'adresse pour fasciner les yeux, et faire paroître le diable, puisque la chronique ajoute qu'il *faisoit bien son devoir*. Il se permettoit assez publiquement ses conjurations et autres opérations magiques, parcequ'il se croyoit en sûreté sous la sauvegarde du duc de Bourgogne; mais le duc d'Orléans, sans égard pour cette protection, fit prendre, condamner et brûler le *négromancien*. L'oncle crut que c'étoit pour le braver que son neveu avoit ordonné les procédures et l'exécution ; de là l'intention de se contrarier, pendant qu'il auroit fallu dès-lors la plus grande union dans le con-

1399. seil pour faire tourner au profit de la France les événements qui se préparoient en Angleterre.

Richard II, fils du Prince Noir, placé enfant sur le trône, s'en montra indigne quand il parvint à l'âge de gouverner, ou du moins ne s'en montra digne qu'un seul jour, celui où, âgé de seize ans seulement, il se porta au-devant d'une multitude soulevée, qui déjà bandoit les arcs pour venger son chef Wat-Tyler, que le maire de Londres, choqué d'une insolence qu'il sortoit de se permettre envers le roi, venoit de tuer sur la place. « Mes amis, s'écria-t-il en s'avançant vers « eux, prétendez-vous donc tuer votre roi? Cessez de « vous affliger de la perte de votre chef. C'est moi qui « serai votre général. Suivez-moi, et vous aurez satis- « faction de tous vos desirs. » Mais il ne soutint pas les espérances que de si beaux commencements sembloient annoncer; et sa cupidité, ses débauches et ses imprudences suscitèrent autour de lui des circonstances difficiles, dont son caractère, plutôt violent qu'énergique, ne fut pas en état de triompher. Il mécontenta le peuple par les impôts, et les grands par la violation des priviléges de la nation. Ceux qui lui résistèrent, outre sa disgrace, encoururent la peine de l'exil, de la prison, de la mort même. Il n'épargna pas ses parents les plus proches, et fit étouffer dans un cachot le duc de Glocester, un de ses oncles. Le duc de Lancastre, autre frère de son père, étant mort, il priva le duc d'Herefort, son fils, de sa succession, et le contraignit de vivre exilé, sans biens et sans apanage. Le mariage que Richard avoit contracté avec Isabelle de France le rendoit plus hardi à se permettre ces violences, parcequ'il espéroit qu'en cas de révolte son beau-père le secour-

roit; mais la rebellion le frappa comme un coup de foudre. Pendant qu'il étoit occupé d'une guerre d'Irlande, les seigneurs appellent de Paris, où il s'étoit retiré, le duc d'Herefort, qui prit le nom de duc de Lancastre. Il part de Bretagne sur trois petits vaisseaux, portant en tout quatre-vingts hommes d'armes. En arrivant il trouve une armée. A mesure qu'il avance, elle se grossit des déserteurs de celle du roi, qui fuit et qui se renferme dans un château fort. Lancastre fait des dispositions pour l'assiéger. Richard demande une conférence. Le rebelle entre hardiment, lui douzième. Les portes se referment. Le roi, entouré d'une bonne garnison, pouvoit l'arrêter et s'en défaire; mais Lancastre l'effraie, lui ordonne de le suivre à Londres pour rendre compte de son gouvernement, fait juger son roi par un parlement, le premier qui se soit laissé acheter : le roi est condamné à abdiquer. Lancastre prend la couronne, sous le nom de Henri IV, et quelques mois après Richard est trouvé mort dans la Tour. 1399.

La seule attention que Charles VI donna à cette catastrophe fut de réclamer sa fille Isabelle, qui n'avoit que dix ans. Cependant le duc d'Orléans fit mine de vouloir venger le mari de sa nièce. Il envoya très imprudemment un défi injurieux au nouveau roi. Celui-ci répondit par une assertion qui dut mortifier le prince. Il lui soutint que lui-même, duc d'Orléans, l'avoit excité à son entreprise, pour contrarier le duc de Bourgogne, qui s'y opposoit. « En l'honneur de Dieu, ajou« toit-il, en l'honneur de Notre-Dame et de monsieur « saint George, vous mentez faussement et mauvaise« ment, quand vous dites que nous n'avons pas eu

1399. « pitié de notre roi-lige et souverain seigneur, et plût à « Dieu que vous n'eussiez oncques fait ni procuré, « contre la personne de votre seigneur et frère, et les « siens, plus que nous n'avons fait contre notredit « seigneur. » Ce trait fait allusion au bruit qu'on répandoit, et que la rage des factions accrédita ensuite, que le duc d'Orléans avoit *procuré* la maladie de son frère par des maléfices, pour s'emparer du trône. La préférence que Charles VI donnoit aux soins de sa belle-sœur étoit un moyen dont on se servoit pour rendre l'accusation probable ; et par le mot *les siens,* Henri IV entendoit la mort du fils aîné du roi, qu'on prétendoit *procurée* pour le même but.

Outre la catastrophe d'Angleterre, la fin du quatorzième siècle est marquée par le détrônement de Venceslas, empereur d'Allemagne, par l'abandon du royaume de Naples, que fit Louis II, duc d'Anjou, successeur de son père, à Ladislas, son rival, né en Hongrie : non un abandon de gré à gré ; mais Louis, plus fait pour une vie douce que pour la guerre, après quelques efforts malheureux, se retira dans ses possessions de France, sans renoncer à son droit sur celle d'Italie. Les deux papes jouèrent un rôle dans la lutte des compétiteurs. Celui de Boniface fut le plus brillant. Il donna tout son argent à Ladislas, engagea ses cardinaux à se dépouiller en sa faveur, et de sa seule autorité il fit présent aux partisans de son protégé des biens des seigneurs napolitains et siciliens qui lui étoient contraires. Cette libéralité, qui lui coûtoit si peu, servit plus aux Hongrois qu'on n'auroit cru. Pour conserver leurs biens, plusieurs abandonnèrent le François, que Boniface avoit eu soin d'excommunier ; d'autres s'atta-

chèrent à l'adversaire de Louis, pour obtenir les terres que l'excommunication lancée contre ses auxiliaires leur assignoit. Quant à Benoît, renfermé dans Avignon, il ne put qu'opposer ses foudres à celles de son rival, foudres dont le fréquent usage, continué dans ce siècle, rendoit la force bien moins efficace que dans les précédents. 1399.

Jean V de Montfort, duc de Bretagne, mourut, et prouva, par ses dernières dispositions, que sa réconciliation avec Clisson avoit été sincère. Il lui recommanda sa femme, et confia ses enfants à sa garde, en attendant qu'ils fussent remis entre les mains du duc de Bourgogne leur tuteur. A peine avoit-il les yeux fermés que la fille de Clisson, veuve de Jean de Penthièvre, vint lui dire : « Il ne tient qu'à vous que mon mari re« couvre son héritage de Bretagne. — Comment? lui « demanda-t-il — En vous défaisant des enfants de « Montfort. — Ah ! cruelle et perverse femme, s'écria « Clisson, si tu vis longuement, tu seras cause de dé« truire tes enfants d'honneur et de biens. » Il mit une telle force dans son ton et les menaces dont il l'accompagna, qu'elle fut saisie de frayeur, et qu'en fuyant elle se précipita et se cassa la cuisse.

Le duc d'Orléans approchoit de trente ans. On avoit 1400.
droit d'attendre de lui un gouvernement sage et des soins tendres et affectueux pour son frère. On pouvoit avoir les mêmes espérances de la reine, à-peu-près du même âge. Il paroît que malheureusement on se trompa. Malgré sa qualité de régent, la présence du duc de Bourgogne, son oncle, ne laissoit pas que de lui en imposer. Celui-ci fut obligé de faire un voyage en Flandre pour le mariage d'une de ses filles. Le neveu profita

1400. de cette absence pour s'emparer de toutes les parties du gouvernement, sur-tout des finances, qu'il prodigua sans mesure, avec la reine, aussi absolue et pas plus économe que lui. Il eut soin de se faire confirmer par le parlement tous les pouvoirs qu'il prenoit. Le duc de Bourgogne s'en plaignit dans une lettre qu'il écrivit à la cour des pairs. Il y montroit le danger qu'il y avoit de laisser toute l'autorité entre les mains de personnes si disposées à en abuser. « Car, disoit-il en finissant, « c'est grand' pitié et douleur de oyr ce que j'en ai oy « dire. » La pitié tomboit apparemment sur la conduite qu'on tenoit à l'égard du roi. On commençoit à le négliger dans ses accès de maladie. Il manquoit souvent, pendant que tout affluoit autour de sa femme et de son frère.

1401. Le duc de Bourgogne se s'en tint pas à des plaintes; il menaça de se faire, par les armes, justice de l'exclusion qu'on sembloit lui donner dans les affaires de France. Il avoit un autre grief; c'est qu'en l'éloignant des affaires, le duc d'Orléans prétendoit faire encore tomber sur lui l'odieux des impôts. Il en établit un qu'il étendit jusque sur le clergé, alléguant que c'étoit pour faciliter la paix de l'église, et publia qu'il le faisoit par le conseil du duc de Bourgogne. L'oncle donna un démenti formel à son neveu, et partit avec des troupes pour le soutenir. Le duc d'Orléans en assembla de son côté, et les environs de Paris se remplirent de soldats. Le duc de Berry et plusieurs des principaux seigneurs intervinrent, et suspendirent les hostilités. Heureusement le roi revint en son bon sens. Quelquefois il confirmoit ce qui s'étoit passé pendant sa maladie, quelquefois il l'improuvoit. Dans cette circonstance, après s'être fait rendre compte, il munit de sa sanction un

réglement du conseil qui statua que, pendant *l'occupation* du roi (ainsi nommoit-on sa maladie) rien ne se feroit sans l'autorisation du duc de Bourgogne. 1401.

N'y eût-il eu que la vie licencieuse du duc d'Orléans, c'en étoit assez pour ne pas laisser offrir au peuple le scandale de le faire gouverner par un homme sans ménagement et sans frein. Les mœurs de ceux qui gouvernent influent souvent plus qu'on ne pense sur l'obéissance des gouvernés. On raconte du duc des traits dignes du libertin le plus effréné. Il eut une multitude d'enfants naturels. Dans ce nombre, il en est un dont la gloire fait oublier la naissance : c'est le fameux comte de Dunois, tige de la maison de Longueville, le compagnon des malheurs et de la fortune de Charles VII, qui naquit, ainsi que lui, vers ce temps. Tels princes, tels courtisans. Le comte de Saint-Paul, Valeran III de Luxembourg (1), attaché à la cour de France et envoyé pour commander à Gênes, s'étoit fait chasser par les Génois, auxquels il déplut, dit-on, pour avoir trop plu

(1) Les Saint-Paul ou Saint-Pol de ce temps étoient une branche de la maison de Luxembourg. Henri de Limbourg, comte de Luxembourg par sa mère, et mort en 1280, fut la tige des deux branches principales de ce nom : la première, dite *impériale*, qui compta cinq empereurs et d'où sortit un rameau dit *ducal*, par un des fils de l'empereur Charles IV ; la seconde, dite de Luxembourg-Ligny, d'où provinrent les rameaux de Saint-Pol, de Brienne, de Piney et de Martigues. Valeran III de Luxembourg, dont il est ici question, qui fut connétable de France et l'un des plus célèbres partisans du duc de Bourgogne, étoit le quatrième descendant de Valeran I de Luxembourg-Ligny, second fils de Henri de Limbourg, et le fameux connétable de Saint-Pol, Louis, qui fut décapité sous Louis XI, étoit petit-neveu de Valeran III. — Dans la branche impériale, le premier empereur de cette maison, Henri VII, étoit petit-fils du même Henri de Limbourg.

1401. à leurs femmes. L'austérité des mœurs et la sévérité de Boucicaut rétablirent dans cette ville l'empire que la république avoit donné sur elle-même à la France; mais la soumission de ce peuple inconstant ne fut pas de longue durée.

1402. Nous avons vu Benoît XIII renfermé dans Avignon, abandonné par ses cardinaux, méconnu et repoussé par la presque unanimité des François. Graces au duc d'Orléans, le blocus n'avoit pas été sévère; les cardinaux déserteurs, le voyant à-peu-près libre, revinrent sous ses étendards, et, moyennant des promesses, et des lettres tantôt exhortatoires, tantôt menaçantes, faites par des agents adroits et disséminés dans les provinces, la soustraction d'obédience, déja mal exécutée, fut tout-à-fait rétractée; le roi ne se ressouvint pas d'y avoir adhéré, et Benoît raffermit la tiare pontificale sur sa tête. Mais, peu reconnoissant de cette déférence, il excommunia les évêques élus pendant la soustraction, et mit leurs diocèses en interdit. Le roi donna des édits pour maintenir les nouveaux pasteurs. Le duc d'Orléans, protecteur de Benoît, s'entremit de son côté pour l'amener à des résolutions plus mesurées. Il fut joué par le pontife, et les exactions et les troubles continuèrent de scandaliser les fidéles.

Les relâches que la maladie du roi éprouvoit de temps en temps avoient jusqu'alors fait espérer qu'en s'usant, pour ainsi dire, elle pourroit s'adoucir avec l'âge; mais le mal redoubloit accompagné de symptômes toujours plus alarmants. A la noire mélancolie se méloient des accès de fureur, et une opiniâtreté persévérante dans ses volontés bizarres. Il fut, pendant six mois que dura un de ses accès, sans vouloir permettre

que personne l'approchât pour lui rendre les services de propreté nécessaires. En employant les manières douces et caressantes de Valentine, sa belle-sœur, on auroit sans doute pu lui faire souffrir les soins et les remèdes; mais on imagina de faire paroître tout-à-coup six hommes déguisés et noircis qui le saisirent. Il en fut épouvanté, et se laissa traiter avec la docilité d'un enfant. Les circonstances affligeantes de cette triste maladie se répandoient dans le public. Chacun en étoit touché et plaignoit ce prince infortuné. Par sensibilité, ses sujets émus, d'un commun accord, lui donnèrent le nom de *Bien-Aimé;* titre précieux pour un monarque, mais dont il est pénible de n'être redevable qu'au sentiment de la pitié! 1402.

Après ce terrible accès, Charles VI profita d'un moment lucide pour fixer le gouvernement. Jusque-là les dispositions n'avoient été que provisoires; mais le roi donna à celle-ci toute la solennité qui pouvoit les rendre permanentes. Il établit un nouveau conseil d'état, composé de la reine, des princes du sang, du connétable, du chancelier et des ministres actuellement en place. A l'édit qui contenoit cette formation il en joignit un autre tout à l'avantage de la reine. Il y disoit qu'arrivant sa mort, son fils aîné seroit aussitôt reconnu souverain, sous la garde et la tutèle de sa mère seule. Ces deux grands moyens de puissance étant assurés à la reine exclusivement à tout autre, il s'ensuivoit qu'organe de son fils souverain, quoique encore enfant, Isabelle devoit jouir désormais de l'autorité la plus étendue et la plus absolue. Ces deux édits furent portés par le connétable et le chancelier au parlement. La cour eut ordre, ainsi que les princes et les grands officiers, 1403.

1403. et la reine même, de jurer de s'y conformer; ce qui fut exécuté sans réclamation.

Aussitôt que l'autorité fut consolidée, de nouveaux impôts en notifièrent au peuple l'exercice. Une rupture avec l'Angleterre, dont on se disoit menacé, fut le prétexte des subsides. Les ducs d'Orléans et de Bourgogne se partagèrent les opérations militaires contre l'ennemi commun. Ils se mirent en campagne avec ostentation: le premier, se destinant contre la Guienne, avança jusqu'à Orléans, où sa vanité eut la satisfaction d'une entrée magnifique, et il revint à Paris. Le second alla dans ses états de Flandre, où il présidoit à la construction de châteaux de bois dont il devoit investir la ville de Calais, comme avoit fait Edouard III quand il la prit.

1404. Pendant ce voyage et ces préparatifs, l'impôt se percevoit. A mesure que la recette avançoit les bruits de guerre diminuoient. On portoit les deniers dans la tour du Louvre. Le duc d'Orléans, à son retour, demande l'ouverture du trésor. Les gardiens dépositaires refusent. Il fait enfoncer les portes à coup de hache et enléve tout ce qui s'y trouvoit. Le duc de Bourgogne accourt à Paris, blâme la conduite de son neveu. On croit qu'il repartit pour ses états dans le dessein d'y lever des troupes et de revenir s'emparer seul du gouvernement; mais il tomba malade et mourut à Halle. Il fut le prince le plus riche de son temps, et mourut insolvable. Sa veuve, Marguerite de Flandre, fut obligée de renoncer à la communauté des biens, pour n'être pas comprise dans l'état de ses dettes. Elle se soumit à l'humiliante cérémonie en usage dans ces circonstances, de remettre elle-même sa ceinture, ses clefs et sa bourse sur le cercueil de son mari, en signe de l'abandon qu'elle faisoit de sa

part du mobilier, qui fut vendu publiquement au profit 1404.
des créanciers. Son fils Jean, surnommé Sans-Peur, hérita de la Bourgogne, de la Flandre et des nombreuses acquisitions de son père, et sur-tout de son ardeur à se mêler des affaires de la France; mais l'ambition de Philippe, déja justifiée peut-être par les circonstances et par la conscience qu'il avoit qu'il étoit plus digne de gouverner que les ducs d'Anjou et de Berry, ses frères, fut associée d'ailleurs à des vertus dont n'hérita pas son fils.

Le schisme continuoit toujours. De même qu'il auroit pu finir apres la mort de Clément XII, pape d'Avignon, si ses cardinaux ne s'étoient pas pressés d'élire Benoît XIII; de même il auroit été possible de se réunir, si les cardinaux de Rome avoient suspendu l'élection après la mort de Boniface; mais ils la précipitèrent, dans la crainte d'être engagés à la différer. En effet, elle étoit consommée quand les députés envoyés de France pour la retarder ou l'empêcher arrivèrent. Cosmat de Méliorati, cardinal de Sainte-Croix, prit la tiare sous le nom d'Innocent VII, avec la condition signée par lui et les cardinaux, et déja reconnue si inutile, de se démettre, si la paix de l'église l'exigeoit. L'Université lui écrivit pour le prier de confirmer cet engagement à la face de l'univers; mais elle n'en reçut que des promesses vagues.

On a déja connu la délicatesse de ce corps académique sur la conservation des honneurs et déférences qu'il croyoit lui être dus. Charles Savoisi, chambellan du roi, pour n'avoir pas assez ménagé cette délicatesse, eut une affaire fâcheuse. Ses domestiques prirent querelle avec des écoliers pendant une procession du recteur qui passoit devant sa porte. Des coups furent

1404. donnés, des pierres lancées, et la cérémonie mise en désaroi. Aussitôt les écoles sont fermées, les sermons cessent. C'étoit en carême. Le peuple murmure. Le duc d'Orléans se donna des mouvements pour apaiser l'affaire. A sa sollicitation, le parlement différoit de juger; mais enfin le prince consentit à laisser le cours de la justice libre. Le parlement condamna Savoisi à l'amende, pour n'avoir pas retenu ses domestiques, et avoir même paru les approuver, et à fonder une chapelle dont la nomination appartiendroit à l'Université. Sa maison, d'où l'on avoit vu partir les pierres et où s'étoient retirés les domestiques après la bataille, fut rasée, et quelques uns des coupables qui s'étoient laissé prendre, promenés, prêchés et fustigés. C'étoit pour gagner l'Université et par elle le peuple, sur lequel elle avoit une grande influeuce, que le duc d'Orléans lui avoit enfin laissé donner cette satisfaction; mais sa condescendance n'empêcha pas les austères docteurs de présenter un mémoire vigoureux contre les désordres de la cour et du gouvernement. Le conseil promit de travailler à la réforme.

1405. La reine usoit largement de l'autorité qui lui avoit été donnée par le dernier réglement. Elle y faisoit participer le duc d'Orléans- Ils tenoient l'état le plus brillant, qui contrastoit singulièrement avec la cour délaissée et mesquine de l'infortuné monarque. Dans un de ses instants de raison, la gouvernante de ses enfants vint se plaindre « qu'ils n'avoient souvent que manger « et que vêtir. — Hélas! dit-il en soupirant, je ne suis « pas mieux traité. » Cette pénurie étoit rendue plus remarquable par les fêtes brillantes que se donnoient le beau-frère et la belle-sœur, et les plaisirs qu'ils pre-

noient ensemble, soit en public, soit dans le particulier, d'une intimité qu'on ne manquoit pas de mal interpréter. 1405.

Le duc d'Orléans paroît avoir eu le défaut de ne pas s'inquiéter de l'estime publique. Il se permettoit même de braver l'opinion, soit par des plaisanteries, soit par des duretés. Il fit un jour avertir ses créanciers de venir recevoir ce qu'il leur devoit. Ils accoururent, pleins de confiance, au nombre de plus de huit cents. Au lieu d'argent ils ne reçurent que des mépris. A ceux qui en murmuroient, on répondit qu'ils étoient encore trop heureux que le prince voulût bien leur devoir. Un autre jour il repoussa avec dédain les remontrances de l'Université. « On n'a que faire de vous, dit-il aux députés; si vous « aviez un point de loi à décider, appelleriez-vous des « soldats? retirez-vous. Retournez à vos écoles, et ne « vous mêlez que de votre métier. » Traiter si cavalièrement un corps qui avoit une si grande influence sur le peuple, c'étoit au moins une imprudence.

Le duc d'Orléans avoit un ennemi qui recueilloit avec soin tous ces traits d'une conduite irréfléchie, et ne manquoit pas de les orner des observations les plus propres à exciter l'indignation publique. Ce dénonciateur perfide étoit Jean-sans-Peur, le nouveau duc de Bourgogne. Les deux cousins-germains, nés le même mois, de la même année, étoient bien différents de caractère. Le duc d'Orléans, insouciant, songeant par préférence à ses plaisirs, aimoit l'autorité pour le faste, l'éclat, la satisfaction de dépenser et de répandre les faveurs. Le duc de Bourgogne, sombre, réservé, occupé des affaires, recherchoit l'autorité pour dominer et agir en maître.

1405. Après la mort de son père, il demanda et obtint l'entrée au conseil. Il s'y présenta comme héritier des sentiments de son père pour le peuple, dont il plaignoit la misère. Sous prétexte d'une prochaine invasion des Anglois, le duc d'Orléans proposa l'établissement d'un nouveau subside. Le duc de Bourgogne, qui s'y opposa en vain, eut grand soin de divulguer les représentations qu'il avoit faites dans le conseil. Cette conduite lui gagna l'affection des Parisiens. Ce que firent le duc d'Orléans et la reine pour obtenir leur estime ne servit à rien. C'étoit le temps du carême. Ils assistoient ensemble aux offices, visitoient les hôpitaux et faisoient de grandes aumônes; mais, dans cette association de bonnes œuvres et de bienfaits, la malignité voyoit plutôt le scandale d'une liaison trop intime, que l'inspiration d'une véritable piété. Des pamphlets, répandus avec profusion, noircissoient les actions indifférentes et dépréciolent les bonnes.

La prépondérance marquante du duc d'Orléans au conseil sur le duc de Bourgogne avoit mortifié ce dernier, qui s'étoit retiré dans ses états. Isabelle et le duc d'Orléans triomphoient de son absence, quand tout-à-coup le duc, partant de Flandre avec un cortége qui pouvoit passer pour une armée, avance sans fracas et sans en avertir. Il étoit déja près de Paris, que la reine et son beau-frère ignoroient encore sa marche, déguisée quelque temps sous le nom d'une expédition contre les Anglois. Effrayé de cette espèce d'irruption, et n'en devinant pas l'intention, le duc d'Orléans se sauve précipitamment à Melun avec tout le conseil; la reine l'y suit et ordonne qu'on lui améne son fils aîné, ainsi que sa bru. On soupçonne que le projet du duc de Bourgogne

étoit de s'assurer du roi, de la reine, du dauphin Louis, et de gouverner sous le nom de celui-ci pendant les rechutes de son père. Dans cette vue, il avoit le plus grand intérêt à s'assurer du jeune prince. 1405.

Le duc de Bourgogne étoit beau-père du dauphin Louis, auquel il avoit eu l'habileté de faire épouser Marguerite sa fille. Il apprend, en arrivant à Louvres, que les deux jeunes époux ont été enlevés de Paris, contre leur gré, et qu'ils sont sur la route de Melun; il y court, lui sixième, fait arrêter la litière, demande à son gendre s'il n'aimeroit pas mieux revenir à Paris que d'aller où on le mène. Louis répond affirmativement. Retournez donc, dit impérieusement le beau-père aux conducteurs. Louis de Bavière, frère de la reine, commandoit l'escorte; il veut faire quelques remontrances. Le duc ne l'écoute seulement pas, et ramène le couple fugitif à Paris. Le roi de Navarre, les ducs de Berry et de Bourbon, le comte de la Marche, beaucoup de seigneurs, et les Parisiens en foule, les reçoivent avec les démonstrations d'une vive alégresse. Le duc de Bourgogne est proclamé défenseur de l'état: l'Université, le corps de ville, et tous les autres corps viennent le remercier.

Il assemble le conseil. Après avoir protesté qu'il ne prétend aucune part au gouvernement, il en expose énergiquement les désordres, offre ses biens et sa personne pour y remédier. Ces propositions obligeantes étoient appuyées de ses troupes, qui occupoient les quartiers de Paris et les postes principaux des environs. Le duc d'Orléans en leva aussi; mais il dut s'estimer heureux de ce que l'affaire tourna en négociation. Les ducs de Berry et de Bourbon, les rois de Sicile et de Navarre se portèrent pour médiateurs. Le duc de Bour-

1405. gogne, qui avoit protesté dans le conseil qu'il ne prétendoit aucune part au gouvernement, en prit cependant une portion, au moins égale à celle du frère du roi. Il laissa adroitement les finances dans le lot de son rival, administration délicate, toujours voisine de la haine des peuples. Les deux cousins s'embrassèrent, se jurèrent une amitié éternelle, et couchèrent dans le même lit: cette familiarité étoit la marque de confiance la plus sincère que des ennemis réconciliés pussent se donner. La reine revint et fit une entrée triomphante, chargée de bijoux, et entourée de ses dames, brillantes de richesses. Les ducs d'Orléans et de Bourgogne marchoient aux deux côtés de la litière, et les Parisiens remplissoient l'air d'acclamations. Avec le gouvernement, les deux ducs se partagèrent ce qui restoit de la collecte des impositions, et le peuple, à qui l'on avoit donné le spectacle d'une entrée pompeuse, d'un *Te Deum* bien chanté, d'un festin magnifique et des fêtes qui suivirent, se montra bien content.

1406. La tranquillité auroit été compléte, si on avoit pu se débarrasser de ce malheureux schisme. Il s'en présenta encore une occasion. Innocent VII mourut. Les cardinaux de Rome, selon leur coutume, élurent promptement Ange Corrario, Vénitien, qui prit le nom de Grégoire XII. Il promit sa démission si Benoît donnoit la sienne. Tous deux s'écrivirent, se fixèrent un rendez-vous pour une entrevue à Savone. Benoît s'y rendit, Grégoire n'alla que jusqu'à Sienne. De ces deux villes tous deux publièrent des écrits pour s'accuser ou s'excuser réciproquement, et après des démarches d'accommodement, plus démonstratives que sincères, les choses en restèrent au même état.

Les deux gouvernants de la France s'appliquèrent à des entreprises propres à leur donner de la considération. Le duc d'Orléans publia qu'il alloit réunir à la couronne les provinces que les Anglois en avoient détachées. L'occasion, en effet, ne pouvoit être plus favorable, parceque l'Angleterre étoit troublée par des factions contre lesquelles Henri IV avoit bien de la peine à soutenir son usurpation. Le duc de Bourgogne fit des préparatifs pour reprendre Calais. Le premier alla attaquer Blaye et Bourg, deux villes dont la prise auroit entraîné celle de Bordeaux; mais les siéges se prolongèrent, les pluies vinrent, ensuite les inondations et les maladies; l'armée se perdit en désertions. Le duc de Bourgogne prenoit prudemment pour le siége de Calais des mesures qui auroient pu réussir; mais le duc d'Orléans, de retour de sa malheureuse expédition, fit brusquement renouveler la tréve avec l'Angleterre. On envoya au Bourguignon ordre du roi de renoncer à son projet. Il n'obéit qu'à regret après des injonctions réitérées, et regarda cette tréve venue si à propos comme le fruit d'une manœuvre du duc d'Orléans, humilié du mauvais succès de son expédition, et jaloux de la gloire que son rival pouvoit acquérir dans la sienne; mais il n'en revit pas moins son cousin avec toutes les apparences d'une sincère cordialité. 1406.

Cependant leur animosité perçoit, malgré la contrainte qu'ils s'imposoient. Ils se contrarioient en tout, ne paroissoient au conseil que pour se contredire, et ne manquoient aucune occasion de se désobliger, quand ils pouvoient le faire sans trop d'éclat. On rapporte du duc d'Orléans une imprudence, très croyable de la part d'un libertin qui avoit déja donné plus d'une 1407.

1407. preuve d'indiscrétion. Il gardoit dans un appartement reculé les portraits des dames de la cour dont il prétendoit avoir obtenu des faveurs. Entre eux étoit placé celui de la duchesse de Bourgogne. Quelques bas flatteurs en avertirent le mari. Il conçut de cet affront un dépit mortel qu'il s'efforça de cacher; mais il ne put si bien y réussir que les ducs de Berry et de Bourbon ne s'en aperçussent, et ne s'en alarmassent. Ils firent ce qu'ils purent pour rapprocher les deux cousins. Le duc de Bourgogne se montra difficile, cependant il consentit de se laisser apaiser, du moins en apparence; soit parcequ'il n'avoit pas encore arrangé dans son esprit son projet de vengeance, soit qu'il lui fallût les dehors de l'amitié pour l'exécuter.

Il ne se refusa donc pas à l'invitation du duc de Berry, qui employoit tous les moyens pour réconcilier ses deux neveux. Le duc les fit assister à une même messe et communier ensemble, et se donna le plaisir de les traiter à sa table; ils signèrent devant lui un acte de confraternité, engagement qui étoit sacré entre guerriers. Ils acceptèrent mutuellement l'ordre de chevalerie l'un de l'autre, et se confirmèrent la promesse de vivre désormais en amis. Enfin, dit la chronique, « ils prirent les épices et burent le vin ensemble. » Le duc d'Orléans invita celui de Bourgogne à dîner chez lui le dimanche qui suivoit cette cérémonie : Jean promit de s'y rendre, et ils s'embrassèrent en se quittant.

Pendant ces protestations amicales, le Bourguignon tenoit cachés, dans une maison de la vieille rue du Temple, dix-huit hommes commandés par Raoul d'Octonville, homme d'exécution, de tout temps dévoué à

la maison de Bourgogne. Le lendemain de la réconciliation que nous venons de détailler, le duc d'Orléans devoit passer la soirée chez la reine, qui étoit en couches à l'hôtel Barbette. Au jour tombant, il lui arrive un prétendu exprès du roi, qui demeuroit à l'hôtel St.-Paul, et qui le demande. Il part aussitôt sans attendre son escorte, qui étoit ordinairement très nombreuse, et précédé seulement de deux écuyers montés sur le même cheval. Les assassins étoient serrés le long des murs de la rue du Temple, le cheval les aperçoit, s'effraie, prend le mors aux dents, et emporte les cavaliers jusque dans la rue St.-Antoine. Le duc d'Orléans reste seul, et est aussitôt environné par des gens armés qui crient *à mort*. Je suis le duc d'Orléans, leur dit-il, croyant ou qu'ils se trompoient, ou que son nom leur en imposeroit. Tant mieux, répondent-ils, c'est ce que nous demandons. Un premier coup de hache lui coupe la main dont il tenoit la bride; d'autres coups de masse et d'épée l'abattent de son cheval. Il s'écrie en tombant : Qu'est-ce ceci ? d'où vient ceci ? Un coup de massue hérissée de pointes de fer lui fracasse la tête et fait sauter la cervelle. Enfin, un homme caché sous un chaperon vermeil, une petite lanterne à la main, sort de la maison où les meurtriers étoient auparavant cachés, approche du cadavre, le considère attentivement, lui décharge un dernier coup de massue, et se retire en disant : « Éteignez « tout, allons-nous-en, il est mort. » 1407.

Il seroit difficile de peindre le tumulte de la ville, la consternation de la cour pendant la nuit. Le corps fut transporté dans l'église des Blancs-Manteaux. Le duc de Bourgogne vint avec les autres princes visiter le

1407. cadavre. Il avoit un air triste, la contenance d'un homme profondément affligé. « Oncques mais, dit-il, on « ne perpetra, en ce royaume, si mauvais ni si triste « meurtre. » Le conseil s'assembla de bon matin. Le duc de Bourgogne s'y rendit. Les portes de la ville avoient été fermées pour empêcher l'évasion des coupables. Guillaume Tignonville, prévôt de Paris, instruit qu'un homme soupçonné s'étoit réfugié dans l'hôtel d'Artois, demeure du duc de Bourgogne, vient demander la permission de fouiller les hôtels des princes. A cette proposition le duc pâlit, s'approche du duc de Berry et du roi de Navarre, et leur avoue son crime. Le duc de Berry, pénétré d'horreur, s'écrie, les larmes aux yeux : « J'ai perdu mes deux neveux. » Le meurtrier tâche de s'excuser. « Le diable, dit-il, m'a « tenté et surpris. » Surpris! L'est-on avec autant de préparatifs ? La journée fut remplie par les premières cérémonies des obséques. Le conseil se rassembla le lendemain. Jean-sans-Peur se présenta pour entrer. Le duc de Berry le repoussa, heureusement pour le coupable; car le duc de Bourbon, arrivant, trouva fort mauvais qu'on ne l'eût pas arrêté. Il se retira précipitamment dans ses états, où il donna des asiles aux exécuteurs de ses ordres. La populace de Paris, séduite par les déclamations du Bourguignon contre les impôts, se réjouit de la mort du duc d'Orléans. Il avoit trente-six ans. De Valentine, son épouse, il laissa trois fils, Charles, duc d'Orléans, qui fut père de Louis XII; Philippe, comte de Vertus, qui ne laissa point de postérité légitime; et Jean, comte d'Angoulême, aïeul de François I. Quatre ans auparavant il avoit fait son testament, qui prouve que ce malheureux prince n'étoit

pas entièrement perverti, puisqu'il y avouoit les erreurs de sa jeunesse, qu'il les déploroit, en demandoit pardon à Dieu et aux hommes, et à ceux-ci leurs prières pour l'obtenir. Une dernière imprudence attira la punition de toutes les autres; car on ne peut guère douter que la vengeance atroce du duc de Bourgogne n'ait été provoquée par l'honneur blessé dans l'endroit le plus sensible pour un époux. 1407.

L'audace, et l'audace d'un scélérat sans honte et sans remords, présida désormais à la conduite de Jean-sans-Peur. Il osa tout. La duchesse d'Orléans étoit à Château-Thierry lorsqu'elle apprit la mort de son époux. Son premier soin fut de sauver ses enfants. Elle les envoya à Blois, ville alors fortifiée, et partit pour Paris. Son affliction, le spectacle d'un grand deuil, son entrée lugubre, touchèrent le peuple pour un moment. On tâcha d'adoucir son chagrin par des honneurs. Le roi de Sicile, les ducs de Berry et de Bourbon, les autres princes, le connétable et un cortége de seigneurs allèrent au-devant d'elle. Le roi la reçut avec la plus tendre affection. Il étoit alors dans son bon sens. Il l'embrassa en versant des larmes, lui dit d'avoir bon courage, et qu'il la vengeroit. Promesse, comme bien d'autres, plus aisée à faire qu'à tenir.

Pendant ces cérémonies, le duc de Bourgogne assembloit des troupes. Dans la convocation adressée aux Flamands et à ses autres sujets, il avouoit le meurtre, chargeoit le défunt de péculat, de magie, d'attentat à la vie de son frère pour régner à sa place, et de tyrannie dans le gouvernement. Il prétendoit, en le tuant, avoir rendu un grand service au royaume. Jamais depuis il ne s'écarta de ce langage. Loin d'attendre qu'on

1407. le mît sur la défensive, il se disposa à attaquer. Ses préparatifs étoient si formidables, que la cour, dénuée d'argent, de soldats, et l'on peut dire de conseils, prit le parti de négocier. Elle lui envoya le roi de Sicile et le duc de Berry à Amiens, où il étoit déja arrivé. Ils ne lui demandoient que d'avouer son crime, en marquer du repentir, et d'en *crier au roi mercy*. Il refusa cette légère satisfaction. Les négociateurs se retirèrent très courroucés de son opiniâtreté. La seule mortification qu'on jugea possible de lui donner fut de ne pas le mettre au nombre de ceux qui devoient gouverner le royaume pendant *l'occupation* du roi. Cette nomination se fit dans un lit de justice.

Mais il sut se passer du droit dont on le privoit indirectement. Il continua sa marche vers Paris avec un corps de cavalerie d'élite, suivi d'une nombreuse infanterie. Quand il fut à quelques lieues de la capitale, le roi lui envoya défendre d'avancer et d'y entrer. Nonobstant la défense, il avança toujours, et entra sans aucune opposition. Ses gendarmes s'emparèrent des portes, des rues et des places, et ses fantassins des postes les plus importants des environs. Il fit pour lui-même, avec des barricades, une espèce de citadelle dans son hôtel d'Artois. D'avance il s'étoit construit en pierres une chambre percée d'une seule ouverture, où il se retiroit pendant la nuit à l'abri du danger; mais non, sans doute, exempt des transes inséparables du crime.

Ainsi préparé, il alla droit au roi demander permission de justifier son action. Le monarque, non tout-à-fait aliéné, mais dans un état de débilité reconnue, lui accorda une audience publique dans la grande salle

de l'hôtel Saint-Paul. Là parut le fameux Jean-Petit, cordelier, chargé d'une tâche qui auroit été très pénible pour un honnête homme. On jugera, par l'exorde du discours, de la confiance que l'orateur devoit inspirer. Il dit qu'il avoit entrepris de défendre monseigneur de Bourgogne « parcequ'étant petitement bénéficié, le « prince lui avoit, depuis trois ans, donné bonne et « grosse pension, dont il avoit trouvé ses dépens et « trouveroit encore, s'il lui plaisoit de sa grace. » Entrant ensuite en matière, il prétendit prouver la légitimité du meurtre par *douze raisons en l'honneur des douze Apôtres*. Presque toutes ces raisons étoient des exemples tirés de l'histoire sainte et profane, assez adroitement adaptés à son sujet; des inductions de ces faits et des raisonnements qui ont été employés quelquefois depuis pour enhardir des scélérats à commettre le même crime. Jean-Petit habile en sophismes, n'ignoroit pas non plus l'art de la calomnie. Il accusa le duc d'Orléans d'être cause de la maladie du roi son frère, de s'être lié pour cet objet avec des sorciers, d'avoir employé avec eux des opérations magiques, et il faisoit une peinture effrayante de ces terribles évocations, ajoutant qu'il avoit tenté de faire mourir le roi par le poison pour se mettre à sa place, toutes imputations déja divulguées par le duc de Bourgogne; de plus, le harangueur insinua que la reine s'étoit prêtée au complot. Quant au grand ressort pour faire mouvoir le peuple et exciter son indignation, les impôts, leur multitude, leur pesanteur, leur accumulation, il n'y a point de figure de rhétorique que l'orateur n'employât pour en rejeter tout l'odieux sur le défunt. Il conclut que le roi « devoit avoir le duc de Bourgogne et son fait pour

1407.

1407. « agréables, et le rémunérer, à l'exemple des rémuné-
« rations faites à monseigneur saint Michel l'archange,
« pour avoir tué le diable. » Le roi, immobile sur son trône comme une statue, écouta, ne dit mot, se retira, et toute l'assemblée en fit autant. Le lendemain, Jean-Petit répéta le même discours, placé sur une tribune élevée dans le parvis de la cathédrale; et ce discours, prononcé devant une multitude gagnée d'avance, fut couvert d'applaudissements.

1408. La reine s'étoit sauvée à Melun, emmenant le dauphin et ses autres enfants. Le roi de Sicile, le duc de Berry et le jeune duc de Bretagne, Jean VI, la suivirent. Ce jeune prince avoit été enlevé par les nobles du pays à Jeanne de Navarre, fille de Charles-le-Mauvais, sa mère, lorsqu'elle épousa le roi d'Angleterre Henri IV; et il avoit été confié par eux au duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, qui l'avoit amené en France pour y être élevé. Le duc de Bourbon s'étoit retiré le premier, indigné des offres de pardon faites à Amiens au coupable. Le monarque laissé ainsi seul fit tout ce que le Bourguignon exigea. Il signa un écrit dont il convient de rapporter les propres termes. Il y disoit : « Pour ce « que le duc de Bourgogne a été pleinement informé, « si, comme il l'a fait dire et proposé, que notre frère « avoit machiné et machinoit de jour en jour la mort « et l'expulsion de nous et de notre génération, et ten« doit, par plusieurs voies et moyens, à parvenir à la « couronne et seigneurie de notre royaume; il, pour « la sûreté et préservation de nous et notredite lignée, « pour le bien et utilité de notredit royaume, et pour « garder envers nous la foi et loyauté en quoi il nous « est tenu, a fait mettre hors de ce monde notredit

« frère; et nous supplie que si, par le rapport d'aucuns 1408.
« ses malveillants et autrement, nous avons pris au-
« cune déplaisance contre lui, pour cause dudit cas
« advenu en la personne de notredit frère, nous, con-
« sidérant les causes pourquoi il l'a fait faire, voulions
« ôter de notre couraige toute déplaisance, savoir fai-
« sons que nous, considérant le fervent et loyal amour
« et bonne affection que notredit cousin a eue et a à
« notre lignée, avons ôté et ôtons de notre couraige
« toute déplaisance que, par le rapport d'aucuns mal-
« veillants de notredit cousin ou autrement, pourrions
« avoir eue envers lui pour occasion des choses dessus
« dites : et voulons qu'icelui cousin de Bourgogne soit
« et demeure en notre singulier amour. » En lui re-
mettant ces lettres, Charles eut encore assez de pré-
sence d'esprit pour lui dire qu'il craignoit bien qu'elles
ne le garantissent pas de la vengeance des personnes
intéressées.

Le duc de Bourgogne étoit alors à l'apogée de sa gloire, au comble de sa puissance, ne paroissant jamais sans être entouré d'une populace qui chantoit ses louanges. Cependant il ne diminuoit pas les impôts; mais il rejettoit la nécessité de les continuer sur les profusions du duc d'Orléans, sur les vices de l'ancien gouvernement, et il faisoit des promesses. Dans cet état de prospérité, malheur à ceux qui ne l'avoient pas assez ménagé dans des circonstances fâcheuses! Le prévôt de Paris, Guillaume de Tignonville, en fit l'épreuve. Quand il étoit venu demander au conseil la permission de fouiller les maisons des princes pour découvrir les assassins, le duc de Bourgogne le soupçonna d'avoir eu principalement en vue la sienne, et

1408. se promit de se venger. Un procès que le prévôt soutenoit depuis deux ans contre l'Université fournit au duc le double plaisir et de satisfaire son ressentiment et d'obliger le corps académique, dont la faveur étoit précieuse. Tignonville avoit fait pendre deux clercs convaincus d'homicide et de vol de grand chemin. L'Université prétendoit qu'il y avoit eu vice dans la procédure, et violation de ses priviléges. L'ancienne cour avoit fait suspendre le jugement; c'étoit un motif au duc de Bourgogne de le reprendre. Pour la mortification de ses ennemis dans la personne de leur protégé, il fait porter la sentence dont voici le prononcé: « Le « prévôt se transportera aux fourches patibulaires, où « les deux corps sont exposés depuis deux ans. Il les « baisera à la bouche, les dépendra lui-même, les ac- « compagnera à l'église des Mathurins, où ils seront « enterrés. » Le bourreau conduisoit la charrette, et étoit revêtu d'un surplis. Le roi envoya cent écus d'or pour les frais du convoi.

Ces cérémonies lugubres et bizarres tiennent aux mœurs de ce siécle, où les esprits étoient encore exaltés par les disputes que le schisme occasionoit, disputes qui donnoient une haute importance aux moindres événements touchant à la religion. Le zéle de l'Université pour la soustraction aux deux obédiences, et pour sa stricte exécution, étoit toujours le même; de plus, ce zéle devint persécuteur. Des personnes attachées par conviction ou par habitude à Benoît XIII furent arrêtées et bannies sur les instances de l'Université. Le pontife se vengea par des bulles fulminantes qu'il envoya signifier au roi. Les porteurs de ces anathêmes eurent la maladresse de se laisser arrêter. Ils subirent des

peines humiliantes, des expositions en public, et la prison. Pendant ce temps, les deux papes, comme s'ils se fussent concertés, jouoient toujours le même rôle, de promettre d'abdiquer, et de ne point tenir. Leurs cardinaux, las de cette collusion, qui devenoit une dérision, les abandonnèrent en grande partie, et se réunirent en un concile qu'ils avoient convoqué à Pise. Les pères sommèrent Benoît et Grégoire d'abdiquer. Sur leurs refus, ils les déposèrent et élurent Pierre de Candie, qui prit le nom d'Alexandre V. Ainsi il y eut trois papes et trois sacrés colléges, parceque les deux déposés créèrent chacun des cardinaux pour remplacer leurs déserteurs. 1408.

Des troubles survenus à Liége déterminèrent le duc de Bourgogne à quitter Paris pour aller secourir son beau-frère, évêque et seigneur de cette ville, contre les bourgeois qui s'étoient révoltés. On croit qu'il fut heureux d'avoir ce motif pour se retirer, parceque la reine, les princes et la duchesse d'Orléans, dont les partisans avoient repris courage, rassembloient des troupes qui auroient pu le forcer à s'éloigner moins honorablement. Sitôt qu'il fut sorti de Paris, changement de scène, la reine y rentre, la duchesse d'Orléans y arrive. On tient au Louvre une assemblée composée des principaux membres de l'état. Il y est statué « que la puissance souveraine sera octroyée et commune à la reine et à monseigneur de Guienne, qui étoit le dauphin, le roi étant empêché et absent. » Suivit un lit de justice qui autorisa la duchesse d'Orléans et ses enfants à mettre en cause le duc de Bourgogne.

Dans la requête qu'elle présenta, elle concluoit à ce qu'il demandât pardon à elle et à ses enfants, en pré-

1408. sence du roi, des princes, des conseils et du peuple, la tête découverte, sans ceinture, à genoux; que cette réparation commençât au Louvre, fût répétée dans les cours du palais, à l'hôtel Saint-Paul, et au lieu où le crime avoit été commis; qu'elle fût publiée à son de trompe par tout le royaume; que toutes ses maisons fussent rasées, qu'on élevât sur leur emplacement des croix avec des inscriptions flétrissantes; qu'il lui fût enjoint de fonder deux collégiales et deux chapelles, l'une à Jérusalem, l'autre à Rome, et de payer une amende d'un million d'or; qu'il fut exilé outre mer pendant vingt ans au moins, avec défense d'approcher de cent lieues des endroits où la reine et les princes d'Orléans se trouveroient: se référant d'ailleurs à ce qu'ordonneroit la cour pour la punition corporelle. Sur les conclusions du procureur-général, dont les plaignants demandoient la jonction, qui fut accordée, le dauphin, président en l'absence du roi, promit à la princesse qu'il lui seroit rendu pleine et entière justice.

Mais quand on en vint à commencer le procès, le conseil se trouva fort embarrassé. Les lois fondamentales de l'état exigeoient que le procès d'un pair fût suivi dans la cour des pairs, et le procureur-général refusoit son accession si on procédoit autrement. Mais combien ne falloit-il pas de formalités et de délais! étoit-il sûr que dans cet intervalle les princes et les pairs, qui se montroient actuellement si animés contre le duc de Bourgogne, forcés par la crainte ou par l'intrigue, ne changeroient pas d'opinion? De plus, les Parisiens se montroient toujours très attachés au duc de Bourgogne. Seroit-il prudent de le constituer publiquement criminel dans une ville pleine de ses partisans? Ne seroit-ce pas

risquer, ou d'être forcé à rendre un jugement qui lui se- 1408.
roit favorable, ou de ne pouvoir l'exécuter s'il lui étoit contraire? Il parut donc plus convenable de ne pas s'exposer à la chance d'un procès, de le traiter en coupable convaincu, et de le soumettre par la force des armes. La circonstance paroissoit favorable. Le duc se trouvoit engagé dans une guerre d'un succès douteux. Les princes et les seigneurs, dans la ferveur de l'indignation contre le meurtrier, promettoient des secours à l'envi. Les Liégeois, dans l'enthousiasme de la liberté, étoient très éloignés de faire aucun accord avec leur tyran, et paroissoient fort capables de tenir long-temps en échec les forces de son protecteur. Cependant, contre l'attente de la cour de France, le duc de Bourgogne battit les Liégeois, dissipa leur armée, et prit la ville. Il acquit dans cette expédition, où il courut des risques, le nom de Jean-sans-Peur, et son beau-frère, l'évêque de Liége, Jean de Bavière-Hollande, celui de Jean-sans-Pitié, parcequ'il fit massacrer ses prisonniers.

Cet avantage renforça dans la capitale le parti du Bourguignon, il déclara qu'il alloit s'y rendre en personne pour répondre aux griefs allégués contre lui. La cour n'avoit rien de prêt, ni troupes, ni argent. Les seigneurs et les princes, qui avoient promis de si grands efforts, hésitoient et trembloient. Jean arriva à Paris, orné de la double réputation d'homme ferme dans ses résolutions et de brave guerrier. La reine se sauva et emmena au-delà de la Loire son mari et ses enfants; les princes, le conseil et les courtisans l'accompagnèrent. Le seul parlement resta pour maintenir l'ordre et la police.

A la cour se rencontroit alors le frère aîné de l'évêque

de Liége, Guillaume, comte de Hollande et de Hainaut,
1408. estimé pour sa probité et ses lumières. Il y étoit venu afin d'arranger le mariage de sa fille, la fameuse Jacqueline, avec le second fils de France. Comme beau-frère du duc de Bourgogne, il proposa à la reine de tenter un accommodement et offrit sa médiation. Quand il eut aplani les premières difficultés, la reine envoya à Tours, lieu choisi pour les conférences, Louis de Bavière, son frère, le grand-maître de Montaigu, et d'autres ministres. Valentine, veuve du duc d'Orléans, pressentit que ces négociations ne pouvoient manquer d'aboutir à une paix dont la reine avoit besoin, et que le meurtrier de son mari resteroit impuni. Elle tomba malade de chagrin. Prête à mourir, elle appela auprès d'elle ses enfants, dont le plus âgé n'avoit que seize ans, et les exhorta à poursuivre l'assassin de leur père, sans se laisser jamais décourager. Entre eux elle admit Dunois, qu'elle paroissoit chérir de préférence. « Celui-ci, « disoit-elle quelquefois, m'a été emblé (volé), et nul « des miens n'est si bien taillé à venger la mort de son « père. »

1409. Comme elle l'avoit prévu, les négociations aboutirent à un accommodement. En affectant de l'éclat, on crut apparemment lui donner plus de solidité. Commencé à Tours, l'accord se consomma à Chartres. On dressa un trône dans la cathédrale. Le roi, qui avoit alors quelques lueurs de raison, y parut avec la reine, les princes et une cour nombreuse. Le duc de Bourgogne se mit à genoux; son avocat récita une formule convenue, en ces termes: « Sire, il a été rapporté à monsei- « gneur de Bourgogne que vous étiez indigné sur lui « pour le fait qu'il a commis et fait faire, en la personne

« de monseigneur le duc d'Orléans votre frère, pour le 1409.
« bien de votre royaume et de votre personne, comme « il est prêt de vous dire, et faire véritablement savoir, « quand il vous plaira, et pourtant vous prie, tant et si « humblement, comme il peut, qu'il vous plaise ôter « votre ire et indignation de votre cœur, et le tenir en « votre bonne grace. » Quand l'avocat eut fini, le duc dit: « Sire, de ce je vous prie. » Il s'éloigna; le duc de Berry, le dauphin, les rois de Navarre et de Sicile se prosternèrent aux pieds du roi, et lui dirent: « qu'il « vous plaise, sire, de passer la requête de votre cousin « le duc de Bourgogne. » Il répondit: « Beau cousin, « nous vous accordons votre requête, et vous pardon- « nons tout. »

L'avocat se tourna ensuite vers les jeunes princes d'Orléans, et leur dit: « Messeigneurs, voici le duc de « Bourgogne qui vous prie qu'il vous plaise ôter de vos « cœurs, si vous avez aucune haine ou vengeance con- « tre lui, pour le fait qui fut perpétré en la personne de « monseigneur d'Orléans, votre père, et que doréna- « vant vous serez bons amis ensemble. » Le duc leur dit aussi laconiquement qu'au roi, « de ce je vous prie. » Les enfants ne répondoient que par des larmes. Le roi les pressa, et ils répétèrent les paroles qu'on leur dictoit: « Sire, puisqu'il vous plaît commander, nous lui « accordons sa requête, et lui pardonnons toute la mal- « veillance qu'avions contre lui, car en rien ne voulons « desobéir à chose qui soit à votre plaisir. » Les deux parties firent serment sur le missel. Les lettres d'abolition furent expédiées le même jour. Il y étoit dit que la grace entière ne regardoit que le duc seul, et que ses complices seroient à perpétuité bannis du royaume.

1409. Après la paix de Chartres, la reine, qui y avoit été comme forcée, se retira à Melun. Le duc s'empara du gouvernement. Il sut par ses flatteries gagner le duc de Berry, prince inconstant et foible, et plusieurs autres princes et seigneurs dont il avoit besoin. Le seul duc de Bourbon resta inflexible et irréconciliable avec l'assassin de son neveu.

Le duc de Bourgogne fit rendre aux Parisiens la liberté de l'élection de leurs magistrats, et d'autres privilèges et franchises dont ils avoient été privés à l'occasion de la sédition des Maillotins. Il annonça aussi, ce qui est toujours très agréable au peuple, la recherche des financiers. On commença par Montaigu, leur chef, grand-maître de la garde-robe et surintendant des finances. Il ne plaisoit pas au duc. Ce prince l'avoit trouvé difficultueux dans les conférences de Tours, mal disposé pour lui, muni de lumières, et d'une force de raisonnement, qui lui faisoient redouter les moyens d'un pareil adversaire; il résolut sa perte. La recherche employée contre les financiers étoit une belle occasion. Le duc de Bourgogne la saisit. Il parut contre le surintendant un acte d'accusation, qui ne lui imputoit pas moins que d'être concussionnaire, administrateur infidèle et ennemi de l'état. On y ajouta qu'il avoit été complice du duc d'Orléans pour *envoûter* le roi et ensorceler le dauphin. Montaigu se récria avec indignation contre ce dernier grief, et s'en défendit dans les douleurs de la torture qu'on lui donna cruellement. Il fut jugé sur les autres points, non pas par ses juges naturels, mais par des commissaires particuliers, qui, après l'avoir contraint par la torture à faire tous les aveux qu'on voulut en obtenir, finirent par le condamner à mort.

Ses richesses se trouvèrent prodigieuses. On peut lui reprocher, comme à bien d'autres, la promptitude et l'immensité de l'acquisition ; mais on a en outre de sa cupidité une preuve toute particulière. Le roi, mal soigné, comme nous l'avons vu, avoit des moments de besoin qui forçoient de vendre de la vaisselle, des meubles, des bijoux précieux, ou d'emprunter sur ses gages ; on les trouva chez Montaigu, dans son château de Marcoussi, en nantissement de l'argent dont il faisoit supporter l'intérêt au roi, comme s'il l'eût emprunté des usuriers. Le surintendant paya donc ses déprédations de sa vie ; ses associés payèrent de leur bourse ; les commis furent destitués, les bureaux changés, et le peuple chanta victoire, se croyant pour toujours délivré de la maltôte et de ses suppôts. Cependant il n'entra rien dans le trésor public des richesses arrachées à ces sangsues. L'argent tomba entre les mains des courtisans, qui les ont toujours prêtes à recevoir. Les meubles allèrent au comte de Hainaut, le pacificateur de Chartres. Les terres se distribuèrent entre les seigneurs ; les plus considérables tombèrent au dauphin. Louis de Bavière, frère de la reine, eut Marcoussi ; et cette aubaine consola Isabelle des malheurs de Montaigu, qui lui avoit été fort attaché. 1409.

Le duc de Bourgogne eut la discrétion ou la politique de ne rien prendre pour lui ; il s'appliqua à gagner la reine. Elle s'étoit retirée à Melun. Il avoit l'attention d'envoyer lui faire part des affaires les plus importantes, et de lui en déférer la décision. Il l'adoucit ainsi insensiblement. Elle souffrit qu'il se déclarât surintendant de l'éducation du dauphin, qui avoit plus de quatorze ans ; appliquant au jeune prince ce qui avoit été 1410.

1410. ordonné par Charles V pour la majorité des rois, l'adroit Bourguignon fit décider dans un lit de justice que Louis, dauphin, jouiroit désormais, pendant les occupations de son père, des droits d'un roi mineur arrivé à quatorze ans; que par conséquent il gouverneroit souverainement. Or, comme lui-même, surintendant de l'éducation, devoit gouverner le dauphin, qui de plus étoit son gendre, il s'ensuivoit qu'il devenoit tout naturellement maître du royaume.

Il étoit fâcheux que Jean-sans-Peur fût parvenu à l'autorité par des moyens reprochables; car on doit convenir qu'il étoit en état de l'exercer à la gloire et à l'avantage de la nation. Ce prince avoit un esprit juste et réfléchi, quand la passion ne l'emportoit pas. Il étoit bon capitaine, noble dans ses manières, affable lorsque son intérêt le demandoit, généreux, libéral, éloigné de cette sordide avidité qui déshonore quelquefois les grands. Par exemple, il étoit alloué une rétribution, ce qu'on nomme un honoraire, aux seigneurs qui assistoient au conseil; il les exhorta à s'en priver, et donna l'exemple. Pendant qu'il gouvernoit, l'inconstance des Napolitains força Louis II d'Anjou, malgré des succès, à abandonner le terrain à Ladislas, fils de Charles de Duras et de revenir en France avec le vain titre de roi de Sicile. Boucicaut, dans le même temps, fut obligé d'abandonner Gênes. L'état du royaume ne permettoit pas de songer à ces expéditions étrangères et d'y porter des secours; et Jean-sans-Peur avoit en tête une entreprise plus utile, c'étoit de reconquérir Calais. Il fit pour cela de grands prépartifs, qui aboutirent du moins à forcer les Anglois de prolonger la trève qu'ils auroient

volontiers rompue, dans l'état de mésintelligence où ils voyoient la cour de France. 1410.

Pendant que le duc jouissoit pleinement de l'autorité, et qu'il se complaisoit dans l'exercice d'un pouvoir sans bornes, un violent orage s'élevoit contre lui. Revenus du premier étonnement qu'avoit causé son succès dans l'invasion du gouvernement, les ducs de Berry, de Bourbon, les comtes d'Alençon, d'Armagnac, de Clermont (dauphin d'Auvergne), d'autres princes, et beaucoup de seigneurs, se communiquèrent leur mécontentement. Ils s'en expliquèrent à Gien, où ils s'étoient donné rendez-vous pour terminer une contestation élevée entre le duc de Bretagne et la maison de Penthiévre. Pendant qu'ils pesoient lentement les droits respectifs, le duc de Bourgogne, plus prompt qu'eux, termina cette affaire de Bretagne à la satisfaction du jeune duc, et se procura sa neutralité, lorsque la ligue, dont il connoissoit tous les ressorts, éclateroit.

Dans la réunion à Gien, les mécontents examinèrent les moyens de secouer le joug du Bourguignon, concertèrent leurs mesures, et se rendirent compte de ce qu'ils pouvoient lever de troupes. Elles devoient monter à cinq mille hommes d'armes et six mille hommes de trait. Le reste de la soldatesque n'étoit pas compté. Pour mettre la dernière main à leur confédération, ils se donnèrent un nouveau rendez-vous à Meun-le-Château, et s'y rassemblèrent sous le prétexte du mariage du jeune duc d'Orléans avec Bonne, fille du comte d'Armagnac, Bernard VII. Ce seigneur, très puissant dans le midi de la France, se prétendoit, non sans fondement, descendant de Clovis. Il devint le

1410. chef du parti orléanois, qui prit même son nom; alors la France fut divisée en deux factions, les Armagnacs ou Orléanois, et les Bourguignons.

La mort du duc de Bourbon, prince sage et modéré, qui, malgré son indignation contre le criminel Jean, auroit pu servir de médiateur, ne changea rien au plan des confédérés de Meun. Ils écrivirent au roi pour lui remontrer l'oppression dans laquelle le duc de Bourgogne le retenoit lui-même, se plaindre de sa tyrannie, et demander justice du meurtre du duc d'Orléans. En même temps ils faisoient marcher leurs troupes sur Paris. Jean, instruit de leurs intentions, ne s'étoit pas tenu oisif; il avoit aussi fait des levées dans ses états et les pays voisins. De plus il étoit fortifié du nom et de la présence du roi; il ne lui fut pas difficile de persuader à ce prince, d'un esprit affoibli, que ses envieux étoient des rebelles. Il lui imprima si bien cette idée, que le malheureux Charles vouloit marcher contre eux en personne, et qu'on le vit se promener en capitan armé de toutes pièces, le casque en tête, s'escrimant et parlant par bravades.

Les horreurs de la guerre civile commençoient à se faire sentir. Les Armagnacs, en se rassemblant au-delà de la Loire, pilloient les campagnes; les Bourguignons, en-deçà de ce fleuve, ravageoient les provinces sur leur passage. Quand les armées se réunirent autour de Paris, elles étoient, dit-on, chacune de cent mille hommes, tous disposés à en venir aux mains; mais les chefs ne pensoient pas de même; un combat décisif étoit redouté des deux côtés : ils préférèrent une négociation. La reine, toujours retirée à Melun, fut invitée aux conférences, qui se tinrent au château de Win-

chester, ou Wicestre, ou Bicêtre (1) appartenant au duc de Berry, et où il avoit son quartier général. 1410.

Voici les principales conditions du traité de Bicêtre, qui paroît une convention de circonstances, faites uniquement pour le moment. Pierre de Navarre, comte de Mortain, fils de Charles-le-Mauvais, sera le seul prince du sang qui pourra rester à la cour. Les ducs de Berry et de Bourgogne n'y seront mandés qu'ensemble, et jamais l'un sans l'autre. Ils garderont tous deux la surintendance de l'éducation du dauphin : mais ils ne l'exerceront que par des seigneurs de leur choix. Le conseil d'état sera composé de douze chevaliers, six de chaque parti ; quatre prélats et quatre conseillers au parlement. Le duc de Bourgogne accorda au duc de Berry la destitution de des Essarts, prévôt de Paris, surintendant des finances, successeur de Montaigu, après avoir été son juge, et l'un des plus chauds partisans du Bourguignon. Après la signature du traité, le duc de Berry se retira à Bourges, le duc de Bourgogne dans ses états de Flandre, le duc d'Orléans dans la ville de ce nom, et les autres chacun dans leurs terres. Au signal des chefs, cette nuée de soldats se dispersa, et alla porter la désolation dans les lieux qu'ils n'avoient pas épuisés en venant.

Il est étonnant qu'au milieu des cris de guerre la voix d'Alexandre V, le pape de Pise, ait pu se faire entendre. Il demandoit « une décime pour la réunion des « églises grecque et latine, une quête pour la déli- « vrance de la Terre-Sainte, et la prédication de l'Evan-

(1) Ce nom lui venoit d'un évêque anglois de Winchester, qui y avoit fait sa demeure.

1410. « gile à toute créature. L'imposition, disoit le souverain « pontife, est de droit naturel et positif, et quiconque « dénie à payer n'est mie chrétien. » L'Université ne pensa pas ainsi, elle s'opposa à la demande ; cependant on accorda une demi-décime.

1411. Les chefs, dans les conférences de Bicêtre, avoient abandonné chacun ce qu'il auroit voulu garder. L'intrigue succéda à la guerre. Les ducs de Berry et de Bourgogne, étant éloignés l'un de l'autre, se sondèrent par des messages. Le duc d'Orléans, aux aguets, surprit le comte de Croy, que le duc de Bourgogne envoyoit conférer à Bourges. Il le fit appliquer à la question, pour lui arracher le secret de sa mission, et l'auroit fait mourir comme complice de la mort de son père, sans l'intercession du duc de Berry, qui lui sauva la vie. L'emprisonnement du comte de Croy réveilla toute l'animosité du duc de Bourgogne. Il demanda réparation de cette injure, se prépara en même temps à la guerre, et fit des levées non seulement dans ses états, mais encore en Allemagne, dont plusieurs princes lui avoient promis des secours. Le duc d'Orléans fit aussi les siennes, sur-tout dans le midi, où étoient les terres et les alliances du comte d'Armagnac, son beau-père, et commença les hostilités par une requête au conseil du roi contre les meurtriers de son père. Le duc de Berry, que son âge et sa qualité d'oncle appeloient au rôle de médiateur, fit évanouir toute espérance de paix, en déclarant qu'on ne pouvoit refuser d'admettre la demande du jeune prince.

Les deux ennemis s'envoyèrent des défis, non pour se combattre corps à corps, mais pour se faire des provocations outrageantes. « A toi, Jean, qui te dis duc

« de Bourgogne, écrivoit l'Orléanois, pour l'horrible 1411.
« meurtre par toi fait en grande trahison d'aguet-à-
« pensé, en la personne de notre très redouté seigneur
« et père, te déclarons que de ceste en suivant, nous
« te nuirons de toute notre puissance. — J'ai fait as-
« sassiner le père, répondoit le Bourguignon, comme
« faux, déloyal, cruel, félon, traître et indigne de
« vivre, et je punirai les fils comme faux, mauvais,
« déloyaux, traîtres, rebelles, désobéissants et fé-
« lons. »

Cet amas d'épithétes injurieuses marque des deux côtés une haine capable d'inspirer tous les crimes. Aussi dit-on que l'Orléanois tenta de faire assassiner le Bourguignon, et que celui-ci essaya de rendre la pareille à son ennemi. Heureusement il se rencontra des deux côtés des confidents infidéles qui avertirent les personnes menacées, et leur firent prendre des mesures de sûreté. On met entre eux le prévôt de Paris, des Essarts, destitué à la paix de Bicêtre, parceque le duc de Bourgogne l'abandonna. Il n'en resta pas moins confident des secrets du prince, et il les laissa, dit-on, pénétrer, soit par horreur du poison ou de l'assassinat, soit pour se faire dans le parti opposé des protecteurs en cas de besoin.

Le premier soin du duc fut de s'emparer de Paris. Forma-t-il pour l'exécution un plan méthodique, ou fut-il entraîné journellement par les circonstances? On peut croire l'un et l'autre. Le duc de Berry lui fournit le premier un prétexte. Il étoit venu à Paris, contre la convention de Bicêtre, sans y appeler son neveu, et s'y étoit fait constituer gouverneur par le roi. Mais la partialité qu'il témoigna pour le duc d'Orléans le fit

1411. considérer comme vendu à la faction des Armagnacs et comme un ennemi qui vouloit leur livrer la ville. Le duc de Berry, mécontent, se retira dans sa province. Cette retraite étoit beaucoup pour le duc de Bourgogne; mais il en tira un autre avantage; c'est qu'il fit entrevoir aux Parisiens, par ses émissaires, que son oncle, fort piqué de l'espèce d'affront qu'on lui faisoit, ne manqueroit pas de vouloit en tirer vengeance, et qu'ils avoient besoin d'un commandant sûr pour se soutenir contre lui. Le comte de Saint-Paul, son ami, et dont les terres étoient voisines des états du duc de Bourgogne, fut proposé et accepté.

Saint-Paul arrive, réunit ceux qu'on lui indique attachés au duc, examine leur état et leurs moyens, voit que ce ne sont point les gens riches, les graves magistrats, les personnages amis de l'ordre, qui seconderont les vues ambitieuses de celui qui l'envoie; qu'au contraire ils s'y opposeront; qu'il faut par conséquent les soumettre ou les détruire. Comme gouverneur il se forme une garde; il y fait entrer la populace la plus vile, la plus féroce, fainéants, mendiants, écorcheurs, bouchers, gens accoutumés au sang. Leurs officiers étoient les Tibert, Saint-Yon, Le Goix, qu'on dit avoir tué eux-mêmes, ou avoir été fournisseurs des boucheries. Alors la haine et la vengeance commencèrent à employer, avec des intentions perfides, le nom d'Armagnac contre ceux dont elles vouloient se débarrasser. Cette troupe effrénée couroit les rues, fouilloit les maisons. Ceux qui n'avoient pas fui étoient emprisonnés. Plusieurs moururent dans les cachots. La justice n'avoit plus aucune force. Les mutins assiégeoient les tribunaux, et les forçoient de rendre les sentences qui

1411.

leur convenoient. La cour investie n'osoit prendre aucune résolution de celles qui auroient pu déplaire aux factieux. Le roi, le dauphin, le conseil étoient vraiment prisonniers. Saint-Paul arracha au monarque un édit par lequel il étoit ordonné à tous les François portant les armes de se ranger sous les enseignes du duc de Bourgogne, « de lui obéir comme si le roi y étoit en « personne », et il força le dauphin de lui écrire de hâter sa marche et de venir les secourir.

La capitale étoit aussi le but auquel tendoient les Armagnacs. Ils couvrirent de troupes les environs de Paris, prirent des villes, et ravagèrent les campagnes. Comme leur armée étoit composée de Poitevins, Tourangeaux, Toulousains, Bordelois et autres François méridionaux, le duc de Bourgogne réunissoit sous ses drapeaux les François septentrionaux, Picards, Champenois, Lorrains, Artésiens et sur-tout Flamands. Il doit être marqué de flétrissure pour avoir le premier appelé les Anglois dans cette guerre. Henri IV lui promit six mille hommes de trait, et en attendant il envoya une flotte qui causa beaucoup de dommages sur les côtes de Normandie. Les Orléanois avançoient, déterminés à aller attaquer l'ennemi jusque dans ses foyers; mais Jean-sans-Peur leur épargna la moitié du chemin.

Les armées se rencontrèrent près de Mondidier. On s'attendoit à un combat sanglant, lorsque les Picards et les Gantois de l'armée du duc de Bourgogne prirent querelle. Elle fut si violente, que le duc ne put l'apaiser, et les Flamands signifièrent qu'ils alloient se retirer. En vain le duc les conjura de ne point l'abandonner à ses ennemis, de rester encore quelques jours.

1411. Il les appeloit ses frères, ses compagnons, ses fidéles; flatteries inutiles. Le temps de leur engagement, dirent-ils, étoit expiré; ils vouloient partir. Alors aux exhortations le duc joignit les menaces. Si vous nous retenez malgré nous, lui répondirent-ils, la tête du comte de Charolois, votre fils, en répondra; et, quand nous serons retournés à Gand, nous vous l'enverrons taillé en piéces. Tout ce qu'il put obtenir d'eux, c'est qu'ils couvriroient sa retraite et partiroient ensemble. Les Orléanois ne jugèrent pas à propos de les poursuivre. Ils crurent plus expédient de revenir sous les murs de Paris, espérant que, par l'absence du duc de Bourgogne, ils ne tarderoient pas à s'en rendre maîtres.

Etablis dans les maisons de campagne des bourgeois, les soldats ne se laissoient manquer de rien; ils usoient librement des provisions, et, maîtres des rivières et des grands chemins, ils interceptoient tout ce qu'on vouloit faire entrer dans la ville. La présence de leur armée au-dehors ranima le courage des Orléanois au-dedans. Leurs espérances les rendirent fiers; leur contenance seule, leurs regards, quand ils ne se permettoient pas les propos, menaçoient leurs ennemis. Ceux-ci ne souffrirent pas d'être bravés impunément. La troupe des bouchers se renforça par une plus féroce encore, sous le commandement d'un chirurgien nommé Jean de Troye, et d'un coutelier nommé Simon, surnommé *Caboche*, d'où ces nouveaux enrôlés ont été appelés *Cabochiens*. Ils se rendirent bientôt plus redoutables que les autres.

Cependant quelques personnes modérées conçurent des projets de conciliation, et en jetèrent des paroles. La reine, qui demeuroit à Melun pendant ce tumulte,

fut invitée de venir à Paris pour se rendre conciliatrice. 1411.
Elle se livra à cette espérance avec une confiance imprudente. A peine étoit-elle arrivée qu'elle se trouva investie comme son mari, son fils et tout le conseil, ne pouvant plus parler ni agir que selon la volonté de la populace, devenue très insolente. Les princes de l'armée Armagnac et les premiers seigneurs de France, qui étoient avec eux, écrivirent au roi et au dauphin une lettre pour justifier leur conduite. Ils y disoient « qu'ils « n'avoient pris les armes que dans le dessein d'ôter le « roi de servage, et que ceux qui publioient d'autres « causes étoient faux et mauvais. » Le monarque captif répondit par une déclaration qui les traitoit de rebelles, ennemis de l'état, abandonnoit leurs biens, leur liberté, leur vie à quiconque voudroit les attaquer, sans que les violences exercées contre eux pussent être assujetties à aucune recherche de justice.

Sur cette autorisation, les vexations de toute espéce recommencèrent dans Paris contre les Orléanistes avec plus de violence. On les entassoit dans les prisons, et, quand elles furent pleines, on convertit les édifices publics et les maisons particulières en lieux de détention. Afin qu'il ne manquât rien à la proscription des Armagnacs, on les déclara excommuniés, en vertu d'une bulle lancée autrefois par Urbain V contre les grandes compagnies, auxquelles on les assimiloit. Les prédicateurs n'osoient plus ouvrir la bouche que pour les charger d'anathèmes. Les curés les excommunioient pendant la messe au son des cloches. On faisoit difficulté de baptiser les enfants des personnes soupçonnées d'orléanisme. Il n'étoit permis de paroître qu'avec l'écharpe

1411. rouge, semée de croix de saint André, armoiries de la maison de Bourgogne. Les prêtres s'en paroient à l'autel, ou en ornoient les images des saints. Hommes, femmes, enfants, personne n'étoit exempt de les porter, et quelques uns poussoient la démence jusqu'à ne plus faire le signe de la croix que dans la forme du crucifiement de saint André. Ces folies, ou cruelles, ou bizarres, nous indignent; et cependant il nous convient d'être indulgents, car ce n'est point à notre siécle qu'il appartient de voir en pitié le délire de nos aïeux.

La troupe cabochienne se voyant sous les armes, et en si grand nombre, s'imagina que rien ne pouvoit lui résister. Elle demanda à être menée contre l'ennemi. Elle sortit, fut battue, et rentra honteusement; plus heureuse un autre jour qu'elle se porta sur le château de Bicêtre, qui appartenoit au duc de Berry, elle ne rencontra pas d'ennemis. Elle y fit un grand butin, y mit le feu, et détruisit une galerie des portraits originaux des rois de France de la troisième race. L'appât du pillage, présenté à propos tant dans la ville que dans la campagne, soutenoit la faction; mais les émissaires du duc de Bourgogne lui mandoient que la constance d'une populace légère pouvoit se lasser, et qu'il étoit temps qu'il parût lui-même. Il avoit reçu les six mille archers anglois. Il se mit en route avec eux, prit des détours, et arriva par le côté opposé à celui où les ennemis l'attendoient. Les Parisiens sortirent en foule au-devant de lui. Il entra en triomphe. Cependant plusieurs ne virent pas, sans quelques marques de répugnance, les drapeaux anglois promenés dans leurs rues; se fixer sur les places publiques et autres lieux importants. Une déclaration plus expresse et plus précise que les precédentes

fut rendue alors contre les princes ligués et contre leurs adhérents. Il fut ordonné de les poursuivre comme ennemis publics et criminels de lèse-majesté, et la plupart des prisonniers de marque faits sur eux furent envoyés au supplice; enfin le comte de Saint-Paul reçut l'épée de connétable à la place du sire d'Albret, destitué comme rebelle. 1411.

L'arrivée du duc de Bourgogne ôta aux princes toute espérance de s'emparer de Paris. Les pluies d'automne, les premiers froids de l'hiver, fatiguèrent leur armée. La désertion s'y mit. Il tardoit aux soldats, presque tous villageois, de porter dans leurs chaumières les dépouilles des Parisiens. Les chefs se partagèrent les trésors de la reine qu'elle avoit mis dans l'abbaye de Saint-Denys, comme dans un asile sacré; et c'est de cette époque que date la haine qu'Isabelle voua au parti orléanois. Leur armée décampa la nuit et ne fut pas poursuivie; ce qu'on attribua aux liaisons secrètes du prévôt des Essarts.

Le duc de Bourgogne s'arrangea dans Paris pour des projets ultérieurs; il ne prit pas, comme les Armagnacs, il emprunta. Maître du conseil, du roi, de la reine, et encore plus du dauphin régent, son gendre, il fit ordonner une taille personnelle, dont personne, magistrats, clergé, noblesse, n'étoit exempt; mais chacun pouvoit se taxer soi-même, et il promettoit de rendre dans des temps plus heureux. Il lui fut aussi permis de prendre les dépôts judiciaires consignés chez les bourgeois les plus propres à en répondre. Plusieurs personnes s'étoient mal conduites dans les troubles. Sans doute elles étoient Orléanistes. On établit des tribunaux pour les juger; mais point de cruauté; Jean-sans-Peur avoit

horreur du sang; la peine corporelle se commua en
1411. amendes. Enfin les principales villes, Paris compris, reçurent ordre de lever et d'entretenir des corps de troupes à proportion de leur population et de leur opulence présumée.

1412. Cependant il falloit excuser aux yeux des François le crime de lése-nation que le duc de Bourgogne avoit commis en appelant les Anglois en France. S'il ne put en effacer la tache, il tâcha d'en diminuer la souillure en publiant que les Orléanois étoient bien plus coupables que lui en ce genre; qu'ils avoient offert au roi d'Angleterre les conditions les plus exorbitantes, comme de lui rendre toutes les places prises depuis le traité de Brétigny, de les conquérir pour lui et de lui faire hommage de celles qu'ils conserveroient dans les provinces cédées. Le duc de Berry devoit se reconnoître vassal de Henri IV, pour le comté de Poitiers, dont la propriété, après sa mort, passeroit à l'Anglois. Le duc d'Orléans proposoit les mêmes engagements pour les comtés d'Angoulême et de Périgord. Ces sacrifices devoient être payés par mille hommes d'armes et trois mille archers qu'ils devoient entretenir à leurs propres frais. Un moine augustin, nommé Jacques Legrand, chargé d'aller négocier cette affaire en Angleterre, et s'embarquant précipitamment à Boulogne, oublia, dit-on, ses instructions, qui furent portées au duc de Bourgogne. Ces preuves de conviction, laissées par un oubli si singulier, et trouvées si à propos, ont quelque chose de suspect. Cependant elles étoient réelles, et cet oubli de toutes les convenances de la part des princes témoignoit ou leur extrême détresse, ou le dessein de ne pas accomplir les conditions du traité.

Cette prochaine descente des Anglois annoncée servit de moyen au duc de Bourgogne pour assembler une des plus grandes armées que la France ait eue. Comme il s'agissoit de combattre nos ennemis naturels, il n'y eut pas de seigneurs, plusieurs même de ceux qui inclinoient pour les princes, qui ne se crurent obligés de prendre les armes. Cette armée étoit composée de cent mille chevaux, et d'une infanterie qu'on ne compte pas. Mais, avant que d'aller combattre les étrangers, il convenoit, disoit le Bourguignon, de soumettre les rebelles de France ; il entraîna le roi à l'armée, quoiqu'il fût menacé d'une rechute prochaine. Le dauphin régent paroissoit la commander ; mais tout s'y passoit sous les ordres du duc de Bourgogne, qui la mena devant Bourges, où le duc de Berry s'étoit renfermé, bien muni et appuyé par une garnison en état de faire une longue défense. 1412.

François contre François, presque tous parents et amis, se trouvant en présence, il étoit presque impossible qu'ils ne desirassent pas de s'entretenir, et difficile que les chefs ne souffrissent pas des entrevues. Le duc de Bourgogne les craignoit, parcequ'elles pouvoient amener des conférences de paix. Les premières qu'on proposa furent rejetées avec hauteur, comme un obstacle posé aux succès brillants qu'il se promettoit contre une faction ennemie qu'il alloit anéantir, ou du moins réduire à un état de foiblesse dont elle ne se releveroit de long-temps; mais des seigneurs bien intentionnés représentèrent au jeune régent qu'il y auroit de l'inhumanité à réduire aux dernières extrémités son grand-oncle, respectable par son âge, et que ce n'étoit au fond que pour satisfaire son ambition de

gouverner que le duc exposoit les plus belles provinces
1412. de la France à l'invasion et au ravage des Anglois. Quoique le dauphin fût gendre du duc de Bourgogne, il se laissa toucher par ces raisons; son beau-père le voyant persuadé, et étant instruit qu'il donnoit même des ordres secrets pour adoucir les fureurs de la guerre et ménager la ville, prit le parti de se procurer du moins les honneurs de l'accommodement, et d'en traiter lui-même avec son oncle. Leur entrevue eut lieu entre des barricades, avec les précautions usitées entre ennemis. Le vieux duc, touché de ces apprêts, dit au Bourguignon: « Beau neveu et beau filleul, quand votre père vivoit, « il ne falloit pas de barrière entre nous. » Le Bourguignon balbutia quelques mots d'excuse. Ils se mirent à conférer, et s'embrassèrent en se quittant.

Il y a lieu de présumer qu'ils convinrent des principaux articles. D'autres de moindre importance, ainsi que la rédaction, furent renvoyés à des commissaires qui s'assemblèrent près de Bourges, dont cette paix a pris le nom. Ce fut cependant plutôt un accommodement de famille qu'une paix solennelle. Il paroît qu'on s'y appliqua principalement à assoupir les haines, et à écarter ce qui pouvoit renouveler les querelles. On convint de supprimer, l'un à l'égard de l'autre, les noms de Bourguignons, d'Orléanois et d'Armagnacs, devenus injurieux, et de se rassembler en plus grand nombre à Auxerre, pour terminer tous les différents. Le duc de Berry fit une visite solennelle au roi dans son camp, lui présenta les clefs de la ville. En embrassant le dauphin, son petit-neveu, des larmes d'attendrissement mouillèrent ses yeux. C'étoit en effet à ce jeune prince qu'il

devoit le soulagement d'être sorti de ces embarras auxquels il auroit desiré ne se jamais livrer. 1412.

Les princes d'Orléans, et les autres qui n'avoient pas assisté à la paix de Bourges, se rendirent à Auxerre, où se trouvèrent le dauphin et le duc de Bourgogne. On y appela des députés du parlement, des autres cours souveraines, de l'Université, des notables bourgeois de Paris et des principales villes, le prévôt des marchands, et des Essarts, prévôt de Paris. Celui-ci faisoit toujours, à ce qu'on croit, un double personnage : il paroissoit attaché au Bourguignon, et révéloit ses secrets aux Orléanois. On dit qu'il fit passer aux princes d'Orléans l'avis que Jean-sans-Peur ne méditoit rien moins que de les faire assassiner dans le même jour, ainsi que les ducs de Berry et de Bourbon; et que c'est pour cela qu'ils se firent escorter à Auxerre de deux mille gendarmes. Cependant tout s'y passa avec les apparences de la plus parfaite réconciliation. On vit même le duc d'Orléans, revêtu de son habit de deuil, se promener sur le même cheval, en croupe, derrière le duc de Bourgogne. Il quitta enfin, à la prière du dauphin, ce deuil, espéce de signal de vengeance.

Après avoir éclairci et ratifié les articles de Bourges, on entendit les plaintes que firent les députés sur le gouvernement. Elles causèrent de l'inquiétude. On prit l'expédient commode, qui vient toujours à l'esprit dans les circonstances embarrassantes, de renvoyer ces discussions à une assemblée plus nombreuse, plus solennelle, qui se tiendroit incessamment à Paris. Mais il y avoit une affaire qui ne souffroit pas de retardement, c'étoit la conduite qu'on avoit à tenir avec les Anglois.

1412. Ils étoient descendus en Normandie, avançoient sous la conduite du duc de Clarence, second fils du roi d'Angleterre, et n'étoient pas loin du Berry, dont ils venoient secourir le duc, lorsqu'ils apprirent la paix de Bourges. Se regardant alors comme en pays ennemi, ils se mirent à tout ravager. Cependant, enclavés comme ils étoient dans le royaume, il auroit été aisé, avec ce qui restoit de l'armée royale, de les forcer de se rendre tous prisonniers, ou de les écraser; mais la politique des deux factions militoit pour eux. Les Orléanois songèrent qu'ils venoient d'en être aidés, et qu'ils pouvoient l'être encore; et le duc de Bourgogne, qu'il pouvoit arriver telle circonstance où leur secours lui seroit nécessaire. Ces considérations déterminèrent à accorder au duc de Clarence, en dédommagement des frais de cette expédition, d'abord une somme considérable, pour sûreté de laquelle le duc d'Orléans livra Jean, comte d'Angoulême, son frère, et ensuite à lui laisser encore le passage libre pour se rendre en Guienne. Le duc, arrivé dans cette province, y fut joint par le comte d'Armagnac et le sire d'Albret, mécontents tous deux de la pacification, et avec leur aide il se mit en possession de plusieurs villes accordées à Edouard III par le traité de Brétigny, et qui s'étoient depuis réunies à la France.

Les princes d'Orléans ne vinrent pas à l'assemblée de Paris, qu'on qualifia d'états-généraux. Encore ici une confidence de des Essarts, qui les avertit, dit-on, d'une nouvelle trahison que le duc de Bourgogne méditoit contre eux. Du reste, aucune décision dans cette assemblée; elle se passa en harangues véhémentes contre les désordres, sur-tout ceux des finances, et leurs dé-

prédateurs. On mettoit à la tête des Essarts, surintendant des finances, trésorier de l'épargne, grand-fauconnier, grand-maître des eaux et forêts, l'idole du peuple pendant le blocus de Paris, et devenu par ses richesses l'objet de sa jalousie et de sa fureur. Quand on s'aperçut qu'il n'étoit plus que foiblement protégé par le duc de Bourgogne, la haine populaire se déchaîna contre lui. Il fut trop heureux de pouvoir échapper, et il alla se renfermer dans Cherbourg, qui lui appartenoit. 1412.

Depuis qu'au siége de Bourges on avoit fait ouvrir les yeux au dauphin sur l'ambition du duc, le beau-père et le gendre vivoient dans une défiance réciproque. Comme régent, le jeune prince jouissoit de la prérogative de l'autorité et le faisoit sentir au Bourguignon. Il affectoit de le contrarier dans le conseil, de mortifier ses créatures et de les éloigner, comme s'il eût voulu le dégoûter et le déterminer à abandonner de lui-même les affaires et à se retirer dans ses états. Il étoit notoire que le malheureux Montaigu n'avoit péri que victime de la haine du duc de Bourgogne; le dauphin fit réhabiliter sa mémoire, ainsi que celle d'un gentilhomme, nommé Monsart du Bos, exécuté pendant les derniers troubles par ordre du duc. Pour un sujet assez léger, le gendre chassa de sa présence Jean de Nesle, chancelier et favori de son beau-père, rappela de Cherbourg des Essarts et lui donna le gouvernement de la Bastille. Cette confiance fit croire, avec assez de vraisemblance, que le surintendant avoit rendu des services secrets au régent, au préjudice du Bourguignon.

Jean-sans-Peur ne disoit mot, souffroit tout; mais sa patience étoit le silence d'un volcan bouillonnant dans 1413.

1413. l'intérieur. L'éruption fut aussi subite qu'inattendue. Le bruit se répand tout-à-coup dans Paris que les Armagnacs veulent enlever le dauphin, que le prince se prête à cette violence, dont des Essarts doit être l'exécuteur. Le peuple s'émeut; Hélion de Jacqueville, que le duc de Bourgogne avoit fait prévôt de Paris, le chirurgien Jean de Troye, les St.-Yon, Le Gois, et Tibert, bouchers, l'écorcheur Caboche, rassemblent leurs satellites. Ils se présentent devant la Bastille : des Essarts étoit en état de la défendre. Le Bourguignon l'engage à la rendre, promettant sur son honneur qu'il ne lui sera fait aucun mal. L'honneur d'un assassin, quelle garantie! des Essarts a l'imbécillité de s'y confier. Il se livre; on le met en prison pour sa sûreté. Les factieux se présentent ensuite à l'hôtel Saint-Paul, où demeuroit le dauphin, parcourent les appartements, demandent à grands cris qu'il leur livre les traîtres dont il est environné; que, s'il hésite, ils les prendront eux-mêmes et les massacreront sous ses yeux,

Le duc de Bourgogne se mêloit dans la foule comme pour l'apaiser. Le dauphin lui dit : « Beau-père! cet « outrage m'est fait par votre conseil, et ne vous en « pouvez excuser, car gens de votre hôtel sont les prin- « cipaux. Si sachez sûrement qu'une fois vous en re- « pentirez, et il n'ira pas toujours ainsi la besogne, à « votre plaisir. — Monseigneur, répond froidement le « duc, vous vous informerez quand serez refroidi de « votre ire. » Sous les yeux du jeune prince, frémissant d'indignation, on enlève les seigneurs ses plus affidés, son chancelier, les officiers de sa maison. Ils sont conduits à l'hôtel de Bourgogne, et plusieurs sont massacrés en chemin. Le régent se trouve prisonnier dans

son hôtel. Le duc avoit mené avec lui d'anciens rebelles de Gand, qui portoient le chaperon blanc. Ceux de Paris l'adoptèrent. Le chirurgien Jean de Troyes en coiffa Charles VI, qui alloit à la cathédrale rendre graces à Dieu de sa convalescence. Il s'établit des boutiques de ces chaperons ; on se pressoit pour en acheter, n'en avoit pas qui vouloit. On en refusoit aux suspects d'orléanisme, et on l'arrachoit avec injures et violence à ceux qu'on soupçonnoit ne le porter qu'à contre-cœur. 1413.

Voilà le régent châtié; mais il s'agissoit de punir encore ceux qui, abusant de la confiance du jeune prince, l'avoit aliéné de son beau-père. Après deux jours d'une tranquillité apparente, les chefs des séditieux paroissent de nouveau à l'hôtel St.-Paul, tenant en main une liste de proscription, et forcent le prince d'en écouter la lecture. Elle contenoit soixante personnes, dont vingt présentes sont arrêtées sur-le-champ et conduites en prison, les autres furent citées à son de trompe. Quelques unes s'évadèrent, quoique les mutins eussent mis des gardes aux portes de la ville. Le lendemain ils revinrent en plus grand nombre, forcèrent le régent d'entendre une invective contre son gouvernement, prononcée par un carme nommé frère Eustache, pénétrèrent jusqu'au roi, lui présentèrent une nouvelle liste de proscription plus forte que la première, et déclarèrent qu'ils ne se retireroient pas sans emmener avec eux les personnes qu'ils désignoient. Il y en avoit des deux sexes et de tout état. L'archevêque de Bordeaux, le chancelier, le confesseur de la reine, des seigneurs et officiers du palais, environ vingt dames et demoiselles du service de la reine et de la dauphine; tous furent

1413. liés deux à deux sur des chevaux et transportés en prison à travers les huées et les outrages de la populace. Le duc de Bourgogne faisoit encore semblant de vouloir arrêter ces violences. Les mutins lui répondirent: « C'est « pour le bien du roi et l'avantage du royaume. »

Ils contraignirent le monarque de nommer des commissaires pour faire le procès aux prisonniers, et firent approuver leurs attentats par cette espéce de tribunal. Plusieurs d'entre eux, jugés les plus capables, s'occupèrent par leur ordre d'un réglement de l'état. On appela ce nouveau code, *Ordonnances cabochiennes.* Le roi, accompagné des princes et du conseil, coiffés du chaperon blanc, alla le faire enregistrer au parlement. Les assemblées du peuple étoient fréquentes: c'est là que s'échauffoit la populace; il étoit important aux chefs de lui donner moyen de s'y rendre assidue, sans que sa subsistance, qu'elle tiroit de ses travaux ordinaires, en souffrît. Sous prétexte d'une guerre imminente avec l'Angleterre, le conseil de la commune établit un impôt forcé qu'il fit tomber sur les suspects. L'argent qui en provenoit étoit distribué aux habitués de ces deux assemblées, hommes et femmes, qui trouvoient très doux de vivre à leur aise dans le désœuvrement.

Plusieurs meurtres furent commis, sans forme de procès, par Jacqueville et ses adhérents. Il tua, d'un coup de hache, dans la prison; le jeune La Rivière, qui avoit pour tout crime d'être fils du ministre La Rivière, disgracié au commencement du régne, et ami de Montaigu, cette victime de la haine du duc de Bourgogne. On remarquera que Montaigu fut condamné et conduit au supplice par des Essarts, alors prévôt de Paris.

Dès ce temps le duc de Bourgogne, dont il étoit l'agent et le ministre, lui avoit dit: « Prévôt de Paris, Jean de « Montaigu a mis vingt-deux ans à soi faire couper la « tête; mais vraiment vous n'y en mettrez pas trois. » Ses tergiversations le conduisirent à l'échafaud presque dans le temps prédit. Il vivoit assez tranquille à la Conciergerie, dans la confiance de la promesse que lui avoit faite le duc de Bourgogne, quand il se rendit à lui. La populace vint l'en arracher, le traîna d'abord sur une claie, puis dans une charrette au lieu du supplice. Il espéroit toujours pendant le chemin d'être délivré, et sourioit au peuple; mais si son ancien protecteur ne poursuivit pas sa mort, il ne fit du moins aucune démarche en sa faveur. Des Essarts eut la tête tranchée; elle fut portée au bout d'une pique, et ensuite attachée avec son corps aux fourches patibulaires de Montfaucon. 1413.

Le dauphin tâcha de se sauver, mais il étoit trop bien gardé pour y réussir. Il ne savoit pas s'ennuyer, art plus utile qu'on ne pense. Pendant sa prison il se donnoit dans son appartement des concerts; on y dansoit même quelquefois. Le capitaine Jacqueville passant auprès du palais entend la symphonie, entre brusquement, reproche au jeune prince ce qu'il appelle des dissolutions, et accable d'invectives Georges, sire de La Trémouille, comme instigateur et complice de ces plaisirs indécents. Le dauphin indigné porte un coup de dague à Jacqueville. Il l'auroit percé, s'il n'avoit pas eu sous son pourpoint une chemise de mailles. Les satellites du capitaine auroient massacré La Trémouille, sans le duc de Bourgogne, qui survint.

Si le dauphin ne pouvoit sortir, il avoit des émissaires

1413. secrets qui lièrent des intelligences avec les Orléanois. Ces princes ajoutèrent le roi de Sicile et le duc de Bretagne à leur ancienne confédération. Cette nouvelle ligue parut au duc de Bourgogne assez formidable pour qu'il crût devoir se prêter à une négociation. D'ailleurs il commençoit à être embarrassé lui-même des séditieux, qu'il ne conduisoit pas toujours comme il vouloit. Les conférences se tinrent à Pontoise. On y convint, comme à Bourges et comme à Auxerre, « qu'on « vivroit désormais en bon amour, en union, comme « vrais amis et parents. » Les princes donnèrent toutes les sûretés qu'on exigea pour dissiper le soupçon qu'en faisant la paix ils eussent dessein de s'emparer du roi, de la reine, du dauphin, ni « de les porter à la ven« geance contre la ville de Paris. » Cet article fut mis pour empêcher les coupables de se livrer à quelque acte de désespoir.

Sitôt que la paix fut signée, on la porta au parlement, qui la signa aussi. Les bons bourgeois, magistrats et officiers municipaux, se répandirent dans les assemblées populaires, dont la confusion qui y régnoit les éloignoit auparavant. Ils s'appliquèrent à détromper le peuple, et à le prémunir contre les terreurs que les orateurs des séditieux tâchoient de lui inspirer, disant que « les princes ne faisoient la paix que pour « détruire la ville, massacrer les principaux habitants, « et ceux mêmes qui venoient actuellement dans leurs as« semblées prêcher la soumission, et que ces zélés prédi« cateurs d'une prétendue paix ne tarderoient pas à voir « ces princes prendre leurs femmes et les faire épouser à « leurs valets. » Ces boute-feux demandoient que les articles leur fussent communiqués et discutés dans une

assemblée générale qui seroit convoquée à l'hôtel-de-ville, où ils étoient sûrs de faire rejeter le traité. On para ce coup en allant recevoir les suffrages dans les assemblées de quartier; là, les mutins, confondus avec les gens sages, dénués alors de l'audace que donnent les grands rassemblements, n'osèrent résister au vœu de la paix. Elle fut publiée avec une alégresse générale. Le dauphin monta à cheval avec le duc de Berry. La troupe qui les accompagnoit, grossie à tous moments par une foule de bourgeois en armes, se trouva en peu de moments de trente mille hommes. Un reste de séditieux, qui cependant s'élevoit encore à près de trois mille, sembloit se préparer à une attaque de l'hôtel Saint-Paul: le duc de Bourgogne les fit retirer. Il se joignit lui-même à la troupe de son gendre, et alla avec lui à toutes les prisons pour en faire sortir les personnes que les séditieux y avoient renfermées. 1413.

Se trouvant au milieu de ses ennemis et à leur discrétion, Jean-sans-Peur eut quelque crainte. En effet, l'occasion se présentoit belle pour s'assurer de cet homme dangereux, et le mettre hors d'état de nuire. Il étoit si peu sincère dans ses démonstrations d'union et de paix, que quelques jours après il tenta d'enlever le dauphin dans une partie de plaisir au bois de Vincennes. N'ayant pas réussi, il se retira en Flandre, abandonnant à la justice des lois ceux de ses complices qui n'avoient pas eu la prudence de se mettre en sûreté. Le peuple les vit exécuter sans regret et avec l'empressement qu'il montre toujours pour ces sortes de spectacles. Dans la maison du frère de Jean de Troye, qui fut puni du dernier supplice, on trouva une liste de quatre cents personnes dévouées à la mort avec leur famille. Cette révolution

1413. arriva à temps pour plusieurs prisonniers dont la vie devoit être tranchée le lendemain.

Les personnages changèrent ; mais la scène, à quelques horreurs près, resta la même. Sitôt que le duc de Bourgogne se fut retiré, les princes orléanois revinrent et se rendirent à leur tour maîtres du roi, du dauphin et du conseil. Les ministres du choix du duc furent congédiés. La nouvelle faction dominante leur substitua ses affidés. Le sire d'Albret et le comte d'Armagnac, qui, alliés aux Anglois, sortoient de faire la guerre au roi, rentrèrent dans toute leur ancienne faveur. Le premier recouvra l'épée de connétable, et le second tout l'ascendant d'un chef de parti. Le roi enjoignit aux curés et prédicateurs d'annoncer dans leurs prônes et sermons qu'il avoit *été déçu, séduit et mal informé.* Il fallut alors tourner contre les Bourguignons les anathêmes lancés contre les Orléanois. Les poëtes et les libellistes chantèrent la palinodie; et Jean-sans-Peur, si loué, si fêté, devint du jour au lendemain l'objet de la satire et des railleries publiques. On envoya, de la part du roi, lui demander la restitution de quelques villes promises par les derniers traités, et lui défendre de conclure aucune alliance avec le roi d'Angleterre, qui lui faisoit demander une de ses filles en mariage pour le prince de Galles. Le roi de Sicile lui renvoya Catherine de Bourgogne, sa fille, qu'il avoit reçue chez lui pour la marier avec son fils aîné; mais il retint ses bagues et bijoux, et une somme considérable donnée en avancement de dot. Le duc essuya ces affronts avec une indifférence méprisante, comme venant de gens qui avoient plus de desir de l'insulter que de pouvoir lui nuire.

Cependant la reine et le dauphin, qui auroient dû

sentir que le parti d'Orléans, qu'ils venoient d'embrasser, ne pouvoit en imposer à leur ennemi que par beaucoup d'union entre eux, se permirent des actions qui marquoient de la mésintelligence. Isabelle, accompagnée du roi de Sicile, alla enlever d'auprès du dauphin, son fils, quatre jeunes seigneurs, ses favoris. Le prince fit des efforts pour les retenir, et menaça même d'appeler le peuple à son secours; mais ce fut en vain. On présume que la reine les soupçonnoit d'être des agents secrets du duc de Bourgogne pour regagner son gendre. Cette conduite mortifia beaucoup le jeune prince. Il se plaignit de n'être soustrait à la férule du duc de Bourgogne que pour être mis sous celle des Orléanois; et il paroît qu'il écrivit à son beau-père de venir le délivrer. 1413.

Le duc de Bourgogne ne pouvoit recevoir une prière plus conforme à ses desirs. Il armoit déja. Fort de la demande de son gendre, il redoubla et hâta ses préparatifs. Il publioit que c'étoit sur les instances expresses du dauphin qu'il venoit à son secours. Il partit en effet et s'avança vers Paris, à la tête d'un corps de troupes assez fort pour un coup de main, trop foible pour un siége. Les Armagnacs levèrent dans la capitale onze mille hommes bien armés, en firent une revue pompeuse en présence du peuple pour le rassurer. Ils firent publier à son de trompe, dans les principales places, que le duc de Bourgogne parloit contre la vérité lorsqu'il disoit que le dauphin l'avoit mandé. Cette proclamation se faisoit au nom du prince lui-même, qui étoit présent, et qui ne la désavouoit pas.

Ensuite les chefs se partagèrent les quartiers, s'y logèrent pour contenir le peuple, fermèrent et terras-

1413. sèrent les portes de la ville, à deux près, qu'ils laissèrent ouvertes, mais bien gardées ; et, ces précautions prises, ils attendirent tranquillement l'ennemi. Il se présenta de plusieurs côtés, offrit la bataille, pilla et brûla des villages pour attirer les Parisiens hors de leurs murs : il ne réussit pas, et voyant apparemment les mesures trop bien prises, et ne jugeant pas sa cabale assez puissante pour risquer une attaque, il se retira.

Il fut poursuivi par des manifestes pleins de qualifications injurieuses, telles que celles de *traître*, de *rebelle*, d'*assassin*, d'*ennemi de l'état*. Pour le couvrir de l'ignominie qu'à la vérité il méritoit bien pour le meurtre du duc d'Orléans on remit sous les yeux du public cette infame action, en soumettant à un examen juridique la fameuse harangue de Jean-Petit, son défenseur. Avant que d'en laisser prononcer la condamnation par l'évêque de Paris, on envoya demander au prince, par une déférence insultante, s'il prétendoit soutenir les principes de son orateur. Il répondit adroitement « que « ledit maître Jean-Petit il ne prétendoit avouer ni por- « ter, sinon en son bon droit. » La sentence tomba donc sur les propositions homicides qui furent condamnées, sans parler du duc de Bourgogne. Un cahier contenant ces propositions fut lacéré et brûlé en présence d'une assemblée de prélats et de docteurs. Avant l'exécution, un orâteur, nommé Benoît Gentien, les réfuta avec tant de véhémence et de si bonnes preuves, que le peuple, dont la plus grande partie avoit été jusque-là dans les intérêts du duc de Bourgogne, parut avoir changé à son égard.

Mais les Orléanois ne se fièrent pas à ces favorables dispositions d'un peuple inconstant. Sous prétexte de

précautions que diverses circonstances rendoient successivement nécessaires, on remplit la ville de soldats qui marchoient dans les rues en ordre de bataille. On exigea des contributions excessives pour la paye de ces troupes; et comme les Bourguignons, dans le temps, avoient fait tomber les taxes sur les suspects d'orléanisme, les Orléanois les jetèrent sur les soupçonnés Bourguignons. Les chaînes des coins des rues, dont les bourgeois se barricadoient dans les émeutes contre les troupes réglées, furent enlevées et portées à la Bastille. Tous les bourgeois, sans distinction, eurent ordre de remettre leurs armes et tout instrument meurtrier dans des dépôts indiqués. 1413.

Ceux qui s'étoient montrés attachés aux princes commencèrent à se repentir de n'avoir affranchi leurs concitoyens de la tyrannie du duc de Bourgogne que pour les livrer à la tyrannie du comte d'Armagnac. On savoit que c'étoit lui qui jouissoit de la principale autorité dans le parti; c'étoit par conséquent sur lui que les Parisiens rejetoient les traitements rigoureux qu'ils éprouvoient, et ils en conçurent une haine qui eut pour le comte de funestes suites. Dans l'intention de compléter les desseins pris en particulier contre le duc de Bourgogne, il y eut à l'hôtel St-Paul une assemblée composée de la reine, du dauphin, des princes du sang, des seigneurs, des prélats et des gens du conseil, dans laquelle, sur l'avis pris de chacun d'eux, il fut décidé, au nom du roi, pour lors malade, « que le monarque « pouvoit et devoit faire la guerre au duc de Bourgogne, « jusqu'à ce que lui et ses partisans fussent du tout dé« truits, déshérités, ou du moins humiliés. »

Humilier Jean-sans-Peur étoit peut-être une entre- 1414.

1414. prise plus difficile que de le *détruire*. Toutes les forces de la France y furent employées. Le roi, revenu en santé, marcha contre lui en personne, accompagné de tous les princes qu'il avoit poursuivis devant Bourges lorsqu'il accompagnoit le Bourguignon. On trouva mauvais que les troupes portassent l'écharpe d'Armagnac; ce qui donnoit à cette guerre un air de faction. Le gouvernement de Paris fut confié, en l'absence du dauphin, au duc de Berry. Compiègne, où le duc de Bourgogne avoit une garnison, se rendit par composition. Le comte d'Armagnac s'opposoit à la capitulation, parcequ'il en avoit destiné le pillage à la récompense des soldats. La malheureuse ville de Soissons paya pour Compiègne. Inutilement elle tâcha d'obtenir des conditions justes qu'elle proposoit. Le comte d'Armagnac les fit refuser, soutenant que ce seroit décourager le soldat que de le priver une seconde fois du butin qu'il attendoit; que d'ailleurs il falloit donner un exemple capable d'effrayer les autres villes. Soissons fut donc prise d'assaut et pillée avec toutes les horreurs qu'on pouvoit attendre d'une soldatesque avide et sans pitié. La marche de l'armée ne fut plus ensuite qu'une course jusqu'à Arras, que le duc de Bourgogne avoit eu soin de rendre capable d'une longue résistance. Aussi donna-t-elle le temps à la comtesse de Hainaut, sa sœur, et au duc de Brabant, son frère, de se porter pour médiateurs.

Ils réussirent malgré les obstacles qu'élevèrent les Armagnacs qui entouroient le roi. Le retour de sa raison lui faisoit connoître que la paix étoit préférable à des triomphes sur ses propres sujets; et, quand il re-

tomba dans sa maladie, le dauphin, également mécontent et de l'ascendant que prenoit le duc d'Orléans et de la hauteur impérieuse du comte d'Armagnac, fit la paix avec leur ennemi. Il n'y eut dans la discussion aucune difficulté de la part du duc de Bourgogne. Il accepta toutes les propositions qu'on lui fit, satisfait d'échapper à une irruption si formidable, et sûr que les circonstances futures l'autoriseroient assez à ne pas remplir les conditions qui lui déplairoient. Il fut convenu que les clefs d'Arras seroient livrées au roi; que quand les étendards de France auroient flotté sur les remparts de la ville, on la rendroit au duc; que lui, de son côté, remettroit les villes qu'on lui avoit demandées; qu'il éloigneroit de sa personne de mauvais conseillers qu'on lui indiqueroit; que les biens saisis seroient restitués, et les prisonniers mis de part et d'autre en liberté, les déclarations portées contre lui annullées, et des lettres de réhabilitation expédiées, les plus favorables possibles; mais que le duc ne pourroit venir à Paris sans une permission expresse, et qu'il renonceroit à toute alliance avec l'Angleterre. 1414.

Les princes d'Orléans montrèrent beaucoup de répugnance à accepter cette paix, et à la garantir par leur signature. Ils la refusèrent jusqu'à trois fois, et ne cédèrent qu'au ton d'autorité que prit le dauphin. Les Parisiens, accoutumés à se croire importants, demandèrent au duc de Berry, leur gouverneur, que les articles leur fussent communiqués; il leur répondit: « Ce « ne vous touche en rien, ne entremettre ne vous devez « de notre sire le roi ne de nous, qui sommes de son « sang et lignage; car nous nous courrouçons l'un l'au-

1414. « tre quand il nous plaît; et quand il nous plaît, la paix « est faite et accordée. » Le peuple avoit donc grand tort de se mêler de leurs querelles.

Pendant l'expédition d'Arras, le duc de Berry reçut à Paris les ambassadeurs de Henri V, roi d'Angleterre, envoyés pour demander en mariage la princesse Catherine, dernière fille de Charles VI. Ils venoient aussi, disoient-ils, pour faire *une grande paix* avec la France; mais ils mettoient pour base la restitution de la Guienne en toute souveraineté, conformément au traité de Brétigny. La négociation, sans être absolument rompue, se trouva suspendue par la paix d'Arras, qui enleva aux négociateurs anglois les facilités qu'ils espéroient de la guerre de Flandre.

On ne parloit plus guère du schisme : les troubles intérieurs avoient fait diversion à cette contestation, si animée dans son principe. Cependant on ne perdoit pas absolument de vue cette affaire. La France envoya dans cette vue des agents au concile de Constance, qui, à la fin de terminer le schisme, avoit été indiqué pour cette année par Jean XXIII (Balthazar Cossa), successeur d'Alexandre V, et bien éloigné de ressembler à ce pontife estimable. Entre les docteurs députés par l'Université de Paris brilloit Jean Gerson. Il fit condamner les propositions de Jean-Petit, qu'un évêque d'Arras, dominicain, confesseur du duc de Bourgogne, s'efforçoit de défendre. Gerson contribua aussi à la déposition forcée de Jean XXIII, à la démission volontaire de Grégoire, et par conséquent à rendre vacant le siége pontifical. Il fut rempli, en 1417, par Othon Colonne, qui prit le nom de Martin V, et fut généralement reconnu, excepté dans le petit château de Peniscola, au

royaume de Valence, où l'inflexible Pierre de Lune, 1414.
connu sous le nom de Benoît XIII, ne cessa de se parer de la tiare. Tous les jours, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans, d'une fenêtre de son château, il excommunioit ses compétiteurs et les potentats soustraits à son obédience. Deux seuls cardinaux qui l'accompagnoient lui donnèrent pour successeur, en 1424, Gilles de Mugnoz, chanoine de Barcelonne, qui prit le nom de Clément XIII, et qui se démit cinq ans après son élection. En lui finit le grand schisme, qui avoit duré plus de cinquante ans.

En précipitant la paix d'Arras, qu'une armée si formidable, quoique affoiblie par les maladies et la désertion, auroit pu rendre plus décisive, le dauphin avoit un dessein secret. Il projetoit de se rendre maître de Paris, d'en expulser Bourguignons et Armagnacs, et même sa mère, et tout ce qui gênoit son autorité. Les mesures étoient assez bien prises. A une heure indiquée, la cloche de Saint-Eustache devoit sonner, le quartier des Halles se soulever, les conjurés aller au Louvre, mettre le dauphin à leur tête, se saisir des postes les plus importants, chasser les Orléanois, et massacrer ceux qui feroient résistance. Le complot fut découvert, la cloche ne sonna pas. Les ducs d'Orléans et de Bourbon, avertis à temps, s'emparèrent du Louvre, et y renfermèrent le dauphin lui-même. Les inventeurs du projet, la plupart jeunes courtisans, furent surpris dans leurs lits. Quelques jours après, le prince, trouvant un moment favorable, s'échappe du Louvre, quitte Paris, se retire à Bourges, et de là à Mehun-sur-Yèvre.

Comme il n'avoit de préparatifs que pour une sur-

1414. prise, sans troupes, sans argent, sans moyens d'attaque, il ne fut pas difficile de le rappeler. Il se prêta aux instances de la reine, des ducs de Berry et d'Orléans, et promit de se rendre à Corbeil, où il les pria de se trouver. Sûr que toute la cour l'attendra dans ce bourg, il sauve une marche, entre dans Paris, fait fermer les portes, et envoie aux *expectants* de Corbeil ordre de se retirer chacun dans leurs châteaux, excepté le duc de Berry, qui pouvoit revenir.

La première opération du jeune prince fut de s'emparer des finances de sa mère. Isabelle aimoit à thésauriser. Cette violence l'aigrit contre son fils, et ne la corrigea pas. Il fit de magnifiques promesses au peuple qu'il le soulageroit quand il se seroit procuré une connoissance plus exacte de l'état du royaume. Il prit cet engagement solennel dans une assemblée où se trouvèrent le prévôt de Paris, celui des marchands, le conseil municipal et les principaux bourgeois convoqués exprès. Dans son discours, le chancelier du dauphin signala, sinon nommément, du moins de manière à n'être pas méconnus, la reine, les ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans, comme auteurs des désordres et participant aux déprédations. Malheureusement le jeune prince n'étoit pas lui-même à l'abri des reproches. Mal entouré, ardent pour les plaisirs, il menoit une vie peu régulière, professoit une passion ouverte pour une des filles de la dauphine, et portoit publiquement son chiffre et ses couleurs. Quoique la princesse de Bourgogne, son épouse, fût jeune et belle, il l'avoit reléguée dans le château de Saint-Germain-en-Laye. Son beau-père lui envoya des ambassadeurs pour l'engager à la rappeler et à vivre avec elle. Le gendre

n'en tint compte. En vain aussi le duc refusa de ratifier la paix d'Arras, et signifia qu'en cas d'une guerre avec l'Angleterre, qui paroissoit prochaine, ni lui ni ses sujets ne prendroient les armes pour la France; cette menace piqua le gendre sans le changer, et le beau-père, crainte de pire, envoya sa ratification. 1414.

Cette paix suspendit les projets de Henri V, roi d'Angleterre, ou plutôt lui donna le temps de les mûrir pendant la sécurité qu'elle inspira à la cour de France. On a vu que lui et Henri IV son père, connoissant les dissentions qui la divisoient, avoient endormi sa prévoyance par des propositions de tréves prolongées et des espérances de paix définitive, toujours sous les conditions du traité de Brétigny. Cette fois le monarque anglois, bien muni, bien préparé, n'usa plus de ménagements, et envoya demander non des villes et des provinces, mais la couronne de France, fondé sur le droit signifié par Edouard III à Philippe de Valois. Après cette première et brusque proposition, les ambassadeurs se rabattirent dans la négociation à ce qu'on ajoutât aux concessions de Brétigny la Normandie, l'Anjou, le Maine, en toute souveraineté, et l'hommage de la Bretagne et de la Flandre. Enfin ils dirent qu'ils se contenteroient, toujours avec les concessions de Brétigny, de deux comtés à leur bienséance, de la main de la princesse Catherine, avec une dot de deux millions d'or. Refus. Alors proposition, en accordant la princesse, d'abandonner pour sa dot les parties de la province de Guienne revenues à la France depuis le traité de Brétigny. Les ambassadeurs anglois se retirèrent, et emmenèrent en leur compagnie des agents françois pour terminer la négociation. Ce n'étoit qu'une 1415.

1415. feinte, et, pendant qu'on amusoit la cour de France par des négociations, Henri jetoit sur les côtes de Normandie six mille hommes d'armes et vingt-quatre mille archers qui investissoient Harfleur.

Grand étonnement à la cour. On s'y étoit flatté que certain empressement, remarqué dans Henri, quand on lui parloit des charmes de la princesse, suspendroit les hostilités, comme si c'étoit là de ces passions qui font taire l'ambition. Harfleur fut attaquée avec vigueur. Cette ville étoit si mal pourvue, que les munitions manquèrent quinze jours après le commencement du siége. La garnison capitula, à condition de se rendre, si elle n'étoit pas secourue dans un temps limité assez court. Quand elle envoya porter les articles à la cour, on répondit, « que la puissance du roi n'étoit pas assem-« blée, ni prête pour donner secours hâtivement »; elle sortit avec ses bagages. Mais elle n'avoit pas capitulé pour les habitants; les Anglois, comme ils avoient fait à Calais, les mirent dehors, hommes, femmes, enfants, vieillards, avec un seul habit, et chacun cinq sous qu'on leur donna aux portes.

Il paroît que Henri, après cette conquête, fut embarrassé sur ce qu'il devoit faire. Il montra d'abord l'intention de porter ses armes dans la Guienne; mais il sut que la puissance du roi s'assembloit, et craignant d'être assailli pendant un si long trajet par une armée fraîche et nombreuse, tandis que la sienne diminuoit par la mortalité qui s'y étoit introduite, il résolut de ne pas trop s'éloigner des côtes, et de gagner Calais, où il pourroit prendre le parti, ou d'avancer en France, sûr de ses derrières, ou de retourner dans son royaume; mais cette marche n'étoit pas facile à exécuter. A peine

avoit-il levé le camp d'Harfleur, que de petits corps, 1415.
avant-coureurs de la grande armée, se mirent à l'inquiéter. Il traversa cependant heureusement la Normandie, une partie de la Picardie, et arriva sur le bord de la Somme. Là, il se trouva dans la même perplexité qu'avoit éprouvée Edouard III, son bisaïeul, avant la bataille de Créci. Comme à Edouard, un heureux hasard fournit à Henri V le moyen de passer cette rivière; non plus au gué de Blanquetaque qu'il trouva défendu et hérissé de pieux, mais entre Péronne et St.-Quentin, où il trompa la vigilance des François. Enfin, comme ce prince, il se vit près d'être enveloppé par une armée infiniment plus nombreuse que la sienne. On fait monter celle des François à cent cinquante mille hommes, et on rabat celle des Anglois à neuf mille. Exagération des deux côtés! mais du moins est-il certain que nos troupes étoient quatre fois plus nombreuses que celles des Anglois.

On dit qu'à l'exemple d'Edouard, Henri proposa des conditions très avantageuses; savoir : la restitution d'Harfleur, une somme en dédommagement du butin, et la liberté des prisonniers qu'il traînoit après lui: mais, après être descendu à ces offres qu'on rejeta, il répondit fièrement, lorsqu'on envoya lui assigner le lieu et le jour de la bataille : « Je ne prends ni la loi « ni le conseil de mon ennemi », et il ne songea qu'à vendre chèrement la victoire, s'il devoit y renoncer. L'endroit où il fut attaqué est près d'un village du comté de Saint-Paul, en Artois, nommé Azincourt, dont la bataille a pris le nom. Elle ressembla tellement à celle de Poitiers et de Créci, qu'on peut en faire un exact parallèle. L'impatience, le bruit, le désordre

1415. étoient au comble dans l'armée françoise. Les Anglois au contraire se préparoient au combat dans le plus profond silence. Mais ce calme terrible étoit moins en eux l'effet du découragement et de la consternation, que de la résolution bien arrêtée de triompher ou de mourir. La veille, la plupart se confessèrent, considérant le lendemain comme le dernier jour de leur vie; et c'est dans l'acquiescement à un tel sacrifice qu'ils attendirent le retour du soleil. A peine il parut, que les François de l'avant-garde, comme à la journée de Créci, se hâtèrent encore de combattre, de peur que l'ennemi ne leur échappât; ils fondirent sur lui avec une impétuosité aveugle, sans aucune discipline, se culbutant les uns les autres, et rompant leurs propres bataillons pour arriver les premiers à l'ennemi. Comme à Poitiers, et par les mauvaises dispositions du connétable, ils avoient été resserrés dans un terrain étroit, où les archers anglois, placés avantageusement, les choisissoient à leur aise et les perçoient à leur gré; et comme à Courtray ils s'entassèrent dans une vallée fangeuse si près les uns des autres, qu'ils ne pouvoient se remuer. Le désordre commença par eux-mêmes et par l'inexécution de divers ordres du connétable, que les officiers subalternes se permirent de juger et de ne pas suivre; et sur-tout par l'insubordination de ces guerriers indociles qui abandonnoient leurs postes, pour chercher, au premier rang et auprès des princes, des dangers qu'ils croyoient plus honorables, et qui n'y portoient que la gêne et la confusion. Une charge faite à propos par les Anglois augmenta le désordre et décida la victoire en leur faveur. Elle ne leur demeura pas cependant sans avoir été disputée dans le centre même des forces angloises. Dix-

huit François réunis par le serment de vaincre ou de mourir se font jour, à travers les escadrons anglois, jusqu'à leur roi. Le duc d'Yorck, son frère, est tué à ses côtés par le duc d'Alençon, prince du sang de France, qui commandoit le corps de bataille, et qui s'étoit flatté de rétablir le combat. Henri lui-même tombe sur ses genoux en voulant secourir son frère. Le prince françois l'approche, se nomme, le défie, et d'un coup de hache abat la moitié de la couronne qui surmontoit son casque. Un second coup alloit sauver la France; mais d'un revers Henri l'étend à ses pieds, et, malgré les efforts du roi, ses soldats l'achèvent. Les dix-huit dévoués périrent sur le champ de bataille. La réserve prit la fuite sans combattre. Au moment où le monarque anglois commençoit à jouir de son triomphe, des cris d'épouvante se mêlent aux chants de victoire. Il regarde d'où partent ces clameurs, et voit son camp tout en feu. Les goujats et les valets de l'armée françoise l'avoient surpris et pillé pendant que leurs maîtres se battoient. Henri, ou par un mouvement subit de colère, ou par la crainte de quelque tentative de la part des prisonniers, presque égaux en nombre à ses soldats, ordonna cruellement qu'ils fussent tous massacrés. 1415.

On compta dix mille morts sur le champ de bataille, entre lesquels quatre princes du sang, le duc d'Alençon, le duc de Brabant et le comte de Nevers, tous deux frères du duc de Bourgogne, et le prince de Bourbon-Préaux; le connétable d'Albret, beaucoup de ducs, comtes et seigneurs titrés, cent vingt seigneurs bannerets et neuf mille chevaliers ou gentilshommes. Il y a peu de familles illustres de France qui ne trouvent dans

1415. la liste funéraire de l'historien Daniel les noms de leurs ancêtres. Il y eut seize cents chevaliers ou écuyers prisonniers. Les plus remarquables étoient Charles duc d'Orléans, Jean duc de Bourbon, Louis de Bourbon comte de Vendôme, Charles d'Artois comte d'Eu, et le comte de Richemont, frère du duc de Bretagne. Le roi ni le dauphin ne se trouvèrent à cette bataille, par la raison qu'apporta le duc de Berry. « J'ai vu, dit-il, celle « de Poitiers, où mon père le roi Jean fut prins; et vaut « mieux perdre la bataille sans le roi, que le roi et la « bataille. » Mais il auroit mieux valu ne pas la laisser livrer. Le même duc de Berry qui avoit été témoin des heureux effets de la circonspection de Charles V, son frère, s'étoit efforcé en vain de la faire prévaloir dans le conseil, et la bataille y avoit été résolue.

Le duc de Bourgogne, pendant qu'on formoit l'armée contre les Anglois, avoit offert de joindre ses troupes à celles des autres seigneurs qui accouroient sous la bannière royale; on délibéra au lieu d'accepter ses offres. Satisfait alors d'avoir sauvé les apparences, il donna des ordres pour empêcher le comte de Charolois, son fils, jeune prince rempli d'honneur et de bonne volonté, d'aller joindre l'armée royale. Cependant, après la défaite qui avoit coûté la vie à ses frères, il renouvela ses offres; mais le dauphin son gendre, auquel on avoit donné le titre de lieutenant-général du royaume, non seulement le refusa encore, mais lui envoya défense d'approcher de Paris. Peut-être eut-on la même raison dans les deux circonstances, savoir, la crainte que l'Anglois et le Bourguignon, au lieu de se combattre, ne s'entendissent pour appuyer réciproquement leurs projets ambitieux.

Le parti du duc d'Orléans, quoique prisonnier, dominoit dans le gouvernement, dont les principaux membres étoient de son choix. Sa faction, pour soutenir sa prépondérance, fit appeler le comte d'Armagnac à la dignité de connétable, à la place de Charles d'Albret, tué à la bataille d'Azincourt. Presqu'au moment qu'il saisit la puissance, il en devint l'unique dépositaire par la mort du dauphin Louis, lieutenant-général du royaume. Ce prince ne pouvoit descendre au tombeau entre deux factions, sans qu'on ne soupçonnât que ce ne fût l'effet du poison; mais ces bruits vagues ne furent accompagnés ni de recherches ni de preuves. Jean, son frère, qui étoit marié à Jacqueline de Bavière, fille du comte de Hainaut, et nièce du duc de Bourgogne, si fameuse par ses aventures et ses hyménées, reçut la dénomination de dauphin : mais, dans la crainte de ne jouir de son titre que sous la condition d'entrer en la tutèle du comte d'Armagnac, il demeura à la cour de son beau-père. 1415.

Le nouveau connétable se fit donner la surintendance des finances, le gouvernement de toutes les forteresses du royaume, en un mot le pouvoir souverain le plus étendu. Cet excès d'autorité excita le murmure des grands, et provoqua d'autant plus la haine du peuple, qu'il en usoit sans ménagement. Il confirma les anciens impôts, et en établit de nouveaux, auxquels il assujettit le clergé et l'Université, dont il repoussa durement les remontrances. Le comte d'Armagnac exclut du conseil ceux qu'il croyoit ne lui être pas assez dévoués. Les prisons se remplirent de Bourguignons, ou prétendus tels. Le connétable en faisoit une perquisition sévère. Deux hommes furent pendus pour avoir dit seulement,

1415. apparemment en forme de menaces, qu'il y avoit bien à Paris cinq mille hommes prêts à ouvrir les portes au duc de Bourgogne. Beaucoup de personnes modérées, craignant que leur conduite politique n'inspirât des soupçons qui les exposeroient à des vexations, s'exilèrent d'elles-mêmes.

1416. La circonstance de la prison du duc d'Orléans, et de beaucoup de seigneurs, ses partisans, donnoit à Jean-sans-Peur un grand desir de revivifier sa propre faction. Comme il ne vouloit pas désobéir trop ouvertement aux défenses qui lui venoient de la part du roi d'approcher de Paris, il s'en tenoit à distance, à portée cependant de s'y rendre promptement quand l'occasion se présenteroit. Il ne prenoit pas de demeure fixe, mais parcouroit les villes circonvoisines, où il laissoit des soldats sous différents prétextes, recevoit amicalement les exilés de Paris, se familiarisoit avec tout le monde, paroissoit toujours prêt à partir et à obéir aux ordres qui lui venoient de s'éloigner, et ne s'éloignoit pas. Il fit sur-tout cette manœuvre à Lagny. Sa conduite devint un proverbe; et il fit dire de quelqu'un lent dans ses opérations: *C'est un Jean de Lagny qui n'a point de hâte.* Ces délais affectés cachoient un complot pour se rendre maître de Paris. Quand il eut dressé ses batteries, pour écarter les soupçons, il se retira en Artois, d'après un ordre du dauphin, son neveu, qu'il avoit probablement sollicité. En effet, son absence donna au connétable l'assurance de quitter Paris pour aller en Normandie réprimer les courses de la garnison angloise d'Harfleur. Pendant son absence, la vigilance de son parti devint moins active. Les Bourguignons, qui se trouvoient encore en grand nombre, s'assemblèrent secrétement. Voici le

plan de révolution qu'ils formèrent ; nous le croirions exagéré, si nous n'avions une malheureuse expérience de la fureur des factions. Ils devoient sans distinction égorger tous les Orléanistes, renfermer le roi, la reine et le chancelier, charger de chaînes le duc de Berry et le roi de Sicile, les promener en cet état par la ville, montés sur des bœufs ; les massacrer ensuite, ainsi que tous les princes, princesses et seigneurs qu'on pourroit arrêter, et le malheureux monarque lui-même, en cas de résistance. L'entreprise étoit avouée par le duc de Bourgogne, qui avoit envoyé aux chefs des lettres signées de sa main. Cependant on peut croire qu'un projet si horrible souffroit des exceptions dans l'approbation qu'il donna. 1416.

Tout étoit prêt ; encore une heure, et le massacre commençoit. La femme de Laillier, changeur, demeurant sur le Pont-au-Change, surprend le secret des conjurés, et, frémissant à l'idée du sang qui alloit couler, elle va le révéler à Bureau de Dammartin, membre du conseil. Celui-ci avertit la reine, les princes, le chancelier. Tous se réfugient avec le roi et leur suite dans le Louvre, le seul lieu de défense. Tannegui du Châtel, alors prévôt de Paris, rassemble en hâte ce qu'il peut de gens de guerre, s'empare des halles, d'où devoient partir les premiers coups des séditieux, enfonce les portes des maisons où des chefs armés attendoient le signal. Il s'en assure, parcourt la ville, se fait ouvrir les lieux suspects. Pendant qu'on traîne les plus coupables en prison, les autres prennent la fuite. La punition suivit de près l'attentat. Des prisonniers, les uns furent expédiés publiquement, les autres noyés pendant la nuit. On ne doit pas oublier un Guillaume d'Orgemont, neveu du

1416. chancelier de ce nom, chanoine de Paris, chargé de bénéfices lucratifs, qu'il tenoit de la munificence de la cour, et qui, pour la dignité de chancelier de Bourgogne que le duc lui promit, se chargea de diriger l'entreprise : le plus coupable de tous, il fut le moins puni. Réclamé par l'évêque et le chapitre de Paris, on le condamna seulement à assister au supplice de ses complices; et, après avoir été *mitré* et *prêché* publiquement, il fut renfermé et condamné au pain et à l'eau pour le reste de ses jours. Combien les temps de troubles révèlent d'ingrats et de traîtres! Il est à remarquer que, dans les sentences portées contre les criminels, le duc de Bourgogne ne fut pas noté personnellement, par ménagement ou par crainte. On se contenta de donner un arrêt qui défendoit sous peine de mort d'enseigner les propositions homicides de Jean-Petit. C'étoit un reproche indirect du crime de Jean-sans-Peur, dont on renouveloit le souvenir chaque fois qu'on vouloit le mortifier; sorte de vengeance qui satisfait sans fruit, et ne fait, au contraire, qu'augmenter l'animosité.

La nouvelle du complot de Paris força le connétable de faire une trève avec la garnison d'Harfleur. Il revint bouffi de menaces et respirant la vengeance. Les Parisiens tremblèrent à son approche. Il fit enlever ce qui restoit de chaînes, et désarmer les bourgeois, défendit les assemblées sous les peines les plus sévères, et fit abattre la grande boucherie, le repaire des cabochiens. Les taxes furent augmentées, on multiplia les proscriptions, les emprisonnements et les supplices. Alors, sans guerre déclarée, Armagnacs et Bourguignons se la firent cruellement dans la campagne. Ils se com-

battoient avec acharnement, et chaque parti, après l'action, attachoit ses prisonniers au gibet. 1416.

Se croyant assuré de Paris par ses exécutions, le connétable repartit pour faire le siége d'Harfleur; mais deux victoires navales remportées par les Anglois permirent de ravitailler la place, et forcèrent le connétable à lever le siége. Vers ce temps mourut Jean, duc de Berry, prince insouciant, personnel, s'impatientant des troubles, non parcequ'ils déchiroient la France, mais parcequ'ils nuisoient à sa tranquillité et à ses plaisirs. Quoiqu'il ne jouît pas d'une grande estime, son rang et son âge étoient encore un frein aux passions haineuses qui, désormais libres de toute contrainte, vont précipiter la France dans un gouffre de malheurs dont ceux qui ont précédé ne sont que l'ombre.

On cherche toujours quels étoient le motif et le but du duc de Bourgogne en fatiguant sans cesse la cour par des intrigues, en entretenant dans Paris, et tant qu'il pouvoit dans le royaume, une faction turbulente qu'il ne faisoit subsister que par des crimes, au lieu de vivre tranquille dans les belles provinces cédées à son père au détriment de la France. Son motif et son but étoient ambition, desir effréné de gouverner, de dominer, d'écraser ses rivaux, d'anéantir tous ceux dont l'existence étoit un continuel reproche de son premier forfait. Il faut que ces terribles passions aient prodigieusement troublé l'esprit et corrompu le cœur de l'arrière-petit-fils de Philippe de Valois, pour qu'il ait fait avec Henri V, l'arrière-petit-fils d'Edouard III, un traité qu'on ne croiroit pas, si les historiens les plus éclairés et les moins partiaux ne le reconnoissoient pour authentique.

1416. Il y dit « qu'ayant jusqu'alors méconnu la justice « des droits du roi d'Angleterre et de ses nobles pro- « géniteurs aux royaume et couronne de France, il a « tenu le parti de son adversaire en croyant bien faire; « mais que, mieux informé, il tiendra dorénavant le « parti dudit roi d'Angleterre et de ses hoirs, qui, de « droit, sont et seront légitimes rois de France; qu'il « reconnoît qu'il est tenu de lui faire, en cette qualité, « hommage comme à son légitime souverain; qu'aussi- « tôt qu'à l'aide de Dieu, de Notre-Dame et de monsieur « saint Georges, ledit roi d'Angleterre aura fait la con- « quête d'une partie notable du royaume de France, il « s'acquittera des devoirs qu'un vassal est obligé de « rendre à son seigneur; qu'il emploiera toutes les « voies et manières *secrètes* qu'il pourra imaginer pour « que le roi d'Angleterre soit mis en possession réelle « du royaume de France; que tout le temps que le roi « d'Angleterre fera la guerre pour s'en emparer, lui, « de son côté, combattra de toute sa puissance les « ennemis désignés par A, B, C, D, et tous ceux de « leurs sujets et adhérents qui sont désobéissants au « roi d'Angleterre; qu'il proteste d'avance contre tous « traités qu'il pourroit signer par la suite, dans lesquels « il pourroit paroître favorable au roi Charles et au « dauphin, déclarant que de semblables conventions « sont de nulle valeur, et dressées uniquement pour les « mieux tromper l'un et l'autre. » Il finit en promettant d'accomplir toutes ces stipulations *par la foi de son corps et en parole de prince*. Quelle foi ! quel prince !

1417. On a vu que, lorsque le dauphin Louis mourut, Jean son frère étoit chez le comte de Hainaut, son beau-père. Le duc de Bourgogne et le parti d'Orléans lui en-

voyèrent des ambassadeurs pour l'attirer chacun de leur côté. Le jeune prince étoit peu capable de se décider par lui-même; mais il avoit dans le comte un homme en état de le guider. Sans se montrer trop enclin pour le Bourguignon, le comte fit sentir aux Orléanois que son avis ne seroit pas que son gendre fléchît sous le comte d'Armagnac, comme avoit fait Louis son frère. Cependant il ne se refusa pas à une conférence dans laquelle on pourroit trouver des moyens de conciliation. Il mena Jean à Compiégne, et avança jusqu'à Senlis, où s'étoient rendus la reine avec Charles, son dernier fils, plusieurs seigneurs et quelques conseillers d'état, et se rendit avec eux à Paris. 1417.

Le comte de Hainaut, après des conférences qui durèrent trois jours, déclara positivement que, tout examiné, il ne souffriroit pas que son gendre vînt à la cour sous le comte d'Armagnac, et qu'en conséquence il retourneroit en Hainaut, ou ne se rendroit à la cour qu'accompagné du duc de Bourgogne. Cette déclaration lui auroit coûté la liberté, s'il ne s'étoit promptement évadé. Mais, en arrivant à Compiégne, il trouva le dauphin expirant. On publia qu'il étoit mort d'un abcès dans la tête. Ce ne fut qu'un an après que le duc de Bourgogne décrivit dans un manifeste les marques d'une lividité suspecte aperçues sur son visage. « C'é- « toit, dit-il, grand' pitié à voir, vu que cette forme de « meurtrissure est une manière dont gens empoisonnés « ont coutume de mourir. » Jean ne laissa point d'enfants, non plus que Louis, son prédécesseur. Charles, le cinquième et dernier fils du roi, prit le titre de dauphin à l'âge de quinze ans.

Les espérances qu'avoit conçues le duc de Bour-

1417. gogne de rentrer dans le gouvernement sous l'égide du dauphin Jean, détruites par la mort trop prompte du jeune prince, renaquirent à l'occasion d'une brouillerie entre les deux personnages dominants à la cour de France, la reine et le comte d'Armagnac. On ignore le motif actuel de leur dissention; mais on sait qu'ils étoient jaloux l'un de l'autre. Souvent leurs inclinations et leurs ordres se contrarioient; il sembloit que ce fût perpétuellement entre eux une lutte de puissance; celle-ci resta au comte par la faute d'Isabelle.

Cette princesse vivoit le plus ordinairement éloignée de son époux, dans le château de Vincennes, sans gêne et sans discrétion. Un chevalier nommé Bois-Bourdon lui rendoit des soins qu'on jugeoit trop assidus. Isabeau paroissoit n'avoir rien à craindre d'un mari dont l'esprit étoit ou aliéné, ou si affoibli quand la raison lui revenoit, qu'il étoit presque incapable d'agir. Tout-à-coup Charles VI paroît à Vincennes, au moment où sa femme l'attendoit le moins. On ne sait ce qui se passa entre les deux époux; mais la reine partit avec un mince équipage pour Tours, où elle fut gardée à vue. Le favori, arrêté et appliqué à la question, avoua, dit-on, des crimes qui méritoient la punition qu'on lui fit subir. Il fut précipité dans la rivière, renfermé dans un sac, sur lequel étoit cette inscription: *Laissez passer la justice du roi.*

Il seroit difficile de ne pas s'imaginer que les soupçons du mari, inaccessible à tout autre qu'aux affidés du connétable, n'aient été éveillés par lui, et que ce ne soit lui qui ait dirigé la conduite de l'époux en cette occasion. On pense aussi que le complot contre la reine

fut concerté avec le dauphin Charles, son fils, ou du moins que la mère le crut, et que ce fut le motif de la haine qu'elle lui jura, et que les soumissions du prince dans les plus effrayantes détresses n'ont jamais pu fléchir. On a encore attribué cette aversion au chagrin qu'elle eut de ce que son argent, qu'elle avoit déposé chez différents particuliers, fut porté au trésor royal, par ordre de ce même fils, pour la guerre contre l'Angleterre. Mais, sans nier que cet enlévement n'ait pu exciter le ressentiment d'Isabelle, on conviendra que l'attentat aux affections les plus chères d'une femme galante a été plus capable que toute autre cause d'ouvrir le cœur même d'une mère aux noires suggestions des furies vengeresses. 1417.

L'éloignement de la reine rendit le connétable maître absolu des affaires, mais ce fut pour sa perte. Du moins quand la reine gouvernoit, elle présentoit un titre, celui de régente, qui lui avoit été conféré à plusieurs reprises; et le comte d'Armagnac, gouvernant avec elle, participoit à son droit; mais, cette princesse exclue, il ne restoit au comte d'Armagnac que sa charge de connétable, et les autres dignités profitables qu'il avoit entassées sur sa tête, titres plus capables d'inspirer de la prévention contre son gouvernement que de le faire respecter. Aussi le duc de Bourgogne ne manqua pas de crier à la tyrannie, et beaucoup de personnes, qui lui avoient été autrefois très contraires, jugèrent que l'autorité, puisqu'elle ne pouvoit recevoir son action d'un roi imbécille et d'un enfant de quinze ans, devoit être plutôt confiée au premier prince du sang qu'à un simple allié de la maison royale. La conduite politique des deux rivaux décida la querelle.

1417. Le connétable n'avoit sur pied que les troupes qu'il venoit de ramener du siége honteux d'Harfleur. Elles lui suffisoient à peine pour tenir en bride les Parisiens, l'Ile-de France, et quelques villes à l'entour. Jean-sans-Peur voyoit vingt-cinq mille Anglois qui venoient de débarquer en Normandie; lui-même avoit fait dans ses provinces des levées considérables qu'il répandoit dans la Picardie, s'approchant insensiblement de Paris, malgré les ordres de s'éloigner que lui envoyoit le dauphin, de la part du roi. Le comte d'Armagnac, pour subvenir à ses besoins, rendus à chaque moment plus pressants, doubloit, triploit les impôts, les exigeoit avec une extrême rigueur, et y suppléoit encore par des emprunts forcés. Le duc de Bourgogne faisoit publier que les villes qui lui ouvriroient leurs portes seroient exemptes de toute imposition. Enfin le connétable s'étoit privé d'un titre apparent, en connivant du moins à l'éloignement de la reine, s'il ne l'avoit pas provoqué. Le duc, au contraire, sentant le prix de cet appui, ne tarda pas à se le procurer.

Isabelle, instruite dans son exil de Tours de l'ascendant que prenoit l'assassin du duc d'Orléans, fit céder les sentiments d'une ancienne vengeance au desir d'une nouvelle. Elle s'offrit au duc pour l'appuyer contre la faction qu'elle croyoit cause de sa disgrace, et lui écrivit de venir la délivrer. Quoique occupé au siége de Corbeil, très important pour lui, il part, la tire de sa captivité et la ramène triomphante à Chartres. Là se tint une assemblée solennelle des partisans du duc de Bourgogne, qui se dirent seuls dépositaires du pouvoir légitime, sous l'autorité de la reine, qui prit

désormais ces qualités : « Isabelle, par la grace de Dieu, « reine de France, ayant, par l'occupation de monsei- « gneur le roi, le gouvernement et administration de ce « royaume, par l'octroi irrévocable à nous sur ce fait « par mondit seigneur et son conseil. » Son sceau portoit sur la face sa figure, et sur le revers les armes de France et de Bavière. Elle créa un parlement, pour l'opposer à celui de Paris, et le fixa à Amiens. 1417.

La faction bourguignonne, existante dans la capitale, voyant l'état brillant des affaires du duc, crut pouvoir faire un mouvement en sa faveur. Le duc fut instruit du projet et promit de le seconder. Les conjurés devoient s'emparer d'une porte et la livrer à un corps de troupes qui se présenta ; mais la conspiration avoit été découverte. Les assaillants furent reçus du haut des remparts à coups de flèches et de traits, et se retirèrent en hâte, laissant beaucoup des leurs sur la place. Jean-sans-Peur attendoit, à une lieue de Paris, l'issue de l'entreprise. La voyant manquée, il met ses troupes en quartier d'hiver dans les villes qu'il vouloit conserver, et prend avec la reine le chemin de Troyes, où elle transfère le parlement qu'elle avoit créé pour Amiens.

La conspiration, quoique avortée, avoit fait connoître au connétable combien il avoit d'ennemis dans le centre de sa puissance. Il crut ne pouvoir désormais la conserver que par la terreur qu'il imprimeroit. Il exila donc, emprisonna, et fit exécuter, secrètement et en public, tous ceux qui étoient soupçonnés ou convaincus d'attachement au duc de Bourgogne. Une commission fut chargée de distinguer ceux qui méritoient d'être livrés à la mort, absous, bannis, ou retenus. Cette

1417. inquisition répandit la consternation. Chacun frémissoit à la vue de ce tribunal de sang. L'hiver se passa dans ces alarmes.

Ses frimas n'arrêtèrent pas le roi d'Angleterre. Henri V étoit entré en France comme assuré de son triomphe : « Vous allez voir, disoit-il en parlant à ses capitaines, « vous allez voir la plus haute, la geigneure (la meil- « leure) et la plus profitable conquête, que oncque fut « faite en ce monde. » Le succès répondit à ses espérances. Les remparts tomboient devant lui, les villes ouvroient leurs portes, tout fuyoit. Quand les Anglois s'emparèrent de Lisieux, ce qu'on aura peine à croire, ils n'y trouvèrent pour tous habitants qu'un vieillard et une femme, qui n'avoient pas pu accompagner les fuyards. Le duc d'Anjou, le comte du Maine, les seigneurs et les villes auprès desquels passoit l'armée angloise, faisoient des traités avec Henri, pour se garantir du pillage. Le royaume alloit en dissolution ; il n'y avoit d'autre moyen d'empêcher la ruine totale que de recourir au duc de Bourgogne, qui, par ses liaisons avec l'Angleterre, pouvoit arrêter les progrès de Henri V, ou s'y opposer à force ouverte, si son allié refusoit de se modérer.

1418. Une négociation s'engagea entre la reine et le duc de Bourgogne d'une part, et des députés du conseil, au nom du dauphin, de l'autre. Ceci se passoit contre le gré du comte d'Armagnac. Plus il voyoit son autorité décliner, plus il affectoit pour la soutenir de n'agir que par les ordres du roi. Il mettoit le nom du monarque à la tête de toutes ses ordonnances. Les partisans du duc de Bourgogne possédoient la ville de Senlis. Le

comte d'Armagnac l'attaqua, et mena le malheureux Charles à ce siége, afin de faire croire qu'il ne l'entreprenoit que de l'aveu du roi. La ville promit de se rendre si elle n'étoit pas secourue dans un temps déterminé, et donna des otages. Le secours arriva avant l'époque fixée; ainsi la ville ne se rendit pas. Le comte d'Armagnac fit écarteler les otages comme rebelles, acte de rigueur aussi injuste qu'inutile et qui coûta la vie à quarante-six prisonniers de guerre, dont les assiégés firent voler les têtes par-dessus leurs murailles. Une espèce de rage s'étoit emparée de lui, parceque ses propres négociateurs croyoient que ce ne seroit pas trop acheter une paix si nécessaire, que d'accorder, à cette fin, l'entrée au conseil à la reine et au duc de Bourgogne. 1418.

Il se refusa absolument à cette condition. Le peuple qui attendoit la paix, qui la desiroit, qui la demandoit à grands cris, se courrouça. Les vexations du connétable, l'espionnage, les emprisonnements, les défenses de s'assembler se renouvelèrent; les emprunts forcés, l'enlèvement des sommes consignées recommencèrent, sous la promesse illusoire de les remplacer par des rentes sur l'état. Ceux qui opposoient de la résistance à ces demandes étoient traités avec une dureté insultante. Quand ils venoient se plaindre, Tannegui du Châtel, prévôt de Paris, ennemi déclaré du duc de Bourgogne, leur répondoit : « Si ce fussent Anglois ou « Bourguignons qui vous demandassent, vous n'en par« leriez pas. » Mais ces précautions de bannissement, d'exils, d'incarcérations ne suffisoient pas encore pour rassurer le connétable. On dit qu'il fit fabriquer des

1418. médailles de plomb, qui seroient distribuées à ceux qu'on devoit épargner dans un massacre général qu'il méditoit.

Cette atroce prévoyance justifie en quelque façon les barbaries exercées contre lui, mais non celles qu'éprouvèrent beaucoup de ses partisans, qui, loin d'être ses complices, ignoroient sans doute ses projets sanguinaires. Après des incendies, une seule étincelle qui resteroit n'est pas à négliger. Le fait suivant le prouve : un nommé Périnet-le-Clerc, fils d'un marchand de fer, *quartinier*, c'est-à-dire, magistrat de son quartier, avoit été insulté par le domestique d'un Armagnac. Il demanda justice, on méprisa sa plainte. Il réunit plusieurs Bourguignons de ses amis, et dressa le plan d'une révolte. Ses complices font part de leur dessein à l'Isle-Adam, commandant à Pontoise, et en concertent avec lui l'exécution. Toutes les mesures étant prises, Périnet dérobe sous le chevet du lit de son père, pendant son sommeil, les clefs d'une porte de la ville, dont le dormeur avoit la garde, introduit un corps de troupes conduit par l'Isle-Adam lui-même, referme la porte après eux, et jette les clefs par-dessus les murailles, pour leur faire entendre qu'il n'y a point à reculer. Les soldats se glissent, le long des rues en silence, jusqu'au petit Châtelet où ils trouvent les amis de Périnet. Tous réunis, ils s'avancent en criant : « La paix ! la paix ! « vive Bourgogne ! » Les bourgeois éveillés, prévenus et non prévenus, crient également : « La paix ! vive « Bourgogne ! » La troupe grossit en un instant ; une partie s'en détache et va à l'hôtel Saint-Paul, enfonce les portes, et contraint le roi, tout malade qu'il étoit, de monter à cheval, pour s'autoriser de sa pré-

sence. D'autres détachements forcent la maison du chancelier et des autres ministres, et les traînent en prison. 1418.

Au premier cri d'alarme, Tannegui du Châtel vole à l'hôtel du dauphin, le prend dans ses bras, presque nu, à peine éveillé, et le transporte à la Bastille, dont il étoit gouverneur. On cherchoit le connétable. Il auroit été difficile de le trouver dans la petite maison d'un maçon, où il se réfugia, si le propriétaire, intimidé par une proclamation contre ceux qui le receleroient, ne l'avoit déclaré. Il fut traîné à la Conciergerie avec des seigneurs, des prélats, des présidents et conseillers de cours souveraines, en si grand nombre, que les prisons ne suffisoient pas; on fut obligé une seconde fois d'approprier à cet usage plusieurs édifices publics et maisons particulières. Il n'y eut d'opposant à ces violences que Tannegui du Châtel, qui, après avoir mené le dauphin en sûreté à Melun, revint, et, croyant surprendre les Parisiens encore dans le désordre du tumulte, pénétra dans la rue Saint-Antoine, y livra un rude combat et fut repoussé. La Bastille fut obligée de se rendre à composition.

Cette attaque de Tannegui devint très funeste aux prisonniers, contre lesquels elle alluma la fureur du peuple, moins cependant qu'une lettre de la reine, qui écrivit qu'elle, ni le duc de Bourgogne, ne reviendroient à Paris qu'il ne fût purgé des Armagnacs. Une pareille lettre étoit véritablement un arrêt de mort. Il fut sans délai exécuté par les Cabochiens, qui reparurent plus féroces que jamais. Leur troupe se porte aux prisons, égorge les gardes et les geoliers qui veulent résister, fait sortir un à un les détenus. A mesure qu'ils pa-

1418. raroissent ils sont assommés. Ceux du Châtelet font mine de vouloir se défendre. Les barbares l'entourent de bois, y mettent le feu, et repoussent dans les portes, à coups de piques, ceux que la flamme et la fumée forçoient de sortir. On a horreur de raconter les cruautés exercées sur des femmes, des enfants, des vieillards de tout état, poursuivis jusque dans les profondeurs des cachots. Le connétable, le chancelier, l'évêque de Coutances son fils, furent tirés de ceux de la Conciergerie. La populace se fit un jeu de leur supplice. Pendant trois jours elle traîna dans les places les restes sanglants du malheureux comte d'Armagnac, et se permit des atrocités que ceux-là seuls peuvent croire, qui, comme nous, en ont vu de pareilles.

La reine, enhardie par la mort d'un si grand nombre des plus importants Orléanois, par la fuite et la stupeur des autres, vint à Paris avec le duc de Bourgogne. Ils y firent une entrée triomphante. La ville retentit d'acclamations. On joncha de fleurs le pavé encore teint de sang. Isabelle alla descendre à l'hôtel Saint-Paul. Son mari la reçut comme s'il en étoit content. Aux premiers transports d'alégresse succédèrent des fêtes publiques, et aux fêtes de nouvelles atrocités, que le duc de Bourgogne dirigea lui-même. Ses troupes, répandues autour de Paris, interceptoient les vivres par ses ordres. La famine commença à se faire sentir. Le duc persuada au peuple que ce fléau étoit causé par les Orléanois. Nouveau moyen pour se défaire de ceux qui avoient échappé à la première fureur. Il y en avoit encore quelques uns, personnages marquants, renfermés dans les prisons de Vincennes. Un tribunal établi par le duc de Bourgogne, et par lequel d'autres avoient déja été con-

damnés, demande qu'ils soient amenés à Paris pour être jugés. C'étoit un piége pour les tirer de cet asile. Les Cabochiens apostés sur la route les massacrèrent. Le chef apparent de ces assassins étoit Capeluche, le bourreau de Paris. Il ordonnoit les exécutions et les faisoit lui-même. On vit le duc de Bourgogne s'entretenir avec lui familièrement, et lui frapper dans la main. Les capitaines du duc, seigneurs du plus haut rang, assistoient avec lui à ces spectacles, et encourageoient les massacres. 1418.

Jean-sans-Peur, débarrassé de ses principaux ennemis, se lassa de ces satellites qui n'étoient pas toujours dociles. Ces scélérats, rebut de la plus vile populace, se croyoient soldats parcequ'ils avoient des armes. Qu'on nous envoie, disoient-ils, contre les détachements d'Orléanois qui rôdent autour de Paris, et nous en rendrons bon compte. Le duc profita de leur bonne volonté. Il détacha un corps considérable de ces fanfarons contre un parti ennemi. Ils furent battus. En rentrant ils accusèrent leurs chefs d'impéritie ou de trahison, et les tuèrent. Ce massacre débarrassa le duc des plus dangereux. Sous le même prétexte d'aller affronter les Orléanois, il en fit sortir encore six mille. Ils furent aussi battus, et s'enfuirent; mais quand ils voulurent rentrer dans Paris, ils trouvèrent les portes fermées. Alors ils se dispersèrent dans la campagne; les troupes bourguignonnes, qui avoient des ordres, les poursuivirent comme des bêtes féroces et en tuèrent un grand nombre. Capeluche lui-même fut jugé par le duc propre à servir d'exemple avec plusieurs de ses principaux complices. L'exécution eut lieu aux halles, en présence d'un peuple nombreux, qui ne fit pas même entendre un murmure. Il s'y passa

1418. une chose que l'histoire ne doit pas omettre, quoiqu'elle regarde un personnage avili. Le valet de Capeluche, devenu son successeur, devoit lui trancher la tête. Comme il n'avoit pas encore fait d'exécution, son maître lui fit sa leçon sur l'échafaud, lui enseigna les mesures à prendre pour ne pas le manquer, se mit à genoux, et reçut le coup sans avoir laissé échapper le moindre indice d'émotion. Ce fut le dernier acte de la tragédie, auquel on peut cependant ajouter la peste. En trois mois de temps, de la Nativité de la Vierge à la Conception, la contagion enleva dans Paris cent mille personnes des deux sexes, dans toute la vigueur de l'âge; et ses ravages comblèrent les malheurs du peuple, toujours victime de la séduction, et puni de sa crédulité.

La plupart des magistrats étoient morts ou en fuite. Une ordonnance du conseil d'état cassa toutes les juridictions et mit les offices *ès mains du roi*. La reine et le duc s'attachèrent à ne mettre en place aucun partisan de la faction proscrite. Ils composèrent le parlement et les tribunaux de leurs créatures. Le duc de Bourgogne se réserva le gouvernement de Paris, qu'il avoit si bien mérité. Il gagna les Parisiens en leur rendant leurs priviléges, les chaînes des rues et leurs armes. Il créa des maréchaux de France et un amiral, mais la charge de connétable ne fut pas remplie. On changea la maison du roi. Il n'y resta pas un officier qui ne fût bien pur du soupçon d'orléanisme, et on exigea de tous un nouveau serment.

Deux choses occupèrent alors le conseil, le retour du dauphin et le moyen d'arrêter les progrès du roi d'Angleterre. De Mélun où Tannegui du Châtel l'avoit transporté en le tirant de la Bastille, le prince s'étoit

retiré à Bourges, ensuite à Poitiers. Auprès de lui s'étoient rassemblés les magistrats échappés au massacre de Paris. Ils y formèrent un parlement, et le dauphin créa un chancelier. Sa mère et le duc de Bourgogne l'invitèrent à revenir. De tous ceux qui l'environnoient, hommes, femmes, magistrats, guerriers, il n'y en avoit pas un qui n'eût à reprocher à la reine et au duc la mort sanglante d'un parent ou d'un ami. Tous engagèrent Charles à rejeter des propositions qui n'étoient peut-être que des piéges pour l'attirer ou dans les chaînes qu'on lui préparoit, ou dans le tombeau. A ce sujet on lui citoit la mort prématurée des dauphins, Louis et Jean, ses deux frères. C'en étoit assez pour tenir du moins dans l'incertitude un jeune prince de dix-huit ans; il hésita. La cour redoubla ses instances, lui envoya Marie d'Anjou, fille du roi de Sicile, son épouse, pour tâcher de le gagner. Elle avança la négociation au point qu'on crut un moment l'accommodement conclu. Le peuple en fit des réjouissances; mais le conseil du prince l'emporta, et il déclara qu'il ne se prêteroit à aucune composition tant que le gouvernement resteroit entre les mains de l'assassin de son oncle.

1418.

Il se détermina à cette résolution en grande partie par les espérances qu'il concevoit du côté du roi d'Angleterre. Il lui avoit envoyé des négociateurs. On entama des conférences à Alençon. Les Anglois se montrèrent d'abord assez modérés. Toujours en prenant pour base de la paix celle de Brétigny, ils n'ajoutoient aux concessions faites par ce traité, dont ils exigeoient l'entière exécution, que l'abandon de quelques villes qu'on auroit pu leur accorder; mais, à mesure que les agents du dauphin se rendoient faciles, les Anglois de-

1418. mandoient davantage; un jour le Poitou, le lendemain la Touraine, et enfin ils promenoient leurs prétentions sur tout le royaume. C'étoit en effet le but de Henri V. Il s'en expliqua clairement au cardinal des Ursins, légat du pape, qui le pressoit de conclure à des conditions moins dures : « Ne voyez-vous pas, lui dit-il, que Dieu « m'a amené ici comme par la main? Il n'y a plus de « roi en France, j'ai des droits légitimes sur ce royaume, « tout y est en confusion, on ne songe pas à s'y défen- « dre contre moi; puis-je avoir une marque plus sensible « que le Dieu qui dispose des couronnes a résolu de « me mettre celle de France sur la tête ! »

Lorsqu'il parloit ainsi, il étoit en possession de toute la Normandie, et assiégeoit Rouen. On dit cependant que, malgré ses succès, il fit au dauphin une proposition insidieuse par la perspective qu'elle lui montroit : c'étoit que ce prince lui cédât la Normandie, la Guienne et le comté de Ponthieu en toute souveraineté. A cette condition, ils auroient joint leurs armes et subjugué la Flandre, qui, après la conquête, seroit restée à l'Anglois. Porter la guerre chez leur ennemi, le dépouiller de ses états, rien qui pût davantage flatter les partisans du dauphin. Des plans d'associations, revêtus de formes également séduisantes, furent aussi présentés par l'Anglois au Bourguignon. Mais la vengeance des premiers et l'ambition du second ne les aveugloient pas encore assez pour les faire consentir à démembrer le royaume. Ils refusèrent. Ces pourparlers suspendirent le secours de Rouen. Les habitants se rendirent après avoir supporté le long tourment d'une horrible famine, et trahis par le gouverneur, qui leur avoit été donné, avec intention, par le duc de Bourgogne, et qui, après

la reddition de la place, fut confirmé dans son poste par le roi d'Angleterre. 1419.

La prise de Rouen consterna Paris, d'autant plus que la cour en étoit sortie, et s'étoit retirée à Troyes. Elle avoit prétexté la crainte d'une épidémie ; mais cette désertion paroissoit plutôt causée par le danger extrême où se trouvoit la capitale, bloquée au haut de la rivière par les troupes du dauphin qui tenoient Melun, et au bas par les Anglois qui s'avançoient jusqu'à Mantes. Les Parisiens demandèrent à grands cris le retour du roi, ne vînt-il que jusqu'à Saint-Denys, si la crainte de la peste l'empêchoit d'aller plus loin. Le duc de Bourgogne répondit que le monarque reviendroit « quand la « ville seroit suffisamment ravitaillée. » Lorsqu'on lui reprochoit d'avoir laissé prendre Rouen, il disoit : « On « a publié l'arrière-ban, auquel le peuple a petitement « obéi. La plus grande partie des peuples du royaume « ont délaissé à faire aide et secours au roi en cette « besogne. »

Jean-sans-Peur étoit très embarrassé ; il n'osoit se déclarer ouvertement contre le roi d'Angleterre, de peur que Henri ne rendît public l'infame traité qu'il avoit fait avec lui. Le dauphin, malgré les tentatives d'accommodement que la cour faisoit auprès de lui, investi par les ennemis du Bourguignon, restoit inflexible. Le duc et la reine, ne pouvant l'abattre, résolurent d'essayer si l'étranger ne seroit pas plus traitable que lui. Ils convinrent d'une entrevue avec l'Anglois entre Meulan et Pontoise. Le dauphin y fut invité, et y envoya Tannegui du Châtel et quelques autres des plus fervents du parti. Isabelle y conduisit Catherine, sa fille, déja demandée en mariage par Henri. Ce prince

1419. parut d'abord très épris des charmes de la princesse; mais, quand il s'aperçut que la surprise de la passion faisoit espérer des conditions avantageuses, il fit voir, dit un historien, *qu'il aimoit en conquérant.* « Beau cousin, dit-il au duc de Bourgogne, nous voulons que « vous sachiez qu'aurons la fille et ce qu'avons demandé avec elle, ou nous débouterons votre roi et vous « aussi hors du royaume. » Le duc répondit avec un sourire amer: « Sire, vous dites votre plaisir; mais de« vant qu'ayez débouté monseigneur et nous hors du « royaume, vous serez bien lassé. » Cette bravade fit peut-être plus en faveur d'une réunion avec le dauphin, pour repousser l'ennemi commun, que les insinuations et les raisons dont on se servit pour amener le duc, tant à se repentir de ses alliances criminelles, qu'à l'empêcher d'en contracter en ce moment de nouvelles.

On fait aussi honneur de cette résolution à un accord entre la dame de Giac, maîtresse du duc, et Tannegui du Châtel, confident du dauphin. Celui-ci, soupçonnant que le Bourguignon, malgré la hauteur insultante de l'Anglois, pourroit bien, par besoin, s'accommoder avec lui, détermina la dame, par argent ou autrement, à faire résoudre le duc de rompre la conférence. Cependant, avant que de partir, le duc de Bourgogne eut un entretien secret avec le monarque anglois. On croit qu'il y conclut un traité de neutralité pour sa Flandre, et qu'il tâcha, à ce qu'a rapporté depuis le scrupuleux Henri, d'obtenir de lui « certaines conditions qu'il n'au« roit pu accorder sans offenser Dieu. » Ces confidences mystérieuses donnent lieu de révoquer en doute la sincérité de la résipiscence du duc. *Mais*, dit Villaret, *les*

plus grands crimes de ce malheureux siècle, ajoutons de quelques autres, *sont impénétrables*. Bornons-nous au simple récit des faits. Les voici : 1419.

A l'effet de prendre des mesures contre l'ennemi commun, le dauphin et le duc de Bourgogne se donnent rendez-vous à Pouilly-le-Fort, château entre Melun et Corbeil. Ils s'entretiennent avec tous les dehors d'une parfaite réconciliation, la consacrent par un serment solennel sur les livres sacrés, et s'embrassent affectueusement. En se quittant, le duc conduit le prince jusqu'à son escorte, sans crainte ni défiance. Leur traité, porté au parlement de Paris, est ratifié ; les Parisiens en marquent leur joie par des feux, des fêtes et des actions de graces à Dieu. Ce traité portoit, entre autres clauses, amnistie générale, promesse de gouverner ensemble, et engagement de réunir leurs forces pour chasser les Anglois.

Après cette réconciliation, le duc se retira à Troyes, où étoient le roi, la reine et toute la cour. Il fit de là plusieurs voyages vers le roi d'Angleterre. On ne sait ce qui se passa dans leurs entrevues ; mais Jean-sans-Peur ne se hâtoit pas d'accomplir le dernier article du traité de Pouilly, qui étoit de se joindre au dauphin pour attaquer Henri ; au contraire, il avoit fait avec lui une trêve qui lioit les mains au dauphin. Celui-ci insistoit fortement pour commencer les hostilités. En effet, les deux partis réunis et actuellement sous les armes auroient pu donner beaucoup d'embarras à l'envahisseur de la France. Pour lever les difficultés, le dauphin demandoit une nouvelle entrevue dont ils étoient convenus à Pouilly.

Elle devoit avoir lieu à Montereau, dont le dauphin

1419. tenoit la ville, et le duc le château. Elle étoit indiquée pour le 18 août. Le Bourguignon la remit au 26, ensuite au 12 septembre. Cet intervalle est marqué par des incertitudes et des variations qui font voir dans quelles transes il vivoit : il avançoit, reculoit, consultoit jusqu'à des devins, demandoit avis aux gens de son conseil, dont il s'étoit fait accompagner. Ce fut celui de la dame de Giac qui le détermina. Après l'avoir entendu il dit : « Allons, il faut marcher où il plaira à « Dieu nous conduire. Je ne veux pas qu'on me re« proche que la paix ait été rompue par ma lâcheté. » Il part du château, descend sur le pont, où on avoit construit un salon précédé de deux barrières. Il paroît qu'elles n'étoient gardées que par les gens du dauphin : défaut de précaution bien singulier de la part d'un homme auquel sa propre expérience recommandoit la plus grande prudence. Ces barrières sont refermées derrière lui. Il parvient au dauphin et met un genou en terre pour le saluer. Un coup de hache lui abat le menton. Il tombe ; d'autres l'achèvent. Le jeune prince se trouve mal. On le remporta évanoui dans la ville. Les seigneurs de son escorte, à trois près, qu'on soupçonne avoir porté les coups, saisis d'étonnement, restent immobiles. De ceux du duc de Bourgogne, le seul Noailles se met en défense, et périt avec le duc. Un seul se sauve en franchissant les barrières ; les autres, frappés de stupeur, sont pris sans résistance. Le cadavre est laissé sur la place. Tout cela fut l'affaire d'une minute. Dans ce trouble, il n'est pas probable que personne ait conservé assez de sang-froid pour examiner les circonstances ; aussi chacun les a-t-il racontées selon les intérêts de son parti. Le duc insulta

de paroles le dauphin, dirent les amis de celui-ci; il voulut tirer son épée et le frapper. Le duc de Bourgogne y alloit de bonne foi, dirent ses partisans; il ne s'alarma même que foiblement quand il vit les barrières fermées derrière lui. S'appuyant sur l'épaule de du Châtel, qui avoit été le recevoir à la première, il dit: « Voici en « qui je me fie. » La prise même du château de Montereau, fait très public, est encore un problême. Des historiens racontent que la garnison l'abandonna sur-le-champ, que les gens du dauphin y entrèrent aussitôt, pillèrent le bagage du duc, et firent un grand butin; d'autres, que cette garnison se défendit plusieurs jours, et ne fut prise que par famine. 1419.

L'escorte qui accompagnoit le dauphin venant à Montereau étoit une véritable armée qu'on fait monter à vingt mille hommes. Si avec ces forces il étoit allé droit à Troyes, où l'événement ne fut connu que quatre jours après, il auroit pu surprendre ou disperser le conseil et le parlement bourguignons, s'emparer du roi et combattre sous son nom. Au lieu de prendre ce parti, il perdit le temps en délibérations, ce qui feroit croire, ce qui prouve même, qu'il fut surpris du forfait, et que ni lui ni son conseil n'en eurent de connoissance antérieure, puisque aucune des mesures à prendre en cette circonstance n'avoit été arrêtée. Le temps employé à se concerter donna à la faction bourguignonne celui d'agir. Comme ceux qui occupoient les places principales à Paris et dans les autres villes étoient du choix du duc, la crainte de la destitution leur fit soutenir la faction à laquelle ils devoient leurs dignités et leur pouvoir. Ce fut le parti auquel s'arrêtèrent la magistrature et tout le conseil. Isabelle même, l'ennemie pas-

1419. sionnée de l'assassin du duc d'Orléans, qu'elle avoit plus regretté qu'on croyoit que ne devoit l'être un beau-frère, Isabelle oublia qu'elle étoit mère, se livra en marâtre à la vengeance de l'assassinat du duc de Bourgogne, qu'elle avoit tant haï, et fortifia de son nom et du nom de son mari les manifestes injurieux répandus contre son fils. « Nous voulons, faisoit-on dire à l'insensé Charles VI en parlant du dauphin, nous voulons que chacun sache la mauvaiseté dudit Charles, « et que ces présentes soient publiées toutes les semaines. » En vain prétendoit-il n'avoir pas été averti, que le coup n'étoit point prémédité, mais l'effet d'une rixe subite; on le jugeoit au moins complice, puisqu'il gardoit auprès de lui les trois seigneurs qu'on croyoit les meurtriers, Tannegui, Loire et Louvet. La dame de Giac et son mari se retirèrent aussi sous sa protection, ce qui fit soupçonner de la connivence.

Le peuple ne manqua pas de suivre le mouvement que les grands lui imprimoient. Il y eut par-tout des services solennels, des oraisons funébres, des larmes même, comme si on eût perdu l'homme le plus vertueux et le plus estimable du royaume, le sauveur de la patrie. Sous ce dernier point de vue, il pouvoit mériter quelques regrets, s'il étoit venu à Montereau avec une véritable disposition à la paix: en effet, sa jonction avec le dauphin auroit pu détourner les fléaux dont la France fut ensuite accablée, au lieu que la nouvelle de sa mort fut comme un tocsin qui sonna la guerre.

A Jean-sans-Peur succéda Philippe, son fils, depuis surnommé *le Bon*, qui aux premiers transports de la douleur fit succéder toutes les fureurs de la vengeance. La reine s'adressa à lui pour se mettre à l'abri des pre-

miers efforts que le dauphin pouvoit tenter. Le nouveau duc de Bourgogne lui envoya un corps de troupes destiné à défendre Troyes, en cas d'attaque. C'étoit à Troyes en effet que le dauphin eût dû marcher pour s'assurer de la personne du roi et se donner l'inappréciable avantage de combattre sous la bannière royale. Mais, étourdis par la nature même de l'événement, le dauphin et son conseil manquèrent l'occasion. Le prince se retira au-delà de la Loire, et ce fleuve fut désormais le point de séparation entre les deux partis : *dauphinois*, du côté de la rive gauche, mais avec plusieurs places éparses dans le nord ; *royalistes*, du côté de la rive droite, mais beaucoup plus de villes et de forteresses dans le midi, sur-tout quand Henri V eut joint les forces de la Guienne, et des autres possessions angloises, à la ligue qui se forma contre le dauphin. 1419.

Quoiqu'on sache à quelles extrémités la haine et la vengeance peuvent porter une femme furieuse, on a cependant peine à croire que ce soit uniquement le ressentiment contre son fils qui ait déterminé Isabelle à lui fermer le chemin du trône. Elle se sera flattée qu'en livrant la couronne de France au roi d'Angleterre, qui, de son côté, augmenteroit de beaucoup les états du duc de Bourgogne aux dépens de la France, ces deux princes auroient pour elle des condescendances, et lui accorderoient dans le gouvernement une part qu'elle n'osoit espérer de la faction ennemie qui disposoit de son fils. Les bases du plan qui devoit amener la paix par la consommation de cet inique projet furent posées dans un congrès tenu à Arras, où se rendirent des plénipotentiaires anglois, des députés de Paris et des principales villes du royaume, et le duc de Bourgogne, chargé de

1419. la procuration du roi et de la reine. Tout étoit préparé. Les grands intérêts qui devoient occuper cette assemblée ne demandèrent que quelques jours d'une très légère discussion. Il y fut convenu que Henri V épouseroit la princesse Catherine; que son beau-père continueroit de régner jusqu'à sa mort, après laquelle la propriété du royaume seroit dévolue au gendre et à tous ses hoirs à perpétuité; qu'attendu l'incapacité de Charles, Henri présideroit au gouvernement en qualité de régent, et que tous les ordres de l'état s'engageroient par serment de le reconnoître en cette qualité. Tels furent les articles arrêtés à ce premier congrès d'Arras, qu'il faut se garder de confondre avec un autre tenu au même lieu seize ans après; congrès dont les résultats furent la contre-partie de ceux du premier, et où le duc de Bourgogne, revenu à des sentiments plus généreux, abjura, pour le salut de la France, les engagements coupables qu'il avoit contractés à celui-ci, pour sa ruine.

En conséquence des décisions qui y furent prises, les députés des villes qui étoient présents s'empressèrent de faire des traités particuliers avec le roi futur, pour la conservation de leurs priviléges; ce qui forma une ligue formidable contre le dauphin. Le duc de Bourgogne ne s'oublia pas pour les avantages qu'il devoit obtenir de Henri quand il seroit sur le trône. Le roi d'Angleterre publia une suspension de toute hostilité, mais qui n'étoit pas pour les pays attachés au dauphin. Au contraire, les parties contractantes devoient s'aider de toutes leurs forces pour porter les fléaux de la guerre dans les contrées rebelles. Le dauphin avoit aussi fait quelques tentatives de traités avec le roi d'Angleterre;

mais il étoit si peu en état de faire des offres appro- 1420.
chantes seulement de celles de ses ennemis, qu'on ne l'écouta pas.

Henri V, dont les conquêtes du côté de la Normandie s'avançoient jusqu'à Pontoise, et entouroient déja la Champagne, se rendit le 21 mars à Troyes, où il avoit été précédé par le duc de Bourgogne. Il trouva le traité définitif tout dressé en trente-un articles, qui ne sont que le développement de ceux d'Arras. On y remarque cette addition importante : que la couronne de France seroit *indivisément* unie à celle d'Angleterre. La reine et le duc de Bourgogne le signèrent, tant en leur nom, que comme fondés de procuration du roi, qui étoit alors absorbé par sa maladie. Le lendemain, Henri épousa Catherine, et, sans s'arrêter, alla prendre Sens et Montereau, où Philippe-le-Bon rendit les derniers devoirs à son père. De Melun, où le roi et la reine le joignirent, ils allèrent ensemble à Paris. Par-tout où le nouveau régent avoit passé, il s'étoit fait prêter serment de fidélité par le peuple et les seigneurs qui venoient lui faire la cour. Le prince d'Orange, un d'entre eux, attaché de tout temps à la maison de Bourgogne, pressé alors de suivre l'exemple des autres, répondit : « Je suis prêt de servir le duc de Bourgogne ; mais que « je fasse le serment de mettre le royaume ès mains de « l'ennemi ancien et capital du royaume, jamais ne le « ferai. »

Les Parisiens donnèrent au roi d'Angleterre des fêtes et des présents d'honneur qu'il reçut assez dédaigneusement. Il indiqua à l'hôtel St.-Paul une assemblée, à laquelle on donna le nom d'états-généraux. Les princes du sang d'Angleterre y siégèrent au-dessus du duc de

1420. Bourgogne, le seul des princes du sang de France qui s'y trouva. Il y fut résolu d'établir un impôt sous le nom d'emprunt forcé. Henri en avoit déja mis un en Normandie, dès avant sa conquête, en promettant de les retrancher tous. On décida aussi une refonte des monnoies, qui, prises sur le pied de sept livres le marc, et remises en circulation sur le pied de huit, devoit faire passer dans le trésor royal un huitième de l'argent du royaume.

A cette décision fiscale en succéda une politique très desirée du roi d'Angleterre. Dans ce même hôtel St.-Paul furent convoqués le conseil et le parlement, pour recevoir les plaintes du duc de Bourgogne, et juger le délit commis à Montereau. C'étoit par le parlement et le conseil, dans ce même lieu, qu'avoient été écoutées et approuvées, du moins par le silence, les maximes homicides de Jean-Petit sur le crime commis dans la rue Barbette. Ici on se souleva contre le meurtre de Montereau, et l'arrêt qui intervint déclara « Charles « de Valois, jadis dauphin, et ses complices, criminels « de lése-majesté au premier chef, comme tels privés « de toutes successions, honneurs et dignités, leurs « sujets et vassaux déliés de tout serment de fidélité. » De cet arrêt le dauphin appela à Dieu et à son épée.

Ainsi Henri s'appliquoit à écarter jusqu'à l'apparence des obstacles qui pouvoient lui fermer le chemin du trône de France. Il se l'étoit tracé dès le commencement de ses succès en Normandie. Ecrivant à son chancelier à Londres, il lui mandoit de surveiller très assidument les prisonniers d'Azincourt, entre lesquels étoit le duc d'Orléans et d'autres princes du sang : « car, si quel-« qu'un d'eux s'échappoit, disoit-il, principalement le

« duc d'Orléans, il ne pourroit m'arriver rien de plus « malheureux. » Tous ces seigneurs auroient été fort utiles au dauphin, qui se vit encore privé du comte de Vertus, frère du duc d'Orléans, et de Louis III d'Anjou, son beau-frère. Le premier mourut cette année, et le second l'abandonna pour aller tenter de conquérir le royaume de Naples, enlevé à Louis II, son père. Sa cour cependant ne fut pas déserte : elle étoit ornée des vertus de Marie d'Anjou, son épouse, princesse remplie de graces, et de la bravoure héroïque d'une multitude de braves attachés à son service, et parmi lesquels brilloient le comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, prisonnier en Angleterre, le maréchal de La Fayette, Jean d'Harcourt, comte d'Aumale, Culant, depuis grand-amiral, Guillaume, vicomte de Narbonne, Pothon de Xaintrailles, Etienne La Hire, autrement nommé Vignoles, et enfin le bâtard d'Orléans, le jeune comte de Dunois, qui commençoit à faire présager ses talents et ses exploits. Isabelle, au contraire, cette reine autrefois si superbe, l'objet des adorations des chevaliers françois, réduite alors aux hommages froids, et quelquefois ironiques, des capitaines anglois, ne brilloit plus que par l'éclat de Catherine, sa fille, reine d'Angleterre. 1420.

Henri alla montrer sa jeune épouse à ses sujets insulaires, et se parer à leurs yeux de la couronne rivale qu'il soumettoit à leur empire. Pendant son absence ses généraux firent la guerre avec des succès mêlés de revers. Du côté du dauphin, les Laval, Gaucourt, Graville, La Hire, Xaintrailles, et d'autres chevaliers que leurs exploits ont rendus célèbres, suppléèrent au nombre par leur valeur. Le régent consolida à Poitiers son 1421.

1421. parlement, créa un conseil, des maréchaux de France, des officiers pour tous les grades de sa maison, parcourut les provinces qui lui étoient attachées, s'y fit de nouveaux partisans par son affabilité et sa constance dans l'adversité. Le régent d'Ecosse, pendant la détention en Angleterre du roi Jacques I, son cousin-germain, lui envoya six mille hommes, commandés par Jean Stuart, comte de Buchan, son frère, que Charles éleva à la dignité de connétable après la bataille de Baugé. Ce fut la première consolation qu'il eut dans sa détresse.

Henri pendant son absence avoit confié le commandement de ses troupes au jeune duc de Clarence, son frère. Celui-ci, après avoir traversé le Maine et l'Anjou, se disposoit à assiéger Angers, pour s'ouvrir un passage par la Loire. Le maréchal de La Fayette, et le vicomte de Narbonne, unis aux Ecossois, s'avancent rapidement pour faire échouer cette entreprise. Ils s'établissent à Baugé entre le Loir et la Loire, et envoient défier le prince anglois. Celui-ci n'avoit des qualités guerrières de son frère que la bravoure. Il accepte avec empressement le défi, quitte sa position, pour enlever aux François la gloire de le prévenir, les attaque sans attendre sa réserve, sans se donner le temps de disposer ses troupes, et, moins général enfin que soldat, se fait un faux point d'honneur de combattre au premier rang. Dès le commencement de l'action, il est blessé. L'acharnement des François à s'emparer de sa personne, et celui des Anglois à le retirer de leurs mains, établit autour de lui un combat opiniâtre, dont il devient la victime. Il périt de la main du comte de Buchan, et sa mort entraîna la perte de la bataille, la levée du siége,

et la ruine des espérances que le prince s'étoit formées.

Le retour du roi d'Angleterre suspendit celles que le dauphin commençoit à concevoir de divers autres petits succès et sur-tout d'une alliance contractée avec le duc de Bretagne. Henri redonna par sa présence une nouvelle ardeur à ses soldats, chassa les troupes du dauphin de l'Ile-de-France et des pays adjacents, s'empara des villes de cette contrée, et porta l'alarme jusqu'au-delà de la Loire, dans la Saintonge et le Limousin, où il envoyoit des partis, pendant que le duc de Bourgogne se rendoit maître de la Picardie et de la Champagne. 1421.

Ce fut pendant le cours de ces triomphes que Catherine lui donna à Windsor un fils, qui fut Henri VI, son successeur. Brillant d'une gloire qui ne paroissoit encore que l'aurore des plus beaux jours, Henri rentra dans Paris, où il tint une cour plénière. « Au temps passé, dit « un historien contemporain, quand les François al- « loient à la cour de leur seigneur roi en de si grandes « solennités, il y avoit des tables servies par ses offi- « ciers, et là ceux qui vouloient seoir étoient servis très « largement des vins et viandes dudit seigneur. » Il paroît qu'ici, à travers les démonstrations d'une familiarité contrainte, les Parisiens remarquèrent la morgue des vainqueurs. Il y eut plus de faste et de magnificence que de gaieté et de plaisir. Le voisinage du malheureux Charles VI, malade et délaissé, ajoutoit encore, par le contraste, au sentiment pénible que les bons François éprouvoient. 1422.

C'est au milieu de cette pompe triomphante que le roi d'Angleterre fut attaqué d'une maladie qui s'annonça tout d'un coup d'une manière alarmante. On dit

1422. que c'étoit un abcès ou fistule, qu'on nommoit dans ce temps le mal Saint-Fiacre, parceque ce saint avoit le renom d'en guérir. Les douleurs étoient des plus cuisantes, et leur continuité le réduisit bientôt à l'extrémité. Il vit approcher la mort sans foiblesse, recommanda aux princes ses frères son fils au berceau, son épouse désolée; leur enjoignit d'éviter sur-tout de donner au duc de Bourgogne sujet de se repentir du parti qu'il avoit pris, de lui offrir le gouvernement du royaume, et, à son refus, de le conférer au duc de Bedford, et la régence d'Angleterre au duc de Glocester, son autre frère. Sur toutes choses, il défendit d'accorder la liberté aux prisonniers d'Azincourt avant la majorité de son fils, et de ne jamais faire de paix avec le dauphin; ou, si les circonstances l'exigeoient, de ne la faire qu'à condition que la Normandie resteroit en toute propriété au pouvoir des Anglois. La mort le frappa à l'âge de trente-trois ans, et au commencement d'une carrière que la fortune lui promettoit si brillante. Son corps fut porté en Angleterre.

Le duc de Bourgogne, auquel on offroit le gouvernement de la France, selon l'intention du défunt, le refusa. La reine Isabelle fit des tentatives pour se le procurer, mais elle n'obtint même pas les petites parts d'autorité que lui accordoient autrefois les factions en se raccommodant; on la laissa inutile. Le duc de Bedford se mit en possession de la régence. Les mesures étoient si bien prises que la mort du monarque anglois n'apporta aucun changement aux affaires. Encore moins en éprouva-t-on à la mort de l'infortuné Charles VI, qui suivit de près celle de son gendre. Il ne se trouva aucun prince du sang à ses funérailles, ni dans le trésor

de quoi fournir à sa pompe funèbre. Le parlement fut obligé d'ordonner que, « par provision, on vendroit, « le plus promptement que faire se pourroit, les bons « meubles du feu roi, jusqu'à la somme qui seroit né-« cessaire pour accomplir ses funérailles. » Moyennant cette précaution, la cérémonie fut très somptueuse. Quand on eut enfermé le corps dans le tombeau, les serviteurs et officiers tournèrent vers la terre leurs verges, masses et épées, pour marque de la cessation de leurs fonctions et autorité, et le héraut cria : « Vive « Henri de Lancastre, roi de France et d'Angleterre! » 1422.

Charles VI régna quarante-deux ans et en vécut cinquante-quatre. Il eut d'Isabeau de Bavière douze enfants, dont il ne restoit que quatre à sa mort, trois filles, et Charles VII, son successeur. Odette de Champdivers, nommée la petite Reine, lui donna une fille. C'est tout ce qu'on peut dire de la personne de Charles VI; mais son régne abonde en traits remarquables déja connus, dont quelques uns méritent d'être rappelés à la mémoire, pour servir de leçon.

Desmarets, pacificateur de bonne foi, livré par un parti, ignominieusemen traîné à l'échafaud par l'autre, montre le danger de se rendre conciliateur dans les temps de troubles. La manie de figurer dans toutes les factions conduisit l'intrigant des Essarts à l'échafaud. Aubriot et Savoisi, sacrifiés à la vengeance de l'Université, doivent prémunir contre la tentation d'opposer morgue à morgue, sur-tout quand on a un corps pour adversaire. Le châtiment de Bétisac et des autres administrateurs des deniers publics, recherchés sous ce régne, avertit que les ordres d'un prince avide n'exemptent pas toujours ses ministres de la peine méritée par

1422. leur complaisance intéressée. Le duc d'Orléans, bravant l'opinion et le respect dû aux mœurs, tombe sous les coups de son parent offensé. Jean-sans-Peur, coupable de meurtre, périt par l'assassinat. Le comte d'Armagnac, ambitieux, cause de tumultes et de massacres, déchiré par la populace, entraîne ses partisans dans sa ruine. Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, habile à éluder la justice des hommes, n'évite pas celle de Dieu, et éprouve, dès cette vie, les tourments de l'enfer. Enfin, les factieux tournant les uns contre les autres leurs armes ensanglantées, et les chefs immolés par leurs complices, avertissent les peuples que la rebellion ne creuse que des abymes où s'engloutissent à-la-fois l'innocent et le coupable, et autour desquels ne surnagent après la tempête que des débris et des regrets.

CHARLES VII,

AGÉ DE 20 ANS.

S'il étoit permis, dans le style historique, de personnifier la guerre et l'intrigue, on les présenteroit ici travaillant de concert à démembrer la France; on montreroit la Providence veillant du haut des cieux sur les destinées de ce royaume, et attentive à opposer aux mauvais desseins de ses ennemis des obstacles qui les déconcertoient. Tel est l'aperçu du régne de Charles VII.

Ce prince avoit à-peu-près vingt ans quand il apprit la mort de son père. Il étoit en Auvergne, dans un petit château nommé Espalli, accompagné seulement de quelques seigneurs et gentilshommes. Ces derniers

prirent les habits dont ils se servoient dans les tournois, le menèrent à la chapelle, levèrent une bannière aux armes de France, le saluèrent et crièrent, *Vive le roi!* Ce fut toute la cérémonie de l'inauguration du monarque, auquel il restoit à peine le quart de son royaume, dans les parties situées au-delà de la Loire, relativement à Paris. Il consistoit dans la Touraine, le Bourbonnois, le Lyonnois, le Forez, l'Auvergne, le Dauphiné, une portion du Languedoc et de la Saintonge, quelques châteaux vers les Pyrénées, et quelques villes, en petit nombre, enclavées dans les parties au-delà de la Loire, qui, à cela près, étoient en totalité dans la puissance du duc de Bourgogne et des Anglois. Enfin le nouveau roi avoit encore le Berry et Bourges pour sa capitale, d'où il fut alors appelé, par dérision, *le roi de Bourges*. Peu de jours après la proclamation d'Espalli, il se fit couronner à Poitiers sans grande solennité. Dès ce moment cependant il y eut à Paris des mouvements en sa faveur; mais les auteurs furent découverts, et punis par la prison, l'exil ou la mort. Le duc de Bedford, régent du royaume pour le jeune Henri VI, et son tuteur, fit reconnoître celui-ci dans les villes de sa domination, fit sceller les actes en son nom, et exigea des serments individuels des moindres artisans, comme des plus grands seigneurs. Il s'appliqua ensuite à consolider la puissance de son pupille par des alliances et un bon plan de guerre.

1422.

Le duc de Bretagne, déclaré à la vérité pour les Anglois, chanceloit néanmoins dans son attachement. Il avoit un frère nommé le comte de Richemont, très puissant sur son esprit et ouvertement dévoué à la maison de France, qui étoit prisonnier en Angleterre de- 1423.

puis la bataille d'Azincourt. Bedford crut s'assurer l'un
1423. et l'autre par la liberté du prisonnier et par un double mariage. Il procura à Richemont une sœur du duc de Bourgogne, Marguerite, veuve du dauphin Louis, et en obtint une autre pour lui-même. Ainsi il se rendoit maître de deux princes très importants. Par-là aussi il étoit tranquille sur les provinces en-deçà de la Loire, où il ne restoit au *petit roi* que quelques villes, que Bedford attaqua l'une après l'autre, afin de se délivrer par leur prise de toute inquiétude, quand il jugeroit à propos de porter ses armes au-delà du fleuve. Il réussit non seulement dans les siéges, mais encore dans les combats. Il s'empara de plusieurs villes, et eut, par lui ou par ses généraux, des avantages en différentes actions. On cite entre autres la victoire de Cravant, près d'Auxerre. Le comte de Buchan, Jean Stuart, connétable, et le maréchal de Severac, assiégeoient cette ville, petite, mais forte pour le temps. Salisbury pour les Anglois, Toulongeon et le comte de Ligny-Luxembourg pour les Bourguignons, vinrent à son secours. Il y eut sous ses murs une bataille sanglante, dont l'Anglois remporta tout l'honneur, et où il fit beaucoup de prisonniers, entre autres le connétable, qui, à peu de temps de là, fut échangé contre Toulongeon, maréchal de Bourgogne.

1424. Cet échec fut assez promptement réparé. Charles VII, outre les seigneurs et les peuples de ses provinces, qui lui montrèrent toujours un attachement inviolable, avoit des alliés fidèles et secourables. Les grands vassaux voisins des Pyrénées, les comtes de Foix et d'Armagnac, les Périgord, les Beaumont et autres sujets jusqu'alors peu soumis, se firent honneur de lui

amener de braves soldats, tirés la plupart d'Espagne. 1424
Philippe Marie, duc de Milan, envoya des Italiens. La noblesse d'Écosse, d'elle-même, et avant l'élargissement de Jacques II, son roi, retenu jusqu'à cette année prisonnier en Angleterre, accourut sous les ordres d'Archambaud de Douglas, beau-père du connétable, au secours de ses anciens amis. Mais tous ces renforts n'approchoient pas de ceux que le régent se procura par les levées qu'il fit en Angleterre, dans les états du duc de Bourgogne et dans les provinces assujetties à son pupille. De ces détachements de tant de nations, qui prenoient la France pour leur arène, se composèrent deux armées empressées de se joindre et de se combattre. Elles se rencontrèrent près de Verneuil, place qui donnoit aux royalistes un accès libre en Normandie et dans l'Ile-de-France.

Les royalistes venoient de s'en emparer; les Anglois se présentèrent pour la reprendre. Les capitaines françois les plus habiles étoient d'avis d'abandonner cette petite forteresse, plutôt que de risquer une bataille qui, s'ils étoient défaits, pouvoit enlever au roi sa dernière ressource. Ils remontroient que les malheurs de la France sous Philippe de Valois à Créci, sous Jean à Poitiers, sous Charles VI à Azincourt, n'étoient venus que de ces coups imprudemment hasardés. Ils proposoient de mettre dans Verneuil une bonne garnison et des munitions, et, pendant que l'Anglois se morfondroit à l'attaquer, d'aller prendre plusieurs places que Bedford avoit dégarnies pour fortifier son armée; mais Douglas, Buchan et d'autres Ecossois ses compagnons, auxiliaires comme lui de Charles, prétendirent que les capitaines françois ne se refusoient à la bataille que pour

1424. les garder plus long-temps auprès d'eux. Ils allèrent jusqu'à faire entendre qu'ils croyoient que les François avoient peur des Anglois. Un tel soupçon étoit plus qu'il n'en falloit pour faire tout risquer; et la bataille fut résolue. Il est à remarquer que les auteurs étrangers font ici changer de rôle aux François et aux Ecossois. Quoi qu'il en soit, comme à l'ordinaire, on se dispute à qui arrivera le plus tôt à l'ennemi; on attaque sans ordre, on se mêle. L'impétuosité françoise triomphe d'abord; mais les archers anglois, toujours couverts d'un retranchement portatif de pieux ferrés, percent de leurs flèches chevaux et cavaliers, qui se renversent les uns sur les autres, et foulent aux pieds les fantassins qui fuient. Le connétable est tué avec ses audacieux compatriotes. Il y eut peu de familles distinguées en France, de celles attachées au roi, qui n'eussent à regretter quelqu'un des leurs, ou resté sur le champ de bataille, ou fait prisonnier. Du nombre de ces derniers fut le duc d'Alençon, prince du sang, à la fleur de l'âge, destiné à une célébrité d'un autre genre. Depuis cette fatale journée, il n'arriva plus au roi que des nouvelles fâcheuses, la prise d'une ville, la défection d'une autre, la terreur chez ses partisans, la déroute successive dans ses bataillons. De quelque côté qu'il portât la vue, point d'espérance; mais il lui en vint tout-à-coup de ses propres ennemis.

1424-25. Jacqueline, comtesse de Hainaut et de Hollande, veuve du dauphin Jean, mort à Compiègne, avoit épousé en secondes noces Jean IV, duc de Brabant, son cousin-germain, et cousin-germain, comme elle, du duc de Bourgogne. Ce mariage avoit été muni de toutes les dispenses nécessaires, de celles même du

concile de Bâle. Mais bientôt Jacqueline, dégoûtée de son époux, pensa au moyen de s'en séparer. Le duc de Glocester, régent d'Angleterre, comme Bedford, son frère, l'étoit de France, lui offrit sa main. Elle l'accepta, fit casser son mariage par l'antipape Benoît XIII, et épousa le prince anglois, qui se prépara aussitôt à prendre possession des états de la princesse hollandoise. Comme régent d'Angleterre, et disposant à ce titre des forces de son neveu, il prit pour son expédition les troupes destinées à Bedford, arriva à Calais, et entra dans le Hainaut. Le duc Jean porta ses plaintes au duc de Bourgogne et de l'infidélité de son épouse et de l'invasion de ses états. Il étoit aimé dans son voisinage. Aux troupes que Philippe-le-Bon leva pour lui se joignirent beaucoup de chevaliers picards. On vit même dans son armée un corps de royalistes commandé par Xaintrailles, du consentement du duc de Bourgogne, ce qui étonna et inquiéta le duc de Bedford. 1424-25

Cet événement fut avantageux à Charles VII, et parcequ'il lui fit connoître qu'on pouvoit espérer de gagner le duc de Bourgogne, le plus ferme appui des Anglois, et parcequ'en même temps il empêcha le régent de profiter de l'ascendant que lui donnoit la victoire de Verneuil. La nécessité de terminer ce différent entre le duc de Bourgogne et son frère le détermina à partir pour l'Angleterre. Ce fut un temps d'inaction pour son parti, et au contraire d'activité pour le roi. La noblesse d'Auvergne, du Bourbonnois, du Languedoc et d'autres provinces se mit en campagne. Charles vit arriver auprès de lui cinq ou six cents chevaliers et leur suite, outre dix ou douze mille arbalétriers qu'ils avoient levés dans leurs pays. Le monarque, encouragé par les 1425.

1425. offres et les promesses de ces braves, les plaça sur ses frontières, dans les villes et châteaux les plus exposés, d'où ils fatiguoient l'ennemi. Le voyage de Bedford donna aussi à Charles la facilité de travailler plus efficacement à une négociation importante qu'il avoit en vue.

Quoiqu'on eût des espérances d'amener le duc de Bourgogne à une conciliation, le conseil du roi crut qu'il n'étoit pas encore temps de lui faire des propositions directes. On jugea plus prudent de s'adresser d'abord au duc de Bretagne, qui étoit très lié avec Philippe-le-Bon. C'étoit Jean VI, dit aussi *le Sage* ou *le Bon*, ainsi que le duc de Bourgogne, et qui avoit comme lui une rancune personnelle contre Charles VII, mais moins vive à la vérité. Elle tenoit au soupçon qu'il avoit pu concevoir, que Charles encore dauphin n'eût coopéré à l'enlèvement que les fils de Jean de Penthièvre et de Marguerite de Clisson avoient tenté sur sa personne en 1420, ainsi qu'à la détention qui en avoit été la suite, et dont il n'avoit été délivré, après six mois des traitements les plus cruels, que par les efforts de toute la noblesse de Bretagne, soulevée contre les perfides. Il avoit été avéré que plusieurs des affidés du dauphin, et entre autres Louvet, un de ses ministres, avoient trempé dans le complot; et cette circonstance, jointe à divers blancs-seings du dauphin, dont ils avoient abusé, avoit formé contre lui une présomption défavorable. Le duc, il est vrai, en avoit depuis reconnu lui-même la fausseté, en sorte qu'on ne désespéra pas de parvenir à le gagner.

Le comte de Richemont, son frère, sans établissement utile dans son pays, et qu'on savoit choqué des

hauteurs des Anglois, pouvoit être tenté par l'offre d'une dignité et de biens considérables en France; on eut l'inconcevable maladresse de charger le président Louvet d'aller en faire les propositions. Il partit hardiment pour la Bretagne; mais il en fut chassé avec mépris, sans qu'on eût voulu l'entendre; heureux même de n'avoir pas été arrêté comme ennemi du prince. 1425.

La négociation fut renouée par la douairière de Sicile, qui étoit bien dans les deux cours. Elle avoit à faire une offre flatteuse; savoir, l'épée de connétable pour le comte de Richemont, des terres et des pensions. Jean-le-Sage se fit un peu prier pour une chose qu'il desiroit fort, et consentit enfin que son frère partît pour la cour de France, où se traiteroient les accessoires de l'accord dont le fond étoit agréé. Pour assurance que Richemont auroit la liberté de revenir quand il voudroit, le duc demanda deux seigneurs et quatre villes en otage. Charles accorda tout, et eut à Angers, où il s'étoit avancé, la satisfaction de recevoir le comte de Richemont, accompagné des seigneurs les plus distingués de la Bretagne.

Arrivé à la cour, le comte fit au roi une proposition qui l'étonna d'abord; c'étoit qu'avant d'accepter l'épée de connétable il pût en conférer avec les ducs de Bourgogne et de Savoie. Richemont fit entendre que cette démarche ne pouvoit qu'être avantageuse au roi, parceque le consentement du duc de Bourgogne, qui paroissoit indubitable, seroit, dans la circonstance, comme un engagement à se rapprocher de lui et à s'éloigner des Anglois; que d'ailleurs le duc son frère avoit besoin de l'acquiescement du duc de Bourgogne pour ne pas rester exposé sans défenseur au ressenti-

1425. ment de Bedford, si, apprenant sa défection, il venoit à l'attaquer; qu'à l'égard du duc de Savoie, sa prudence lui donnant un grand crédit auprès du duc de Bourgogne, ce seroit une bonne avance pour le traité à faire avec Philippe-le-Bon que d'avoir déja, par une confidence amicale, gagné l'homme qu'il estimoit. « Partez « donc, lui dit le roi, et réussissez. »

Il revint en effet content des princes qu'il avoit visités, et remplit Charles de joie par cette bonne nouvelle; mais il lui donna en même temps un sujet de chagrin, en lui apprenant ce qu'il n'avoit pas voulu lui découvrir avant que de s'être acquis par un service le droit d'annoncer une chose déplaisante. C'étoit une réquisition, au nom du duc de Bretagne, d'éloigner ceux qui l'avoient engagé contre lui à la protection des Penthièvres, demande qui portoit directement sur le président Louvet; puis, au nom du duc de Bourgogne, de chasser aussi d'auprès de lui ceux qu'on croyoit complices du meurtre de Jean-sans-Peur, son père: entre autres Tannegui du Châtel. Ce ne fut pas sans peine que le roi promit d'acquiescer aux desirs des ducs. Richemont en reçut la parole, et en même temps l'épée de connétable, avec les provisions et revenus qu'on y attacha. Il partit ensuite et alla en Bretagne lever des troupes pour le service du monarque, mais avec la précaution de laisser auprès de lui des personnes chargées de presser l'exécution des promesses.

Charles VII, naturellement franc et loyal, mais né dans les troubles, élevé au milieu des factions, souvent exposé aux manœuvres de l'ambition et aux ruses de la mauvaise foi, étoit devenu défiant. Sa triste expérience le tenoit dans un état continuel d'alarmes, sur-tout à

l'égard des grands seigneurs et de ses proches, desquels lui étoient venus, ainsi qu'à son père et à son grand-père, les chagrins les plus inquiétants; aussi, dès qu'il croyoit avoir rencontré des ministres habiles et fidèles, il s'abandonnoit à eux sans réserve; c'étoit pour lui une vraie béatitude de se décharger sur eux du fardeau du pouvoir, et, en cette occasion, il éprouvoit une anxiété douloureuse de se voir obligé, par les demandes impérieuses des deux ducs, à reprendre le timon des affaires. 1425.

Le président Louvet, son principal ministre, s'étoit affermi à la cour, de manière à n'être pas facilement ébranlé. Il avoit marié deux filles, l'une au sire de Joyeuse, l'autre au célèbre Dunois, dont la réputation de fidélité et de bravoure est venue jusqu'à nous. Les amis que le crédit du président lui avoit faits se réunirent pour empêcher qu'il ne fût congédié; mais le connétable pressoit par lettres, et se mettoit en chemin, dans l'intention de terminer par sa présence l'indécision du monarque. Il revenoit accompagné d'un corps nombreux de noblesse, qu'il avoit bien pénétré de l'importance qu'il y avoit, pour le rétablissement du trône presque renversé, à ne pas désobliger les ducs de Bretagne et de Bourgogne. A mesure que Richemont avançoit, le monarque sembloit le fuir. Il se laissa cependant joindre à Bourges.

Pendant qu'on épioit pour ainsi dire à la cour comment cette espèce de lutte se termineroit, Tannegui du Châtel se présente au roi. « Sire, lui dit-il, la réconciliation qu'on vous fait espérer avec le duc de Bourgogne est un avantage si desirable que tout doit céder à « cette considération. Pour moi, je suis résolu à faire le

1425. « sacrifice du plaisir et de l'honneur de demeurer au« près de vous; donnez-moi vos ordres et marquez-moi « où je dois me retirer. » Touché jusqu'aux larmes de la générosité de l'ancien prévôt de Paris, de ce fidéle serviteur qui l'avoit arraché presque nu à la fureur des factieux de la capitale, et l'avoit transporté à la Bastille, le roi l'embrassa avec effusion de tendresse, lui assigna pour retraite Beaucaire, avec le gouvernement de la ville, une garde d'honneur, et la continuation des appointements de prévôt de Paris. Après un pareil exemple, Louvet et trois ou quatre autres ministres compris dans la proscription ne pouvoient plus hésiter. Le président céda, mais de mauvaise grace; et, dans l'espérance de se faire rappeler, il mit à sa place Giac, homme peu considéré, qu'il pourroit éloigner dans une circonstance propice: Giac, époux de la femme qui avoit déterminé Jean-sans-Peur à l'entrevue de Montereau, et qui avoit assisté au meurtre dont il n'étoit pas moins soupçonné que Tannegui.

Le connétable ne fut pas fort content de l'échange. Cependant il travailla avec ardeur au rapprochement du duc de Bretagne, son frère, avec le roi, et il réussit. La réconciliation ne fut pas gratuite de la part du Breton. Il se fit donner l'administration des finances du pays entre Loire et Guienne, administration, sans doute, sans obligation de rendre compte; il exigea que Charles fit des démarches promptes et franches pour un accord avec le duc de Bourgogne; qu'il rappelât auprès de lui des seigneurs qu'il avoit éloignés, et qu'il renonçât absolument à la protection des Penthiévres. A ces conditions, qui furent agréées, le duc fit hommage du duché de Bretagne, et s'obligea à secourir le roi contre les An-

glois. Ce traité fut passé à Saumur, en présence des parties contractantes. Richemont ne s'y oublia pas. Entre autres avantages, il se fit assurer Montargis, Gien, Dun-le-Roi et Fontenay-le-Comte, comme dot de la veuve du dauphin Louis, qualifiée du titre de duchesse de Guienne, et fille du duc de Bourgogne, qu'il avoit épousée. 1425.

Le duc de Bedford n'ignora pas ce traité. Il étoit 1425-26.
resté huit mois en Angleterre, tant pour lever des troupes, que pour déterminer le duc de Glocester, son frère, à quelque satisfaction qui pût ramener le duc de Bourgogne, aliéné par le mariage de l'Anglois avec Jacqueline de Hainaut. Pendant le cours des hostilités que fit naître ce démêlé, Jacqueline fut livrée au duc de Bourgogne par les habitants de Mons. Mais à peine se réjouissoit-il de ce succès, qu'il apprit qu'elle s'étoit évadée. Il la poursuivit aussitôt en Hollande, battit ses troupes et celles du duc de Glocester, et força celui-ci de s'en rapporter à la décision du pape, qui prononça la nullité de son mariage. Le duc s'en consola en épousant sa maîtresse. A la mort du duc de Brabant, Philippe força la comtesse de le déclarer son héritier, et à prendre l'engagement de ne se marier désormais que de son consentement. Celle-ci ayant contrevenu à ce traité et épousé en secret François de Borselen, stathouder de Hollande, ce fut un nouveau motif pour le duc de lui déclarer la guerre. Il fit Borselen prisonnier, et ne le relâcha que moyennant l'abandon réel qui lui fut fait par Jacqueline de ses états de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise. Par-là Philippe devenoit un des plus puissants princes de l'Europe. Malgré les avantages qu'il tira de cette querelle, il se souvint tou-

1425-26. jours de la hauteur que le duc de Glocester y avoit mise, et eut peu d'obligation au duc de Bedford des démarches qu'il avoit faites pour réparer les torts de son frère. Le régent de France revint avec des troupes qu'il envoya contre la Bretagne, sous le commandement du comte de Warwick (1), l'un des meilleurs généraux de l'Angleterre.

1426-27. Ce général prit Pontorson et fit fortifier St.-James-de-Beuvron, d'où il envoyoit ravager les frontières de la Normandie. Le connétable reprit Pontorson et attaqua St.-James. Le siége tira en longueur. Son armée, déja peu nombreuse, s'affoiblit encore par la désertion, faute de paye. Il demanda de l'argent au chancelier de Bretagne, qui étoit chargé de la collecte des provinces entre Loire et Guienne, abandonnée au duc; mais les fonds rentroient médiocrement dans cette caisse, qui se trouvoit vide. Richemont s'adressa à Giac. Ce nouveau ministre, placé par Louvet, saisit cette occasion de mortifier l'ennemi de son bienfaiteur, donna des paroles, mais point d'argent. Le connétable, désespéré de se voir exposé à un affront dans sa première expédition, brusqua un assaut, et fut repoussé avec grande perte. Aussitôt murmures à la cour, propos malins et

(1) Il ne faut pas confondre ce comte de Warwick (Richard Beauchamp), qui fut quelque temps régent de France, après les ducs de Bedford et d'Yorck, avec le fameux comte de Warwick (Richard Nevil) dit *le Faiseur de Rois*. Ce dernier, qui fit ses premières armes en France en 1431, étoit gendre du premier; il étoit petit-fils de Ralph ou Rodolphe Nevil, comte de Westmoreland, et de Jeanne de Beaufort, fille légitimée du duc de Lancastre, Jean de Gand, et par conséquent cousin issu de germain des rois Henri VI de Lancastre et Édouard IV d'Yorck, qu'il détrôna tour-à-tour, et de Richard III, frère d'Édouard IV, et successeur d'Édouard V, son neveu.

injurieux contre ce général, qu'on représente au roi comme un avantageux, plein de morgue et sans talents, capable de sacrifier à sa vanité les plus précieux intérêts de la France. Ces discours ne furent pas ignorés de Richemont, qui se promit de se venger. 1426-27.

Il appuya, auprès du roi, Georges sire de La Trémouille, qu'il vouloit substituer à Giac. Ce protégé de Richemont étoit fils de Guy de La Trémouille, grand-chambellan de Bourgogne, l'un de ces prisonniers, en petit nombre, qui avoient échappé au désastre de Nicopolis. Il convoitoit non seulement la place, mais la femme du ministre, cette dangereuse sirène qu'on croit avoir amené Jean-sans-Peur dans le piége de Montereau, et qu'on soupçonne aussi de n'avoir pas été indifrente à Charles VII. Il y eut une altercation entre Giac et La Trémouille devant le roi. Le monarque donna droit au favori en place contre l'aspirant à la faveur. Celui-ci se permit des démonstrations insultantes, et le roi le chassa de sa présence. Les intrigues parurent alors s'assoupir; mais la vengeance veilloit. La cour de Charles étoit fort ambulante. Elle vint à Issoudun. Giac y avoit suivi le roi, et demeuroit près de lui dans le château. Richemont et La Trémouille s'y transportent au point du jour, bien escortés, vont droit à l'appartement du ministre, font briser la porte à coups de hache, le surprennent dans son lit. Sans lui laisser le temps de s'habiller, on le fait partir pour Bourges, et de là on le transfère au château de Dun-le-Roi. Il s'y trouve un tribunal prêt à le juger. Après de courtes formalités, il est condamné, lié dans un sac et jeté dans la rivière. 1427.

Giac étoit jalousé et haï. Le roi se montra presque seul fâché de sa mort. Le connétable ne chercha pas à

1427. l'apaiser; persuadé que Charles s'en consoleroit de lui-même, il affecta de ne pas plus s'en occuper que de la chose la plus indifférente; il alla se mettre à la tête des troupes, et prit quelques châteaux en Anjou. En revenant à la cour, il trouva à la place de Giac un gentilhomme d'Auvergne, nommé Le Camus de Beaulieu. L'Auvergnat ne lui plaisoit pas : il le fit assassiner. Charles VII n'avoit que vingt-quatre à vingt-cinq ans. Des attentats si insolents, qu'il pouvoit supposer n'être que le prélude de plus dangereux qu'on méditoit contre sa liberté ou sa vie, le tenoient dans une pénible anxiété. « Enfin, dit le roi à son despote, qui donc voulez-vous « me donner pour ministre? — Prenez La Trémouille, « dit Richemont. — Vous ne le connoissez pas, répondit « le roi, et vous vous en repentirez. » Sans faire cas de cette observation, le connétable installa son protégé surintendant des finances et chef du conseil, et lui fit épouser la veuve de Giac.

Vers ce temps les Anglois essuyèrent un échec mortifiant devant Montargis, et de cette époque leur fortune commença à décliner. Le courage et l'intelligence des habitants prolongeoit depuis trois mois le siége que le comte de Warwick avoit mis devant cette ville, lorsque les vivres commencèrent à leur manquer. Ils parvinrent à faire connoître au roi leur détresse, et sollicitèrent des secours et un convoi. Au refus du connétable, qui trouva l'expédition au-dessous de lui, le jeune comte de Dunois, âgé alors de vingt-quatre ans, en fut chargé. On lui donna seize cents hommes et La Hire. Chacun de leur côté ils essayent de forcer deux des quartiers ennemis, qui, séparés par des bras de rivières, étoient réunis par des ponts de communication. Le succès ré-

pond à leur audace, et les fuyards se pressoient vers le quartier de leur général, lorsque tout-à-coup une crue d'eau extraordinaire intercepte leur fuite, couvre ou emporte les ponts, submerge les quartiers, et place Warwick dans l'impossibilité de secourir les siens, qui pour la plupart sont noyés. Ce déluge inattendu étoit un nouvel expédient des assiégés, qui l'avoient procuré par la rupture des chaussées de divers étangs supérieurs. Le comte de Warwick s'estima heureux de pouvoir se retirer en bon ordre; et le siége fut levé, lorsque les espérances des François se bornoient à l'introduction d'un convoi. En reconnoissance de la valeur et de la fidélité des habitants, le roi leur accorda deux foires, les déchargea à perpétuité de la taille, voulut que leur ville portât le nom de Montargis-le-Franc, et lui donna pour armes les lettres initiales de ce nom, au milieu de l'écusson de France (1). 1427.

(1) Les habitants de Montargis se saisirent en cette occasion d'un drapeau aux armes de Warwick, extrêmement riche de broderie en or et en argent, qui a été conservé dans leur ville jusqu'à l'époque de la révolution. Tous les ans il reparoissoit au 5 septembre, jour où des actions de graces solennelles, des réjouissances et des évolutions militaires rappeloient la défaite des Anglois. En 1792, le vertige qui avoit saisi toute la France fit naître le scrupule de triompher de *la terre classique de la liberté:* ainsi nommoit-on l'Angleterre alors. Orléans, en conséquence, renversa la statue de la Pucelle, et Montargis brûla son drapeau. Six mois après, les deux nations étoient en guerre.

L'heureuse mémoire d'un amateur distingué de cette ville, M. R**, a reproduit ce monument dans un tableau allégorique de la levée du siége. Depuis, et de concert avec M. Girodet, son compatriote et son ami, il s'est empressé, pendant la démolition du château de la même ville, de dérober à l'oubli du temps les derniers vestiges de la somptuosité modeste de Charles V.

1427. Cependant La Trémouille attaquoit sourdement la prépondérance de Richemont. Il n'eut garde de heurter l'aversion du jeune monarque contre le connétable ; et, comme il craignoit lui-même l'ascendant et les brusqueries de cet homme hautain, il s'appliqua à le tenir éloigné, en l'envoyant à la tête des troupes, en des lieux où il n'eût pas des avantages dont il pût se glorifier ; bientôt il le força à demeurer tout-à-fait oisif. Pendant la nullité où il le retint, le duc de Bedford fit de rapides progrès en Bretagne, et réduisit le duc, frère de Richemont à signer le traité de Troyes, ce qu'il avoit éludé jusque-là, et à faire un traité, non seulement de paix, mais d'alliance avec les Anglois. Ce fut l'occasion de la délivrance du duc d'Alençon, fait prisonnier à Verneuil. Le duc de Bretagne, convoitant la ville de Fougères qui lui appartenoit, obtint des Anglois que le prince fût mis à rançon, et que le prix qu'il offrit de Fougères en fît partie. La défection du duc perdit le connétable à la cour, quoique son dévouement pour l'état le fît persister dans son attachement à la cause du monarque. Les égards qu'on y avoit pour lui, la patience avec laquelle on y souffroit ses hauteurs, n'étoient que l'effet des avantages que l'on tiroit de l'union de son frère avec la France. Depuis le traité que celui-ci avoit été forcé de conclure avec le duc de Bedford, La Trémouille commença à moins ménager Richemont. Il envenima même la haine du roi, qui, à l'instigation de son ministre, consentit qu'on cessât de payer au connétable ses appointements et ses pensions.

Le gant jeté par ces provocations à un homme sourcilleux fut relevé. Le connétable s'adjoignit les comtes

de Clermont et de la Marche (1), princes du sang, et d'autres seigneurs mécontents comme lui du gouvernement, ou plutôt fâchés de n'y avoir pas la principale part. Ils se donnèrent rendez-vous à Châtellerault, pour convenir des mesures qu'ils prendroient contre le ministre ; ils devoient s'y trouver en armes. Par sa naissance et ses talents, La Trémouille étoit un autre homme que Giac et Beaulieu. Il avoit aussi des princes et des seigneurs pour lui, et de plus le nom du roi. Charles fit passer des ordres à Châtellerault pour qu'on eût à fermer les portes aux mécontents. Ils écrivirent pour avoir la permission d'aller porter leurs plaintes au pied du trône. On leur répondit fermement qu'ils commençassent par désarmer. Au lieu d'obéir, ils surprirent la ville de Bourges; mais les royalistes se retranchèrent dans le château. Charles vint au secours des siens. Dans la circonstance où se trouvoit le royaume, c'en étoit fait de l'état si on en fût venu aux mains. Des conférences s'ouvrirent entre les assiégés et les assiégeants, tous parents et amis, tous unis par un grand intérêt, et divisés seulement par des minuties. L'accord ne tarda pas à être rétabli entre eux. A l'aide de quelques concessions pécuniaires et territoriales, faites à ceux qui

1427.

(1) Jacques de Bourbon, comte de la Marche, étoit frère aîné du comte de Vendôme et du prince de Carency, et roi de Naples, par son mariage avec Jeanne II ou Jeannelle, fille de Charles de Duras. Les désagréments que la conduite déréglée de sa femme lui occasionèrent le firent renoncer à son royaume. Il revint en France à la mort de Charles VI, et, douze ou treize ans après, il se fit cordelier à Besançon. Il ne laissa qu'une fille : bru du connétable d'Armagnac, massacré en 1418, elle fut mère de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, décapité aux Halles en 1471.

s'étoient dits armés uniquement pour le bien public, la
1427. paix fut signée; mais La Trémouille obtint d'en exclure le connétable, qui fut obligé de se retirer à Parthenay.

Pendant ces brouilleries, François et Anglois n'en combattoient pas avec moins d'ardeur dans les endroits où ils pouvoient se rencontrer. Les habitants du Mans s'étoient débarrassés des Anglois, et les avoient relégués dans une tour: Talbot, général célébre, rétablit ses compatriotes dans la cité, et s'empara de Laval. D'un autre côté, Tournay se déclara pour le roi, et la Charité-sur-Loire tomba entre les mains des Anglois. Par la distance des lieux où se portoient les efforts de la guerre, on peut voir combien les troupes ennemies étoient mêlées, et juger combien les contrées intermédiaires souffroient de leur passage. D'ailleurs les pertes et les succès ne terminoient rien. Ce qu'on perdoit d'un côté, on le recouvroit de l'autre; c'étoit toujours à recommencer. Las de ces vicissitudes, le duc de Bedford projetant de frapper un grand coup, et un coup qui seroit décisif, se détermina à passer enfin la Loire, et à aller, au-delà de ce fleuve, conquérir le pays d'où Charles tiroit ses principales forces.

1428. Orléans étoit la ville qui convenoit le mieux aux Anglois pour le passage et pour la retraite, en cas de fâcheux événements quand ils seroient au-delà de cette rivière. Bedford la fit assiéger par Montagu, comte de Salisbury, qui venoit de lui amener d'Angleterre un puissant secours. La ville n'étoit ni assez fortifiée, ni suffisamment garnie de gens de guerre; mais elle avoit pour ressource préférable à la solidité des remparts et aux phalanges nombreuses la valeur de ses habitants et leur inébranlable fidélité pour le souverain légitime.

Gaucourt y commandoit, et Xaintrailles, La Fayette, 1428.
Graville et autres braves qui s'étoient jetés dans la place, inspiroient aux moindres soldats toute l'ardeur qui les animoit.

Salisbury plaça son camp du côté de la Sologne, afin d'attaquer directement le pont, dont la prise devoit entraîner celle de la ville. C'étoit sur la fin de l'automne. Les bourgeois fortifient à la hâte un petit château qui le couvroit, et qui étoit flanqué de tourelles délabrées. L'Anglois foudroie château, tourelles, murailles avec une nombreuse artillerie, creuse des mines, livre des assauts, présente l'escalade. Les habitants, guidés par les capitaines arrivés à leur secours, s'enfoncent dans les mines, y combattent corps à corps, comblent les travaux, renversent et brisent les échelles, font rouler des pierres énormes sur les assaillants, lancent sur eux des feux, et les inondent d'eau bouillante. Les femmes fournissent l'eau et les feux d'artifice, amènent les pierres, présentent les rafraîchissements, pansent les blessés sur la brèche, et les emportent. On en vit même combattre, la pique à la main, dans les premiers rangs. Il y eut, dès le commencement du siége, plusieurs assauts semblables. Les Anglois y perdoient à la vérité beaucoup de monde, mais ils avançoient, et leurs progrès, quoique lents, leur promettoient à la fin la victoire, lorsqu'ils furent arrêtés par une foule de braves que le roi de Bourges envoya au secours des assiégés. L'histoire compte entre les plus distingués Dunois, La Hire et Chabanne, qui menoient huit cents hommes d'armes.

D'attaqués qu'étoient les Orléanois ils devinrent assaillants. Ils hasardoient de fréquentes sorties pour

1428. faire entrer des vivres. C'étoit de tous les besoins le plus pressant, parceque la ville s'étant trouvée mal pourvue dès le commencement, l'accroissement des troupes qui arrivoient successivement faisoit craindre la famine. Les Anglois, instruits de cette détresse, tournèrent le siége en blocus. Ils s'éloignèrent à petite distance, et enveloppèrent la ville de tranchées soutenues de redoutes, pour fermer le passage aux convois. Le roi, venu à Chinon pour veiller de plus près aux besoins des assiégés, en fit cependant pénétrer un, qu'il se préparoit à faire suivre d'un autre, lorsqu'il apprit que les Anglois, ne pouvant tirer des vivres d'un pays ruiné, en faisoient venir de Paris sous escorte.

1429. Prévenus de ce dessein, les assiégés d'Orléans, et un corps de troupes qui voltigeoient au-dehors, sous le commandement du comte de Clermont, se donnent rendez-vous sur le chemin du convoi. Dunois et ses compagnons passent à travers les lignes formées par les Anglois, et, réunis à Clermont, ils se trouvent environ quatre mille hommes près de Rouvrai-St.-Denys, petite ville de Beauce. Le convoi paroît. L'escorte n'étoit que de deux mille cinq cents hommes. Elle se range derrière ses chariots. L'artillerie des François les fait voler en éclats. Il ne falloit pas d'autre genre d'attaque pour vaincre sans coup férir; mais l'impétuosité écossoise, qui avoit déja fait perdre la bataille de Verneuil, où le connétable Jean Stuard, comte de Buchan, paya sa témérité de sa vie, fut également funeste dans cette circonstance. Le connétable d'Écosse, Jean Stuart Durnley, et Guillaume, son frère, neveux du premier roi d'Écosse de leur maison, se jettent, à la tête de leur

corps, dans la brèche faite par le canon. Clermont est obligé de faire cesser son feu, de peur de tirer sur les siens. Les Anglois, déja en désordre, reprennent courage. Pendant que les François se précipitent tumultuairement dans les retranchements, pour raffermir les Écossois qui se troubloient, les archers de l'escorte, montés sur leurs chariots, dirigent sûrement leurs traits contre cette troupe amoncelée. Hommes et chevaux serrés, percés comme à Verneuil, ont le même sort. Tous fuient. Dunois et ses compagnons, non moins braves, sont entraînés comme les autres. On nomma cette déroute *la journée des harengs*, parceque, comme on étoit dans le carême, le convoi étoit composé en grande partie de cette provision. Il resta à-peu-près cinq ou six cents, tant François qu'Écossois, sur le champ de bataille; perte peu considérable, si on la compare à ses effets, c'est-à-dire au découragement que cette déroute jeta dans le parti royaliste. 1429.

A la nouvelle de cette défaite, le conseil s'assembla en présence du roi. On y délibéra s'il n'étoit pas à propos qu'il abandonnât non seulement l'Orléanois, mais le Berry et la Touraine, et se retirât à l'extrémité du royaume pour y rassembler des forces et revenir défendre l'Auvergne, le Languedoc, le Dauphiné et les autres contrées méridionales, auxquelles il se borneroit pour le moment. On dit que Charles inclinoit à cette résolution, et qu'il n'en fut détourné que par la reine, et, selon d'autres, par Agnès Sorel, sa maîtresse. Du moins cette opinion s'est conservée dans la maison royale, puisqu'on attribue à François I les vers suivants, qu'il composa en voyant un portrait d'Agnès:

1429. Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer,
Clause nonain, ou bien dévot hermite.

La pusillanime hésitation du conseil venoit principalement des dispositions qui se manifestoient à Orléans. En vain Dunois et ses compagnons, qui y étoient rentrés après le combat de Rouvrai, tâchoient de rassurer les habitants par les promesses d'un prompt secours: les Anglois, quoique repoussés par des sorties fréquentes, avançoient toujours, renforçoient leur circonvallation, et la hideuse famine commençoit à se montrer aux Orléanois avec toutes ses horreurs. Le souvenir du traitement fait aux habitants de Calais et de Harfleur, dépouillés de leurs biens et chassés de leurs foyers par l'impitoyable Anglois, faisoit frémir les Orléanois, que la mort n'avoit pas effrayés sur la brèche et dans les combats. Le desir de se soustraire à ce terrible sort leur fit imaginer un moyen de se conserver à la France, sans craindre le ressentiment des Anglois.

Le duc d'Orléans, leur seigneur, étoit retenu prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt. Ses vassaux firent dire au duc de Bourgogne qu'il seroit digne de sa générosité d'empêcher qu'un prince, son parent, outre sa liberté, perdît encore ses biens. Pour détourner ce malheur, ils prièrent le duc de recevoir leur ville, l'Orléanois et les autres biens de leur seigneur en otage, jusqu'à ce qu'il fût délivré. La proposition plut à Philippe. Il alla lui-même à Paris la communiquer au duc de Bedford. Le régent, que la prospérité commençoit à aveugler, ne sut pas se contraindre en cette occasion, et répondit imprudemment, par une

phrase devenue proverbe: « qu'il n'étoit pas homme à « battre les buissons, pour laisser prendre aux autres « les oiseaux. » Cette réponse, accompagnée de quelques brusqueries, piqua le duc. Il rappela les troupes qu'il avoit dans l'armée angloise. Les seigneurs champenois, picards et bourguignons obéirent à son appel, et leur départ causa au régent une grande diminution de forces, dans un moment où il n'auroit pas eu trop de toutes celles qui l'abandonnoient pour soutenir les efforts du secours merveilleux qui arrivoit au roi. 1429.

Racontons cet événement, comme si à chaque action nous ne devions ni être étonnés, ni le paroître. A Domremy, village près de Vaucouleurs, en Champagne, sur la frontière de la Lorraine, paroît une fille de dix-sept ans, nommée Jeanne d'Arc, élevée dans une auberge, ou chez son père, jardinier. Elle se présente vers la fin de février, au seigneur de Baudricourt, gouverneur de cette ville, et lui parle en ces termes : « Ca-« pitaine messire, sachez que Dieu, depuis aucun temps « en çà, m'a plusieurs fois fait à savoir et commandé « que j'allasse vers le gentil dauphin, qui doit être et est « vrai roi de France, et qu'il me baillât des gens d'ar-« mes, et que je leverois le siége d'Orléans, et le mène-« rois sacrer à Reims. » Baudricourt la regarde comme une folle et la renvoie. Rebutée par le gouverneur, elle ne se lasse pas; elle revient une autre fois, et lui dit : « Au nom de Dieu, vous mettez trop à m'envoyer; car « aujourd'hui le gentil dauphin a eu près d'Orléans un « assez grand dommage, et sera-t-il taillé de l'avoir en-« core plus grand si ne m'envoyez bientôt vers lui. » C'étoit le jour même du malheureux combat de Rouvrai, livré à cent lieues de là, qu'elle parloit ainsi. Quand

1429. Baudricourt en apprit la nouvelle plusieurs jours après, frappé de la singularité de cette annonce, et toujours tourmenté par les instances de la jeune fille, il dit à la Pucelle (c'est le nom qui depuis est devenu propre à l'héroïne) : « Va donc et advienne tout ce qu'il pourra. » Ceci fait allusion à la crainte qu'il avoit eue de se donner un ridicule en cédant au desir d'une espéce d'inspirée, qui lui parloit de visions et de conversations avec sainte Catherine et saint Michel.

Accompagnée de deux de ses frères, il la met sous la conduite de deux graves gentilshommes. Ils hésitoient à se charger de cette commission, parceque le voyage étoit long et devoit se faire à travers un pays infesté de partis, tant amis qu'ennemis, également à craindre dans un temps d'anarchie et de brigandage. Elle leur montre une fermeté qui les remplit de confiance, et leur promet toute sûreté pour la route. En effet, ils parcourent plusieurs provinces comme en pleine paix, sans rencontrer aucunes troupes ; arrivés à Chinon où étoit le roi, ils lui font parvenir la lettre de Baudricourt. La même crainte du ridicule, qui avoit fait différer le gouverneur de donner satisfaction à la Pucelle, fait aussi retarder l'audience du roi. Néanmoins, après des débats dans le conseil à ce sujet, elle est admise.

Charles avoit ce jour-là un habit fort simple, et se trouvoit confondu dans la foule des courtisans. Elle va droit à lui sans hésiter, lui expose l'objet de son voyage, sans être plus déconcertée que si elle ne paroissoit pas pour la première fois dans une assemblée si étrangère à ses habitudes. Ses visions, ses révélations reviennent dans la conversation, mais mêlées à un enthousiasme si noble, à des réponses si sages, si raisonnables et

quelquefois si sublimes, que le roi ne sait quel jugement en porter. Pour fixer ses incertitudes, elle propose de lui dire en particulier un fait qui n'est connu que de lui seul. Il accepte l'épreuve, prend avec lui son confesseur et quatre seigneurs pour témoins de la confidence. La Pucelle parle, Charles l'écoute, et assure, avec serment, que le fait est vrai, et n'a jamais été su que de Dieu et de lui. Néanmoins, quoique convaincu par-là de la foi qu'il doit ajouter à ses paroles et à ses promesses, il l'envoie à Poitiers, par-devant le parlement, à l'effet de le consulter sur l'opinion à prendre touchant ses révélations. Ce voyage ne plaisoit pas à la Pucelle, elle prévoyoit qu'elle y seroit tourmentée de questions. A la vérité, on ne les lui épargna pas. On y ajouta des demandes indiscrétes, par exemple, de miracles. « Je ne suis pas venue, répondit-elle, pour faire « des signes, mais conduisez-moi à Orléans, et je vous « donnerai des signes certains de ma mission. » Comme elle parloit toujours de combats à livrer aux ennemis : « Qu'est-t-il besoin d'armées et de bataille? lui dit quel- « qu'un; Dieu ne peut-il pas sans cela sauver la « France? » Elle répondit, d'un ton de modestie : « Les « gens d'armes combattront en mon Dieu, et le Sei- « gneur donnera la victoire. » Ceux qui étoient chargés de l'examiner alloient la voir d'abord comme visionnaire, et la quittoient convaincus de sa sagesse, et édifiés de sa piété. 1429.

Quand elle revint de Poitiers à Chinon, le roi la reçut avec les plus grands honneurs. Il lui fit faire une armure compléte, excepté l'épée, qu'elle envoya chercher à Sainte-Catherine-de-Fierbois, dans le tombeau d'un vieux chevalier, où on la trouva comme elle l'avoit dé-

1429. signée, sans l'avoir jamais vue. Le monarque lui donna des conseillers, des pages, un chapelain, un intendant; enfin tout l'équipage d'un chef de guerre. Elle en prit aussitôt le rang et l'autorité. On préparoit alors à Blois un convoi pour Orléans. Jeanne se met à la tête de l'escorte, fait chasser de son armée les filles de joie qui étoient en grand nombre, et contient les Anglois pendant qu'on déchargeoit les bateaux à Orléans. Elle y entre pour satisfaire l'empressement que les assiégés avoient de la voir, et pour faciliter l'entrée d'un second approvisionnement; puis elle s'établit entre la circonvallation des Anglois et la ville, à l'effet d'en faire lever le siége, suivant sa promesse.

Tout ce qui s'y passa se fit en son nom et sous son commandement. Jusqu'alors on n'avoit pas osé insulter les bastides ou petits forts qui appuyoient la circonvallation des Anglois. Quelques jeunes seigneurs, emportés par leur ardeur, en attaquent une en plein midi sans s'être concertés avec elle, et sont repoussés. Elle s'étoit retirée pour se reposer. Le bruit de la déroute l'éveille. Elle s'arme, vole au lieu du combat, arrête les fuyards. Sa présence ranime leur courage et le fort est emporté. Elle vouloit profiter de l'ardeur des troupes pour en escalader une seconde; les autres chefs ne furent pas de son avis pour le moment; mais, quelques jours après, elle revient à la charge contre une des principales bastides. Au fort de l'assaut une terreur panique saisit les soldats. Ils abandonnèrent l'attaque. Elle les ramène, plante elle-même son étendard sur la brèche; les Anglois en sont repoussés, et les François y entrent en foule et se mettent à piller. De peur que, revenue de son premier étourdissement, la garnison ennemie ne se

rallie, et, trouvant les assaillants en désordre, ne reprenne le fort, Jeanne y fait mettre le feu, et, attentive à tout, quoique blessée au pied par une chausse trappe, avant que de se retirer elle place elle-même les troupes dans des postes qui les rapprochoient des boulevarts que les Anglois avoient élevés du côté de la Sologne à la tête du pont. 1429.

Il étoit très important, mais très difficile de les en chasser; Jeanne fait décider cette entreprise selon le vœu des Orléanois, et malgré les craintes manifestées de plusieurs généraux. Le jour marqué elle entend la messe de grand matin, communie, sort de la ville, traverse la circonvallation et marche fièrement à l'assaut du boulevart qui couvroit le dernier fort de l'ennemi. Blessée au cou au commencement de l'action par une flèche, elle l'arrache elle-même, se fait panser légèrement, reparoît au moment où la confiance des troupes commençoit à diminuer, la ranime, emporte le fort, et, faisant jeter quelques poutres sur le pont que les Orléanois avoient rompu eux-mêmes pour empêcher les Anglois de pénétrer dans la ville, elle rentre triomphante dans Orléans, aux acclamations des habitants qu'elle venoit de délivrer. En effet, après cet échec, les Anglois sentirent qu'ils n'avoient plus rien à espérer du siége, et ils le levèrent. La blessure de la Pucelle ne fut pas trouvée dangereuse, et ne l'empêcha pas de courir à de nouveaux exploits.

Elle conseilla au roi de commencer par prendre toutes les petites villes qui entouroient Orléans, afin de pouvoir entreprendre, sans inquiétude, le voyage de Reims, qui étoit son but, et dont elle ne cessoit de représenter la nécessité. On tenoit de fréquents conseils à ce sujet,

1429. et les avis étoient fort partagés. « Gentil dauphin, disoit-
« elle au monarque en embrassant ses genoux, ne
« tenez plus tant de conseils inutiles; mais ne songez
« qu'à vous rendre à Reims, pour y recevoir la cou-
« ronne. »

Le duc d'Alençon, Dunois, La Hire, et d'autres guerriers admirateurs de son courage et de sa vertu, veilloient sur elle dans les combats. Elle courut un grand danger au siége de Gergeau. On la voyoit sur le dernier degré de l'échelle, faisant flotter son étendard. Une flèche le déchire, une pierre l'atteint elle-même à la tête. Son casque rompt la violence du coup; mais elle roule au pied des murailles. En se relevant elle s'écrie: « Amis! amis! sus! sus! notre Seigneur a condamné les « Anglois. Ils sont à nous. Bon courage! » Et elle emporte la ville. Celle de Baugenci se rendit avant l'attaque. Les Anglois s'étoient réfugiés dans le château, où ils tinrent quelque temps, mais enfin ils capitulèrent.

Pendant le siége, on apprit que le connétable, honteux et las de son inaction, approchoit avec douze cents hommes levés en Bretagne, pour coopérer aux travaux et aux triomphes de l'armée royale. Le roi lui fit porter la défense de passer outre; mais le connétable, sans s'y arrêter, ayant continué sa marche, Charles donna ordre au duc d'Alençon de ne le pas recevoir. Jeanne, en conséquence, opinoit à le charger. La Hire et les autres généraux se hâtèrent d'interposer leur médiation, et leurs instances auprès du roi prévalurent enfin sur l'obstination de La Trémouille. Lorsque après la réunion Jeanne et Richemont se rencontrèrent: « Jeanne, lui dit le connétable, on m'a dit que

« vous me voulez combattre. Je ne sais qui vous êtes, 1429.
« ni de par qui vous venez; si c'est de par Dieu ou de « par le diable. Si vous êtes de par Dieu, je ne vous « crains pas; car Dieu connoît mon intention comme « la vôtre. Si vous êtes de par le diable, je vous crains « encore moins. » Jeanne, dont un sentiment profond de fidélité pour le roi étoit le mobile de toutes ses actions, convaincue de ceux du connétable, l'assura de son dévouement dans toutes les occasions.

Le duc de Bedford avoit ramassé avec hâte un renfort de six mille hommes qu'il envoyoit à Talbot, demeuré dans les environs d'Orléans avec les débris de l'armée angloise. Leur jonction se fit à Patai-en-Beauce; mais le connétable étoit sur leurs pas. On consulta Jeanne sur ce qu'il y avoit à faire : « Il faut combattre « les Anglois, répondit-elle, fussent-ils pendus aux « nues, et se munir de bons éperons pour les pour« suivre. » Sur sa parole, les François ne doutent plus de la victoire, et les Anglois sont mis en fuite. Le brave Talbot, qui les commandoit, fut fait prisonnier par Xaintrailles, et relâché sans rançon sur ses instances; procédé généreux dont deux ans après Talbot trouva l'occasion de s'acquitter envers lui et de la même manière. Dans cette journée, les Anglois et les François changèrent de rôle. Les premiers, qui avoient coutume de se présenter avec l'air d'assurance que donne l'habitude du succès, se montrèrent hésitants, déconcertés : leur fuite commença presque aussitôt que l'attaque; tandis que les François, jusqu'alors timides et irrésolus, chargèrent avec une intrépidité qui tenoit de l'enthousiasme.

Ce sentiment énergique étoit devenu celui de toute

1429. la nation, à l'exception du roi, qui sembloit ne pas le partager. Cette inertie, l'inertie d'un prince de près de trente ans, et dans de pareilles circonstances, a droit d'étonner. On donne à son indolence, pour principe, l'intérêt des favoris qui l'obsédoient. Plus sûrs de conserver leur crédit dans la mollesse de la cour que dans l'activité de la guerre, ils le retenoient loin des armées, sous le spécieux prétexte qu'exposer sa personne ce seroit hasarder le salut de l'état, qui dépendoit de sa conservation. Ils l'enchaînoient par les plaisirs. Charles y étoit assez porté de lui-même. On rapporte que, dans un de ces moments critiques qui réclamoient les plus graves réflexions, il fit appeler La Hire. C'étoit pour lui communiquer le plan d'une fête qu'il vouloit donner. « Qu'en pensez-vous? demanda-t-il au jeune guer- « rier. — Je pense[1], répondit celui-ci, qu'on ne peut « perdre un royaume plus gaiement. »

Que ce soit sensibilité pour de pareils reproches indirects adroitement placés, ou les instances de Jeanne d'Arc, ou son exemple, qui ait tiré Charles de sa léthargie, il se sevra enfin de ces délices déplacées, éloigna toute considération d'une timide prudence, et se détermina au voyage de Reims. Le connétable n'en fut pas. Le vainqueur récent de Patai eut ordre de se retirer. Il fallut que Jeanne embrassât les genoux de Charles pour lui obtenir pendant l'absence du roi un foible commandement en Normandie, où il fit une diversion qui assuroit la marche du monarque. Richemont dévora son ressentiment en héros, et se vengea par de nouveaux services de l'ingratitude de la cour et des mortifications journalières qu'il eut encore à en essuyer.

Cependant, sur la parole de Jeanne, Charles formoit l'entreprise la plus opposée à toutes les régles de la prudence humaine. Mais la Providence sembloit avoir parlé dans les évènements miraculeux qui avoient commencé la restauration de l'état, et les François continuèrent à s'y fier. Tout dans le voyage se fit sous les ordres et l'autorité de la Pucelle. Elle régloit les marches, fixoit les repos, pourvoyoit aux besoins d'une armée qui marchoit sans vivres, sans provisions, sans bagages, comme si elle fût allée à une fête. Nulle troupe angloise ne se présenta pour disputer le passage des rivières et défendre les villes. Ce qu'on a recueilli des discours de la Pucelle étoit prononcé d'un ton d'inspirée. Les lettres écrites en son nom, et qu'elle signoit d'une croix, portent le même caractère. « *Aux* « *Anglois devant Orléans*. Entendez les nouvelles de « Dieu et de la Pucelle, Anglois, qui n'avez aucun droit « au royaume de France. Dieu vous ordonne par moi, « Jeanne la Pucelle, d'abandonner nos forts et de vous « retirer. » Sous les murs de Troyes, dont les habitants hésitoient à ouvrir leurs portes : « *Jesus, Maria*, très « chiers et bons amis, s'il ne tient à vous (c'est-à-dire « si vous ne vous en rendez indignes), seigneurs, « bourgeois et habitants de la ville de Troyes, Jeanne « la Pucelle vous mande et fait savoir, de par le Roi du « ciel, son droiturier seigneur et souverain, duquel elle « est en chacun jour en son service royal, que vous « fassiez vraye obéissance au gentil roi de France, qui « sera bien en bref à Reims et à Paris, qui vienne en- « contre. A l'aide du roi Jésus, loyaux François, venés « au-devant du roi Charles, et qu'il n'y ait point de « faute. » A la simple apparence d'un assaut ils ou-

1429.

1429. vrirent leurs portes, et ceux de Châlons les imitèrent.

On craignoit la résistance de Reims, parcequ'elle étoit sous la puissance d'une garnison bourguignonne; mais la garnison se retira d'elle-même, et les Rémois reçurent Charles avec les plus grandes démonstrations de joie. Le sacre ou couronnement se fit avec les cérémonies ordinaires. La Pucelle y assista près du roi en habit de guerre, tenant son étendard à la main. A la fin de la messe, elle se prosterna devant le monarque, et, d'une voix étouffée par des sanglots d'attendrissement, elle lui dit : « Enfin, gentil roi, or est exécuté le plaisir « de Dieu, qui vouloit que vous vinsiés à Reims rece- « voir votre digne sacre, en montrant que vous êtes vrai « roi, et celui auquel le royaume doit appartenir. » Charles lui marqua sa reconnoissance. Ni lui, ni les seigneurs ne pouvoient revenir de leur étonnement en voyant le succès d'une entreprise que la plûpart avoient arguée de témérité; d'une entreprise toujours affirmée avec la plus grande assurance, malgré les difficultés et les obstacles qui l'environnoient, et terminée enfin, en moins de cinq mois, par la jeune villageoise de Domremy.

Elle conseilloit d'aller droit à Paris. C'étoit aussi l'opinion des principaux généraux. En effet, une brusque attaque, dans la stupeur où étoient les Anglois, pouvoit réussir. Le temps qu'on mit à s'assurer de quelques villes laissa au duc de Bedford celui de rassembler des forces à-peu-près égales à celles du roi, qui s'avança jusqu'à Melun. Les deux armées se trouvèrent peu éloignées. On s'attendoit à une bataille; mais les deux chefs craignoient également une action décisive. Diverses

marches et contre-marches les remirent encore en présence près de Dammartin. Une retraite prudente dispensa encore le régent d'en venir aux mains. Il rentra dans Paris, dont le monarque s'éloigna en gagnant la Beauce. Les succès du connétable, qui faisoit en Normandie une puissante diversion, appelèrent Bedford dans cette province. Sitôt qu'il fut hors de la capitale, Charles, profitant de son absence, s'approcha de Paris, dans le dessein de risquer une attaque. Elle eut lieu au commencement de septembre, à la porte Saint-Honoré. La Pucelle s'y comporta avec son courage ordinaire. Elle reçut une fléche à la cuisse, qui la mit hors de combat. On remarque qu'elle fut laissée plus d'une heure sans secours sur le revers d'un fossé. Crue moins nécessaire, elle étoit déja traitée avec indifférence. Les premières barrières qui couvroient la porte furent forcées; mais on ne poursuivit pas cet avantage, parceque quelques mouvements de la bourgeoisie, qu'on espéroit en faveur de la cause royale, ne réussirent pas. Bedford avoit pris ses précautions; il avoit renfermé ou chassé les personnes suspectes, et répandu des écrits qui traitoient les actions de la Pucelle d'opérations diaboliques; épouvantail alors tout puissant sur le peuple. 1429.

Les principales attentions de l'Anglois se portoient sur le duc de Bourgogne. Il n'étoit pas à se repentir d'avoir aliéné ce prince en lui refusant le dépôt d'Orléans. Il s'appliqua à le gagner par toutes sortes d'égards, d'autant plus qu'il savoit que Charles y travailloit de son côté. Philippe flottoit entre les deux partis. Il donna des espérances au roi et conclut avec lui une tréve pour les provinces de Picardie, d'Artois et de Champagne. Déja, depuis six ans, la Bourgogne d'une part, le 1430.

Lyonnois, le Forez et le Bourbonnois de l'autre, pays
1430. à la vérité épuisés par la guerre et où les armées n'auroient pu subsister, jouissoient du bienfait d'une tréve semblable ; par-tout ailleurs le duc se réservoit le droit de faire la guerre comme à l'ordinaire ; mais c'étoit toujours pour Charles un avantage que de n'avoir pas partout Philippe pour ennemi. Bedford tâcha de les remettre aux mains, en proposant au duc la lieutenance générale du royaume et le gouvernement de Paris. Philippe, flatté de cette dignité, après s'être fait un peu prier, l'accepta ; mais seulement, disoit-il, jusqu'aux fêtes de Pâques de l'année prochaine. Le duc de Bedfort se rendit alors en Normandie, et Philippe, après avoir laissé l'Isle-Adam à Paris, retourna en Bourgogne, où il institua à cette époque l'ordre de la Toison d'Or.

Depuis le sacre, dans les pays que Charles VII parcourut, les habitants des campagnes se portoient en foule sur son passage, *criant Noël et chantant le Te Deum*. Cette alégresse générale charmoit la Pucelle au point de lui faire répandre des larmes de satisfaction. Cependant elle ne cessoit de renouveler la prière qu'elle avoit faite au roi après le couronnement, de lui permettre de se retirer, et de déclarer qu'elle croyoit par le sacre sa mission finie. » Désormais, disoit-elle, je « n'aurai plus de regret de mourir. » Frappés de cette espèce de pronostic, le comte de Dunois et le chancelier lui demandèrent si elle avoit quelque pressentiment et révélation de sa mort ; elle répondit : « Non. Je sai « seulement que Dieu ne m'a pas commandé autre chose « que de faire lever le siége d'Orléans et de faire con« duire le roi à Reims : et dans le doute s'il veut de moi « davantage, le roi me fera plaisir de me permettre de

« retourner chez mes parents, pour y reprendre mon « premier état. » Ils l'exhortèrent à continuer de servir le roi, observant que Dieu ne lui révélant rien de contraire, il vouloit apparemment qu'elle achevât son ouvrage en chassant les Anglois de France. Elle se laissa persuader et continua son service, non sans éprouver des remords de n'avoir pas assez écouté la voix intérieure qui lui conseilloit la retraite. 1430.

Le roi, au commencement de cette année, exempta de tailles et de toutes impositions, à perpétuité, le village de Domremy, où Jeanne d'Arc étoit née; l'anoblit avec toute sa famille, son père, sa mère, ses trois frères et leur postérité masculine et féminine; leur donna des armoiries et le nom de du Lis; mais celui de la Pucelle est resté à l'héroïne. Daniel dit que de son temps il y avoit encore des descendants de cette famille.

Jeanne profita peu de ces honneurs. Dévouée à de nouveaux périls, qu'elle acceptoit ou s'imposoit, elle se jeta dans Compiègne, que les Anglois et les Bourguignons assiégeoient. Dans une sortie elle tomba sur le quartier de ceux-ci, et, couvrant la retraite des siens à la suite d'un combat opiniâtre, elle fut serrée contre le fossé, démontée et forcée de se rendre à un capitaine bourguignon; il la céda au comte Jean de Ligny-Luxembourg, son général, et celui-ci la vendit aux Anglois, moyennant une somme de dix mille livres pour lui et une pension de trois cents livres pour le capteur: somme plus considérable que celle qu'avoit donnée Edouard à celui qui avoit fait le roi Jean prisonnier. Cet événement fut pour eux un triomphe, qu'ils célébrèrent de la manière la plus éclatante. Bedford fit faire des réjouissances et chanter un *Te Deum* à Paris. Il envoya

dans toutes ses provinces porter la nouvelle de cet ex-
1430. ploit, qu'il regardoit comme la résurrection de son parti. Au contraire, on ne voit pas que Charles ait fait la moindre démarche pour tirer la Pucelle des mains de ses ennemis. Il jouissoit du fruit de ses travaux, sans paroître songer à celle qui lui avoit ouvert le chemin de la victoire.

Ses affaires prospéroient de tous côtés. Ses troupes ne faisoient que se présenter devant les villes, et elles ouvroient leurs portes. Il y eut même dans Paris une conspiration des principaux bourgeois pour livrer la capitale au roi. Elle fut découverte, et plus de cent cinquante furent décapités aux Halles. Les autres rigueurs que le duc de Bedford exerça contre les complices commencèrent à le rendre odieux aux Parisiens. Deux défaites que ses troupes, quoique supérieures en nombre, essuyèrent de la part de Xaintrailles et de Barbazan, à Germigny et à la Croisette, près de Châlons en Champagne, portèrent un coup funeste à la puissance du jeune Henri VI, son neveu. Son trône s'ébranla, et tous les efforts de l'oncle, grand capitaine, politique habile, mais sombre et cruel, ne purent le raffermir.

1431. La révolution se faisoit dans les esprits avec une rapidité qui l'effrayoit. Il crut lui opposer une digue puissante en flétrissant celle qui avoit causé ses désastres. Elle étoit prisonnière de guerre. Le comte de Luxembourg, en la vendant aux Anglois, n'avoit pu donner aux acheteurs d'autre droit sur sa prisonnière que le droit ordinaire de la guerre, tout au plus celui de lui faire subir une longue captivité. Mais cette peine et même une mort obscure ne leur suffisoient pas pour

rappeler le peuple à ses erreurs à l'égard des légitimes souverains de la France ; il leur falloit la diffamation de la victime de leur ressentiment. Or, rien de plus propre dans ce temps à opérer cet effet, à rendre une personne odieuse et exécrable, et à la priver de justice et de compassion, que de la faire passer pour sorcière, magicienne, en commerce avec les démons. C'est ce que le régent entreprit ; et il se fit prier par l'Université de Paris, « en l'honneur de Notre Seigneur Jésus-Christ, « d'ordonner que cette femme fût briévement mise ès « mains de la justice de l'église. » 1431.

Jean Cauchon, évêque de Beauvais, se rendit principal personnage de cette tragédie, dont on fixa le théâtre à Rouen, qui appartenoit aux Anglois. La Pucelle avoit été prise à Compiégne, dans l'évêché de Beauvais ; l'évêque, par cette raison, réclama Jeanne comme sa justiciable. Les chanoines de Rouen, l'archevêché étant vacant, lui accordèrent le territoire. Cauchon y établit son tribunal, composé de docteurs vieillis dans la chicane de l'école et du barreau, et chargés avec grand appareil d'interroger et de juger une fille de dix-neuf ans, sans avocats ni défenseurs. Commencé à la fin de février, le procès dura trois mois, et eut seize séances. La procédure manuscrite existe encore en original, et elle offre un sujet continuel d'étonnement dans les réponses de Jeanne, toujours aussi fermes que prudentes.

Première interpellation. « Jurez de dire la vérité. « — Vous pourriez, répondit-elle, me demander ce que « je ne puis vous révéler sans parjure. » Sans doute elle entendoit le secret resté entre elle, le roi et les quatre seigneurs choisis. « Promettez, lui dit-on, de ne pas

1431. « tâcher de vous évader. » Elle répond : « Si je me sau- « vois, on ne pourroit m'accuser d'avoir violé ma pa- « role, puisque je ne vous ai point donné ma foi. » L'infortunée étoit chargée de fer depuis qu'elle avoit tâché de se procurer la liberté en sautant par une fenêtre de la prison. Elle se blessa dans sa chute, et fut reprise. A ses liens ordinaires on ajouta, dans la prison ecclésiastique, une chaîne qui la tenoit pendant la nuit par le milieu du corps. Ce fut le tourment le plus pénible de sa captivité, sur-tout quand elle étoit obligée de se lever et de changer de linge en présence des soldats qui la gardoient. Elle supplia souvent qu'on la délivrât de cet esclavage; mais ce fut inutilement.

A propos de ses révélations, sur lesquelles les juges se permettoient des questions captieuses, un d'eux lui dit : « Charles a-t-il aussi des visions? — Envoyez le lui « demander », répondit-elle. C'étoit un jour de fête qu'elle attaqua les barrières de Paris à la porte Saint-Honoré. Interpellée si elle croyoit avoir bien fait, elle dit : « Je sais qu'il est juste de respecter la solennité des « fêtes. Si j'ai mal fait, c'est à mon confesseur à m'en « donner l'absolution. » Elle proposa à l'évêque de l'entendre en confession; par-là elle l'auroit forcé de se récuser. Jeanne connoissoit sa mauvaise volonté : plusieurs fois elle lui fit sentir qu'elle ne l'ignoroit pas. « En restant mon juge, lui disoit-elle, songez donc au « fardeau que vous vous imposez. » On voulut savoir d'elle si elle avoit eu dès l'enfance le desir de combattre les Anglois ; elle répondit : « J'ai toujours souhaité que « mon roi recouvrât ses états. »

Il n'y a rien qu'on n'imaginât pour l'embarrasser. On lui demanda ce qu'elle pensoit du schisme qui dé-

chiroit alors l'église; à quel pape elle adhéroit; si les esprits célestes lui avoient promis d'échapper; ce que c'étoit que l'église militante et triomphante : « Tout « cela ne touche pas mon procès », répondoit-elle. Comme, dans le dessein de la troubler, ils parloient quelquefois tous ensemble, elle leur disoit d'un ton calme : « Beaux pères, l'un après l'autre, s'il vous « plaît. » L'évêque de Beauvais l'interrogea au sujet d'un enfant de la ville de Lagny, qu'on publioit avoir été ressuscité par elle. Il s'imaginoit qu'elle se donneroit les honneurs du miracle, et qu'il la surprendroit en mensonge; elle répondit simplement : « Cet enfant, cru « mort, a été porté à l'église; il y a donné quelques « signes de vie qui ont permis de lui administrer le « baptême; Dieu a fait le reste. — Pourquoi changiez- « vous souvent de bannières? Pourquoi les faisiez-vous « bénir, et broder dessus les noms de Jésus et de Marie? « N'étoit-ce pas pour faire croire aux troupes que votre « bannière leur portoit bonheur? — Jamais, disoit-elle, « je n'ai changé mon étendard que quand il étoit brisé; « jamais je ne l'ai fait bénir par des cérémonies parti- « culières. C'est des clercs que j'ai appris à faire usage, « non seulement pour mon étendard, mais encore pour « les lettres que j'écrivois, des noms du Sauveur du « monde et de sa Mère. A l'égard de la fortune que « j'attribuois à cette bannière, je disois pour toute as- « surance aux soldats : *Entrez hardiment au milieu des* « *Anglois;* et j'y entrois moi-même. — Mais pourquoi, « dans la cérémonie du couronnement de Charles, « vous êtes-vous tenue bannière levée près de sa per « sonne? — Ayant partagé ses travaux et ses dangers, « il étoit bien juste, dit-elle, que j'en partageasse les

1431.

1431. « honneurs. » Jusqu'à la fin elle parut convaincue de la réalité de ses visions. « Soit bons, soit mauvais esprits, « dit-elle, ils me sont apparus. » On voulut lui donner la question. L'appareil du supplice ne put altérer la fermeté de ses réponses. On le lui épargna, dans la crainte qu'elle ne succombât dans les douleurs de la torture. Le duc de Bedford recommanda aux médecins d'en avoir le plus grand soin, mais ce fut par un sentiment raffiné de barbarie. « Le roi d'Angleterre l'a « chèrement achetée, disoit-il, et il veut qu'elle soit « brûlée. »

Les suppôts de Cauchon faisoient l'impossible pour satisfaire les Anglois, qui les payoient. Ils donnoient un mauvais sens, ou du moins un sens équivoque à ses réponses, altéroient les actes, lui en faisoient signer de faux, et cela si ouvertement qu'elle s'en aperçut elle-même, et que quelques uns des juges, moins corrompus que les autres, en firent des reproches à l'évêque, qui les fit intimider par les Anglois. Mais, malgré ces manœuvres, le tribunal ecclésiastique ne put la condamner qu'à la peine canonique de passer le reste de ses jours en prison, *au pain de douleur et à l'eau d'angoisse*. Ce jugement lui fut prononcé en place publique. Un docteur, nommé Erard, y fit un discours, dans lequel il se répandit en invectives contre elle et contre le roi. « C'est à toi, Jeanne, que je parle, et te dis « que ton roi est hérétique et schismatique. » Au nom du roi insulté, la jeune fille garrottée, presque mourante d'une maladie contractée dans la prison, se ranime, et, négligeant ses propres injures, dit avec véhémence : « Sire, révérence gardée, je vous ose « bien dire et jurer, sur peine de ma vie, que mon roi

« est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, 1431.
« et n'est point tel que vous le dites. » Le comte de Luxembourg, qui l'avoit si lâchement vendue, vint un jour dans sa prison, accompagné des ducs de Stafford et de Warwick, pour traiter, disoit-il, de sa rançon, et lui procurer la liberté. Elle lui dit d'un ton méprisant: « Vous n'en avez ni la volonté ni le pouvoir. Je sais « bien que ces Anglois me feront mourir; mais seroient-« ils cent mille jureurs de plus qu'ils ne sont à présent, « ils ne gagneront pas ce royaume. » Stafford tira son épée, et l'auroit lâchement percée, si Warwick ne l'eût retenu. Cette brutalité auroit du moins soustrait l'infortunée au supplice affreux qui l'attendoit.

Tout paroissoit fini par le jugement ecclésiastique; mais les Anglois n'avoient garde d'en être contents, parceque le tribunal n'ayant pas abandonné par sa sentence l'accusée au bras séculier, ils la voyoient avec dépit et regret soustraite à la mort ignominieuse et cruelle qu'ils vouloient lui faire souffrir. Ils s'emportèrent contre les juges, et leur reprochèrent d'avoir *mal gagné leur argent*. Cauchon trouva un remède à cette omission. La sentence ecclésiastique portoit que la jeune fille ne reprendroit pas l'habit d'homme. Elle le promit et s'y engagea par serment. Ses gardes, pendant la nuit, lui enlèvent ses habits de femme et lui en substituent de l'autre sexe. En s'éveillant elle prie qu'on lui rende ses *robes*, avertit ses gardes que s'ils la refusent ils seront cause de sa mort. Elle souffre, reste au lit jusqu'à ce que des besoins pressants la forcent d'en sortir. Elle se couvre alors des habits qu'elle trouve sous sa main. Des témoins apostés entrent, la surprennent, la dénoncent au tribunal comme ayant

1431. violé son serment. Ce crime paroît assez grand aux juges pour revenir sur leur sentence. La violation de son serment étoit manifeste: elle étoit encore vêtue des habits défendus. Un nouveau jugement la déclare « sor-« cière, apostate, hérétique, idolâtre, menteresse, de-« vineresse, blasphémeresse de Dieu, excommuniée, « rejetée du sein de l'église, abandonnée pour ses for-« faits à la justice séculière. »

Le bûcher étoit prêt. Les uns disent qu'elle y monta avec fermeté, haranguant le peuple, et accablant les Anglois de reproches; les autres qu'elle y marcha comme une victime innocente, sans emportement, sans bravade, sans injures. Les juges ecclésiastiques avoient permis à cette apostate, idolâtre et sorcière, de communier. Le bailli de Rouen et ses assistants, mandés pour représenter le tribunal séculier, ne prononcèrent pas de sentence. Le bailli dit seulement au bourreau, d'un air consterné, « Menez-la. » Elle fit sa prière à genoux, demanda une croix. Un soldat anglois lui en fit une avec deux bâtons. Elle la baisa dévotement, et demanda qu'elle fût attachée sur le mur, en face du bûcher, et eut tant qu'elle le put, pendant son agonie, les yeux fixés sur ce signe du salut des chrétiens. Quand elle sentit le feu, elle avertit deux prêtres qui l'accompagnoient de s'éloigner. Le supplice fut long, parcequ'on avoit donné au bûcher une hauteur extraordinaire afin qu'elle fût vue de tout le monde. Par cette raison la flamme gagna lentement. Jusqu'à la mort on l'entendit prononcer le nom de Jésus, interrompu seulement par les gémissements et les cris que les douleurs lui arrachoient.

« Des gens que le seul nom de miracle effarouche, « dit l'historien Daniel, ont avancé, sous le règne de

« François I, sans aucune autorité tirée des auteurs « contemporains, que ce fut un artifice des généraux « françois d'avoir fait venir la Pucelle à la cour, comme « une fille miraculeuse, pour frapper l'esprit des peu- « ples. » Mais quel heureux concours de circonstances! Avoir trouvé une fille de dix-sept ans, brave dans les combats, prudente dans les conseils, irréprochable dans ses mœurs au milieu des camps! Elle a été jugée dans le temps sainte ou sorcière, suivant les préjugés superstitieux qui régnoient alors, et selon l'esprit et l'intérêt des partis. Guy de Laval, franc royaliste, après avoir rapporté à sa mère, dans une lettre, plusieurs choses extraordinaires de la Pucelle, la finissoit par ces mots: « Et semble avoir chose divine de son fait « à la voir et à l'ouïr. » Le régent, duc de Bedfort, écrivoit en Angleterre que les revers qu'il avoit essuyés auprès d'Orléans venoient de la crainte que ses soldats avoient conçue d'une femme, « vraie disciple de Satan, « formée du limon de l'enfer, appelée la Pucelle, laquelle « s'est servie d'enchantements et de sortiléges. » Villaret rapporte que « trente ans après sa mort, le fameux « comte de Dunois, dans un âge également éloigné « d'une jeunesse inconsidérée et d'une vieillesse foible « et crédule, affirmoit encore avec serment que toutes « les actions de cette fille, qu'il avoit presque toujours « accompagnée, portoient un caractère surnaturel, dont « le souvenir se retracera sans cesse à sa mémoire. » Un sage qui avoit vu, admiroit et hésitoit de prononcer. Imitons sa circonspection, nous qui ne savons que par le rapport d'autrui; mais nous en savons assez pour assurer que l'histoire ne présente pas une autre héroïne de dix-sept ans, modéle de bravoure dans les 1431.

1431. combats, de sagesse dans les conseils, de sévérité dans les mœurs, inébranlable dans ses résolutions, marchant toujours d'un pas ferme à son but, voyant avancer une mort cruelle sans se troubler, sans regretter les hautes destinées qu'elle pouvoit légitimement se promettre, et à laquelle enfin il seroit difficile de trouver un défaut.

On est étonné de ne voir dans l'histoire aucune démarche faite en faveur de l'héroïne, comme propositions d'échange, de rançon, ou menaces de représailles: d'où on conjecture que le roi n'en fit aucune. Selon quelques historiens, il se forma à la cour une cabale des favoris et des favorites: les premiers, jaloux de la gloire de la guerrière, et redoutant le crédit qu'elle acquéroit; les secondes, alarmées de sa jeunesse, dont elles craignoient l'empire sur le cœur sensible du monarque. Leurs intrigues la firent négliger et abandonner. Elle ne s'intéressoit qu'au roi, personne ne s'intéressa à elle; elle étoit proscrite dans le cœur des courtisans, auxquels son inaltérable fidélité faisoit ombrage, et ils lui fermèrent celui du foible monarque. Le remords de ce honteux délaissement ne s'est montré que vingt-cinq ans après. Le roi fit revoir le procès de l'infortunée. Cent douze témoins, prélats, généraux, magistrats, qui l'avoient connue, déposèrent pour elle de la manière la plus honorable. Son jugement fut déclaré nul, abusif, injuste, l'arrêt lacéré publiquement; et on fit à Rouen deux processions solennelles, suivies de prédications en forme d'apologie. Cependant, malgré l'iniquité avérée des premiers juges, on ne les poursuivit pas criminellement; mais Louis XI, peut-être pour accuser tacitement la conduite de son père, fit repren-

dre le procès dans les premières années de son régne. Presque tous ceux qui avoient condamné la Pucelle au feu étoient morts misérablement. Deux seuls restoient, qui subirent le même supplice. Ces deux processions, ordonnées à Rouen, le furent peut-être aussi comme expiation d'une procession générale qu'avoit fait faire le duc de Bedford à Paris, en action de graces de la punition de la *magicienne*, dont toutes les actions, dit le moine qui prêchoit, étoient *œuvre du diable et non de Dieu*. 1431.

A cette scène tragique, qui ne servit de rien à la cause des Anglois, le régent en fit succéder une pompeuse, qui ne leur fut pas plus utile. Il avoit fait venir en France le jeune Henri VI, persuadé que sa présence pourroit rendre plus efficace le zéle de ses partisans; il crut aussi que le couronnement donneroit un nouveau degré de force à sa prétention. La cérémonie se fit dans la cathédrale de Paris, par les mains du cardinal de Winchester, grand-oncle de Henri, et malgré la réclamation de l'évêque. Dans l'entrée royale qui précéda, la marche fut ouverte par un pâtre, soi-disant prophéte, *qui faisoit le peuple idolâtrer*. Les Anglois l'avoient pris aux François dans une action. « Il chevauchoit de côté, et montroit parfois ses mains, pieds « et côtés tachés de sang comme saint François. » Ainsi les Anglois se servoient des prestiges qu'ils venoient de punir dans la Pucelle. *Suivoient les preux et preuses leurs compagnes*. Chaque station, comme dans les entrées des rois, offroit des représentations de combats, de mystères, et autres spectacles semblables. En passant l'hôtel St.-Paul, on fit remarquer au jeune roi la reine Isabelle, son aïeule, qui étoit à une fenêtre. Il la salua. Elle rendit le salut, et se retira en laissant échapper des

1431. larmes. C'étoit, disoit-elle, du plaisir de voir son petit-fils orné de deux couronnes. On voudroit pouvoir lui faire l'honneur de croire que ses larmes étoient plutôt l'effet du repentir.

1432. Henri VI retourna dans son île, chargé de deux sceptres, qui devoient lui être enlevés l'un et l'autre. Celui de France lui échappoit. Pendant ses promenades nonchalantes des côtes de France jusqu'à Paris, Charles VII faisoit des progrès plus ou moins rapides, mais non interrompus. Aucun monarque n'a été mieux servi par ses capitaines. Ils n'avoient pas besoin d'ordres pour entreprendre. L'indignation contre les usurpateurs de la monarchie les enflammoit tous du même zéle. Dispersés dans toutes les provinces, sans s'être communiqué leurs projets, ils se rencontroient, comme de concert, sur le chemin des conquêtes. Ils en firent d'eux-mêmes d'importantes. On compte de ce nombre celle de Chartres, que Dunois enleva par surprise. Elle aplanissoit à Charles le chemin de la capitale. Son conseil crut ce moment favorable pour ouvrir des négociations avec les ducs de Bedford et de Bourgogne. Un légat du pape y présidoit. L'Anglois se montra intraitable. Il refusoit au compétiteur de son neveu jusqu'au titre de roi. Philippe-le-Bon ne se fit pas trop prier pour accorder, sinon la paix, du moins une tréve de six ans. La nouvelle de cette convention, répandue dans le royaume, procura de la tranquillité pour un moment, car le bienfait ne s'en fit sentir que durant trois mois. Au bout de ce temps, l'avidité et le brigandage des gens de guerre des deux partis firent reprendre les hostilités, qui d'ailleurs cessèrent d'être fort animées. Ainsi de la tréve il resta encore des espérances consolantes pour l'avenir.

Mais, pendant que pour réussir ministres et courtisans auroient dû vivre tous dans le plus parfait accord, des intrigues sans cesse renaissantes les divisoient. Le connétable avoit repris du crédit auprès du roi. Il ne pardonnoit pas à La Trémouille son affectation à le tenir toujours éloigné, lui à qui ce ministre devoit sa place et sa faveur. Richemont pressentit que le roi, qui n'avoit jamais aimé La Trémouille, s'en verroit débarrassé sans regret. Avec son audace ordinaire, sans prévenir Charles, il fait surprendre le ministre dans son lit, à Chinon, où il étoit avec le roi. Il y avoit ordre de le tuer s'il se défendoit. Heureusement une blessure le mit tout d'un coup hors de combat. Il fut saisi. On le transporta dans un château fort, où il resta prisonnier. Tout étoit préparé, de l'aveu même, dit-on, de la reine, Marie d'Anjou, qui contribua beaucoup à apaiser son mari, que cette violence révolta d'abord. Elle lui présenta pour premier ministre, de concert avec Richemont, Charles d'Anjou, son frère, comte du Maine. Le monarque l'accepta, et reçut le connétable dans ses bonnes graces. Cette réconciliation, amenée par une audace inexcusable, fut un grand bonheur pour Charles VII. Elle rapprocha de lui un homme généralement estimé, malgré ses violences; d'une probité incorruptible, et dont l'œil sévère intimidoit les courtisans, trop portés à profiter de la mollesse du prince. Richemont avoit tout pouvoir sur l'esprit du duc de Bretagne, son frère. Le duc de Bourgogne, qui le connoissoit, avoit pour lui une grande considération. Le roi retira donc de grands avantages de la confiance qu'il mit dans le connétable; confiance arrachée d'abord, mais que les services de Richemont tournèrent ensuite en habitude.

1432-33.

1432-33. Les deux partis étoient si fatigués de la guerre, qu'une année entière se passa sans hostilités remarquables. Outre l'épuisement des forces, ce calme put aussi avoir sa cause dans une grande froideur, qui se mit entre les ducs de Bedford et de Bourgogne. Le lien de parenté qui existoit entre eux n'existoit plus. Le duc de Bedford avoit perdu sa femme, sœur du duc de Bourgogne, et venoit de former de nouveaux nœuds avec Jacqueline de Luxembourg (1), nièce du comte de Ligny et sœur du fameux comte de Saint-Paul, depuis connétable de France. Cette alliance avec le premier des vassaux du duc et son parent, contractée à son insu, avoit encore augmenté leur mésintelligence. Elle alla au point qu'après s'être donné rendez-vous à Saint-Omer, pour conférer de leurs affaires, ils refusèrent chacun de faire les premières démarches pour se voir, et se retirèrent sans s'être abouchés.

1434. On ne peut douter que dès-lors Philippe-le-Bon n'eût un desir sincère de procurer la paix à la France. « Mais, dit Villaret, l'embarras des conjonctures actuelles suspendoit l'accomplissement d'une résolution « déja formée. Ce n'étoit pas assez que le duc de Bourgogne se déterminât au changement qu'il méditoit, il « étoit nécessaire que la noblesse et les peuples de ses « domaines, ceux des Pays-Bas sur-tout, liés par le com-

(1) Jacqueline, veuve du duc de Bedford, se maria depuis avec lord Rivers (Richard Woodville), et fut mère de cette Élisabeth Woodville qu'épousa Édouard IV, roi d'Angleterre, pendant que le comte de Warwick étoit en France, par ses ordres, pour y négocier une alliance. Cet incident occasiona une nouvelle révolution en Angleterre. Warwick, piqué d'être désavoué, changea de parti, contraignit pour un temps Édouard à fuir, et rétablit Henri VI, qu'il avoit contribué à détrôner.

« merce avec les Anglois, y concourussent également; 1434.
« que les grands vassaux et cette multitude de partisans
« qui avoient embrassé sa querelle agréassent une
« convention qui ne s'accordoit peut-être pas avec leurs
« engagements particuliers. Il falloit concilier les oppo-
« sitions d'une foule de chefs de compagnies et de capi-
« taines de brigands, accoutumés à ne subsister que de
« pillages, qui ne faisoient la guerre que pour leur
« compte, sur lesquels le duc n'avoit qu'une autorité
« conditionnelle et dépendante de leurs intérêts. » A ces motifs politiques, Villaret ajoute, en hésitant cependant, d'autres raisons qui ne déterminent que trop souvent les hommes les plus estimables, et qui ont pu avoir quelque puissance sur l'esprit de Philippe, malgré sa bonté. « La crainte de paroître se démentir, cette
« mauvaise honte qui survit à nos passions, et qui nous
« porte à rougir de réparer les fautes qu'elles nous ont
« fait commettre. »

Ces difficultés étoient sans doute en grande partie 1435.
surmontées, quand le duc de Bourgogne, touché des instances du nouveau duc de Bourbon, Charles, son beau-frère, accepta une entrevue à Nevers avec le connétable et le chancelier. Cependant il se refusa à prendre un parti définitif sans consulter ses alliés, et ce fut à cet effet, et pour procurer enfin la paix à la France, qu'il demanda un congrès où furent appelées toutes les puissances de la chrétienté. Ce congrès célèbre se tint à Arras, sous la médiation de deux cardinaux, seize ans après celui qui, dans le même lieu, avoit pensé consommer la ruine de la France. Il s'y trouva vingt-sept des principaux seigneurs, prélats et magistrats du royaume; le duc de Bourgogne en envoya treize. Le

1435. — cardinal de Winchester, oncle du duc de Bedford, présidoit les plénipotentiaires anglois, qui étoient en aussi grand nombre. Les François leur offrirent, de prime abord, la cession de la Normandie et de la Guienne en toute propriété, sous la réserve de l'hommage à la couronne, et à condition que le roi d'Angleterre renonceroit au titre de roi de France et à toute autre prétention : Winchester et ses collègues rejetèrent bien loin cette proposition. Ce n'étoit, disoient-ils, abandonner à Henri que ce qu'il possédoit. A la vérité, il tenoit une partie de ces provinces; mais Charles y étoit aussi maître de beaucoup de villes. La Normandie entière s'ébranloit, Rouen avoit déja tenté de se soustraire à l'obéissance des insulaires. Ils dominoient encore dans la capitale; mais le roi étoit bien plus puissant qu'eux dans les environs et dans les provinces voisines de l'Ile-de-France. Le Beauvoisis, le Vermandois, la Picardie, tout ce qui dans ces cantons n'appartenoit pas au roi de France, étoit, non à celui d'Angleterre, mais au duc de Bourgogne. Cependant, malgré l'état d'infériorité où les Anglois se trouvoient, ils demandoient hautement que Charles se contentât du nom de dauphin, avec quelques provinces, à titre d'apanage, et cédât à Henri le reste de la France. Les médiateurs les avoient exhortés, en commençant, de faire des propositions *loyales et courtoises;* mais ils se retranchèrent toujours dans leurs premières prétentions, dont on ne put les tirer, et quittèrent l'assemblée très mécontents, et accusant le duc de les avoir abandonnés et trahis.

Philippe-le-Bon profita de leur départ. Resté seul à satisfaire, il lui fut plus aisé d'obtenir ce qu'il desiroit, que s'il avoit eu à partager avec d'autres. Au fond, il ne

fut pas plus *courtois* que les Anglois. Il exigea du roi de nouvelles marques de repentir du meurtre de Jean-sans-Peur, son père; désaveu d'y avoir eu aucune part, fondations pieuses, érection d'une croix sur le pont de Montereau, en mémoire du crime et de la satisfaction, et cinquante mille écus d'or à vingt-trois karats et de soixante-quatre au marc, en indemnité des joyaux qui avoient été pris en cette occasion. Ce n'étoit là que des préliminaires, la partie honorifique du traité; vient ensuite l'utile. Les comtés de Mâcon et d'Auxerre, la seigneurie de Bar-sur-Seine, les villes de Péronne, Roye, Montdidier, toutes celles qui bordent les deux rives de la Somme, depuis sa source jusqu'à l'Océan, telles que St.-Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, à condition cependant, quant à ces villes riveraines, qu'elles pourront être rachetées par le roi ou ses successeurs, moyennant quatre cent mille écus d'or; plus, le comté de Dourlens, Riquier, Crevecœur, Arleux, Mortagne, la jouissance du comté de Boulogne, et dans toutes ces cessions, les droits royaux, gabelles, justices, fiefs, patronages des églises, et exemption de foi et hommage pour les autres seigneuries échues et à échoir; mais cette exemption personnelle au duc seul, et non pour ses descendants; enfin engagement réciproque entre les contractants de s'aider dans leurs guerres, notamment contre les Anglois. A ces conditions, et « principalement pour révérence de Dieu, dit le traité, et « pour la compassion du pauvre peuple », Philippe, s'intitulant duc de Bourgogne, *par la grace de Dieu*, reconnoît le roi Charles de France pour son souverain, et se soumet, s'il manque à sa foi, d'y être contraint par le pape et le concile de Bâle, qui se tenoit alors. Il

1435.

1435. signa ce traité avec les principaux seigneurs de son duché, dans la cathédrale d'Arras, devant le Saint-Sacrement et en présence de légats, qui les relevèrent tous des serments qu'ils avoient faits jusqu'alors, et qui seroient contraires à celui-ci.

La reine Isabeau de Bavière mourut à Paris quinze jours après le traité d'Arras. On dit qu'il lui arracha des larmes de dépit. Elle emporta dans le tombeau l'indignation des François, dont elle avoit causé les derniers malheurs par sa haine contre son fils. Les Anglois n'en témoignèrent pas grand regret. Elle ne leur étoit plus utile. Ils lui firent faire un service dans la cathédrale, et envoyèrent son corps, sans pompe, à St.-Denys, sous prétexte que le convoi, s'il avoit été éclatant, auroit pu être troublé par les partis royalistes qui parcouroient les environs de la capitale. Une mort vraiment avantageuse pour Charles VII fut celle du duc de Bedford. Le cabinet de Londres nomma pour le remplacer Richard, duc d'Yorck, son cousin issu de germain, homme d'une capacité médiocre, déja décrié en Angleterre, et traversé par ceux qui aspiroient à la régence de France. Henri, petit-fils de Jean de Gand, et duc de Sommerset, qui y prétendoit, conduisit tellement ses intrigues, que ce ne fut qu'au bout de sept mois que le duc d'Yorck put obtenir ses patentes. L'inaction où il fut obligé de rester donna au roi le moyen de s'emparer de plusieurs villes importantes, dont la conquête faisoit présager la reddition prochaine de la capitale.

1436. Elle coûta moins que celle d'un village. Les habitants étoient fatigués des factions, et se trouvoient alors courbés sous le joug de l'inquisition la plus soupçonneuse et la plus cruelle. Quelques bourgeois courageux,

à la tête desquels étoit Michel Laillier, qui vingt ans auparavant avoit sauvé Paris d'un massacre, prirent le temps où le connétable venoit de battre les Anglois à St.-Denys pour traiter avec lui. Ils n'eurent besoin pour s'accommoder que de quelques pourparlers. Ils demandèrent une amnistie générale pour leurs concitoyens et la confirmation de leurs priviléges. Tout ayant été accordé par le roi, à jour convenu, ils favorisent l'escalade des remparts et la rupture des chaînes des ponts-levis, et introduisent ainsi le connétable par la porte St.-Jacques ; ils haranguent le peuple, en même temps que les troupes royales défilent dans la ville et repoussent la foible garnison angloise qui y avoit été laissée, et qui ne pouvoit se battre autrement qu'en faisant retraite. Le lendemain, aux premiers rayons de l'aurore, tout étoit tranquille ; et les vivres, qui avoient été gênés jusqu'alors par les partis environnants, entrèrent en abondance. Le même jour, par ordre du connétable, et en attendant que le roi en eût autrement ordonné, la justice reprit son cours. Le parlement n'eut cependant son complément que quelques mois après, par la réunion des magistrats de Poitiers. La foible garnison que les Anglois tenoient à Paris se renferma dans la Bastille et fit mine de vouloir s'y défendre. Quelques généraux opinoient à les attaquer, et il auroit été facile de les exterminer ; le connétable ne voulut pas ensanglanter son triomphe. Il leur offrit une capitulation. Ils l'acceptèrent, et sortirent avec armes et bagages ; mais non sans être accablés d'injures par la populace, qui les bénissoit auparavant comme ses sauveurs. A la joie de cet événement heureux se joignirent des fêtes pour le mariage du dauphin, qui depuis a été Louis XI.

1436.

1437. Il fut célébré à Tours avec Marguerite, fille de Jacques I, roi d'Écosse, fidèle allié de la France.

Le duc de Bourgogne faisoit alors sérieusement la guerre aux Anglois. Il entreprit le siége de Calais. Les Flamands, ses sujets, croyant courir à une victoire prompte, se rendirent en foule dans son camp; mais, quand ils virent que la défense se prolongeoit, ils se retirèrent comme ils étoient venus, et le duc, privé de la plus grande partie de ses meilleures troupes, fut contraint de lever le siége. Il ne réussit pas mieux au Crotoi, où il trouva Talbot qui le repoussa. Le roi, au contraire, eut un plein succès dans l'attaque de Montereau-Faut-Yonne, ville alors importante et très forte. Charles y montra une intrépidité qu'on ne lui avoit pas encore connue. Il marcha à l'assaut, à travers le fossé, dans l'eau jusqu'à la ceinture, monta des premiers sur la brèche, et, se voyant maître de la ville, « il défendit, « sous peine de la hart, que homme ne pillât l'église, « ni les gens de la ville. » Ces deux actes, l'un de bravoure et l'autre de bonté décidèrent de sa réputation auprès des François. Aussi eut-il des marques certaines de leur amour et de leur estime dans l'entrée solennelle qu'il fit à Paris. Les habitants y étalèrent toute la magnificence que l'industrie du siècle pouvoit fournir. On y vit les *mystères représentés* par des personnages muets sur des échafauds dressés de distance en distance. *Les sept péchés mortels à cheval, et les sept vertus* précédoient le parlement. Moins touché de ces belles inventions que des acclamations et des larmes de joie d'un peuple nombreux, Charles ne put retenir les siennes. Les Parisiens étoient enchantés de revoir leur souverain légitime, après vingt ans d'absence. Leurs transports alloient

jusqu'à l'ivresse. L'évêque de Paris, en recevant le monarque dans la cathédrale, lui fit jurer qu'il *tiendroit loyaument et bonnement tout ce que bon roi faire devoit.* 1437.

Charles VII s'appliqua à remplir cette promesse, en faisant plusieurs réglements utiles pour l'administration de la justice et des finances. Le malheur des circonstances ne permit pas de diminuer les impôts; ce qui fâcha le peuple, qui, à chaque changement, espère des innovations utiles, et est toujours trompé. Le monarque s'appliqua, du moins dans les autres parties d'administration, à *ce qu'un bon roi faire devoit.* Pendant les troubles, tout avoit été confondu, « de manière « qu'on ne connoissoit plus l'état des gens, soit princes, « nobles, bourgeois, marchands et artisans, parcequ'on « toléroit à chacun de se vêtir et habiller à son plaisir, « fût homme ou femme, de drap d'or et d'argent. » Il fut défendu de vendre des étoffes précieuses à d'autres qu'aux princes, grands seigneurs, et aux ecclésiastiques pour les ornements de leurs églises. « On poussa même « l'attention jusqu'à dresser divers patrons d'habille-« ment, et prescrire la qualité des étoffes suivant les « rangs et les conditions. » Ce qui équivaloit aux broderies, galons et autres ornements dont l'étiquette a enrichi en différents temps les habillements de ceux qu'elle a voulu distinguer.

Une affaire plus importante occupa les premiers moments de la puissance que Charles VII obtenoit dans la totalité de son royaume. Depuis plusieurs années, des conciles qui se succédoient luttoient contre l'autorité des papes. Celui de Bâle venoit de prononcer sa propre supériorité, et il avoit fait plusieurs canons de discipline, conformes aux usages qu'on appeloit les *libertés de* 1438.

1438. *l'église gallicane.* Les pères de Bâle envoyèrent proposer au roi l'homologation. Il convoqua dans la Sainte-Chapelle de Bourges les princes du sang, le dauphin à la tête des principaux seigneurs et magistrats du royaume. On y discuta les décrets en présence des légats du pape, et, malgré leurs réclamations, l'assemblée en reçut la plus grande partie comme loi de l'état, sous le nom de *Pragmatique sanction* (1), appellation dérivée d'un vieux mot *pragma* qui veut dire *prononcé, sentence, édit.* On arrêta donc que le concile œcuménique étoit au-dessus du pape; que suivant les anciens usages on procéderoit par élection pour remplir les siéges épiscopaux et les autres prélatures; que les papes ne pourroient plus se réserver la collation des bénéfices; qu'on n'appelleroit plus à eux, sans avoir passé par les tribunaux inférieurs, et que dans ce cas ils seroient obligés de déléguer des juges sur les lieux, de manière que nul ne pût être évoqué, hors de son diocése, plus loin que quatre journées de chemin; les abus des excommunications sont réprimés; et l'on supprima les annates qu'on payoit à la cour de Rome en prenant possession d'un bénéfice; enfin on termina par cette loi, qui a toujours été pratiquée, même depuis l'abolition de la pragmatique, que les bulles des papes et les décrets des conciles, même généraux, pour ce qui re-

(1) En 1268, saint Louis avoit rendu un édit sous le même nom, portant, réserve aux églises de leur droit d'élection et aux collateurs de leurs priviléges, répression de la simonie et interdiction de toute levée de deniers de la part de la cour romaine, autrement que pour cause raisonnable, pieuse et pressante, et toujours avec le consentement exprès du roi et de l'église de France.

garde la discipline, n'auront de force en France que quand ils auront été revêtus de la sanction du roi. 1438.

On doit aussi à Charles VII des réglements sages pour les troupes. Il n'y a point de désordres que ne se permissent les bandes errantes dans les provinces, sous des capitaines aussi avides que leurs soldats. Ce n'étoit qu'à prix d'argent que le malheureux cultivateur obtenoit la liberté de moissonner son champ. Son bœuf, son cheval ne lui étoient rendus que pour une somme stipulée; heureux quand les chefs vouloient se rendre médiateurs entre le pillard et le pillé, et composer pour le dernier! « Le dauphin donnoit un demi-écu à ses « gens de guerre pour chaque vache ou cheval qu'ils « restituoient » : mais les incendies, les atteintes portées à l'honneur des femmes, les vols, les massacres, la famine, tous les fléaux, suites ordinaires des guerres civiles, n'avoient point de compensation. Ce ne fut qu'à la longue et très lentement qu'on remédia à tous ces maux.

L'inactivité, l'incertitude, l'espéce de stupeur produites par cet amas de calamités, ralentirent la guerre, 1439.
et firent sentir plus vivement le besoin de la paix. D'après les instances du pape, des envoyés des deux rois y travaillèrent dans le château d'Oye entre Calais et Guines. Voici les instructions des commissaires anglois, et l'ordre dans lequel leurs propositions devoient être faites : 1° Demander la restitution du royaume de France en entier; 2° En cas de refus, la possession de toutes les provinces en-deçà de la Loire; les autres au-delà seroient abandonnées à Charles, qui en feroit hommage. 3° Ces conditions rejetées, le cardinal de Win-

1439. chester devoit faire un discours, dans lequel il remontreroit aux plénipotentiaires du dauphin que par leur obstination ils alloient continuer une guerre sanglante, pour une cause qui avoit déja fait périr plus d'hommes qu'il ne s'en trouvoit alors dans les deux royaumes réunis de France et d'Angleterre; que d'ailleurs la proposition de partager la France n'étoit pas si absurde, puisqu'avant Charlémagne elle n'avoit pas toujours été gouvernée par un seul monarque. 4° Que si l'hommage répugnoit à Charles, on l'en dispenseroit. 5° Que Henri se contenteroit des provinces possédées par ses ancêtres. 6° Qu'il relâcheroit même la Normandie. 7° Que, selon le plus ou le moins qui seroit accordé, il pourroit renoncer au titre de roi de France. 8° Enfin, qu'au défaut de la paix, on travailleroit à une tréve de cinquante ans, et à des échanges de place, pour en assurer l'observation. Rien de tout cela ne fut discuté sérieusement. On ne s'arrêta à aucun point. Il y eut des conversations vagues, et les plénipotentiaires se retirèrent sans rien conclure.

1440. Peut-être les Anglois traînèrent-ils la conférence en longueur, et s'abstinrent-ils de terminer, par les espérances que leur donnoient des mésintelligences qu'on remarquoit à la cour. Beaucoup de personnes des plus distinguées étoient mécontentes du grand crédit dont le connétable jouissoit et de l'autorité qu'il y exerçoit. La Trémouille, échappé de sa prison, saisit cette occasion de se venger de son rival, et de se replacer, s'il pouvoit, dans le poste d'où Richemont l'avoit chassé. Il en avoit quelque espoir, connoissant comme il le faisoit le caractère de Charles VII, qui jusque-là s'étoit montré assez indifférent sur le choix de ceux qui se

chargeoient des affaires, pourvu que lui-même n'en fût pas embarrassé. La Trémouille se forma donc un parti, composé de beaucoup de seigneurs, et même de princes du sang, tels que les ducs d'Alençon, de Bourbon, et le comte de Dunois. Il y fit aussi entrer le dauphin Louis, alors âgé de dix-huit ans, et qui montroit déja le caractère ambitieux, sombre et turbulent dont il ne donna depuis que trop de preuves. 1440.

On ignore quel étoit précisément le but de cette ligue. Les uns disent que les conjurés n'avoient dessein que de forcer le roi à éloigner le connétable; d'autres, qu'ils vouloient s'emparer de la personne même du monarque, le renfermer, et mettre le dauphin à sa place, pour gouverner sous son nom. Leurs projets sont assez incertains; peut-être n'en avoient-ils pas de bien fixes eux-mêmes. Une faction, quand elle commence, ne sait pas jusqu'où elle peut aller. Le roi ne fut averti de la conspiration que par la réunion des conjurés, qui s'avançoient déja vers lui avec des troupes, le dauphin à leur tête. Charles étoit à Amboise. Des courtisans timides lui conseilloient de se retirer dans une ville forte, et d'appeler à son secours la noblesse du royaume; mais le connétable lui dit: « Souvenez-vous de Richard II. » Ce prince, dans une circonstance à-peu-près pareille, avoit eu l'imprudence de se renfermer dans une forteresse; foiblesse qui lui coûta le trône et la vie. Le roi, encouragé par la présence de son connétable, rassemble promptement un corps de noblesse qui accourt des environs, monte à cheval, va au-devant des rebelles, les étonne et les déconcerte. Du Poitou, où s'étoient réunis les chefs, il les poursuit en Angoumois, en Limousin et en Auvergne,

1440. où il les atteint. Ils ne voient bientôt plus de ressource que de recourir à sa clémence, dont le duc de Bourgogne devient le médiateur. Le roi consent à recevoir les princes et à les entendre; mais, apprenant que le dauphin venoit accompagné de La Trémouille et des plus coupables, il envoie dire à ces derniers de ne pas avancer, sinon qu'il les fera arrêter. Il y avoit déja quelque temps que Dunois étoit rentré en grace. Le premier il avoit reconnu sa faute, et l'avoit réparée par un prompt repentir.

La première entrevue du père et du fils fut courte. « Loys, lui dit le roi, soyez le bien venu. Vous avez moult « longuement demeuré. Allés-vous-en en votre hostel « pour aujourd'hui, et demain nous parlerons à vous. » Le lendemain, après avoir fait ses excuses à son père, le dauphin demanda que La Trémouille et les autres complices notés fussent admis en sa présence. Sur le refus que le roi en fit, « Monseigneur, lui dit son fils, « donc faut-il que je m'en revoise, car ainsi leur ai « promis. — Loys, répondit le père, les portes sont ou- « vertes. Si elles ne sont pas assez grandes, je vous « ferai abattre seize ou vingt toises de murs pour passer « où mieux vous semblera. Allez, partez; car au plaisir « de Dieu nous trouverons aucuns de notre sang qui « nous aiderons mieux à maintenir notre honneur et « seigneurie qu'encore n'avez fait jusqu'ici. » Cependant, si le dauphin eut vraiment dessein de partir, on eut soin de lui en ôter les moyens, en éloignant de sa personne ceux qui pouvoient l'aider. On changea toute sa maison, à l'exception de son confesseur et de son cuisinier, qu'on lui laissa. La Trémouille fut repoussé; le connétable lui rendit l'affront qu'il lui avoit fait lors-

qu'il l'empêcha, après la pacification de Bourges, d'être admis auprès du roi. Ainsi finit la *praguerie.* Cette faction a été ainsi nommée, à ce qu'on croit, comme ressemblant à celle des hérétiques rebelles de Prague (les Hussites), dont la rebellion faisoit alors beaucoup de bruit, ou de *brigue, braguerie, praguerie.* 1440.

Cependant le mécontentement des grands ne fut pas entièrement étouffé; le roi se vit encore obligé de prendre des mesures contre un nouveau complot, peut-être imaginaire. Après vingt-cinq ans de prison en Angleterre, Charles, duc d'Orléans, venoit d'être délivré par le bienfait de Philippe-le-Bon. Ce prince avoit payé une grande partie de la rançon de son cousin; il vint le recevoir à son débarquement: ils se jettent avec attendrissement dans les bras l'un de l'autre. Le duc d'Orléans rompit le premier le silence. « Beau frère et beau « cousin, dit-il, je vous dois aimer par-dessus tous les « autres princes de ce royaume, et ma belle cousine « votre femme; car si vous et elle ne fussiez, je fusse « toujours demeuré au pouvoir de mes adversaires, et « n'ai trouvé meilleurs amis que vous. » Ce bon office, auquel contribuèrent aussi la plupart des princes et des grands seigneurs de la nation, réunit les deux maisons d'Orléans et de Bourgogne. Philippe s'étoit fait un plaisir de promener lui-même le duc dans ses états, et de le reconduire ensuite jusque dans l'Orléanois. Cette reprise de possession se fit avec une pompe militaire qui donna de l'ombrage au roi, d'autant plus que le protégé du duc de Bourgogne parut peu empressé d'aller lui rendre son hommage. Charles se montra piqué de cette négligence. Le duc d'Orléans s'apprêta à réparer sa faute et à se rendre à la cour; mais ce fut avec

1440. un cortége trop nombreux pour n'être pas suspect à ceux qui jouissoient de la faveur. Ils insinuèrent au roi que le dessein des deux ducs étoit de renouveler la *praguerie* et de s'emparer du gouvernement. Le roi fit dire en conséquence au duc d'Orléans que, s'il vouloit se rendre auprès de lui, il eût à renvoyer une partie de son escorte. Celui-ci, piqué de cet ordre, rompit son voyage et se retira dans ses domaines; mais des conciliateurs officieux rapprochèrent les deux parents, et le roi rendit sa confiance au duc. Ce prince, pendant sa longue captivité en Angleterre, s'y étoit fait une grande réputation de sagesse. Le monarque l'employa dans des conférences qui s'ouvrirent à Saint-Omer, avec les Anglois, pour la paix. Comme on y porta de part et d'autre les mêmes dispositions qu'au château d'Oye, elles n'eurent pas un succès plus heureux.

1441. On reprit donc les armes, ou plutôt on continua la guerre, qui n'avoit pas cessé, quoique faite avec lenteur. Les Anglois se tenoient sur une défensive timide. Le roi, au contraire, encouragé par plusieurs petits avantages, met le siége devant Pontoise, qui gênoit Paris, et dont la prise pouvoit être un acheminement à la reddition de Rouen. Il se signala dans l'attaque de cette place. Tant qu'elle dura, on le vit dans les premiers rangs avec le dauphin, son fils. Il récompensa par des titres d'honneur les braves qui s'étoient distingués à ses côtés sur la brèche. La ville fut prise d'assaut. Le monarque recommanda aux soldats la modération, et prit lui-même soin que dans l'ardeur du pillage ils respectassent la vie de tous ceux qui ne se trouvoient pas les armes à la main.

1442. Dans le dessein d'inquiéter les Anglois de tous côtés,

et de les forcer ainsi à la paix, le roi se disposoit à porter la guerre en Guienne, lorsqu'il fut arrêté par de nouvelles intrigues. Il paroît que ce fut l'indolence de Charles, son insouciance pour les affaires, l'abandon qu'il faisoit à ses ministres de l'autorité et des graces, qui engagèrent plusieurs seigneurs, à la tête desquels se trouvoient des princes du sang, à tâcher de se procurer aussi une part dans ces avantages. Ils s'assemblèrent à Nevers dans des dispositions malveillantes et avec des apparences menaçantes. Il y eut à leur sujet deux avis dans le conseil : le premier, de les disperser par la force; le second, que le roi suivit, de les laisser conférer, de les entendre, et de prendre ensuite telle mesure qui conviendroit. 1442.

Ils demandèrent ce que demandent toujours les mécontents. Il semble qu'il y eût pour eux un protocole immuable. La réforme de plusieurs abus glissés dans l'administration, le maintien de la justice, l'abréviation des procès, plus d'attention pour le choix des magistrats, l'augmentation du nombre des conseillers d'état, afin d'y introduire leurs créatures, la répression des brigandages des gens de guerre, l'assurance de fonds pour le paiement de leur solde, le soulagement des peuples par la diminution des tailles et des impôts, enfin la paix avec l'Angleterre. On a vu qu'il y avoit peu de ces articles dont le roi n'eût tenté l'exécution avant leurs doléances, et on a pu juger que les circonstances ne laissoient pas actuellement l'accomplissement des autres en son pouvoir; aussi ne présentoient-ils ces simulacres d'intérêt public que pour couvrir leurs prétentions particulières. Il n'y avoit pas un d'entre eux qui, à la suite de ces pétitions en faveur du peuple, ne réclamât, les uns, 1442-43.

1442-43. le rétablissement de pensions supprimées ou diminuées; les autres, des augmentations de domaines sous couleur d'échanges, ou des possessions à leur bienséance. Le monarque accorda à-peu-près ce qu'on demandoit, pour se débarrasser de ces intrigues fatigantes ; et les principaux requérants étant satisfaits, ce fut aux autres nécessité de se tenir contents. On dit que le connétable saisit cette occasion pour faire sentir au roi que ces complots perpétuels ne venoient que de la facilité qu'on lui connoissoit à se laisser conduire et dominer. Il lui fit à ce sujet des remontrances qui, selon le caractère du censeur, tenoient même de la réprimande. Que ce soit ou non le fruit des conseils de Richemont, c'est de ce moment que Charles VII commença à gouverner par lui-même. Il en étoit temps, après plus de quarante ans d'âge, et vingt de régne. Il est vrai qu'il s'étoit déja montré brave et bon guerrier, ce qui suffiroit presque à un roi de France. Il continua à développer ces qualités dans la guerre de Guienne.

En partant pour ce pays, il laissa au dauphin le soin des provinces entre Loire et Somme. Le père et le fils s'acquittèrent chacun également bien de leur entreprise. Charles soumit toutes les parties de la Guienne qu'il attaqua. Louis se distingua par son intrépidité à la délivrance de Dieppe, que Talbot assiégeoit depuis plusieurs mois. Le roi fut si content de la conduite qu'il avoit tenue dans sa campagne de Normandie, qu'il lui confia le militaire de l'expédition de Guienne, pendant que lui-même travailloit à rétablir l'ordre dans la justice, fondement de toute tranquillité. A cet effet, il créa un parlement à Toulouse.

1444. Ces succès firent desirer aux Anglois une tréve. Elle

fut conclue à Tours pour deux ans. En même temps fut célébré dans la même ville, par procureur, le mariage de Henri VI avec Marguerite d'Anjou, fille de René, roi de Sicile, petit-fils de Louis d'Anjou, frère de Charles V, et tige de la seconde maison d'Anjou. Il y eut de singulier dans ce mariage, que, loin que la princesse apportât une dot avec elle, on prétendit que son esprit et ses graces exigeoient du retour de la part de l'époux. Les plénipotentiaires françois demandèrent le Mans et le comté du Maine pour Charles d'Anjou, frère de la reine de France et oncle de la future. Les Anglois l'accordèrent, et les deux nations, qui s'estimoient, devinrent tout d'un coup de la meilleure intelligence. 1444.

Le dauphin, qui avoit pris goût aux expéditions militaires, se laissa tenter du desir d'aller faire la guerre aux Suisses en faveur de la maison d'Autriche. L'empereur, réclamé par le canton de Zurich, à l'occasion d'une querelle avec ceux de Schwitz et de Glaris, n'ayant pu se faire accorder des secours par l'empire, avoit sollicité ceux de Charles; mais les cantons de Berne et de Soleure, considérant la démarche de leur co-état envers Frédéric comme incompatible avec l'existence de leur confédération, se prononcèrent en faveur des deux cantons menacés. Ce fut contre eux que le dauphin mena quatorze mille François et huit mille Anglois. Il y eut à Bottelem, entre Bâle et Montbéliard, une action, dite *la journée de Saint-Jacques*, où douze cents Suisses osèrent affronter l'armée réunie des confédérés. Tous y périrent; mais, après avoir fait subir une perte de six mille hommes à leurs ennemis, ils succombèrent couverts de gloire, et acquirent pour toujours à leur nation l'estime des François. Louis, redoutant

1444. une seconde victoire, non seulement fit la paix avec eux, mais montra des dispositions à une alliance qui eut lieu dans la suite. Les Autrichiens furent très mécontents de ce qu'ils appeloient la défection de leurs auxiliaires, et leur suscitèrent tant de mauvais traitements dans les bailliages de domination autrichienne, par lesquels ils étoient obligés de faire leur retraite, que le dauphin ramena peu en France de cette puissante armée. On croit que les deux nations, angloise et françoise, ménagèrent à dessein cette expédition, et se servirent de la Suisse comme d'un gouffre, où elles envoyèrent se perdre les bataillons indisciplinés dont elles étoient embarrassées.

1444-45. C'étoit un remède violent et ruineux pour la France. A la place de cet expédient, on revint à un autre qui avoit déja été tenté partiellement avec quelque succès. Ce fut, au lieu de troupes vagabondes, dépendantes des ordres arbitraires des capitaines qui les payoient souvent par le pillage, d'établir des corps toujours subsistants, où les soldats, habituellement sous le drapeau, s'accoutumeroient à la discipline et à la subordination. Pour cela il falloit commencer par assurer leur solde. Le roi ne voulut pas prendre lui seul une résolution sur cet objet. Il consulta les princes du sang, le connétable, les maréchaux de France et les grands seigneurs qu'il convoqua, sur-tout les députés des principales villes du royaume appelées à fournir les fonds. Elles s'étoient quelquefois exemptées, elles et leur territoire, des ravages des gens de guerre par des contributions passagères. Il fut proposé de rendre ce moyen permanent, et, du consentement de tous, fut établie une taille per-

pétuelle, spécialement affectée au paiement et à l'entretien des troupes. 1444-45.

Il y eut une revue de tous les gens de guerre. Entre eux on choisit les plus courageux, avec égard cependant, pour la préférence, aux mœurs et à la probité. Les rôles étant arrêtés, le roi licencia le surplus. Les soldats congédiés eurent ordre de se rendre sur le lieu de leur naissance, ou tout autre qui conviendroit à leur subsistance, ou à leur fortune. Défense de commettre aucun désordre sur la route en se retirant, sous menace d'être punis comme perturbateurs du repos public. Afin d'assurer l'exécution de ce réglement, les lieutenants de la connétablie firent border les chemins par les archers des communes intéressées à la sûreté du pays, de sorte qu'on s'aperçut à peine d'une réforme qui, sans cette précaution, auroit pu causer les plus grands désordres. « Ces essaims de brigands, accoutu« més au meurtre et au larcin, disparurent tout-à-coup, « dit Villaret. Plusieurs rentrèrent dans le sein de leur « famille, redevinrent citoyens et cultivateurs. Les « autres, effrayés par la sévérité des châtiments dont « les nouvelles lois les menaçoient, abandonnèrent leur « patrie. Dès ce moment la France jouit d'un calme in« connu depuis plus d'un siècle. »

La cavalerie fut formée de quinze compagnies d'ordonnance, composées chacune de cent lances : chaque lance ou homme d'armes avoit sous lui trois archers, un écuyer et un page, tous montés. « Le roi, dit un écrivain « contemporain, nomma des capitaines vaillants, sages « et experts en fait de guerre, et non jeunes et grands « seigneurs. » La paye de chaque homme d'armes étoit

1444-45. de dix livres (1) par mois, celle de l'écuyer de cent sous, des archers de quatre livres, et celle du page de soixante sous. L'espérance de remplir les places vacantes attacha à ces corps une telle multitude de surnuméraires, que l'on vit des compagnies monter jusqu'à douze cents cavaliers. L'infanterie se composa d'abord d'un corps permanent d'archers de quatre mille hommes, et ensuite d'un supplément de francs archers, qui n'étoient réunis qu'en temps de guerre. Chaque paroisse devoit élire un habitant, *le plus avisé pour l'exercice de l'arc;* elle le fournissoit d'équipage. Il étoit payé pendant la guerre à raison de quatre livres par mois, et non pendant la paix; mais il jouissoit d'exemption de tous impôts. Ce qui a fait donner à cette milice la dénomination de *francs archers*. Ils étoient obligés de porter, les fêtes et dimanches, leur habit de guerre, jouissoient de quelque distinction à l'église, et se rassembloient de plusieurs villages pour s'exercer ensemble à tirer de l'arc. Mais, soldats à la campagne et paysans à l'armée, cette dernière milice tomba bientôt dans le mépris.

Charles VII eut soin que l'impôt de guerre fût uniquement appliqué à cet objet pendant son régne, et n'outre-passât jamais la taxe. « Nul seigneur n'eût osé « lever argent en sa terre sans sa permission, laquelle « il ne donnoit pas légèrement »; et ces seigneurs voyant au roi une armée subsistante, prête au premier commandement, devinrent plus circonspects et moins hardis à le choquer. En lisant ces détails et d'autres lois de police, ainsi que les actions de guerre que nous avons semées dans ce récit, à mesure qu'elles se sont présen-

(1) Le marc d'argent étoit alors 6 livres 18 sous.

tées, on est étonné de ce que le président Hénault dit de Charles VII, « qu'il ne fut en quelque sorte que le « témoin des merveilles de son régne.... que sa vie étoit « employée en jeux, en fêtes, en galanteries. » Si ce prince eut trop de goût pour le plaisir et le repos, il faut avouer qu'il sut s'arracher à l'un et à l'autre dans le besoin, et que, même pendant ses temps d'inaction et d'indolence, il n'étoit pas sans soin pour la prospérité de son royaume. Il s'abandonnoit trop à ses ministres; mais ses ministres ne gouvernoient pas mal. Enfin on ne disconviendra pas que s'il doit beaucoup de sa gloire à ses généraux, il a bien mérité par lui-même le titre de *Victorieux* que l'histoire lui conserve. 1444-45

Le dauphin avoit épousé, comme nous avons dit, Marguerite d'Ecosse. Elle mourut jeune, victime, à ce qu'on croit, de quelque tracasserie de cour, si lasse et si dégoûtée de la vie, que, pressée de prendre quelque remède, elle s'écrioit en le repoussant: « Fi, de la vie! « qu'on ne m'en parle plus. » Elle avoit beaucoup d'esprit, aimoit et cultivoit les sciences. On sait qu'un jour, rencontrant Alain Chartier, le coryphée des savants du temps, endormi sur un banc, elle s'approcha sans l'éveiller, et le baisa sur la bouche; ses demoiselles témoignèrent leur surprise: « Ce n'est point l'homme, dit- « elle, que j'ai baisé, mais la bouche qui a prononcé « tant d'oracles. » On pouvoit l'en croire, car il étoit vieux et prodigieusement laid. Au reste, ce genre de baiser étoit alors fort ordinaire. Marguerite avoit une sœur nommée Isabelle, bien différente d'elle. Le duc de Bretagne, se proposant de l'obtenir en mariage pour son fils aîné, envoya en Ecosse des ambassadeurs chargés de prendre des informations sur la princesse. Ils

1444-45. lui dirent en revenant « qu'elle étoit assez belle, le « corps droit, bien formé, propre pour avoir enfants, « mais qu'elle leur sembloit assez simple. — Chers amis, « leur dit-il, retournez en Ecosse et me l'amenez. Elle « est des conditions que je desire. Ces grandes subtilités « en une femme nuisent plus qu'elles ne servent. Je « n'en veux point d'autre. Par saint Nicolas! j'estime « une femme assez sage (savante) quand elle sait mettre « différence entre sa chemise et le pourpoint de son « mari. »

1446. Dans ce temps, une scission, sans retour, éclata entre le roi et son fils. Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, souvent sollicité par le dauphin de se détacher de son père, se détermina enfin à révéler à Charles ses tentatives. Le prince en vouloit sur-tout à la garde écossoise, troupe trop fidèle que s'étoit formée Charles, dès le commencement de son règne, moins pour sa sûreté que pour faire honneur à ses généreux alliés. Louis s'efforçoit de la faire regarder comme une de ces cohortes prétoriennes dont les empereurs romains s'entouroient pour faire exécuter leurs ordres tyranniques. « Il est temps, disoit-il, de mettre ces Ecos« sois dehors. Ce sont eux qui tiennent en sujétion le « royaume de France. » Il en avoit gagné quelques uns, qui devoient se joindre à des gentilshommes de sa maison, attaquer l'escorte du roi pendant un voyage de plaisir que le monarque devoit faire mal accompagné. « J'y serai, disoit le fils, car chacun craint le roi « quand il le voit; et si je n'y étois en personne, je crain« drois que le cœur ne faillît à mes gens; mais en ma « présence chacun fera ce que je voudrai. » Que vouloit-il faire? C'est ce qu'on n'a jamais su. Là se borne la

déclaration de Chabannes. Le roi mit l'accusateur et l'accusé en présence l'un de l'autre. Le prince écouta froidement, nia tout, traita Chabannes d'imposteur, et lui donna un démenti. Par respect pour le fils de son roi, l'offensé ne le défia pas personnellement; mais il se déclara prêt à combattre ceux de sa maison qui se présenteroient. Personne ne parut. Louis, quand il parvint à la couronne, fit condamner Chabannes comme imposteur; mais il lui fit grace, sans exiger de rétractation: ce qui laisse subsister la vérité de sa déclaration. Le père ne demeura que trop convaincu du crime de son fils. Plusieurs de ses complices furent exécutés. Pour lui, fuyant son père, dont la présence auroit été un reproche perpétuel de sa perfidie, il se retira en Dauphiné. Le roi l'y laissa agir en souverain. Jamais il n'en parloit que quand des circonstances impérieuses l'exigeoient; mais il nourrit au fond de son cœur un chagrin et des terreurs qui le tourmentèrent toute sa vie.

1446.

Les succès qui accompagnoient ses entreprises pouvoient faire une consolante diversion à ces peines domestiques. Charles VII eut le bonheur de conserver la paix dans l'église de France. Elle ne fut pas troublée par le schisme qui s'éleva à l'occasion du saint-siége, que deux rivaux se disputoient, l'un, Félix V, auparavant duc de Savoie, et depuis ermite à Ripaille, élu en 1439 par le concile de Bâle, lorsque celui-ci se crut autorisé à déposer Eugéne; l'autre, Nicolas V, élu cette année par les cardinaux séants en conclave, à la mort d'Eugéne IV, que la France n'avoit pas cessé de reconnoître, encore que, par sa pragmatique, elle eût adopté diverses résolutions du concile contre les prétentions de la cour romaine. Le roi convoqua à ce sujet une as- 1447.

semblée à Lyon. Il s'y trouva des ambassadeurs d'Angle-
1447. terre, de Sicile, de plusieurs électeurs, et beaucoup de prélats et docteurs. On y détermina Amédée, l'élu du concile, à céder à Nicolas, l'élu du conclave; et ainsi, après avoir garanti la France du schisme, Charles VII eut le bonheur d'en préserver le reste de l'Europe.

1448. Il auroit aussi desiré convertir en paix définitive la tréve avec l'Angleterre, qui alloit expirer. Il y eut à ce sujet des conférences successivement à Louviers, au Pont-de-l'Arche, à l'abbaye de Bonport. Elles finirent, contre le vœu des François, par une déclaration de guerre. L'Angleterre eut l'imprudence de s'y détermi- ner, malgré les troubles dont elle étoit agitée alors, par les prétentions des princes de la branche d'Yorck, contre ceux de Lancastre, qu'ils accusoient d'occuper le trône à leur préjudice. Le duc de Glocester, oncle du roi, et le plus ferme soutien de la couronne, venoit d'être assassiné, et ce crime fut le prélude des plus sanglantes révolutions. Au contraire, la France jouissoit d'un calme plus parfait qu'on n'auroit osé l'espérer après un si terrible ébranlement. Ainsi le roi fit à son aise ses préparatifs pour de nouveaux triomphes, avec toutes les prévoyances de détail qui assurent le succès.

Il y fut puissamment aidé par le célébre Jacques Cœur, son argentier. Il étoit fils d'un bourgeois de Bourges, et avoit fait des gains considérables dans le commerce maritime, qui étoit alors peu connu. Villaret remarque que sa grande fortune ne parut qu'après qu'il eut été mis à la tête des finances sous cette dénomination d'*argentier*; que ce ne fut que depuis qu'il eut le maniement des deniers publics qu'on le vit

assez riche pour équiper à ses frais plusieurs galères, et pour fournir seul, en cette occasion, des fonds suffisants à l'entretien de quatre armées à-la-fois. « S'il avoit « volé le roi, ajoute l'historien, il réparoit une partie « de son crime, et ces sortes de restitutions sont bien « rares. » L'intégrité de ce célèbre financier dans sa gestion est encore un problême. En 1452, il fut accusé de concussions, de malversations, d'abus d'autorité, et de tous les crimes dont un ministre disgracié ne manque pas d'être chargé. Il y avoit à la cour beaucoup d'animosité contre lui. Ses juges montrèrent un grand acharnement. Ce ne fut pas un tribunal ordinaire qui connut de ses prévarications, mais une commission nommée exprès. L'accusé ne fit d'aveux que ceux que la crainte de la torture lui arracha; cependant il fut condamné à la mort, et à la confiscation de tous ses biens. Le roi se fit apporter les pièces du procès; il les examina lui-même. Charles VII n'étoit ni injuste ni trop sévère, néanmoins il ne fit grace à Jacques Cœur que de la vie, et commua la peine de mort en un bannissement perpétuel, *en considération de certains services*, est-il dit dans les lettres de grace. D'ailleurs on ne lui épargna pas la honte d'une amende honorable publique, ni le chagrin de perdre tous ses biens. Il paroît même qu'on avoit dessein de le retenir en prison, peine plus dure que le bannissement; mais il s'évada, et se réfugia à Rome, où le pape Calixte III lui donna le commandement de la flotte qu'il avoit armée contre les Turcs. Ses commis, qui s'étoient enrichis dans son commerce maritime, lui fournirent des fonds. Il fit de nouvelles entreprises, réussit, et acquit une fortune plus brillante que celle dont il avoit été dépouillé. On 1448.

1449. dut alors regretter tant de talents perdus pour la France.

Les hostilités de la part de Charles VII commencèrent par la Normandie haute et basse; ses conquêtes furent également rapides dans les deux parties. Il se présenta devant Rouen. Les Anglois firent d'abord quelque résistance; mais les habitants les déterminèrent, moitié gré, moitié force, à capituler. Le roi y fit son entrée avec toute la magnificence alors connue. Il alla ensuite attaquer Harfleur, dont la défense fut plus vigoureuse. Le monarque parut dans la tranchée, dans les combats des mines, *la salade en tête, et son pavois à la main*, et s'y exposa comme le moindre soldat.

Agnès Sorel l'attendoit dans l'abbaye de Jumiéges. Elle le pressoit de se rendre auprès d'elle, pour lui donner, dit-on, avis d'une conspiration formée contre lui, et l'engager à prendre des précautions qu'il négligeoit trop; mais elle-même n'en prenoit pas assez, puisqu'on a cru qu'elle mourut de poison. Ce forfait, dit-on, hâta une couche prématurée; mais ce dernier incident suffit pour expliquer la cause de sa mort, sans avoir recours au poison. Soit affectation de sévérité de mœurs qu'il n'avoit pas, soit disposition à haïr ce que son père aimoit, le dauphin la détestoit : c'en fut assez pour le charger d'un crime qui n'a pas été avéré. Agnès étoit demoiselle du palais. On lui reconnoît de la douceur, de la franchise, de la générosité, et on sait que, pleine d'égards et d'attentions, elle vivoit très bien avec la reine. Elle fut la première qui porta publiquement le titre de maîtresse d'un roi de France, la première aussi qui éprouva des humiliations, lorsqu'elle se flattoit de partager, dans des circonstances éclatantes, le triom-

phe de l'amant couronné. Telles furent des marques de mépris que les Parisiens, encore peu familiarisés avec l'effronterie du vice, lui prodiguèrent lorsqu'elle se montra près du roi quand il fit son entrée dans leur ville. Peu de moments avant que de mourir, elle fit aux demoiselles de son service une belle morale sur la vanité des plaisirs et la fragilité de la beauté. Elles écoutèrent son sermon, pour ne s'en souvenir peut-être que dans un moment pareil à celui où elles l'entendoient. 1449.

La ville de Caen fut aussi prise par le roi en personne. 1450. Il accorda aux Anglois une capitulation. Elle portoit qu'ils ne se rendroient pas à Cherbourg, comme c'étoit leur intention. Celle de Charles étoit d'assiéger cette place; ainsi il lui convenoit d'empêcher un renfort qui auroit rendu la prise plus difficile. C'étoit la dernière que les Anglois possédassent en Normandie, et quand ils l'eurent perdue ils se trouvèrent totalement expulsés de cette province. Sa réunion entière à la France avoit été précédée et favorisée par une victoire décisive remportée à Formigny, dans le Cotentin. La bataille fut sanglante. Les deux armées étoient peu nombreuses, mais composées de troupes d'élite. Elles se battirent avec tant d'acharnement, que, de part et d'autre, la moitié resta sur le champ de bataille. Un capitaine anglois, nommé Matthieu God, se retira avant la défaite entièrement décidée, emmenant un corps considérable, qu'il sauva. On l'en blâma. Il répondit, « Une bonne « fuite vaut mieux qu'une mauvaise attente. »

Le comte de Clermont, fils aîné du duc de Bourbon, gendre du roi, et depuis connétable, commandoit les François. Malgré le talent avec lequel il avoit masqué

1450. l'infériorité de ses forces à une armée quatre fois plus forte que la sienne, peut-être alloit-il succomber sous le nombre, lorsque le connétable, qu'il avoit fait prévenir, arriva au fort du combat et le rétablit à l'avantage des François. Cependant, après la victoire, ce ne fut point à lui qu'en fut décerné l'honneur; et la cause plaidée devant le roi, ce fut le jeune comte qui fut déclaré vainqueur. Richemont, loin d'en être jaloux, fut le premier à en féliciter son jeune rival, qui de son côté continua à avoir les mêmes déférences pour les ordres et pour les conseils du connétable.

1451. Comme le dauphin, avant son éloignement de la cour, avoit coopéré aux premiers exploits faits en Normandie, il se crut apparemment quelque droit sur cette province, et en demanda le gouvernement. Il lui convenoit parce-qu'il l'approchoit des Anglois et du duc de Bourgogne. C'étoit une raison pour qu'il ne convînt pas au père de le donner à son fils. Louis, privé de ce moyen de se rendre important, et de se faire craindre par son père de ce côté, travailla à l'inquiéter vers le midi. Il rechercha en second mariage Charlotte, fille du duc de Savoie, qui n'étoit pas encore en âge d'être mariée. Le roi, instruit de ses démarches à ce sujet, envoya signifier au duc son opposition par un héraut; mais il étoit trop avantageux au Savoyard d'avoir pour gendre l'héritier présomptif de la couronne de France. Il prit si bien ses mesures que le héraut n'arriva que pendant la cérémonie même de la célébration, et lorsqu'elle étoit trop avancée pour qu'il fût encore temps de l'interrompre. Le beau-père écrivit au roi pour s'excuser. Il disoit, entre autres justifications, qu'il ne s'étoit déterminé que sur la certitude du consentement de sa majesté,

dont le légat du pape l'avoit positivement assuré. Or, ce légat étoit mort, on pouvoit lui faire dire tout ce qu'on vouloit. Le roi, qui auroit pu peut-être faire casser ce mariage, comme vicieux par le défaut de son consentement paternel et royal, se contenta de retrancher au dauphin ses pensions, et des terres qu'il lui avoit données, et la princesse resta chez son père en attendant qu'elle fût nubile. 1451.

Du royaume de France presque entier, que Henri V avoit laissé à son fils, il ne restoit à Henri VI que la Guienne. Charles VII tourna ses forces contre cette province. La campagne s'y ouvrit d'une manière aussi brillante et avec les mêmes espérances qu'en Normandie. Elle se termina de même par la soumission totale de la province, soumission qui, en considérant les formalités dont elle fut accompagnée, doit être regardée moins comme une conquête que comme l'assentiment d'un peuple qui choisit et se donne un souverain. La Guienne avoit toujours été gouvernée par des princes particuliers, même sous la première race de nos rois. Ils n'eurent jamais sur elle qu'un droit de suzeraineté souvent contesté. Si Louis VII l'avoit possédée, ce n'étoit pas comme roi de France, mais comme mari d'Eléonore, et il la perdit par son divorce avec cette princesse, qui porta cette riche dot à Henri II, son second mari. Aussi les peuples de ce pays, délaissés pour ainsi dire par Henri VI, hors d'état de leur envoyer des secours contre les forces qui se présentoient, se crurent suffisamment autorisés à décider eux-mêmes de leur sort. Le clergé, la noblesse et les magistrats des principales villes s'assemblèrent à Bordeaux, et délibérèrent. Il est vrai que l'armée françoise, campée

1451. devant cette ville, commandée par Dunois, et déja victorieuse des meilleures places de la province, hâtoit la délibération. Les états convinrent donc de remettre au roi, ou à son représentant, non seulement Bordeaux, mais les autres villes, châteaux et forteresses de la Guienne, aux conditions, « Que le roi ou son lieutenant-« général, monseigneur le comte de Dunois, dûment « autorisé, jureroit, sur l'évangile et sur la croix, de « maintenir les habitants en leurs franchises, priviléges, « libertés, statuts, lois, coutumes, établissements, « style, observances du pays, et que ledit seigneur roi « leur seroit bon prince et droiturier seigneur, et les « garderoit *de torts, de force de soi-même et de tous autres,* « *et leur feroit accomplissement de justice.* » Ces articles, et quelques autres moins importants, furent jurés en grande solennité par le comte de Dunois, dans la cathédrale de Bordeaux, et ratifiés par le roi dans le château de Taillebourg, où les députés des états vinrent l'assurer de leur soumission. Tous les lieux où on jugea à propos de mettre garnison la reçurent sans résistance. La seule ville de Baïonne, occupée par les Anglois, nécessita un siége. Il ne fut pas long, mais meurtrier. Ils capitulèrent, et la reddition de cette ville compléta celle de toute la Guienne.

1452. Mais bientôt ce beau fleuron ajouté à la couronne de France s'en sépara en aussi peu de temps qu'il y fut rattaché. Les Anglois avoient toujours ménagé la noblesse de Guienne. Le roi, pour gagner aussi ce peuple ombrageux et léger, n'y avoit laissé que peu de troupes. Plusieurs seigneurs qui tenoient à l'Angleterre par inclination et par des dignités lucratives, ne prévoyant pas obtenir les mêmes avantages de la cour de France,

proposent à celle de Londres de se remettre en possession de la Guienne, et présentent cette entreprise comme très facile si elle étoit brusquée. Sur ces renseignements, le conseil d'Angleterre fait passer la mer à une petite armée commandée par Talbot, surnommé l'*Achille de l'Angleterre*, le plus propre de leurs généraux à une semblable expédition. Il débarque à l'Espare, où le seigneur de la ville l'attendoit. Le Médoc se soumet, toute la Guienne se révolte. Six jours après son arrivée, Talbot est reçu dans Bordeaux, se rend maître de tout le Bordelois, et pénétre jusque dans le Périgord. 1452.

Le roi étoit à Lusignan en Poitou. Il rassemble promptement ses troupes éparses, qu'il destinoit à attaquer le duc de Savoie, et avec lequel il s'accommoda à la nouvelle de l'invasion des Anglois. Le dauphin, qui n'étoit pas éloigné, lui offrit ses services. Le roi lui fit dire : « J'ai bien achevé la conquête de la Normandie « sans vous, sans vous je recouvrerai la Guienne. » En effet, ce fut l'ouvrage d'une bataille. Elle se donna sous les murs de Castillon. Le comte de Penthiévre l'assiégeoit pour le roi, et venoit d'être joint par Chabannes. Ils réunissoient dix mille hommes, et attendoient le comte de Clermont, qui conduisoit le reste de l'armée. Talbot se presse de les combattre, pour prévenir la jonction. Les François avoient extraordinairement fortifié leur camp : à cette vue, Talbot fut étonné; néanmoins il ne balança pas à attaquer les retranchements. Le combat fut un des plus sanglants qui se soient livrés dans toutes ces guerres. Talbot, aussi célébre par ses vertus que par sa bravoure, y périt à l'âge de quatre-vingts ans. Son fils, voyant le désordre des siens, le prioit de se retirer. « Je meurs, lui répondit 1453.

1453. « le vieillard, en combattant pour la patrie, vivez pour « la servir. » Il tomba auprès de son père sur le champ d'honneur. L'armée se dispersa ; ce qui en restoit gagna plusieurs ports et se rembarqua précipitamment. Ce fut ensuite à ceux qui s'étoient soumis trop promptement aux Anglois à chercher leur salut comme ils le purent. Plusieurs seigneurs s'enfuirent en Angleterre. On leur laissa des issues libres, pour en être débarrassé sans violence, mais on confisqua leurs biens. Le roi ferma les yeux sur la collusion de quelques seigneurs de sa cour, et parut ignorer leurs manœuvres. Quant au peuple, il fut puni, comme à l'ordinaire, par la bourse. La province perdit les beaux priviléges qu'elle avoit obtenus, et la capitale, condamnée à une forte amende, se vit contenue par le fort du Ha et du château Trompette, dont elle paya les frais. Charles, dans la suite, rendit à Bordeaux ses priviléges ; et la province, reconnoissante, s'attacha sincèrement à la France : les Anglois perdirent tout espoir d'y rentrer, et, de tant de conquêtes sur le continent, il ne leur resta que Calais et son territoire.

On a vu que le roi n'avoit eu garde d'accepter le secours de son fils, conservant comme il faisoit toujours, au fond du cœur, le ressentiment de son mariage. Il avoit eu dessein de faire sentir son mécontentement au duc de Savoie ; mais ce prince l'apaisa à force d'excuses. Charles lui accorda même, pour son fils aîné, la main d'Yolande, sa fille, avec une riche dot. Cet accommodement avoit été ménagé par le cardinal d'Estouteville, qui a été un des hommes les plus estimables de son siècle. Malgré les préjugés que la pourpre lui inspiroit pour les opinions ultramontaines, il n'en souffrit pas

moins que les *libertés de l'église gallicane* fussent confirmées dans une nouvelle assemblée du clergé de France qu'il avoit présidée à Bourges l'année précédente. Comme légat du pape, il soumit à l'examen et à une révision les priviléges de l' Université de Paris, qui, à force de s'accroître, étoient devenus excessifs. La discipline s'étoit aussi relâchée, tant chez les maîtres que chez les écoliers. D'Estouteville publia des réglements pour tous les grades, et créa des *censeurs* chargés de les faire exécuter. Le roi adjoignit au cardinal, dans cette opération, des commissaires « tirés du parlement et du conseil. « L'Université, dit Villaret, n'avoit été jusqu'alors sou- « mise, en fait de discipline, qu'aux souverains pontifes. « Charles VII est le premier de nos monarques qui ait em- « ployé la puissance séculière à prescrire au corps « académique des régles de mœurs et de conduite. » Sans doute il veut dire des *règles* permanentes; car nous avons souvent vu que plusieurs monarques ont donné des *réglements* qu'apparemment cet écrivain regarde comme simplement *provisoires*, eu égard à ces derniers. 1453.

Il ne tint pas non plus au monarque qu'outre le parlement de Toulouse qu'il avoit créé pour l'utilité des provinces méridionales, il n'en établît encore un à Poitiers. Celui de Paris en trembla, parceque par-là son ressort et par conséquent sa considération auroient été resserrés. Il inspira ses craintes aux bourgeois, dont les gains provenants de l'affluence des plaideurs, auroient été diminués. Tous se réunirent; ils firent aussi parler le clergé. Le roi céda à des remontrances qui certainement n'étoient pas sans réplique, et le parlement qui devoit être créé à Poitiers n'eut pas lieu.

C'est ici le lieu d'accorder quelques lignes de condo-

1453. léances à la chute d'un empire qui avoit perpétué jusqu'alors, sinon la puissance, au moins le souvenir de la grandeur romaine. En 1453, précisément à l'époque où la France commençoit à respirer, libre enfin du joug des Anglois, et où ceux-ci s'engageoient dans les premières hostilités de la fameuse guerre *des deux roses*, pour les prétentions opposées des Yorcks et des Lancastres au trône d'Edouard, Constantinople, la rivale de Rome, et la rivale favorisée sous les derniers empereurs, dont elle étoit la résidence depuis le Grand Constantin qui l'avoit bâtie, vit la gloire de ses murs et la puissance de ses empereurs passer sous la domination du Croissant. Les Turcs, sous les armes desquels elle succomba, avoient, comme Tartares, une origine commune avec les tribus errantes de ces Huns, Avares, Mogols et autres barbares d'Asie, qui, sous Attila, dévastant l'empire romain, préparèrent et avancèrent la chute de l'empire d'Occident. Situés originairement au centre de l'Asie, dans une chaîne du mont *Imaüs*, ils y étoient, dit on, esclaves d'une autre tribu tartare. Au sixième siécle, ils aspirent à l'indépendance, se la procurent, puis, saisis de l'esprit de conquête, ils franchissent leurs limites et s'étendent si rapidement, que dès le neuvième siécle on en voit une partie fondre sur l'Europe, sous le nom de Hongrois, et une autre envahir la Perse, occupée depuis deux cents ans par les califes sarrasins. Les chefs turcs, sous le nom de *sultans*, se déclarent lieutenants des califes, et bientôt les renversent, ainsi qu'en France les maires du palais avoient renversé les rois. L'histoire alors nous présente avec confusion les différentes monarchies qu'ils fondèrent et les dynasties qui les occupèrent : entre celles-ci on dis-

tingue les *Sassanides*, les *Gasnevides*, les *Seljoncides*, et enfin les *Ottomans*, les plus célèbres de tous par l'étendue de leur puissance et par leur durée. 1453.

En 1300, Othman ou Ottoman, leur chef, simple émir du sultan d'Iconium, réunissant des compagnons épars, que la terreur des armes des Mogols avoit retenus long-temps cachés dans les montagnes, en forme pour ainsi dire une nation nouvelle, à laquelle il donne son nom, et s'établit à Burse en Natolie. Orchan, son fils, épousa Théodora, fille de l'usurpateur Jean Cantacuzène, étendit les conquêtes de son père, prit Nicée, s'empara de Gallipoli, et mit ainsi un pied en Europe. En 1360, Amurat succéda à son père, à l'époque même où Tamerlan, simple émir, succédoit au sien dans un petit district de l'empire des Mogols, d'où partant et s'étendant toujours pendant quarante-cinq ans, on le vit renouveler le spectacle de l'immense empire de Gengiskan, et devenir bien funeste au fils d'Amurat. Celui-ci établit en Europe même le siége de sa domination, dont Andrinople devint la capitale. Ce fut lui qui institua la redoutable milice des janissaires, étrangers qui, élevés dès la plus tendre enfance dans les exercices de la guerre et sous les yeux du prince, ne connoissent ni parents, ni patrie, et n'ont d'autre soutien que le sultan, et par suite d'autre ambition que sa gloire. Bajazet lui succéda, et, long-temps illustre par ses victoires, il réunit à son empire les provinces de Thessalie, de Macédoine et de Bulgarie, et alla mettre le siége devant Constantinople. Une croisade dirigée contre lui par notre malheureux Charles VI, et par Richard II, encore plus malheureux que lui, mit le comble à sa gloire, par la funeste bataille de Nicopolis en Bulgarie;

1453. qui fut le tombeau de l'élite de la noblesse chrétienne, commandée par le fameux Jean, comte de Nevers, si connu depuis sous le nom de Jean-sans-Peur. Mais Bajazet devoit voir bientôt le terme de ses succès à la bataille d'Ancyre en Phrygie, où Tamerlan, appelé du fond de l'Asie par l'empereur de Constantinople, couvrit la terre de cinquante mille Turcs, et fit le sultan lui-même prisonnier. Ses états, devenus la proie du vainqueur, furent mal défendus par ses fils, divisés et meurtriers les uns des autres. Mahomet, resté seul, parvint, après la mort de Tamerlan, à réparer les désastres de sa famille, et son fils Amurat II, reprenant les projets de son aïeul, en eut les succès. Il enleva Thessalonique aux Vénitiens, et assiégea Constantinople, dont il se borna à rendre l'empereur tributaire. Moins heureux en Hongrie, il y fut deux fois battu par le fameux Jean Corvin-Huniade; mais, en 1444, les Chrétiens ayant rompu une trève solennellement jurée, il les écrasa à la journée de Varna, où périt l'infracteur Ladislas, roi de Pologne, fils de Jagellon. Un seul homme avec Huniade put résister à Amurat : ce fut le fameux Georges Castriot, dit Scanderbeg, petit prince d'Albanie, qui, avec quelque mille hommes de troupes et un état de vingt lieues, tint vingt ans en échec toutes les forces du père et du fils.

Tels furent les ancêtres et les prédécesseurs de Mahomet II, qui, né de tant de héros, les effaça tous. Ce fut lui qui détruisit deux empires, envahit douze royaumes, conquit vingt îles de l'Archipel, assiégea deux cents villes, ravagea l'Italie, fit craindre pour Rome et ne trouva de résistance que dans la valeur des chevaliers de Rhodes. Le cours de tant d'exploits commença

par la prise de Constantinople, où régnoit alors Constantin XII Paléologue, dit *Dragasès*, dont la domination étoit presque réduite à l'enceinte de la ville. En vain, pour retarder la chute qu'il pressentoit, Jean II Paléologue, son frère et son prédécesseur, avoit cimenté lui-même la réunion des deux églises au concile de Florence; ses sujets prévenus lui en surent mauvais gré, et l'Occident lui manqua. Dans cet effrayant abandon, assailli au-dehors par des forces immenses, et en proie au-dedans à la lâcheté, à l'indifférence et même à la trahison, réduit en quelque sorte à lui-même contre tant d'ennemis, Constantin ne manqua pas à sa gloire, et digne du titre et du nom qu'il portoit, quand il ne fut plus capable de défendre les murs de sa capitale, il s'ensevelit glorieusement sous ses ruines. 1453.

Les belles-lettres, dont le sanctuaire étoit encore dans cette malheureuse ville, effrayées de la grossière barbarie des vainqueurs, allèrent chercher en Italie un asile moins exposé aux orages. Les esprits y étoient disposés à les accueillir: depuis un siècle, ils étoient préparés par les premiers fugitifs grecs qui s'étoient soustraits aux fléaux que les victoires de Bajazet avoient fait fondre sur leur patrie. Bientôt une émulation générale s'empara de tous les savants, et l'Italie dès-lors vit des prodiges éclore dans son sein. Si la France n'en compta point de pareils, sous le rapport du moins des belles-lettres, elle en éprouva toujours une heureuse influence sous un autre rapport plus immédiatement utile à la société, sous celui de la législation.

Il y auroit de l'injustice à ne pas remarquer que 1453-54.
Charles VII profita toujours des temps de calme et de repos, ne fût-ce que des intervalles de peu de durée,

1453-54. pour établir l'ordre et la police dans le royaume. Il fut enjoint à la chambre des comptes, aux trésoriers de France, aux généraux des aides, de veiller plus que jamais sur les malversations des comptables. Le roi fit dresser un édit « pour l'abréviation des procédures. » On lui doit le bienfait d'avoir commencé la rédaction des coutumes; quelques unes étoient déja compilées, d'autres n'étoient connues que par des traditions orales. Il ordonna « que tous les coutumiers et praticiens « du royaume rédigeassent par écrit les usages, styles « et coutumes de chaque province »; défendit à tous les « avocats d'employer à l'avenir dans leurs moyens et même de proposer « autres coutumes, usages et styles « que ceux accordés ou décrétés, et enjoignit aux juges « de corriger et punir ceux qui feroient le contraire. » La différence, souvent l'opposition de ces coutumes entretenoit un germe de division dans le même peuple; mais c'étoit un mal nécessaire, jusqu'à ce que la nation entière pût se réunir sous la même loi.

Dire que Charles VII fit tous ses efforts pour repousser la chicane et les autres abus provenant de la mauvaise foi et de la cupidité des suppôts subalternes de la justice, c'est avouer qu'il prit, ainsi que ses prédécesseurs et ses successeurs, une peine inutile, mais louable dans son intention. Il ordonna qu'il seroit pourvu par élection aux charges de judicature. Les avocats, procureurs du roi et conseillers du siége, devoient présenter au roi trois sujets, entre lesquels il choisiroit. Il parut aussi des réglements sur le mode d'information, la communication des piéces, la réserve sévère imposée aux juges au sujet des présents et de tous *dons corrompables*. Enfin Charles posa à sa propre autorité des bornes dont il

confia la sauvegarde à la probité et à la fermeté des magistrats. « Nos juges, dit-il, n'obéiront à nos lettres, « sinon qu'elles soient civiles et raisonnables; voulons « que les parties les puissent débattre, et que les juges « les entendent; et, s'ils trouvent lesdites lettres incivi- « les et subreptices, que par leurs sentences ils les dé- « clarent telles qu'ils les trouveront en bonne justice : « et si lesdits juges reconnoissent que par dol, fraude « et malice des parties lesdites lettres aient été impé- « trées, dans la vue d'éloigner le jugement de la cause, « qu'ils punissent et corrigent les impétrants, selon « qu'ils verront au cas appartenir. » 1453-54.

Le régne de Charles VII présente des actes de justice sévère : nouveauté étonnante et effrayante pour les grands seigneurs, que les guerres civiles et l'impuissance des monarques avoient accoutumés à l'impunité. Usant de cette licence, un bâtard de Bourbon s'étoit permis des cruautés, pillages, incendies, sacriléges et autres crimes les plus horribles. Il fut cité en justice, et comparut hardiment, persuadé que les sollicitations de sa famille, dont il étoit protégé, quoique illégitime, le sauveroient; mais il fut condamné à la mort, lié dans un sac, et jeté dans la rivière. Le seigneur de l'Esparc, un des principaux auteurs de la révolte de la Guienne, amnistié pour cette faute, puis coupable de nouvelles intrigues, expia sa récidive sur l'échafaud, et eut la tête tranchée, quoiqu'il fût un des plus grands seigneurs du pays, titre ordinaire d'impunité. Enfin le comte d'Armagnac, fils du connétable de ce nom, massacré à Paris par la faction bourguignonne, descendant des rois d'Espagne et des anciens ducs d'Aquitaine, qui tiroient eux-mêmes leur origine des rois de 1454-55.

1454-55. la première race, crut, à la faveur du haut rang qu'il tenoit dans la province, pouvoir échapper à la punition des crimes de bigamie et d'inceste dont il fut accusé par le procureur du roi. Il avoit séduit sa propre sœur, et l'avoit épousée du vivant de sa femme. Armagnac comparut devant le parlement, où il étoit cité; mais, voyant que son procès se suivoit avec une activité effrayante, il crut prudent de sauver sa personne aux dépens de ses biens, et s'enfuit du royaume. L'Armagnac, le Rouergue et le Val-Dorat, qui lui appartenoient, furent confisqués.

On est fâché que, pour le complément de l'histoire, il faille mettre à côté de ces actes de justice des jugements dictés par le fanatisme et l'erreur. Il fut érigé à Arras, pour la recherche des sorciers, un tribunal nommé *Chambre ardente*, parcequ'il pouvoit condamner ses justiciables au feu. Cependant la barbarie de la peine étoit quelquefois commuée. On parle d'un docteur en théologie qui s'étoit donné au diable. Les juges crédules l'interrogèrent sur les moyens dont les magiciens se servoient pour s'aboucher avec l'esprit immonde. « Rien de si aisé, repartit le docteur; il ne s'agit « que de chévaucher un balai, il vous rend dans le lieu « où se trouve le démon déguisé en mouton. » Le reste de ses dépositions étoit un tissu d'abominations insensées. Le docteur, en vertu de son privilége de clerc, qui l'exemptoit du feu, en fut quitte pour être « échafaudé, « mitré, prêché publiquement, puis enferré et mené « dans la fosse, pour y finir ses jours au pain et à « l'eau. » Un argentier, un chambellan du roi, accusés « d'avoir tracé certains caractères et images, par art « diabolique, pour l'enchanter, se promettant de par-

« venir par-là à le gouverner absolument », ne furent condamnés qu'au bannissement. Ce dernier fait est une preuve que l'on croyoit toujours au roi un penchant à se laisser gouverner. 1454-55.

Cette opinion étoit répandue avec affectation par le dauphin Louis, pour sa justification. Il n'étoit pas long-temps resté en bonne intelligence avec le duc de Savoie. Comme il s'arrogeoit tous les droits royaux dans le Dauphiné, il exigea des hommages que son beau-père refusa. A cette occasion, le dauphin leva des troupes. Le roi crut avec assez de fondement que c'étoit pour lui résister, en cas qu'il lui ordonnât trop impérieusement de revenir à la cour. Ils en étoient alors ensemble aux explications. Le monarque demandoit que son fils chassât d'auprès de lui de mauvais conseillers qui l'entretenoient dans la révolte contre ses volontés, et qu'il vînt reprendre la place que sa naissance lui assignoit. Le dauphin répondoit que, tant que son père n'éloigneroit pas des seigneurs qu'il lui désigna comme ses ennemis personnels, il ne pouvoit se rendre à ses desirs sans risquer sa liberté. Cette obstination piqua le roi. « Mes ennemis se fient à ma parole, dit-il, « et maintenant mon fils ne s'y fie pas. » Il donna ordre à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, d'entrer en Dauphiné, de poursuivre son fils, et de ne le pas ménager. Le prince, reconnoissant que toute défense seroit inutile, se sauva dans les états du duc de Bourgogne. Philippe-le-Bon reçut le fugitif avec tous les honneurs dus à son proche parent et à l'héritier présomptif de la couronne, et même avec un respect et une étiquette dont le prince le moins cérémonieux de son temps vouloit en vain s'affranchir. Il lui donna un 1456.

1456. vaste château pour son séjour, et une pension de six mille livres par mois. En même temps il écrivit au père pour s'excuser d'avoir reçu son fils, et le prier de lui rendre ses bonnes graces. Le roi, en marquant au duc, dans sa réponse, le mécontentement qu'il avoit de la conduite de son fils, ne montra ni plaisir ni peine de ce qu'il s'étoit retiré auprès de son cousin. Peut-être au fond n'en étoit-il pas fâché, parceque, sur quelques propos échappés au dauphin, le roi avoit eu sujet d'appréhender qu'il ne gagnât l'Angleterre. Cependant, comme on pouvoit craindre que le duc de Bourgogne, avec lequel s'élevoient des contestations sourdes sur des droits honorifiques et utiles, ne profitât d'un dépôt si dangereux, le roi jugea à propos de renforcer les garnisons des places voisines des états du duc. Cette précaution étoit d'autant plus sage, qu'alors éclata une conjuration dont étoit chef le duc d'Alençon, un des plus ardents instigateurs de la *praguerie*. Le roi le fit arrêter et garder sévèrement dans le château de Chantelle en Bourbonnois, jusqu'à ce qu'on pût lui faire son procès.

1457. Mais si d'un côté Charles éprouvoit des peines cuisantes de la part d'un fils et d'un proche parent, il gagnoit, dans la personne du comte de Richemont, un allié dont la fidélité devoit être regardée comme inébranlable. Par la mort des deux derniers ducs de Bretagne, ses neveux, qui ne laissèrent pas d'héritiers, Richemont, petit-fils du compétiteur de Charles de Blois, devint duc de Bretagne. Arrivé à cette dignité, on voulut lui persuader de remettre celle de connétable. « Non, dit-il, elle m'a honoré dans ma jeunesse, je « veux l'honorer à mon tour dans ma vieillesse. » Il

en garda l'épée, et vécut désormais avec le roi, ainsi qu'après quelques débats vivent entre eux deux honnêtes gens qui, sûrs de la bonne foi l'un de l'autre, se sont accoutumés à se pardonner leurs contrariétés. 1457.

Depuis qu'il portoit la couronne, et même auparavant, Charles n'avoit été avec les Anglois que sur la défensive. Ils étoient pour la France ce que sont pour les paisibles habitants des campagnes ces animaux féroces qui, tapis dans des repaires inaccessibles, y épient l'occasion du carnage, s'élancent, dispersent, déchirent, et, chargés de proie, regagnent leurs forts, où, jouissant en sûreté, ils méditent de nouveaux ravages. Le sire de Brezé fit voir que leur asile n'étoit pas à l'abri d'une invasion. Il partit de Honfleur, par un gros temps, avec quatre mille hommes. Après une navigation difficile, il aborda la côte de la province de Kent, prit d'assaut la ville de Sandwich, s'empara des vaisseaux qui étoient dans le port, mit à contribution le pays des environs, et se retira emportant un grand butin. Une plus forte armée, soutenue par des renforts successifs, auroit pu avoir des avantages plus étendus. Ce fut la dernière expédition militaire de Charles VII; mais, pour être débarrassé des soins guerriers, ce prince n'en fut pas plus tranquille.

Outre le chagrin que lui donnoit son fils, ce ver rongeur qui le tourmentoit cruellement, il eut la douleur de connoître, par le procès du duc d'Alençon, que des princes ses parents, des seigneurs dont il ne se seroit jamais défié, avoient conspiré contre lui, et que le dauphin même n'étoit pas à l'abri du soupçon. On fut deux ans à rassembler les preuves et à régler la forme de la 1458.

1458. procédure, dont on prit le modèle dans le procès fait au comte d'Artois, sous Philippe de Valois. Charles VII convoqua les pairs à Montargis. Une maladie, qu'on crut épidémique, fit transférer le lit de justice de cette ville dans celle de Vendôme. Le coupable y fut amené de sa prison de Chantelle, et comparut sur une basse escabelle.

Comme le comte d'Artois, le duc d'Alençon pécha par vanité, parcequ'il croyoit n'avoir pas été assez récompensé des services qu'il avoit rendus. Il pécha par jalousie du gouvernement, qu'il voyoit à regret entre les mains du comte du Maine, dont le crédit et la faveur l'offusquoient. Quand le procès commença, le roi avoit déja entre les mains les principales pièces de conviction. La correspondance du coupable avec les Anglois lui avoit été livrée par ceux mêmes que le duc chargeoit de ses lettres pour les porter en Angleterre. On y vit qu'il étoit un des principaux auteurs de la révolte de la Guienne, qu'il pressoit les Anglois d'en tenter l'invasion, pendant que la soumission du peuple n'étoit pas encore bien affermie. Pour piquer leur amour propre, il alloit jusqu'à les traiter de lâches s'ils ne profitoient pas de l'occasion. Les complices qu'on arrêta avec lui donnèrent le détail des mesures qu'il avoit prises pour aplanir aux Anglois les difficultés. Il devoit leur livrer les places qu'il possédoit en Normandie, avec toutes leurs munitions, lever des troupes pour eux, les guider dans leurs marches. Pour toute récompense de sa perfidie, il demandoit un duché en Angleterre, et quelques terres dans le Maine, voisines des siennes. La modicité du prix mis à ses trahisons fait voir que le coupable étoit bien plus excité par la haine et le dépit, que par l'ambition. On

découvrit aussi qu'il étoit un des principaux auteurs des mauvais conseils que le dauphin suivoit contre son père. 1458.
En général, depuis le pardon accordé après la praguerie, il ne s'étoit jamais montré à la cour qu'en homme mécontent, en censeur morose, en ennemi enfin mal réconcilié.

Le duc d'Alençon avoit beaucoup d'esprit, des qualités brillantes, sur-tout de l'éloquence. On en peut juger par le discours qu'il fit dans son premier interrogatoire. Nous en présenterons la péroraison extraite de Mézeray. Le roi n'y étoit pas présent. L'accusé l'apostrophe ainsi : « Et vous, en quelqu'endroit que vous soyez, « mon roi, mais souverain juge, que ne voyez-vous l'é- « tat où m'ont réduit les ennemis de votre bonté et de « mon innocence ? Je réponds ici sur la sellette, sans « ceinture militaire et sans épée. Ah ! ce n'est pas en cet « état que j'ai tant de fois combattu pour votre majesté. « Ce n'est pas en cet état que j'ai traversé deux fois les « bataillons ennemis à la journée de Verneuil. Et véri- « tablement, quand je me vois ainsi dépouillé de gloire, « il me souvient de la captivité que je souffris ensuite « pour le même sujet. Mais j'en sortis glorieux et con- « sidéré de votre majesté. Elle m'honora du commande- « ment de ses armées, bien que j'eusse à peine l'âge de « vingt ans. Il lui plut de prendre l'ordre de chevalerie « de ma main avant que de se faire sacrer, et j'aidai à « lui poser la couronne sur la tête. »

D'Alençon avoit fait précéder cette apologie, toute de sentiment, par une légère discussion des preuves apportées contre lui. « Il y en a, disoit-il, de deux sortes, « l'une de témoins, l'autre d'écritures. Les témoins sont « gens de néant et valets. Ils n'ont pas l'effronterie de

1458. « paroître devant moi ; mais, quand ils comparoîtroient, « la foi de tous ces gens-là est-elle préférable à la mienne, « et ma simple dénégation n'auroit-elle pas plus de poids « que tous leurs serments ? Quant aux lettres, elles vien- « nent des mêmes gens et ne méritent pas plus de créance. « Elles ne sont pas de mon écriture, ni signées de ma « main, ni scellées de mon sceau. » Mais, quand il vit que l'authenticité de ces lettres étoit bien constatée, il avoua tout. Ses avocats ne cherchèrent pas à le justifier. Ils se réduisirent à demander grace en considération de ses services. Le roi voulut que toutes les formalités fussent observées avec la plus grande rigueur : la sentence définitive le condamna à la mort. Jusqu'à ce moment, sollicité de tous côtés, le monarque tint la cour en suspens. Enfin il accorda grace de la vie, donna les biens à la femme du coupable, excepté le duché d'Alençon, qu'il réunit à la couronne, et fit transporter le duc dans le château de Loches, où il devoit demeurer toute sa vie.

1459. Le duc de Bourgogne ne vint point au lit de justice de Vendôme, soit qu'il dédaignât de prendre rang entre les autres vassaux *tenant pairie*, soit que cette affaire lui déplût. Mandé comme les autres, il se prépara une si forte escorte, que le roi le dispensa du voyage. Il s'élevoit des nuages entre eux. Le duc ne se croyoit pas récompensé en crédit et en considération auprès du monarque, à proportion du service qu'il avoit rendu en se séparant des Anglois. Charles, de son côté, s'indignoit des hauteurs d'un vassal qui vouloit marcher son égal. C'étoit toujours avec peine qu'il voyoit son fils dans la cour de ce rival, persuadé que, sans cette protection, le prince auroit été forcé de revenir auprès de son père. Mais si Philippe-le-Bon tiroit quelque honneur de son

hospitalité, il faut avouer qu'il l'achetoit quelquefois cher. Le duc de Charolois, son fils, qui a été depuis Charles-le-Téméraire, et le dauphin, étoient du même âge; tous deux turbulents et susceptibles, trop amis ou trop ennemis, ils donnoient au bon duc beaucoup de peine à les contenir. Louis fit venir à Bruxelles Charlotte de Savoie, son épouse. Son hôte lui assigna une pension de trente-six mille livres. Elle y accoucha d'un prince. Le dauphin en donna avis à son père, qui trouva mauvais qu'on ne l'eût pas informé de la grossesse. On dit qu'il eut intention de déclarer le nouveau né illégitime, de déshériter le dauphin, déserteur du royaume, et de lui substituer son second fils, nommé Charles, et que cette intention connue de Louis fut la cause de la haine qu'il porta toujours à son frère. 1459.

A ces sollicitudes près, Charles VII n'avoit qu'à se louer de l'état de repos où il se trouvoit, comparé aux épreuves, aux fatigues guerrières, aux troubles d'esprit par lesquels il avoit passé; plus d'inquiétude du côté de l'Angleterre, déchirée par une guerre civile qui précipita enfin du trône, l'année suivante, le foible Henri VI, ce roi couronné à Londres et à Paris, et qui y fit monter Edouard, duc d'Yorck; nulle crainte de la part des grands du royaume, sinon affectionnés, du moins soumis. Les étrangers reconnoissoient son mérite. Christiern I, roi de Danemarck, l'invoqua pour arbitre dans une querelle élevée entre lui et le roi d'Ecosse. Gênes se mit sous sa protection. Son doge et son sénat lui prêtèrent serment de fidélité; mais le droit que cette république donna sur elle, celui de la maison d'Anjou sur la couronne de Naples, et celui encore de la maison d'Orléans sur le duché de Milan, ont rendu l'Italie le 1460.

1460. théâtre de guerres longues et sanglantes, très ruineuses pour la France. Charles sentit le premier le danger de ces funestes droits; car à peine avoit-il pris possession de la ville de Gênes, qu'elle chassa les François envoyés sur sa demande.

Des motifs d'intérêt se joignirent à la malveillance que le roi et le duc de Bourgogne conservoient l'un contre l'autre. Le duché de Luxembourg étoit détenu par Philippe, qui l'avoit acquis, en 1433, d'Elisabeth, fille unique du duc Jean, frère de l'empereur Sigismond. Le roi le réclama comme représentant Ladislas-le-Posthume, roi de Hongrie, et Anne d'Autriche, sa sœur, épouse de Guillaume de Saxe, margrave de Misnie, nés tous deux d'une autre Elisabeth, fille unique de l'empereur Sigismond, lesquels lui avoient cédé ou vendu leurs droits. Il prétendoit, non sans fondement, que la première Elisabeth n'étoit qu'usufruitière de son héritage, et qu'elle n'avoit pu en disposer par vente, au préjudice de sa famille. Ce fut une occasion de demandes, de répliques et d'explications pointilleuses. Les subalternes des deux cours, très clairvoyants sur l'antipathie de leurs maîtres, secondoient leur secréte animosité, en leur suggérant des prétentions dont ils se faisoient auprès d'eux un mérite, et les aigrissoient par des rapports de faits faux, ou adroitement déguisés. Charles VII, quoique bon, étoit très susceptible, et tant de diverses fortunes l'avoient si peu familiarisé avec la perversité des hommes, qu'il en étoit toujours surpris.

Le duc de Bourgogne, dans la circonstance de leur altercation sur le Luxembourg, lui fit une espéce d'affront difficile à supporter. A l'occasion d'une fête

qu'il donna pour la réception des chevaliers de la Toison d'or, il laissa comprendre dans la convocation le duc d'Alençon, renfermé à Loches; et, comme on ne pouvoit l'avoir, il admit un représentant du prisonnier, souffrit, s'il ne l'ordonna pas, qu'en pleine assemblée il fût déclaré *seigneur d'honneur et sans reproche*, flétri par un arrêt injuste. Ce trait frappoit directement le roi. Il marqua son mécontentement en renouvelant une étroite alliance avec les Liégeois, ennemis acharnés de la maison de Bourgogne. L'injure du duc lui fut d'autant plus sensible, qu'elle lui étoit faite sous les yeux de son fils, dont l'indifférence ne pouvoit que lui être fort pénible. Il s'ouvrit alors une négociation assez animée pour faire revenir le prince; mais la même difficulté d'éloigner les conseillers et courtisans réciproquement suspects fut toujours un obstacle à la réconciliation. Le père la desiroit d'autant plus ardemment qu'on lui faisoit entendre que les seigneurs étoient mécontents de l'absence de celui qui devoit être leur roi, et que les peuples enfin murmuroient et tendoient à la révolte. 1460.

Ces discours se tenoient comme en secret; mais le roi en étoit instruit. Les soupçons et les inquiétudes s'amonceloient autour de lui, pendant que, devenu valétudinaire, son tempérament, autrefois robuste, s'affoiblissoit. Insensiblement miné par les fatigues de corps et d'esprit, on peut dire qu'à cinquante-huit ans Charles VII avoit plus vécu qu'un homme ordinaire; aussi ce ne fut pas une maladie aiguë, mais une défaillance de la nature qui le fit descendre au tombeau. Il commença à s'en ressentir dans le château de Meun-sur-Yèvre, où il se plaisoit et où il faisoit son séjour 1461.

1461. ordinaire. Les médecins se trompèrent sur le genre de sa maladie: une saignée faite mal-à-propos à un malade déja languissant augmenta sa foiblesse. Pendant qu'il étoit dans cet état de dépérissement, un homme en qui il avoit confiance vint lui parler d'une conspiration qui se formoit, disoit-il, sous la direction du dauphin, dont le dessein étoit de l'empoisonner. On ajoute que la crainte de ce malheur détermina le moribond à ne prendre ni remèdes ni nourriture. Il persista sept jours dans cette obstination, et quand, vaincu par les sollicitations de ceux qui l'environnoient, il consentit à rompre son abstinence, il n'étoit plus temps; les conduits, ont dit quelques uns, s'étoient rétrécis, et il mourut de faim. Cette opinion a prévalu. Mézeray et Daniel l'ont adoptée; mais Villaret la réfute, sur ce qu'il n'est pas rare que l'état de langueur ôte à un moribond l'appétence à toute espèce d'aliments. Il ne lui faut pour les repousser ni crainte ni obstination; et la nature, d'elle-même, se refuse à la fin à des essais plus fatigants qu'utiles.

Absorbé par le mal, Charles VII ne fit aucunes dispositions particulières. Il eut douze enfants de Marie d'Anjou, son épouse, huit princesses et quatre princes. De ceux-ci il ne lui resta que Louis XI et Charles, successivement duc de Berry, de Normandie et de Guienne. Il eut aussi trois filles d'Agnès Sorel. Marie d'Anjou, princesse d'un grand mérite, souffroit avec patience les infidélités de son mari, et même les hauteurs de quelques unes de ses maîtresses, qui ne furent pas toutes aussi respectueuses qu'Agnès. Quand on faisoit remarquer à la reine la conduite peu régulière de son époux, comme pour l'exciter à en montrer du ressenti-

ment, elle répondoit : « C'est mon seigneur, il a tout « pouvoir sur mes actions, et moi aucun sur les sien- 1461.
« nes. » De Meun le corps du roi fut amené à Paris, déposé dans la cathédrale, et de là porté à Saint-Denys avec les honneurs accoutumés. Tannegui du Châtel, neveu de celui qui, lors de la surprise de Paris par les Bourguignons, mit le roi, alors dauphin, en sûreté dans la Bastille, fit les frais des funérailles. Ils ne lui furent rendus que dix ans après. Le comte de Dunois, après le dîner dans l'abbaye, dit à haute voix : « Nous « avons perdu notre maître; que chacun songe à se « pourvoir. » Exclamation funeste, dit Villaret, qui ne servoit qu'à renouveler les regrets du passé et à présenter des terreurs pour l'avenir.

Jugeons sévèrement Charles VII. Les grands événements de son régne, auxquels il est impossible qu'il n'ait pas eu une part principale, l'absoudront. Reprochons-lui d'avoir plusieurs années laissé les Dunois, les La Hire et autres guerriers de son âge, se couvrir de gloire pour sa cause, pendant qu'éloigné des périls de la guerre il languissoit dans le repos et s'abandonnoit aux plaisirs; de s'être livré sans réserve à ses ministres, que Mézeray appelle ses *gouverneurs;* d'avoir par ses préférences causé entre les courtisans avides de sa faveur des cabales qui ont retardé le succès de ses armes et prolongé les malheurs des peuples; mais louons-le d'avoir réparé dans l'âge mûr les fautes de la jeunesse. S'il continua d'avoir des ministres privilégiés, même des favoris, il ne s'en occupa pas moins lui-même, selon le témoignage d'un écrivain contemporain, des détails de l'administration. « Charles VII départissoit son « temps, pour entendre aux affaires de son royaume;

« tellement qu'il n'y avoit pas de confusion. » Les lun-
1461. di, mardi et jeudi, travail avec le chancelier et le conseil sur le gouvernement du royaume et l'administration de la justice; le mercredi conseil de guerre, auquel le connétable, les maréchaux de France et les chefs militaires assistoient; les vendredi et samedi conseil de finance. « Quelquefois le roi prenoit une partie « du jeudi pour sa plaisance. » Est-ce là ce monarque dont le président Hénault, comme nous l'avons déja remarqué, dit « qu'il n'a été, en quelque sorte, que le « témoin des merveilles de son régne, et que la fortune « le servit en dépit de son indifférence. »

Charles VII a mérité dans l'histoire le titre de *Victorieux et de Restaurateur de la France*. Il la trouva envahie et il la reconquit: en proie aux gens de guerre, et il les contint par la discipline; mal pourvue de magistrats, et il mit de l'ordre dans les tribunaux. La religion souffroit des abus introduits dans le clergé, le prince convoqua des assemblées majestueuses qui corrigèrent les mœurs; et, par l'établissement de la *pragmatique*, il rappela les anciens canons, garants des *libertés de l'église gallicane*. Enfin, ce qui met le sceau à la gloire de son administration, c'est le régime des impôts, qui est la pierre de touche d'un bon gouvernement. Le premier de nos rois il en établit sans le secours des états-généraux, mais non sans le conseil des grands et l'assentiment des principaux du peuple, qui devoit payer. Aussi les leva-t-il sans éprouver de contradictions, parcequ'on étoit persuadé de la nécessité de l'imposition et de la justice dans l'emploi. Charles VII étoit civil, affable, accueillant, majestueux dans la représentation. Il aimoit la magnificence, goûtoit singu-

lièrement le repos et le plaisir. On doit lui savoir gré d'avoir été un grand roi, car vraisemblablement il auroit préféré d'être un particulier heureux. 1461.

LOUIS XI,

AGÉ DE 38 ANS.

Le dauphin étoit en négociation avec son père pour son retour : prêt à partir quand la santé du roi dépérissoit; trouvant des obstacles quand elle reprenoit de la vigueur. La mort de Charles VII fit cesser les délais ; Louis XI se trouvoit dans les états du duc de Bourgogne. Comme, après ce qui s'étoit passé entre le père et le fils, on pouvoit craindre des mouvements au commencement du régne de Louis, Philippe-le-Bon offrit d'aller le mettre en possession à la tête de cent mille hommes. La sauvegarde parut au nouveau roi plus redoutable que le danger. Il pria le duc de le dispenser de l'accepter. Celui-ci, qui n'avoit pas de mauvais desseins, renvoya la plus grande partie de cette armée, et ne réserva que les seigneurs les plus distingués, avec lesquels il accompagna le monarque à Reims. Les princes du sang, les pairs, les principaux seigneurs s'y rendirent aussi ; de sorte que ce sacre, sans préparatifs, égala par sa pompe les plus magnifiques de ceux qui l'avoient précédé. Après le repas, le duc de Bourgogne se jeta aux pieds du roi, et le supplia, dans les termes les plus affectueux et les plus pressants, de pardonner à ceux qui avoient pu lui déplaire. Il le promit, n'exceptant de l'amnistie que sept personnes, qu'il ne nomma pas. A la faveur de cette restriction, il se réservoit le

1461. choix des victimes de sa vengeance; encore accompagna-t-il cette indulgence de tant de mauvaise grace, que le duc, qui le connoissoit d'ailleurs, ne put s'empêcher de dire: « Cet homme ne régnera pas long-temps « sans avoir un merveilleusement grand trouble. »

Du reste, il prodiguoit au duc, jusqu'à l'affectation, les égards et les témoignages d'amitié. Le duc de Bourgogne y répondoit par les expressions de la déférence la plus respectueuse. Il lui fit franchement hommage du duché de Bourgogne, et comprit dans son serment de fidélité non seulement les domaines relevant de la couronne, mais généralement toutes ses possessions. Pendant le sacre, il s'étoit chargé du cérémonial et donnoit les ordres, uniquement par zèle, et quoique ce détail fût au-dessous de sa dignité de premier pair du royaume. Ce qu'il avoit fait à Reims, il le fit à Paris. Il y précéda le roi, et en sortit à la tête de la milice, de la magistrature et de la bourgeoisie, pour le recevoir comme son premier sujet.

Louis XI avoit trente-huit ans quand il monta sur le trône. « Pour se former une idée de son régne, dit Vil« laret, il ne faut que prendre le contrepied du règne « précédent. » Il commença par déposer le chancelier et plusieurs magistrats de tous les tribunaux; il éloigna l'amiral, le grand-chambellan, des maréchaux de France et les principaux régisseurs des finances. Entre les disgraciés, on doit remarquer Chabannes, comte de Dammartin, ce Chabannes qui l'avoit accusé de conspiration contre son père, et avoit soutenu sa déposition en présence du fils. Après s'être sauvé et caché de retraite en retraite, il s'ennuya du rôle de fugitif, et, fort de son innocence, et du témoignage que tous ceux qui entou-

roient le roi ne pouvoient s'empêcher de rendre à sa probité, il vint se livrer, demandant à être jugé. Il fut condamné à mort comme criminel de lése-majesté; « mais le roi, dit un historien, voulant préférer miséri- « corde à justice, lui remit la peine corporelle, sans exi- « ger de rétractation. » Son accusation n'avoit donc pas été si mal fondée, puisqu'on n'osoit la détruire. Exilé, par commutation de peine, dans l'île de Rhodes, on l'obligea à donner caution qu'il ne quitteroit pas le lieu de son bannissement sans permission; mais Louis changea encore d'avis, et le fit enfermer à la Bastille. Tous ses biens furent confisqués et distribués à plusieurs de ceux qui avoient été dépouillés sous le régne précédent. Au contraire, le roi réhabilita le comte d'Armagnac, tira le duc d'Alençon de prison, et les rétablit l'un et l'autre dans tous leurs biens, honneurs et dignités. 1461.

Les adieux entre Louis XI et Philippe-le-Bon, quand ce prince partit pour ses états, furent très tendres : le roi accueillit aussi avec effusion Charles, comte de Charolois, quand celui-ci vint le visiter; il le reçut à Tours, où il étoit allé rendre ses devoirs à Marie d'Anjou, sa mère. Cette princesse avoit su se conduire, pendant les dissentions de son mari et de son fils, de maniére à conserver l'estime et l'amitié de l'un et de l'autre, modéle des épouses et des mères dans les temps difficiles. Le roi ne s'en tint pas à de simples démonstrations à l'égard du prince de Bourgogne; il lui fit des présens magnifiques, et lui accorda le gouvernement de Normandie que Charles desiroit. C'étoit trop de confiance dans le fils d'un vassal, déja trop redoutable par sa grande puissance; mais en même temps que le roi sembloit s'abandonner sans réserve à la discrétion des princes de Bour-

1461. gogne, par une précaution dont on verra plus d'un exemple, il signoit secrétement la continuation d'un traité d'alliance fait par Charles VII avec les Liégeois, ennemis déclarés de cette maison.

Les changements des courtisans et des ministres ont été jugés avec assez de vraisemblance faits par le nouveau monarque en contradiction de la conduite de son père. L'abolition de la pragmatique confirme ce soupçon. On doit se rappeler que c'étoit malgré le pape Eugène IV qu'elle avoit été établie en France. Ses successeurs en avoient toujours montré du mécontentement. Louis XI, étant dauphin, s'étoit montré, peut-être pour contrarier son père, assez ouvertement ennemi de cette loi, et avoit fait espérer de donner à cet égard satisfaction à la cour de Rome, quand il monteroit sur le trône. Pie II (*Æneas Sylvius Picolomini*) occupoit alors le saint-siége. Il avoit été secrétaire du concile de Bâle, et en avoit défendu les décrets. Devenu pape, il changea de sentiment, et publia même, depuis sa négociation avec Louis XI, une bulle par laquelle il désavoua et rétracta ses anciennes opinions. « Croyez-moi plutôt, dit-il, « maintenant que je suis un vieillard, que quand je par« lois en jeune homme, faites plus de cas d'un souverain « pontife que d'un particulier; récusez Æneas, et recevez « Pie II. » Il ne manqua pas de rappeler au nouveau roi les dispositions qu'il avoit laissé apercevoir, et prit un moyen adroit pour réussir promptement et sans contradiction.

Connoissant le caractère de Louis, tranchant, absolu, se piquant de la gloire de faire tout par lui-même, le pontife supposa d'abord, afin d'éviter toute discussion, que l'abolition de la pragmatique étoit une résolution définitivement prise par le monarque, et dans la

lettre qu'il lui écrivit à ce sujet, il disoit : « En cela vous 1461.
« vous montrez un grand roi, qui ne se laisse pas gou-
« verner, mais qui gouverne lui-même. Vous ne voulez
« pas mettre en délibération ce que vous savez devoir
« être fait; c'est là véritablement être roi et bon roi. » Le monarque ne résista pas à ces insidieuses insinuations, et à toutes les autres considérations que put suggérer à Joffredi, évêque d'Arras et légat du pape auprès du roi, la perspective du chapeau de cardinal, qui devoit être le prix de ses succès. Louis XI écrivit au pape. « Se-
« lon que vous me l'avez demandé, nous rejetons de
« toutes les terres de notre obéissance cette pragmatique,
« quoique la plupart des hommes instruits s'efforcent
« de nous détourner de ce dessein. » Cet aveu peint l'homme qui n'aimoit pas à consulter, et s'accorde avec la remarque du maréchal de Brézé, qui, voyant le roi monté sur un cheval très foible, lui dit : « Ce cheval,
« sire, est plus fort qu'on ne croit, car il porte le roi et
« son conseil. Louis disoit lui-même que tout son con-
« seil étoit dans sa tête. » On tient pourtant de ce prince présomptueux et trop confiant dans ses lumières cet axiome : « Lorsque l'orgueil chemine devant, honte et
« dommage suivent de près. » Il en éprouva la vérité dans cette affaire même de la pragmatique. Fidèle à sa promesse envers Joffredi, le pape le décora du chapeau de cardinal dans la séance où il lui remit l'original de la pragmatique, et lui accorda encore l'évêché d'Alby. Néanmoins le négociateur fut mécontent, parcequ'on ne lui laissa pas cumuler l'archevêché de Besançon et l'abbaye de Cluny, la plus riche du royaume. Pie II fut moins loyal envers le roi.

Une des conditions secrètes de l'abolition de la pra-

1461. gmatique avoit été que le pape rappelleroit les troupes qu'il fournissoit à Ferdinand, fils naturel d'Alphonse V, roi d'Aragon, et neveu de Pie II, par sa femme, pour le soutenir dans le royaume de Naples contre Jean duc de Calabre, fils de René et cousin-germain du roi, prétendant à cette couronne, non seulement en vertu des droits de la seconde maison d'Anjou, mais encore du testament de Jeanne II ou Jeannette, sœur de Ladislas et fille de Charles de Duras. Cette princesse, la dernière de la première maison d'Anjou, se voyant sans enfants et pressée par les armes de Louis III d'Anjou, avoit d'abord appelé à son aide et à sa succession Alphonse V, roi d'Aragon, déja possesseur de la Sicile; mais, au bout de deux ans, elle se brouilla avec lui, changea ses premières dispositions, et destina à sa succession ce même Louis III contre lequel elle avoit recherché l'appui d'Alphonse. Vers la fin de sa vie, elle varia encore entre les deux compétiteurs, en sorte qu'il fallut commettre au sort des armes à prononcer sur la validité des droits qu'elle laissa à chacun d'eux. Mais ce ne fut plus Louis qui les disputa à Alphonse; il étoit mort un an avant la reine, qui par ses dernières volontés avoit appelé René-le-Bon à recueillir la donation dont elle avoit voulu gratifier son aîné. A la mort de Jeanne, en 1435, René ne put aller prendre possession de Naples, il étoit alors prisonnier du duc de Bourgogne. Il avoit perdu la liberté à la bataille de Bullegneville, pendant le cours de ses démêlés avec les Vaudemont, au sujet de la succession de la Lorraine. A son défaut, il fit passer en Italie sa femme et son fils; mais, après quelques années, Alphonse s'empara de la capitale, ruina totalement le parti d'Anjou, s'affermit

sur ce trône, et le transmit, lors de sa mort, à Ferdinand I, son fils naturel. Ce fut alors que Jean, duc de Calabre, fils de René, fut appelé par un parti napolitain. Bon général, il débuta par des victoires, et se vit ruiné ensuite par les mauvais conseils, par l'inconstance et par la trahison. 1461.

Lorsque Louis envoya sommer le pape de sa parole, en faveur du duc de Calabre, le pontife qui, après avoir tout obtenu, avoit assuré le monarque qu'il *commençoit à l'aimer merveilleusement*, refusa la preuve de cette *admirable amitié*, et laissa ses troupes à Ferdinand. « Si « vous n'accordez pas au roi cette satisfaction, dit à « Pie II le chef de l'ambassade, j'ai ordre de commander « aux cardinaux françois de quitter Rome. — Que le « duc d'Anjou désarme, répondit le fier pontife, et qu'il « poursuive ses prétentions par des voies juridiques. « Si Ferdinand refuse de se soumettre, alors nous nous « déclarerons contre lui. Au reste, si les François qui « sont dans cette ville veulent se retirer, les portes leur « sont ouvertes. » Il arriva de ce refus du pape que le roi ne se pressa pas de faire exécuter l'édit par lequel il avoit supprimé la pragmatique, et que les tribunaux continuèrent à juger les affaires selon les anciennes lois, sans qu'il s'en mît en peine. Cette espèce d'indécision sur la pragmatique servit à Louis XI, pendant tout son régne, de balance entre lui et les papes; menaçant de la rétablir, quand il étoit mécontent, et aggravant sa réprobation, quand la cour de Rome le satisfaisoit. Il alla jusqu'à défendre de faire passer de l'argent à Rome, et à enjoindre à son procureur-général d'appeler au futur concile des entreprises vexatoires du saint-siége.

1462. Edouard IV, duc d'Yorck, venoit d'enlever la couronne d'Angleterre aux Lancastres, en la personne de l'infortuné Henri VI, réfugié alors en Ecosse. Marguerite d'Anjou, son épouse, passa en France pour solliciter des secours de Louis XI, son proche parent. Louis, quoiqu'il fût en correspondance avec Edouard, et qu'il eût même un ambassadeur à sa cour, ne s'y refusa pas; mais ses efforts furent médiocres: ils se bornèrent à deux mille hommes de troupes et à une somme de vingt mille écus, prêtée sous la condition de la lui rendre dans un an, ou de lui remettre Calais. Secours peu généreux et peu proportionné aux besoins du malheureux monarque, dont il ne retarda la captivité que de quelques mois. Mais l'intéressé Louis réservoit ses fonds pour des opérations plus lucratives.

Don Juan, roi d'Aragon, frère puîné d'Alphonse V, et son successeur, avoit épousé l'héritière de Navarre, Blanche, fille de Charles-le-Noble. A la mort de celle-ci, don Carlos, prince de Viane, son fils, réclama son héritage. Ce fut entre le père et le fils une source de dissentions et d'hostilités qui se prolongèrent vingt ans, et qui finirent par la mort de don Carlos, empoisonné à ce qu'on croit par son père. Il institua pour son héritière Blanche, sa sœur, qui avoit été mariée à Henri IV, roi de Castille, et qui en avoit été séparée pour cause d'impuissance. Depuis elle vivoit retirée à la cour de son père. Elle avoit toujours porté un tendre attachement au prince de Viane; et c'étoit déja un crime aux yeux de don Juan: il s'accrut, en cette circonstance, du témoignage de réciprocité que don Carlos donna à sa sœur en mourant. Outré de cet acte de préférence, et accoutumé à mépriser les lois de la nature, don Juan,

maître de sa fille, la déshérite et déclare son héritière en Navarre Léonore, comtesse de Foix, sœur cadette de Blanche. Cette disposition injuste révolte les Catalans; ils sont ouvertement secondés par Henri, l'ancien époux de Blanche, qui avoit des injures à venger contre don Juan, et sourdement favorisés par Louis XI. Mais, acheté par le roi d'Aragon, celui-ci tarda peu à changer de parti, et moyennant l'engagement du Roussillon et de la Cerdagne, jusqu'à restitution de ses avances, Louis procura à don Juan sept cents lances et trois cent cinquante mille écus. Le comte de Foix, gendre du roi d'Aragon, fut le médiateur du traité et ne s'y oublia pas, en se faisant remettre la malheureuse Blanche, qui fut confinée au château d'Orthez, et qui y mourut empoisonnée deux ans après. L'infortunée avoit transmis ses droits à son ancien époux, et la guerre entre la Castille et l'Aragon en devint plus animée. Don Juan, maltraité, gagna les ministres de Henri, qui le disposèrent à la paix, et lui persuadèrent de s'en remettre à l'arbitrage du roi de France. Louis XI adjugea la Navarre à don Juan, à la réserve néanmoins d'une forteresse qui en étoit la clef du côté de la Castille. Aucun des partis ne fut satisfait de cette sentence; cependant la paix fut rétablie, excepté du côté de la Catalogne, dont les habitants persistèrent encore dix ans dans leur révolte. Ce fut peu après ce dernier traité qu'eut lieu sur la Bidassoa la fameuse entrevue de Louis XI et de Henri IV; le monarque castillan et sa cour étalèrent la représentation la plus fastueuse. Louis XI, en opposition, afficha une mesquinerie indécente. « En général, « ce prince, dit Comines, ne tenoit compte de soi vêtir, « ne parer richement, et se mettoit si mal, que pis ne

1462.

1462. « pouvoit. » L'entrevue fut d'un quart d'heure, et les deux monarques se séparèrent en se méprisant mutuellement.

1463. La bonne intelligence avec les princes de Bourgogne ne dura pas, et ne devoit pas durer entre des vassaux à hautes prétentions et un monarque jaloux des droits de sa couronne, et disposé à profiter de l'ambiguité des lois féodales pour soutenir et étendre sa prérogative. Pendant que Louis, dauphin, et le comte de Charolois vivoient ensemble près de Philippe-le-Bon, ils n'avoient pas toujours été maîtres de réprimer les mouvements d'antipathie produits par la discordance de leur caractère, l'un franc et ouvert, l'autre profondément dissimulé. La prétendue confiance du roi, en gratifiant Charles du gouvernement de Normandie, n'avoit fait qu'une courte illusion à celui-ci, parceque, peu de temps après, le monarque nomma son lieutenant dans cette province le duc de Bretagne, dont le pouvoir rendoit nul celui du gouverneur : aussi résigna-t-il dédaigneusement sa dignité. D'autres attaques indirectes aigrirent si fort le prince bourguignon, qu'ayant manqué d'être empoisonné, il proclama le monarque auteur ou instigateur du crime, sur ce fondement qu'il donnoit asile dans son royaume à deux seigneurs qui en étoient soupçonnés. Il est certain que Louis entretenoit dans la cour de Bourgogne des liaisons qu'il avoit formées pendant qu'il y résidoit. Il payoit des pensions à plusieurs courtisans, entre autres à Jean de Croy, tout puissant sur l'esprit de Philippe-le-Bon. Il ménageoit le père en contrariant le fils. Il se proposoit de l'amener à une restitution juste, mais qui pouvoit éprouver

quelques difficultés, et il l'y disposa en lui abandonnant ses droits sur le Luxembourg. 1463.

Dans le traité de paix d'Arras dont nous avons parlé, Charles VII n'avoit cédé les villes sur la Somme qu'à condition que lui ou ses successeurs pourroient les recouvrer en payant quatre cent mille écus d'or. Louis XI les ramassa « en fouillant, dit un historien, dans toutes « les bonnes bourses de son royaume », et les offrit au duc. L'article du traité étoit si clair, que celui-ci ne put refuser de l'exécuter; mais il pria le roi et obtint de lui la promesse de conserver les commandants et les garnisons de ces villes, et de ne rien innover dans le gouvernement civil. Le comte de Charolois fut très mécontent de la facilité de son père; le père lui-même ne put s'empêcher de reconnoître qu'il s'étoit trop promptement livré au desir du roi, lorsqu'il apprit qu'il avoit mis d'autres gouverneurs et d'autres troupes, et composé le conseil intérieur de bourgeois qui lui étoient affidés, au lieu de ceux qui administroient auparavant.

Louis, ayant déja éprouvé la complaisance du duc, crut qu'il le détermineroit aisément à souffrir qu'on levât dans ses états une gabelle au profit du trésor royal, comme elle se payoit dans le reste de la France; mais Philippe-le-Bon n'eut pas en cette occasion la condescendance qu'on espéroit. Il envoya au roi le sire de Chimay, chargé de faire de fortes remontrances. Chimay fut long-temps sans pouvoir pénétrer jusqu'au monarque. A la fin, impatienté des délais qu'on lui opposoit perpétuellement, il le surprend sortant de son cabinet, et lui représente vivement qu'un prince

1463. aussi puissant que son maître doit être traité avec plus de considération. « Eh! quel homme est-ce donc que ce « duc? répond le roi d'un ton de mépris, est-il d'un « autre métal que les autres princes de mon royaume? « — Oui, sire, réplique Chimay; s'il n'avoit été de « meilleur acier et plus dur, il ne vous eût pas retiré et « défendu cinq ans durant contre les menaces d'un « grand roi, la terreur de l'univers, tel qu'étoit mon- « seigneur votre père, ce qu'aucun prince de l'Europe « n'a osé entreprendre. » Le roi rougit, passa vite, et n'insista plus sur cette affaire. Dunois ayant témoigné à Chimay sa surprise de la hardiesse de sa réponse à un roi si absolu : « Si j'eusse été cinquante lieues loin, « répondit-il, et que j'eusse pensé que le roi m'eût voulu « dire ce qu'il m'a dit de mon seigneur mon maître, « je fusse retourné pour lui dire ce que je lui ai ré- « pondu. »

Ces indices de malveillance, qui échappoient quelquefois au roi malgré la dissimulation qu'il s'étoit imposée, faisoient prendre des mesures contre les desseins qu'il avoit ou qu'on lui supposoit. Rien de si séduisant que la manière dont il reçut l'hommage du duc de Bretagne. C'étoit François II, jeune prince, alors plein de candeur et de bonne foi; le monarque lui permit, en prêtant son serment, toutes les protestations qu'il voulut, et le nomma de plus son lieutenant-général dans l'Anjou, le Maine, la Touraine et la Normandie. Le gouvernement de cette dernière province, comme nous l'avons remarqué, avoit été donné au comte de Charolois. Le conseil de François lui fit observer que l'autorité qui lui étoit accordée sur la Normandie étoit une grace insidieuse et une pomme de discorde

jetée entre les deux princes. Sur ces connoissances, le Breton y renonça comme le Bourguignon, et ils travaillèrent à se lier fermement, et à se servir d'appui mutuel dans le besoin. Le roi, au contraire, s'appliqua à les séparer. De peur qu'ils ne prissent, dans des conversations de confiance, des mesures contre lui, il faisoit partir l'un quand l'autre arrivoit près de lui. Ce qu'ils ne pouvoient de vive voix ils le firent par des envoyés, mais pas assez secrétement pour que le roi n'en eût point connoissance. Aussitôt il paroît sur la frontière de Bretagne avec une forte armée, et fait sommer le prince de cesser de s'intituler *duc par la grace de Dieu*, de frapper monnoie en son nom, de faire des levées extraordinaires sur ses sujets, d'exiger de ses vassaux que, dans leur hommage, ils s'obligent à le servir envers et contre tous; enfin il lui défend de s'arroger la régale, de recevoir serment de fidélité des prélats, et de demander aveux et dénombrement de leurs biens, attendu qu'ils relevoient nûment de la couronne de France.

1463.

C'étoit du moins une des vieilles prétentions des rois de France, fondée sur ce que la Bretagne, relevant autrefois du duché de Normandie, ne devoit point être considérée comme un fief immédiat de la couronne et jouir des prérogatives de ceux-ci. Sur la légitimité de ces prétentions, il n'y avoit pas encore de décision non contestée, et l'état du royaume depuis l'accession des Valois en avoit encore éloigné l'occasion. Depuis ce temps, en effet, la Bretagne s'étoit trouvée ou sous l'influence de l'Angleterre, ce qui empêchoit les rois d'y exercer la plénitude de leurs droits, ou en état d'hostilité avec ce même pays, circonstance utile à la

France, et qui demandoit des égards. Lorsque le con-
1463. nétable de Richemont parvint au duché, il refusa nettement l'hommage-lige. *Tel que l'ont fait mes prédécesseurs, tel je le fais*, fut toute la formule qu'on put tirer de lui, et il garda même son épée. La reconnoissance qu'on lui devoit, les espérances qu'on pouvoit fonder sur lui, les circonstances enfin où l'on se trouvoit, défendirent d'être plus exigeant. « C'est son fait, dit même « Charles VII, il sait bien ce qu'il a à faire, et on doit « s'en rapporter à lui. » Il en fut de même à l'avénement de Louis XI; mais la conduite de celui-ci devoit changer avec les conjonctures.

1464. Le duc ne s'attendoit pas à cette brusque attaque. Il n'avoit rien de préparé pour la repousser. Il est certain que le roi, s'il eût voulu, se seroit emparé de la Bretagne; mais il ne crut pas pouvoir se refuser à la proposition que fit le duc d'assembler les états du duché, avant que de donner sa réponse à une demande qui enveloppoit les priviléges les plus importants de la province. Ainsi les préparatifs hostiles aboutirent à un procès, pour lequel il fut établi une commission à Tours. Le duc fut sommé d'y envoyer des députés. Ils s'y rendirent armés de protestations qui suspendirent le jugement, et, pendant qu'on plaidoit, le Breton, persuadé qu'il ne seroit jamais à couvert des entreprises de Louis qu'en lui suscitant des embarras et en le mettant sur la défensive, écrivit aux princes du sang et aux principaux seigneurs pour leur représenter que ce qui lui arrivoit, vu le caractère entreprenant et les prétentions exagérées du monarque, pouvoit leur arriver à eux-mêmes, et que le seul moyen de prévenir des attentats qui les menaçoient tous en particulier étoit de s'u-

nir pour résister à l'oppression. Ces lettres étoient portées par des messagers déguisés en religieux, chargés d'y ajouter les éclaircissements nécessaires. Toutes furent rendues à leur adresse, et trouvèrent les esprits très disposés à recevoir les impressions qu'on vouloit leur donner. 1464.

Le roi ignoroit les ressorts, mais il se doutoit de l'intrigue. Ses vues se tournoient principalement sur l'Angleterre, où il croyoit que devoit se former le complot, s'il y en avoit quelqu'un de médité, parceque c'étoit de là, selon son opinion, que la faction pouvoit tirer ses principales forces. Pendant qu'il flottoit dans ces inquiétudes, il apprend que Romillé, vice-chancelier de Bretagne, qui avoit déja fait plusieurs voyages en Flandre, en Hollande, en Angleterre, venoit de partir pour cette île. Il fait équiper un petit bâtiment monté de quarante hommes déterminés, commandés par le bâtard de Rubempré, homme d'expédition, qu'il charge d'enlever le vice-chancelier au retour, persuadé que dans ses papiers il trouvera le nœud de l'intrigue. Le bâtard, fatigué d'une croisière infructueuse, se fait mettre à terre à Gorkum, petite ville de Hollande, où il croyoit que Romillé pourroit aborder, pour rendre compte de ses opérations au comte de Charolois. Ce prince s'étoit fixé dans cette petite ville, et y menoit une vie licencieuse, loin de la vue de son père, avec lequel il s'étoit brouillé, parceque Philippe-le-Bon ne vouloit pas éloigner des courtisans qui lui déplaisoient, et entre autres les de Croy. Rubempré est reconnu, et arrêté avec son équipage. Le comte publie qu'il n'a été envoyé que pour l'enlever lui-même en pleine paix, peut-être pour l'assassiner. Il dépêche un courrier à son père, afin

1464. de l'instruire de cet attentat. Le duc étoit alors à Hesdin, où il attendoit le roi, qui devoit venir conférer avec lui sur des objets qu'ils étoient convenus de traiter ensemble. Dans sa lettre le fils faisoit entendre à son père qu'il n'étoit pas lui-même en sûreté, parceque le roi venoit à lui suivi de troupes nombreuses. Sur cet avis Philippe-le-Bon s'alarme, quitte le lieu du rendez-vous avec un empressement qui tenoit de la fuite. La nouvelle du projet, vrai ou supposé, d'enlever le comte de Charolois, et de surprendre le duc de Bourgogne, ne tarda pas à devenir publique par les soins des émissaires du comte. Les prédicateurs en firent retentir les chaires. Les princes étrangers en furent informés par des manifestes. Le roi auroit desiré assoupir cette affaire. Il demandoit seulement qu'on relâchât Rubempré, et qu'il n'en fût plus parlé. Il fit des démarches secrètes pour cela; elles furent inutiles. Alors il prit le parti de donner lui-même à cette aventure la publicité qu'il auroit voulu éviter, et de parler plus haut que ses adversaires.

Il manda à Rouen les députés des principales villes du royaume, fit prononcer devant eux un discours apologétique de sa conduite, et déclara qu'il étoit résolu de demander au duc de Bourgogne réparation de l'affront qu'on lui avoit fait en répandant contre lui des soupçons outrageants. En effet, il envoya au duc de Bourgogne une députation composée du comte d'Eu, de l'archevêque de Narbonne et du chancelier Morvilliers. Philippe-le-Bon leur donna audience en présence de son fils. Le chancelier portoit la parole. Il s'attacha d'abord à justifier les motifs du roi, qui, instruit des manœuvres du duc de Bretagne avec l'Angleterre, n'avoit

pas pu moins faire que de tâcher d'en surprendre les preuves, afin de poursuivre criminellement le coupable; que c'étoit là tout le but de l'entreprise de Rubempré; qu'en supposant une autre intention, le comte feroit croire qu'il avoit lui-même quelque mauvais dessein, puisqu'il étoit si disposé à soupçonner les autres; qu'il étoit hautain, tranchoit par-tout du souverain; qu'il en vouloit personnellement au roi, parcequ'on lui avoit retiré sa pension de trente-six mille livres pour le gouvernement de Normandie. L'orateur se plaignit aussi de la conduite du duc lui-même; il lui reprocha d'avoir manqué de parole au roi en ne l'attendant pas à Hesdin, et taxa cette retraite d'acte incivil et répréhensible. Il conclut par demander que le bâtard fût relâché, et qu'on abandonnât à la justice du roi les impudents calomniateurs qui l'avoient diffamé. 1464.

Morvilliers parloit d'un ton impérieux. A chacun de ses griefs, l'impétueux comte de Charolois témoignoit la plus vive impatience de l'interrompre. Le chancelier le réprimoit du geste et de la main. « Monseigneur de « Charolois, lui disoit-il, je ne suis pas venu pour par- « ler à vous, mais à monseigneur votre père. » Son père, en effet, lui imposa silence lui-même, et lui dit qu'il parleroit le lendemain, quand il seroit plus calme. Quant à lui, il refusa de rendre les prétendus coupables; les uns parcequ'ils étoient clercs, les autres parcequ'ils étoient absents, ou parcequ'ils n'étoient pas justiciables du roi, Rubempré ayant été arrêté sur territoire non mouvant de la couronne. Il déclara se charger, au reste, de faire lui-même bonne justice à celui-ci, et promit de le relâcher s'il n'étoit pas coupable. Sur le reproche d'avoir manqué au roi, il dit avec chaleur: « Je veux

1464. « que chacun sache que je ne promis oncques chose à « homme, ou prince qui vive, que je n'aie tenue à mon « pouvoir. Je ne fis oncques faute, sinon aux dames, « ajouta-t-il en souriant; dites-le à monseigneur le roi. » Cette plaisanterie, adressée directement au roi, étoit sans doute une allusion maligne à l'opinion qu'on avoit de Louis sur l'article de la bonne foi. Le duc ne prit pas non plus la peine de justifier son fils sur les soupçons qu'il avoit eus du roi. Il tourna encore la chose en plaisanterie. « Si mon fils est doubteux (soupçonneux), « dit-il, il tient cela de sa mère, qui m'a plusieurs fois « soupçonné d'avoir aimé d'autres femmes. » Du reste, à l'égard du manquement de parole, il récrimina fortement contre le roi. Le lendemain, le comte de Charolois, bien préparé, parla avec beaucoup de calme et de tranquillité, réfuta chaque grief sans aigreur et sans emportement, si bien que son père en fut tout surpris, et dit en sortant: « Je ne croyois pas avoir un fils si « sage. » Mais, lorsque les ambassadeurs se retirèrent de l'audience, le comte arrêta l'archevêque de Narbonne, et lui dit: « Recommandez-moi très humblement aux « bonnes graces du roi, et dites-lui qu'il m'a bien fait « laver la tête par son chancelier, mais qu'avant qu'il « soit un an il s'en repentira. »

1465. Non content d'avoir donné à la cour des deux princes le spectacle de son ressentiment pour sa gloire offensée, le roi crut devoir aussi une apologie de sa conduite à ses sujets. Il convoqua à Tours les princes du sang, les principaux seigneurs, les députés des villes. Dans cette assemblée solennelle il fit prononcer par le chancelier un discours dans lequel il tâchoit de justifier ce qu'il avoit fait dans l'affaire de Rubempré, par la néces-

sité où il s'étoit trouvé de ne négliger aucun des moyens possibles pour découvrir les liaisons du duc de Bretagne avec l'Angleterre, les complots de ce prince, et de ceux qui conspiroient avec lui contre la tranquillité du royaume. L'orateur finit par faire l'assemblée juge des procédés du roi dans cette circonstance. Il n'y eut qu'une voix pour les approuver et lui promettre tous les secours dont il auroit besoin. Il se montra très content des dispositions où il trouva l'assemblée, qu'il harangua aussi lui-même; mais le duc d'Orléans, ce prince que ses vertus, exercées pendant vingt-cinq ans de captivité en Angleterre, rendoient respectable, indépendamment de son âge (il étoit plus que septuagénaire), se crut autorisé à faire au monarque des prières en faveur du duc de Bretagne, dont il plaida la cause, et se permit de plus de mêler aux acclamations flatteuses de l'acquiescement général quelques représentations légères sur divers abus du gouvernement. Louis, qui venoit de faire pompeusement son propre éloge, ne put souffrir des remontrances qui tendoient à l'affoiblir. Il entra contre le duc dans une furieuse colère, l'accusa d'intentions criminelles dans les restrictions qu'il sembloit mettre à l'approbation générale, et lui parla si durement que le duc en mourut de chagrin deux jours après, et le quatrième de janvier. Il laissa un fils de deux ans que le roi avoit tenu sur les fonts de baptême avec Marguerite d'Anjou, et qu'il avoit déja fiancé avec Jeanne de France, sa fille, qui n'avoit qu'un an. C'est ce prince qui a régné depuis sous le nom de Louis XII. 1465.

Cette animosité du roi si déclarée fit sentir au duc de Bretagne qu'il n'avoit plus rien à ménager, et le dé-

1465. termina à user de tous les moyens qui pouvoient indisposer contre le monarque, non seulement les grands, mais les hommes de toutes les classes. Outre les lettres envoyées déja à plusieurs seigneurs pour les engager à former une ligue, on en distribua d'autres, appropriées aux personnes de différents états et conditions. Elles attaquoient non seulement les vices du gouvernement, mais le caractère même du prince. On lui reprochoit d'être changeant, capricieux, plus hypocrite que dévot, de n'avoir de constance que pour faire le mal, d'esprit que pour l'intrigue, de se complaire dans le trouble et la dissention, et de susciter par-tout des querelles et des embarras, sans ménager même ceux qui l'avoient le plus obligé. Chacun trouvoit dans ces lettres, autant qu'il avoit été possible, les sujets de plainte qui lui étoient propres. On rappeloit à l'un un bien envahi, à l'autre une charge perdue, à un troisième un rival favorisé à son préjudice, et les gens de la plus basse extraction préférés pour les emplois et les dignités. Ces manifestes remuoient les esprits. On se parla, on s'écrivit, on se communiqua ses plaintes et ses espérances; il y eut une émulation, un point d'honneur de pouvoir se dire d'un parti qui avoit à sa tête la principale noblesse du royaume. Des associations se formèrent. Les femmes mêmes y étoient admises. Les confédérés portoient, pour se reconnoître, une aiguillette de soie verte attachée à leur ceinture. Ils tinrent à Paris leurs assemblées dans les églises, et jusque dans la cathédrale.

Le principal agent de la cabale étoit le duc de Bourbon, Jean-le-Bon, beau-frère du roi, mécontent de ce que ce prince ne lui avoit pas donné l'épée de connétable qui lui avoit été promise. Les autres étoient le duc

d'Alençon et le comte d'Armagnac, tous deux rendus à la liberté par Louis XI; Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine; le comte du Maine, son oncle; le comte de Dunois; Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, cousin-germain du comte d'Armagnac; le sire d'Albret, fils du connétable; et autres, auxquels on ne connoît d'autres causes de rebellion que l'ambition d'être admis au gouvernement, et l'amour de la nouveauté; beaucoup de seigneurs moins distingués, entraînés par les mêmes motifs; enfin le duc de Bretagne et le comte de Charolois. Le duc de Bourgogne, son père, hésita long-temps à entrer dans la confédération. Il laissoit cependant lever des troupes par son fils, qui lui persuadoit que ce n'étoit que pour se mettre sur une défensive respectable. Ce fut le duc de Bourbon qui, dans un voyage fait exprès à la cour du père, le détermina à souffrir que le comte mandât le ban et l'arrière-ban, rassemblât les communes, et fît enfin tous les préparatifs que le prince jugeroit nécessaires pour cette guerre qu'il approuva. Ainsi des frontières d'Allemagne et des extrémités de la Zélande, en revenant par la Bretagne au pied des Pyrénées, toutes les forces de la monarchie se rassembloient pour envelopper le monarque, auquel on ne voit pour allié en ce temps que le duc de Milan, François Sforce, auquel il avoit cédé Gênes l'année précédente, grand capitaine et politique habile, soldat de fortune d'ailleurs, qui, bâtard d'un simple paysan, et époux de la bâtarde du dernier des Visconti, s'étoit approprié leur héritage, moins en vertu de cette alliance, que par l'effet de ses talents. 1465.

Le duc de Bretagne envoya encore des ambassadeurs au roi, sous prétexte de vouloir enfin terminer par un

1465. bon accommodement les différents qu'ils avoient ensemble. Louis les reçut très amicalement à Poitiers, où il étoit avec Charles de France, son frère, duc de Berry, âgé de dix-sept ans. Il prit quelques mesures provisoires avec eux, et partit pour un pélerinage à Notre-Dame-du-Pont en Limousin, laissant à leur disposition le jeune prince. Ils l'enlevèrent de son propre aveu, et l'emmenèrent précipitamment en Bretagne. Ils n'attendoient pas de ce jeune homme une grande ressource pour le conseil, ni pour l'exécution; mais son nom, mis à la tête des manifestes, pouvoit attirer au parti une considération qui n'étoit pas à négliger. Il parut en effet un écrit dans lequel on lui faisoit dire « qu'il s'étoit « retiré de Poitiers parcequ'il avoit été averti de la grande « calamité du royaume, occasionée par les ministres « de son frère, à l'appétit desquels la justice étoit blessée, « et qui forçoient la cour de parlement et les autres tri- « bunaux à juger à leur volonté. » Il se plaignoit de la grande et excessive exaction des procureurs, de l'oppression que souffroit le clergé par l'abolition de la pragmatique, et des mariages faits d'autorité sans consulter les parents. Ce reproche tomboit directement sur le roi, qui avoit le défaut de se trop mêler des affaires de famille. « Par ces raisons, ajoutoit-il, et pour mettre fin « à une multitude de désordres qui déshonoroient le « gouvernement, il invitoit la noblesse à prendre les « armes, à se joindre à lui dans le dessein de chasser « d'auprès du roi ses conseillers pernicieux, pour parve- « nir au soulagement du pauvre peuple. » Ce motif, qui flatte toujours la multitude, fit appeler ce soulévement *la guerre du bien public*.

L'effet que fit le manifeste dans le public instruisit le

roi du nombre et de la qualité des rebelles, et lui fit prendre une vigoureuse résolution. De Poitiers, où il étoit revenu, il passa rapidement en Berry, le traversa, se rendit maître en passant de quelques villes dont la fidélité chanceloit, et se présenta dans le Bourbonnois, où le duc de Bourbon ne croyoit pas qu'il pût sitôt pénétrer. Ce prince, que Louis attaquoit le premier, comme le conseil et l'ame de la ligue, pris au dépourvu, demanda à traiter. Le roi, sollicité par la duchesse de Bourbon sa sœur, se prêta à une négociation. Le duc obtint une tréve, tant pour lui que pour d'autres seigneurs qui venoient à son secours, et que le roi auroit pu exterminer en les attaquant les uns après les autres. Ils s'engagèrent en commun de travailler à inspirer aux autres chefs des dispositions pacifiques, afin de parvenir à une conciliation générale, et, s'ils n'y réussissoient pas, de se déclarer contre leurs auxiliaires : promesse accordée à la nécessité, qui s'évanouit avec celle-ci, et qui laissa au roi le regret d'avoir encore laissé à ses ennemis, comme il avoit fait au duc de Bretagne, le temps de prendre mieux leurs mesures. 1465.

Peut-être néanmoins étoit-il prudent d'essayer encore ce moyen de dissoudre la ligue, avant que de laisser éclater des hostilités plus importantes, qui rendroient le mal irrémédiable. C'étoit l'avis du duc de Milan, non seulement politique habile, mais ami sûr, qui fit passer au roi, dans cette extrémité, tout ce qu'il put de bonnes troupes. Mais, si, faute de connoître les raisons du monarque, on se permit de le blâmer de trop de confiance, il faut aussi le louer de son activité à prendre des mesures sages contre le danger qui le menaçoit. Il paroît qu'il comptoit peu sur la noblesse,

1465. accoutumée à se ranger sous les drapeaux des grands seigneurs, qui avoient presque tous arboré l'étendard de la rebellion. Il s'appliqua à s'assurer des villes dont l'opinion, pour l'ordinaire, entraîne celle des campagnes circonvoisines; il y répandit, pour sa justification, des manifestes propres à les garantir de la séduction; pourvut par de bonnes garnisons à la défense des principales, sur-tout de la capitale. Les armes furent rendues aux bourgeois, le guet augmenté, les postes distribués, les chaînes tendues, toutes les portes murées, excepté trois les plus nécessaires. Le roi en donna le gouvernement au maréchal de Gamache, et y fit entrer des troupes et des vivres pour plusieurs mois. Il flatta, il caressa les habitants, et leur dit que la reine viendroit accoucher à Paris, *la ville du monde qu'il aimoit le plus.*

C'étoit sous ses murs que le duc de Bretagne et le comte de Charolois s'étoient donné rendez-vous avec les autres princes ligués, qui, chacun de leur côté, marchoient sur Paris enseignes déployées, mais pas tous d'un pas égal. Le comte arriva le premier auprès de la capitale. Sa marche, depuis les états de son père, avoit été un triomphe plutôt qu'une expédition militaire. Le peuple le recevoit par-tout avec joie, parcequ'il se faisoit précéder par une proclamation pour l'abolition des impôts. Il ne prenoit que le titre de lieutenant du duc de Berry. Son cri de guerre étoit: « Franchise, « bien public, décharge du peuple. » Dans les villes par où il passoit il faisoit brûler en sa présence les registres des receveurs, abolissoit la gabelle, distribuoit gratuitement le sel, et taxoit les denrées et les marchandises selon le desir du peuple, qu'il flattoit d'avance de l'avenir le plus heureux.

Mais ces promesses ne tentèrent pas les Parisiens ; le roi leur avoit fait dire qu'il accouroit à leur secours. Ainsi, après quelques propositions qui ne furent pas écoutées, et quelques tentatives de surprise sans succès, le Bourguignon passa outre pour aller au-devant du duc de Bretagne. La marche de celui-ci étoit retardée par Jean de Bourbon, comte de Vendôme, qui n'avoit pas voulu se joindre aux princes ligués. Il refusa au duc le passage par ses terres, et le força à un détour. Ce délai donna au roi le temps d'arriver avec l'armée qu'il avoit menée contre le duc de Bourbon, composée d'excellentes troupes, très aguerries, au nombre de trente mille hommes. Le comte de Charolois en avoit à lui seul davantage. Aussi l'intention du roi n'étoit pas de le combattre, mais de se jeter dans Paris bien fourni de vivres, et de tirer la guerre en longueur, pour lasser et diviser les confédérés. Le comte de Charolois, quoique plus fort, n'avoit pas non plus dessein d'engager alors une action. Il ne tendoit qu'à joindre les ducs de Bretagne et de Berry, pour revenir ensemble forcer Louis de combattre. Mais Pierre de Brézé, maréchal de Normandie, qui commandoit l'avant-garde du roi, mit les deux armées aux mains malgré elles. 1465.

Il pressoit le roi de livrer bataille. Louis n'osoit la risquer, et avoit expressément défendu à Brézé de rien hasarder ; mais, soit imprudence, soit excès de zéle, soit même trahison, comme quelques uns l'ont cru, le maréchal approcha tellement le corps qu'il commandoit de l'arrière-garde de l'ennemi, dans la plaine de Longjumeau, que, les uns s'avançant pour piller le bagage, les autres s'arrêtant pour le défendre, se mêlèrent par pelotons. Ce ne fut d'abord qu'une escar-

1465. mouche entre de petites troupes. Bientôt les corps entiers s'ébranlèrent et la bataille devint générale, mais sans ordre, sans commandement, et comme dans une véritable mêlée. Les chefs combattirent au hasard; aussi rien de si singulier et de si confus que cette bataille, dont les diverses relations sont toutes différentes. Elle a pris le nom de Mont-l'Héri, d'un château voisin du lieu où l'action se passa.

Le comte rompit l'aile droite du roi, et le roi l'aile gauche du comte. Tous deux se poursuivirent et coururent de grands risques. Le comte de Charolois, s'étant laissé emporter trop loin après les fuyards, manqua deux fois, en revenant, d'être pris, et le bruit courut dans son armée qu'il l'étoit. Louis se comporta très vaillamment dans le combat; mais, épuisé de fatigue, il fut obligé de quitter le champ de bataille. On le porta dans le château de Mont-l'Héri, pour se rafraîchir quelques instants. Quand ses troupes ne le virent plus, elles le crurent prisonnier, et se débandèrent. Du nombre des fuyards fut le comte du Maine, qui commandoit l'arrière-garde et qui l'entraîna tout entière. Les Bourguignons, persuadés de la captivité de leur chef, qui tardoit à revenir, tournèrent aussi le dos. « Un « homme d'état, dit Comines, s'enfuit jusqu'à Lusignan « sans reparoître; du côté du comte, un homme de bien « s'enfuit à toute bride jusqu'au Quesnoi. Ces deux n'a« voient garde de se mordre l'un l'autre. Dans la suite, « tel perdit ses offices et états pour avoir fui, qui furent « donnés à d'autres, qui avoient fui dix lieues plus « loing. » Chacun en fuyant semoit sa nouvelle. Il en arriva que des villes d'un parti, à l'apparition des troupes de l'autre parti qui se sauvoient, ouvrirent leurs

portes, comme si elles étoient sommées par des soldats victorieux. L'incertitude de la mort du roi resta entre les ligués, même après que les Bourguignons se furent joints aux Bretons. On salua dans cette armée le duc de Berry comme roi. Le comte de Charolois se croyoit de bonne foi victorieux, parcequ'il avoit couché sur le champ de bataille. « Vraiment, disoit le roi, ce lui est « gloire bien forcée, et ne faut s'émerveiller s'il demeure « aux champs, attendu qu'il n'a ni ville ni château « pour soi loger. » Quant à lui, après quelques heures de repos, il se retira à Paris, pour aider les habitants à soutenir le siége dont la réunion de toutes les forces confédérées le menaçoit. De son côté, le comte de Charolois rejoignit le lendemain les ducs de Bretagne et de Berry à Etampes. A la vue de la multitude de blessés qu'on y avoit transportés, le jeune frère du roi ne put s'empêcher de donner des marques de sa compassion: « Que j'aimerois mieux, dit-il publiquement, que les « choses n'eussent jamais commencé, que de voir déja « tant de maux venus pour moi et pour ma querelle. » Sentiments dignes d'un éloge immortel, mais qui déplurent au comte de Charolois, autrement organisé que le duc. « Avez-vous ouï parler de cet homme, dit-il à « ses confidents, qui se trouve ébahi pour sept ou huit « cents hommes qu'il voit blessés, qui ne lui sont rien, « ni qu'il ne connoît. Si le cas lui touchoit, seroit homme « pour appointer bien légèrement et nous laisser dans « la fange. » 1465.

Le monarque employoit pour gagner les Parisiens les manières populaires, qui manquent rarement leur but auprès de la multitude. Il visitoit familièrement les principaux bourgeois, les invitoit à sa table, s'intéres-

1465. soit comme ami à leurs affaires domestiques. Il abolit la plupart des impôts, rétablit les priviléges, appela au conseil d'état six bourgeois, six membres de l'Université, six membres du Parlement. Sûr de la capitale, il partit pour la Normandie, afin d'en retirer les troupes qu'il y avoit mises pour garantir cette province de l'invasion du duc de Bretagne, qui n'étoit plus à craindre en cet endroit. Il en fortifia son armée, pendant que les ligués fortifioient là leur d'Allemands, d'Italiens, de Gascons, de Suisses, qu'on vit pour la première fois paroître dans les armées françoises.

Tous ces avides mercenaires accouroient à Paris comme à une proie qui ne pouvoit leur échapper. Les chefs tentèrent la ruse en l'absence du roi. Ils demandèrent, sous d'assez mauvais prétextes, qu'on y laissât passer leur armée, qui garderoit la plus exacte discipline; ensuite seulement quelques corps de noblesse, gens honnêtes, incapables de nuire; enfin eux-mêmes avec leur seule maison. Il y eut à ce sujet des conférences qui alarmèrent le roi. Il revint promptement, et punit les trop complaisants négociateurs; quelques uns même furent condamnés à mort comme coupables de trahison. Ceux qu'il épargna pour lors par des raisons politiques n'échappèrent pas par la suite à son ressentiment. « Car, dit Mézeray, les pardons de Louis n'é-
« toient la plupart que des arrêts de mort; il n'omettoit
« jamais de se venger, sinon lorsqu'il en appréhendoit
« de dangereuses conséquences. »

« Le siége de Paris, qui dura onze semaines, fut plu-
« tôt, continue cet historien, un théâtre de négociations
« que de guerre; les seigneurs, simples gentilshommes,
« capitaines et autres, qui avoient servi sous les mêmes

« drapeaux, ne pouvoient se voir si près sans desirer de « s'entretenir. Les chefs leur en accordoient volontiers « la permission, dans le dessein chacun d'enlever des « partisans à son adversaire. Ainsi chaque jour voyoit « éclore de petits traités qui suspendoient les opérations « militaires. » 1465.

Rien n'avançoit du côté des assiégeants. En cela le roi satisfaisoit son desir, qui étoit de tirer le siége en longueur, afin de faire consumer aux ennemis leur argent et les vivres, qu'ils avoient peine à renouveler dans la campagne, qui étoit toute ruinée. Il s'efforçoit de faire goûter aux bourgeois cette manière de faire la guerre, comme la meilleure pour éloigner les Bourguignons. C'étoit en automne. « Voire (oui), répondit un « procureur du parlement; mais en attendant ils ven« dangent nos vignes et mangent nos raisins. — Il vaut « mieux, répliqua le roi, qu'ils vendangent vos vignes « et mangent vos raisins que de venir dans Paris pren« dre votre argent et vos tasses, que vous avez mussés « (cachés) dedans vos caves et celliers, et jusque dans « les entrailles de la terre. » Cette repartie étoit un reproche indirect du peu de zéle qu'ils avoient montré, sous prétexte d'impuissance, à remplir un emprunt qu'il avoit ouvert.

Ni les petits traités qui se faisoient avec les seigneurs particuliers, ni même ceux qui se négocioient par des commissaires que les chefs avoient nommés, n'avançoient point, par la nécessité où l'on étoit de revenir souvent sur le même objet, et de prendre sans cesse des ordres avant que de conclure. Ces lenteurs impatientoient. Quand les choses furent arrivées à un certain point de maturité, le roi se résolut d'abréger, et d'aller

1465. traiter en personne. Il entroit dans son caractère d'aimer à mener lui-même les négociations, parcequ'il se croyoit fort capable. Quelquefois il a payé cher sa présomption : elle lui réussit dans cette circonstance. Il fit la première démarche auprès du comte de Charolois, et lui demanda un rendez-vous. Le comte campoit près de Berci, et l'armée royale sur la rive opposée. Le monarque entre dans un bateau, lui cinquième; il trouve Charolois qui l'attendoit sur le bord de la rivière, avec le seul comte de Saint-Paul, son favori. *M'assurez-vous?* lui dit le roi en l'abordant. *Oui, comme frère,* lui dit le comte. Il met pied à terre; tous deux s'embrassent. Le roi entame la conversation assez adroitement par ces mots : « Mon frère, je connois que vous ête gentil« homme et de la maison de France. — Pourquoi, « monseigneur? — Parceque vous m'avez mandé, par « l'archevêque de Narbonne, que vous me feriez repen« tir, avant le bout de l'an, des paroles que vous avoit « dites ce fou de Morvilliers? Vraiment vous m'avez « bien tenu promesse, encore bien plus tôt que le bout « de l'an. Avec de telles gens j'aime à besogner », ajouta-t-il en riant.

La conférence dura deux heures. Ils en eurent encore plusieurs autres aussi hasardeuses. Dans l'une de celles-ci, entre autres, les soldats bourguignons remarquèrent eux-mêmes l'imprudence du roi. « Vrai« ment, si nous le voulions, se disoient-ils, il est à nos « commandements. » Dans une circonstance à-peu-près pareille, le comte, entraîné par une suite de conversation, reconduisit le roi beaucoup trop loin, et se trouva avancé jusque dans les barrières de Paris. Il reconnut le danger, mais il ne montra point de crainte. Le roi,

de son côté, soit qu'il ne s'aperçût pas de la distraction, ou qu'il ne voulût pas en profiter, le laissa aller, sans aucune apparence de tentation. Comme il étoit nuit quand il arriva à son camp, il trouva les seigneurs de son armée déja fort alarmés, et il en essuya de sérieuses remontrances. 1465.

Sitôt que Louis XI avoit entamé une négociation, on peut dire qu'il étoit sûr du succès; « car, dit l'historien « Chalon, il savoit sur toutes choses s'accommoder « au temps lorsqu'il étoit le plus foible, faire des traités « selon la volonté de ses ennemis, leur céder ses droits « et ses prétentions, afin de les désunir; mais quand « une fois il avoit rompu leur ligue et leur union, il re- « prenoit ce qu'il avoit cédé, et ne tenoit rien de ce « qu'il avoit promis. » C'est dans cette intention que furent conclus le traité de Saint-Maur avec les princes, et celui de Conflans avec le comte de Charolois. Par celui-ci le roi remit au comte, pour lui et pour son successeur, les villes sur la Somme, avec faculté de rachat au moyen de deux cent mille écus d'or, et sans restriction les comtés de Guines, de Boulogne, de Péronne et de Montdidier. Louis fit ces traités séparés, afin que l'inexécution de l'un n'entraînât pas celle de l'autre; encore eut-il soin de protester secrétement contre ce qu'il pourroit être forcé d'accorder contre le bien du royaume.

Mézeray présente les articles du traité de Saint-Maur dans une forme qui développe les motifs des concessions, tels que le caractère de Louis XI peut le faire présumer. Le point le plus difficile à régler fut l'apanage de Monsieur. Son frère lui avoit donné le duché de Berry; les ducs de Bourgogne et de Bretagne demandoient qu'on

1465. le lui échangeât contre celui de Normandie, parcequ'il leur convenoit que cette province, qui les avoisinoit tous deux, fût entre les mains d'un jeune prince qu'ils tourneroient à leur volonté. Par cette même raison, il étoit très important au roi de ne la pas confier à son frère. Il céda cependant sur cet article, et sur plusieurs autres contestés; mais de manière à mettre de la division entre les confédérés en même temps qu'il les satisfaisoit. « Monsieur eut donc le duché de Normandie en apanage, « avec l'hommage des duchés de Bretagne et d'Alençon. « Cette addition tendoit à mettre de la jalousie entre le « nouveau possesseur et les princes, qui seroient fort « mécontents de relever d'un duc, eux qui consentoient à « peine à relever de la couronne. Par le même motif de « semer toujours des germes de discorde, le roi voulut « que le comte d'Eu jouît du droit de pairie dans son « comté. Ce droit l'affranchissoit de la dépendance du « duc de Normandie, qui en avoit toujours été suzerain. « Il rendit au comte de Dunois la terre de Partenay et « d'autres qu'il tira des mains du duc du Maine, afin de « rendre ces derniers seigneurs ennemis; et, en enrichissant Dunois d'un côté, il lui ôta des possessions qu'il « donna à Monsieur, persuadé que le regret de cette « spoliation aigriroit Dunois contre le possesseur qui lui « étoit substitué. Le roi accorda au duc de Bretagne le « comté d'Etampes, afin de désobliger le duc de Nevers, « dont le fils en portoit le titre. Il stipula que le comté « de Montfort, cédé à la maison de Penthièvre, ressortiroit immédiatement du parlement de Paris, et jouiroit de tous les droits et prééminence de régale, de souveraineté et de justice. Ainsi le roi se ménageoit un « moyen d'entretenir toujours des troubles en Bretagne

« par la rivalité des deux maisons. Quant au comte de « Charolois, le roi lui céda, avec profusion, tout ce qu'il « demandoit pour lui et les siens; entre autres, au comte « de Saint-Paul, son favori, l'épée de connétable de « France, avec trente-six mille livres de pension. Ce beau « présent étoit fait dans le dessein de rendre Saint-Paul « suspect à son maître. Enfin le duc de Bourbon, le duc « de Calabre, de la maison d'Anjou, le duc de Nemours, « le comte d'Armagnac, Chabannes, et d'autres seigneurs, « furent récompensés jusqu'à satiété en terres, domaines, « droits, dignités, pensions. Ainsi s'opéra *le bien public*, « que les ligués avoient inscrit avec faste sur leurs éten- « dards. Seulement, pour ne point paroître avoir songé « uniquement à leurs intérêts, les princes exigèrent « une promesse du roi que, pour la réformation de l'é- « tat, il seroit élu trente-six hommes notables des trois « états, lesquels commenceroient à y travailler le mois « suivant, et auroient achevé quarante jours après, et « il assura foi et parole de roi d'avoir pour agréable, « ferme et stable tout ce qui seroit statué par cette as- « semblée. » Après cet arrangement ils se séparèrent bons amis, contents les uns des autres, sur-tout le roi, « qui, en peu de temps, ajoute Mézeray, les mit tous en « état de se défier les uns des autres, et ensuite de se « haïr. »

1465.

A cette occasion, le même historien fait un tableau qui ne laisse rien à desirer pour la connoissance de la conduite de Louis XI à l'égard des princes et seigneurs avec lesquels il avoit ou pouvoit avoir des intérêts à démêler. « Sa ruse, dit-il, étoit admirable. Il trouvoit le moyen « de gouverner leurs maîtresses, leurs favoris, et tous « ceux qui les approchoient. Il en étudioit les humeurs et

1465. « les desirs, afin de les engager. Il caressoit jusqu'aux « moindres valets, achetoit leur fidélité, quoi qu'elle « coûtât, et ne se rebutoit pas pour avoir été éconduit « deux ou trois fois ; mais il persistoit toujours à force « de présents et de caresses, tant qu'il eût gagné ceux « qu'il croyoit lui être utiles. Selon qn'il connoissoit la « force de leur esprit, il attiroit les uns auprès de sa per- « sonne, et laissoit les autres auprès de leurs maîtres ; « à ceux-ci il donnoit des conseils et des mémoires de ce « qu'ils avoient à faire, des bruits qu'il falloit semer en « public, des propos qu'ils devoient tenir dans le cabi- « net, ce qu'ils avoient à observer dans leur contenance, « dans leurs actions, dans leur entretien, dans celui de « leurs maîtres, les diverses occasions, les temps, les « desseins. Enfin il les instruisoit si ponctuellement « qu'ils ne pouvoient y manquer. »

Avec cet esprit d'intrigue, des mesures si bien combinées, de pareils coopérateurs, il ne se pouvoit que Louis XI ne semât auprès et au loin des inquiétudes qui tenoient tout le monde en suspens et en alarmes. De là des traités perpétuels, des interprétations des anciens aussi équivoques que les articles qu'elles prétendoient éclaircir. En ce genre les traités de Conflans et de Saint-Maur sont un chef-d'œuvre d'obscurité et de contradiction. On ne conçoit comment les ducs de Bourgogne et de Bretagne, puissants comme ils étoient, purent y consentir, que quand on sait que les offres et les caresses du roi leur faisoient craindre à tout moment la défection des princes ligués, que les vivres commençoient à leur manquer, et que la famine entraînoit la désertion des troupes. D'ailleurs les peuples ne prenoient qu'un médiocre intérêt à cette guerre qu'on vouloit leur persua-

der être entreprise pour eux. Leur froideur et leur indifférence rendoient les approvisionnements et les recrutements difficiles. De plus, le comte de Charolois étoit rappelé dans les états de son père par le besoin de repousser les Liégeois, qui, stimulés secrètement par le roi, y faisoient des ravages effroyables. 1465.

Louis reconduisit le comte de Charolois jusqu'à Villiers-le-Bel. Ces deux princes passèrent trois jours ensemble dans les fêtes et toutes les apparences d'une société amicale. Il sembloit qu'ils ne pouvoient se quitter. Le roi alla jusqu'à offrir au comte, dans une effusion de tendresse, de l'accompagner contre les Liégeois, et de l'aider à les soumettre, en lui insinuant le desir qu'il avoit de faire avec lui une alliance perpétuelle et inaltérable, dont le sceau seroit l'abandon du duc de Bretagne et le renoncement à toute liaison avec les princes ligués. Le comte rejeta cette proposition insidieuse, en déclarant qu'il seroit toujours prêt au contraire à laisser les Liégeois, pour voler au secours du duc de Bretagne, *son allié, son frère et son compagnon d'armes*; en sorte que le roi n'en remporta que la honte de s'être montré bien promptement disposé à rompre les engagements qu'il venoit de jurer. Comme il avoit pris d'autres mesures à l'égard de son frère, il le laissa partir pour la Normandie, sous la protection du duc de Bretagne, qui se chargea d'aller le mettre en possession de son nouvel apanage.

Le premier soin des chefs des confédérés, et particulièrement du comte de Charolois, fut de rétablir, dans les lieux dont la jouissance leur avoit été abandonnée, les impôts qu'ils avoient solennellement abolis quand ils avoient voulu gagner le peuple. Le roi s'y

1465. prit plus adroitement, sur-tout à l'égard des Parisiens. Il se fit un devoir de paroître à toutes les fêtes qui se donnèrent dans la capitale en réjouissance de la paix. Il assista, avec toute sa cour, à un festin donné dans l'hôtel-de-ville; il affecta de louer l'attachement, le zèle, la fidélité des bourgeois. Aux priviléges qu'il avoit déja rétablis il ajouta l'exemption du logement des gens de guerre, l'affranchissement du ban et arrière-ban: pour ceux qui possédoient des fiefs, le droit d'appeler aux tribunaux de Paris les causes dans lesquelles ils seroient *défendeurs*. A cela se joignoit la promesse de plus grandes graces quand les circonstances le permettroient. Il tint plusieurs de leurs enfants sur les fonts de baptême et se mit de leurs confréries.

Pendant ce temps, il suivoit de l'œil Charles de France, son frère, et François II de Bretagne, qui s'en alloient en Normandie assez embarrassés de leur personnage. Autour du nouveau duc de Normandie se pressoient une multitude de seigneurs et officiers bretons qui s'étoient attachés à ce prince sous l'espoir de récompenses, de sorte que les Normands n'y trouvoient pas de place. Ils en montroient de l'humeur aux premiers occupants. Le duc de Bretagne lui-même ne fut pas exempt de quelques désagréments, qui lui firent prendre le parti de ne pas s'exposer dans la ville de Rouen. Le nouveau duc s'y présenta avec un foible cortége de pure parade. Il fut reçu assez froidement. On soupçonne, non sans raison, de secrètes manœuvres de Louis. Sitôt qu'il voit son frère presque seul au milieu de sujets mal intentionnés, il paroît avec une armée sur les frontières de la Normandie, se fait ouvrir les villes, et met par-tout de bonnes garnisons. Au lieu

d'avancer vers Rouen, où le jeune prince étoit dans une grande perplexité, il se détourne vers Caen, où le duc de Bretagne s'étoit arrêté en regagnant ses états, et lui demande une conférence, à l'effet de le détourner du dessein de s'opposer à ses projets à l'égard de son frère. Il le flatte ou l'intimide si bien, qu'il obtient de lui une promesse, confirmée par serment, « de lui être toujours « bon, vrai et loyal parent, serviteur, ami et allié bienveil- « lant. » Quand il eut tiré du Breton cet amas de paroles, auxquelles il se promettoit bien de pouvoir donner le sens et l'étendue qu'il voudroit, ne voyant plus de danger à laisser son frère se joindre au duc de Bretagne, et craignant sur-tout qu'il ne se retirât vers le comte de Charolois, qui avoit déja envoyé quelques foibles détachements à son secours, il lui accorda un sauf-conduit pour se retirer à Caen, auprès de son protecteur, et passer de là avec lui dans ses états. 1435.

Louis XI dirigea ensuite sa marche sur Rouen. Il y entra en monarque irrité. Quoique le plus grand nombre des habitants eussent fait un froid accueil à leur duc, plusieurs s'étoient montrés assez ouvertement ses partisans. Le roi les traita en rebelles. L'exécuteur de ses vengeances étoit Tristan l'Ermite, prévôt des maréchaux, qu'on appeloit publiquement *le bourreau du roi*. Il le menoit toujours à sa suite. On remarque que Louis se donnoit quelquefois le plaisir d'assister aux exécutions. Voyant un jour fustiger un homme condamné au fouet, il crioit : « Frappez, frappez fort. Il l'a « bien desservi (mérité). » On lui pardonneroit cette *gaieté*, comme dit un historien, s'il ne s'étoit plu aussi au féroce spectacle de voir couler le sang, et lier dans des sacs des malheureux qu'on précipitoit dans la ri-

1465. vière. Il termina la conquête de la Normandie et le dépouillement de son frère par un pélerinage au mont Saint-Michel.

Ainsi, en moins de six semaines, Monsieur se trouva investi et dépouillé de la Normandie, et privé du Berry. Le comte de Charolois, instruit de sa détresse et de l'embarras du duc de Bretagne, avoit écrit à celui-ci de ne se pas presser de faire un accommodement avec le roi, qu'il ne lui falloit que quelques jours pour soumettre les Liégeois, et qu'il voleroit aussitôt à son secours; mais Louis, plus actif, avoit déja consommé l'affaire quand le conseil arriva. L'opiniâtreté des Liégeois donna encore au roi le temps de s'assurer de tous les confédérés du *bien public*, avant que le comte pût les empêcher de se désunir.

1466. Le monarque reprit, pour ainsi dire en sous-œuvre, le traité de Conflans avec chacun de ceux qui y étoient intéressés. Il chercha d'abord à s'attacher de plus en plus le comte de Saint-Paul, chef alors de la maison impériale de Luxembourg. Déja connétable par le traité de Saint-Maur, il en fit encore son beau-frère, en lui faisant épouser Marguerite de Savoie, sœur de la reine. Il lia, s'il ne s'attacha pas les comtes d'Armagnac et de Foix, le duc de Nemours et le sire d'Albret, par des conditions qu'il sut leur faire trouver plus à leur convenance que celles de Conflans. Diverses considérations, telles que les sollicitations de la reine, des princesses et des grands qui lui étoient restés fidèles, l'engagèrent à recevoir en grace, à approcher même de sa personne, des seigneurs réputés convertis, dont la sincérité et la bonne foi lui restoient suspectes; mais il se fit prêter de nouveaux serments de fidélité, non seu-

lement par les grands et les magistrats, mais encore par des villes entières. Ces serments se faisoient sur la foi du corps de J. C., sur l'honneur, sur le baptême, sur la damnation de l'ame, sur le saint Evangile de Dieu, sur les reliques de la Sainte-Chapelle et autres. Il y avoit de ces reliques qu'il croyoit privilégiées. Par exemple, il se seroit obligé par-devant tous les crucifix de l'univers, plutôt que de jurer sur la croix de Saint-Lô d'Angers, parceque « le danger de l'enfreindre, « disoit-il lui-même, est si grand, comme de mourir « mauvaisement en dedans l'an, et toujours est infailli-« blement arrivé à ceux qui sont venus contre les ser-« ments faits sur ladite vraie croix. » 1466.

Contre la violation des serments réciproques faits à Vincennes, à la suite des traités de Conflans et de Saint-Maur, il croyoit avoir une sauvegarde rassurante dans la protestation qu'il avoit faite auparavant. Enfin il donna à sa conscience, s'il est vrai qu'il en écoutât la voix, le témoignage satisfaisant d'accomplir les promesses faites au peuple, en nommant vingt-quatre notables, tant seigneurs que prélats, qui furent chargés de travailler ensemble à la réforme des abus. On les appela pour cela « réformateurs du bien public, desquels « la plus grande œuvre fut de soi assembler; car de « toute cette assemblée ne vint aucun profit à la chose « publique. » Ils tinrent quelques séances à Paris. La peste les en chassa et finit leur travail. Ce fléau frappa de mort, pendant les mois d'août et de septembre, plus de quarante mille personnes dans cette ville. On n'oseroit assurer si la maladie fut plus funeste à la capitale que le moyen pris par Louis XI pour réparer cette perte. Ce fut d'y ouvrir un asile à toutes sortes

1466. de personnes indistinctement, gens perdus de dettes, notés d'infamie, chargés de crimes, voleurs, assassins, sacriléges. Les criminels de lése-majesté furent seuls exceptés de cette faveur générale.

Pendant le siége de Paris parut La Balue, phénoméne de fortune. Il étoit fils d'un tailleur d'habits de Verdun, ou d'un meunier du Poitou. Un religieux le rencontra, lui trouva de l'esprit, lui donna les principes du latin. Il embrassa l'état ecclésiastique, fut reçu dans la maison de Juvénal des Ursins, patriarche d'Antioche et évêque de Poitiers. Ce prélat le nomma son exécuteur testamentaire. On dit que La Balue ne s'oublia pas dans la distribution des biens de la succession, dont il s'appliqua une bonne partie. Il s'attacha ensuite à Jean de Beauvais, évêque d'Angers, qui le combla de bienfaits, et en fut ensuite persécuté. La Balue s'introduisit auprès de Charles de Melun, lequel jouissoit de la faveur du roi. Charles de Melun fit connoître son protégé au monarque, qui le goûta, le fit conseiller au parlement, puis évêque d'Evreux, et l'appela au conseil. Le continuateur de Villaret fait de lui ce portrait: « Il étoit avare, fourbe, « sans mœurs, vindicatif, ingrat, avec un front d'ai- « rain. C'étoit un titre pour mériter sa haine que d'avoir « été son bienfaiteur, capable des plus noires perfidies « sous le masque du zéle et du dévouement, ne con- « noissant ni patrie, ni religion, ni souverain; immolant « tout à son intérêt et à ses plaisirs, au-dessus de la « honte, des scrupules et des remords. » Si ce portrait n'est pas outré, La Balue a été le plus abominable des hommes. « Il affectoit, continue le même auteur, tous « les genres de mérite; revêtu d'une cuirasse, il portoit

« l'encensoir. On le vit plusieurs fois, pendant le siége « de Paris, faire la revue de la milice bourgeoise en « rochet et en camail, monter la garde à la tête des « hommes d'armes, au son des trompettes et des instru« ments de musique. » Il étoit alors évêque d'Evreux. Chabannes, comte de Dammartin, le voyant un jour dans cet équipage, dit au roi : « Sire, je supplie Votre « Majesté de m'envoyer à Evreux pour examiner les « clercs et conférer les ordres. — Pourquoi? demanda « le monarque. — C'est, reprit Chabannes, afin de « remplir les fonctions d'évêque, tandis qu'il exerce ici « les miennes en faisant la revue de vos gendarmes. » Le roi sourit. « C'est, dit-il, un bon diable d'évêque pour « à cette heure, je ne sais ce qu'il sera à l'avenir. » Il l'apprit dans la suite à ses dépens.

1466.

Paul II sollicitoit vivement l'exécution de l'édit qui avoit supprimé la pragmatique; l'exercice continué de cette loi déplaisoit fort à la cour de Rome, parcequ'elle lui ôtoit la faculté de disposer des bénéfices de France, qui avoient été jusqu'alors pour les cardinaux et les autres prélats une riche mine d'où ils tiroient les moyens de soutenir leur faste et leur opulence. Pie II avoit joué Louis au sujet des troupes qu'il devoit retirer de Naples; ce qu'il ne fit pas quand il se vit nanti de la révocation qu'il desiroit. Aussi le roi, comme nous l'avons dit, ne s'étoit pas pressé de faire enregistrer au parlement son édit de suppression, et Pie II n'avoit osé insister. Paul II reprit l'affaire; il promit à La Balue de le faire cardinal s'il réussissoit à procurer l'enregistrement. Le prélat obtint du roi la permission d'y travailler, et s'adressa d'abord au châtelet, qu'il intimida et amena à son but. Il prit ensuite le temps des vacances

1466. du parlement pour y présenter l'édit dont il étoit porteur; mais il éprouva une résistance à laquelle il ne s'attendoit pas. Il lui fallut entendre les réclamations de toute la chambre des vacations, et les reproches mortifiants de Saint-Romain, procureur-général, qui lui dit en face que par cette démarche il trahissoit les intérêts de l'état et flétrissoit l'honneur du roi. L'Université fit aussi des remontrances. Comme le pape avoit eu la maladresse d'envoyer le chapeau à La Balue, le nouveau cardinal, se trouvant payé d'avance, ne fit pas de grandes instances; et le roi ne se montra pas mécontent du refus du parlement, au contraire, il l'en estima davantage, et récompensa Saint-Romain; mais il n'en conserva pas moins sa faveur à La Balue. On remarque qu'il assista, avec la reine et toute sa cour, aux noces du frère du cardinal, qui épousa la fille de Jean Bureau, autre homme de néant, que Louis avoit amené de Flandre lorsqu'il vint à Reims prendre la couronne. Il fit alors plusieurs chevaliers de la haute noblesse, entre lesquels il introduisit ce Jean Bureau, ce qui déplut beaucoup; mais Louis XI se faisoit un plaisir de ces mélanges, comme s'il eût prouvé par-là que la volonté du monarque égalisoit tout. Il aimoit aussi à prendre pour ministres et favoris des hommes nouveaux, sans alliances et sans soutiens, parcequ'il les renvoyoit sans risques, quand il venoit à s'en lasser; de là des choix bizarres, des changements perpétuels dans la cour et dans le conseil, l'instabilité dans les affaires, et des intrigues sans cesse renaissantes, tant au-dedans qu'au-dehors.

1467. Ce travail d'intrigues étoit une jouissance pour Louis XI; la retraite de son frère en Bretagne lui fournit

l'occasion d'exercer son talent en ce genre. Il entretenoit le prince entre la crainte et l'espérance, par des envoyés qui montroient le pardon à sa petite cour et des récompenses à ceux qui lui persuaderoient de se remettre entre les mains de son frère, et au contraire une disgrace irrévocable et des punitions, s'ils souffroient que leur maître se livrât sans réserve au duc de Bretagne et au comte de Charolois, ses protecteurs. On conçoit que les grandes négociations étoient mêlées de petites intrigues privées, d'insinuations cauteleuses, de démarches obliques, quelquefois d'hostilités. Le roi envoya des troupes contre la Bretagne. Les Bretons, par diversion, se jetèrent sur la Normandie. Il y eut des suspensions d'armes, des tréves partielles, des propositions de paix générale; le comte de Charolois fut invité d'y consentir. 1467.

Dans ces entrefaites mourut Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. C'étoit un prince voluptueux et dévot. Il bâtit de magnifiques églises, leur fit de grands dons, et eut quinze enfants naturels et un seul légitime. Malgré son goût pour le faste et les plaisirs, il laissa un trésor immense, une armée nombreuse et bien disciplinée, des états florissants et bien gouvernés. Sa bonté lui attacha les Flamands, qui, néanmoins fidéles à leur caractère, se soulevèrent deux fois sous son régne. Dans la première révolte qui eut lieu à Bruges en 1437, il courut risque de la vie; la seconde, en 1450, vint des Gantois, à l'occasion de la gabelle. Il résulta de cette dernière une guerre véritable, et, outre cinq ou six grands combats, il y eut deux grandes batailles : celle de Rupelmonde, en 1452, où périt l'aîné des bâtards de Philippe, et celle de Grave, l'année suivante, où les

1467. Gantois perdirent vingt mille hommes. Ce n'est que par cette dernière que le duc put étouffer la rebellion. Au reste, il est loin d'avoir toujours mérité le surnom de Bon, qui s'est attaché à son nom, et le dernier acte de son gouvernement en est une lamentable preuve. La ville de Dinan, plusieurs fois révoltée contre lui, étoit assiégée par son fils; les habitants, fiers des promesses illusoires de Louis XI et des secours plus certains des Liégeois, joignirent à la rebellion l'insulte et la brutalité. Ils promenoient sur leurs remparts une représentation informe de Philippe, au milieu de la bourbe, et crioient aux Bourguignons, « voilà le siége du crapaud « votre duc. » Un envoyé des villes voisines qui leur fut député pour les éclairer sur leur danger fut pendu par eux, et un jeune enfant, porteur d'une lettre de paix, et que son âge sembloit devoir protéger contre toute violence, fut impitoyablement massacré et mis en pièces. Le comte de Charolois, frémissant d'indignation, redouble ses moyens de destruction. Bientôt la ville n'eut plus de défense, la garnison prit la fuite, et les habitants, menacés d'un assaut général, réduits à leurs propres forces, et dans l'impuissance de faire une plus longue résistance, reconnurent trop tard l'abyme qu'avoit creusé leur démence. La vie est tout ce qu'ils osèrent réclamer du vainqueur, et ils ne purent l'obtenir. Ils furent contraints de se rendre à discrétion. Le comte prit possession de la ville, et attendit les ordres de son père. Le vieillard, qui s'étoit avancé jusqu'à Bouvines pour exciter la fureur de ses soldats, refusa de faire un pas de plus, dans l'appréhension de se laisser surprendre à la pitié, et signa froidement la ruine de la ville et l'arrêt de ses habitants. Les vieillards, les

femmes et les enfants jetés hors des murs, furent seuls
épargnés; tout le reste fut dévoué à la mort, et en un 1467.
même instant on vit huit cents de ces malheureux, garrottés et liés deux à deux, périr dans les eaux de la Meuse. La ville fut ensuite livrée aux flammes, et le pic des paysans d'alentour acheva de disperser ce que l'incendie avoit épargné. En considérant cet excès de vengeance, on oublie que ces furieux l'avoient mérité, ou plutôt l'humanité gémit sur une multitude d'innocents qui périrent victimes des forfaits de quelques scélérats, forfaits qui, quelque horribles qu'ils puissent être, n'autorisent jamais ces impitoyables représailles. « Il est d'affreux « exemples, dit un auteur moderne (1), qu'il ne faut ni « donner, ni suivre. » Le comte de Charolois prit le nom de duc de Bourgogne. Sa vivacité et sa pétulance avoient jusqu'alors été retenues par son père. Il lâcha bientôt la bride à ses passions impétueuses, et mérita les noms de Charles-le-Terrible, de Charles-le-Téméraire. L'histoire lui a conservé le dernier.

L'avénement de Charles au duché de Bourgogne fut 1468.
un motif de plus pour engager le roi à retirer son frère des mains du duc de Bretagne, où il demeuroit trop immédiatement sous l'influence du duc de Bourgogne, et sans d'ailleurs lui laisser la Normandie, dont le traité de Conflans lui avoit assuré la possession sous la garantie de ces deux princes. Pour ne pas être accusé de fausser sa foi, en s'appropriant cette province, dont son frère pouvoit faire un dangereux usage, Louis XI s'arma de l'autorité des états-généraux, et les assembla dans la ville de Tours. Le chancelier Juvénal des Ursins, dans

(1) Gaillard.

1468. un discours plein d'adresse, commença par établir la nécessité de concerter les moyens les plus efficaces d'assurer la tranquillité du royaume; il fit voir le besoin de pourvoir aux dépenses du gouvernement, et enfin, il en vint, ce qui étoit le but principal de la convocation, à l'impossibilité d'opérer ce bien si on démembroit de la monarchie une province qui fournissoit un tiers des revenus de la couronne, et qui étoit en outre un des principaux boulevards de la France, contre les Anglois ses ennemis perpétuels.

Il remontra aussi qu'à l'égard de l'apanage de Monsieur, le roi, par amitié pour lui, avoit fait plus qu'il ne devoit, puisque Charles V avoit fixé la pension des enfants de France à douze mille livres de rente en fonds de terres titrées; et qu'en donnant à son frère le duché de Berry, il avoit encore ajouté à son revenu 60 mille livres de pension. Après cette harangue le roi se retira, pour laisser la liberté des suffrages. Les avis ne furent point partagés. On ne mit seulement pas en question si le prince auroit la Normandie, puisque le roi vouloit bien donner soixante mille livres de pension, mais on arrêta que ce seroit pour cette fois seulement, et que cette dérogation à la loi de Charles V n'autoriseroit pas à la violer dans la suite. Il fut ordonné que le duc de Bourgogne seroit invité, ainsi que les autres vassaux, de concourir à la taxe qui devoit former la pension du frère du roi. Le duc de Bretagne fut blâmé de s'être emparé de quelques villes de Normandie, au nom de Monsieur; et on lui enjoignit de les rendre. Les princes, prélats, seigneurs et députés des villes qui composoient l'assemblée, la terminèrent en assurant le roi qu'ils étoient disposés à coopérer de tout leur

pouvoir à l'exécution de ses justes desseins, « les gens « d'église, par prières, oraisons et biens temporels; et « la noblesse et le peuple, de leurs corps et de leurs « biens, jusqu'à la mort inclusivement. » 1468.

Ces serments de fidélité, *jusqu'à la mort inclusivement*, n'étoient regardés par les grands que comme des engagements de bienséance, auxquels ils pouvoient manquer sans risquer autre chose que la disgrace et la perte de quelques biens; Louis XI leur fit connoître que cette infraction pouvoit entraîner des suites beaucoup plus funestes. Charles, comte de Melun, d'une des plus nobles et plus anciennes familles du royaume, avoit été favori et ministre du roi. Il fut prouvé par l'aveu du coupable, aveu qu'à la vérité la torture lui arracha, que pendant *la guerre du bien public*, jouissant de toute la confiance du monarque, il le trahissoit et étoit d'intelligence avec les ligués. Cette déclaration ne vint qu'à l'appui d'autres preuves qui auroient pu suffire pour le condamner. Le roi le fit juger, pendant la tenue des états, par une commission qui le trouva digne de mort, et il eut la tête tranchée dans la place publique du petit Andely. Ce seigneur avoit été orgueilleux dans sa faveur, dur et oppresseur dans son ministère, adonné à tous les vices et à une débauche effrénée qui l'avoit fait surnommer Sardanapale. Il y eut de l'adresse à Louis XI de faire son premier exemple de sévérité, à l'égard des grands, sur un homme décrié, chargé du mépris et de l'exécration publics, ce qui fit sans doute oublier ou excuser l'irrégularité de la procédure soustraite à la justice ordinaire et confiée à une commission.

La décision des états autorisoit le roi à agir vigoureusement contre le duc de Bretagne pour la restitution des

1468. villes de Normandie. Avant que de les demander, et de se montrer disposé à les recouvrer par la force, il jugea à propos de faire négocier par le connétable une tréve avec le duc de Bourgogne, pour suspendre les hostilités qui s'étoient exercées entre eux presqu'aussitôt que Charles avoit pris possession des états de son père. En consentant à ne point comprendre dans le traité les Liégeois qu'il protégeoit, Louis obtint qu'il n'y fût pas fait mention du duc de Bretagne, qu'il menaçoit. Tranquille de ce côté, il entra en Bretagne, prit plusieurs villes, et ravagea le plat pays. François II se reposoit sur une alliance qu'il venoit de conclure avec l'Angleterre; mais l'attaque du roi fut si brusque, et ses succès si rapides, que la prévoyance du duc fut mise en défaut; forcé de renoncer aux secours trop lents sur lesquels il comptoit, il envoya courriers sur courriers demander assistance au duc de Bourgogne. Celui-ci étoit alors occupé contre les Liégeois. Il répondit qu'il n'avoit besoin que de quelques jours pour se débarrasser d'eux, et qu'aussitôt il se mettroit en marche; qu'on suspendît tout accord avec le roi jusqu'à ce moment. Mais le monarque avançoit toujours et menaçoit davantage. Ses progrès déterminèrent le duc à traiter promptement. Louis n'étoit pas moins pressé, afin de prévenir l'arrivée du duc de Bourgogne. Dans ces dispositions réciproques, la négociation ne fut pas longue. On convint que le Breton, faisant la restitution des villes de Normandie prescrite par les états, toute hostilité cesseroit, et que Monsieur jouiroit dès-à-présent de sa pension de soixante mille livres, jusqu'à ce que des arbitres, qu'on nomma, eussent réglé tout ce qui concernoit son apanage. Ce traité fut conclu à Ancenis. Charles de France s'engagea à re-

noncer à toute alliance qui pouvoit déplaire au roi, notamment à celle du duc de Bourgogne. 1468.

C'étoit la seconde fois que le duc de Bretagne traitoit malgré les conseils de son allié. Celui-ci fut très étonné quand le duc lui envoya la copie de cette convention. Il ne vouloit pas en croire le messager, s'imaginant que sa mission étoit une ruse du roi pour retarder sa marche, qu'il précipita alors vers la Bretagne. Il avoit abandonné personnellement les Liégeois, mais laissé des troupes pour leur tenir tête. Le roi alla au-devant de lui. Ils étoient chacun à la tête d'une bonne armée, et pouvoient terminer leurs différents par une bataille; Chabannes, auquel le roi avoit rendu sa confiance, et qui la méritoit, indigné de la fierté du duc et des ménagements du roi, conseilloit une action et répondoit du succès; mais Louis ne crut pas qu'il fût prudent dans cette circonstance de commettre sa fortune à un combat qu'il pouvoit éviter. Il proposa une trève et six vingt mille écus d'or pour les frais de la guerre. Le Bourguignon accepta, pressé par le desir de retourner devant Liége; mais, avant que d'en prendre la route, il ne put se refuser à une entrevue que le roi demandoit avec instance, pour terminer tous les sujets de contestations qui subsistoient entre eux, offrant d'aller lui-même le trouver à Péronne, ville appartenante au duc depuis le traité de Conflans.

On dit qu'il eut de la peine à l'accepter, parcequ'il craignoit les ruses du monarque, et qu'il ne se croyoit pas capable de négocier avec lui en personne; il est plus que probable que c'étoit précisément par cette raison que le roi, qui se croyoit très habile négociateur, la desiroit. On dit encore que Louis, quand il eut obtenu

1468. le consentement du duc, voulut se rétracter, parcequ'il fut effrayé du danger qu'il alloit courir en se livrant à son ennemi, sans autre sûreté qu'un sauf-conduit. On dit enfin.... et que ne dit-on pas touchant les motifs de cette entrevue, sur laquelle il n'y a rien de certain, sinon que c'est la plus lourde faute que jamais souverain ait pu commettre.

Louis partit de Noyon, où il laissa son armée sous le commandement de Chabannes, et se rendit à Péronne, accompagné de plusieurs princes du sang, de seigneurs distingués, et escorté d'une seule compagnie de la garde écossoise. Deux jours se passent à s'expliquer tranquillement sur les prétentions réciproques. Pendant ce temps le roi voit arriver des troupes commandées par des seigneurs bourguignons, notoirement ses ennemis. Il s'en alarme, et demande à quitter la ville, où il occupoit une grande et belle maison, mais tout ouverte et sans défense, et à se retirer dans le château. A peine y est-il, que des courriers se succèdent, apportant au duc de Bourgogne la nouvelle que les Liégeois, qui avoient fait une trève, ont repris les armes avec une ardeur féroce, qu'ils se sont emparés de la ville de Tongres, qu'ils ont fait prisonnier leur évêque, frère du duc de Bourbon, qu'ils ont massacré sous ses yeux, avec des circonstances horribles, seize chanoines, et les principaux domestiques du prélat, et qu'on a reconnu entre ces furieux des agents françois. Soit que le roi eût oublié d'envoyer ordre aux Liégeois de se tenir tranquilles pendant la conférence, soit qu'il se fût imaginé qu'elle seroit finie avant qu'ils commissent des excès qui pourroient irriter le duc, ses émissaires entretenoient de ce côté le feu de la guerre, afin que le duc de Bourgogne, pressé d'aller

s'opposer à ses progrès, lui accordât plus promptement des conditions avantageuses. 1468.

Quoi qu'il en soit, les termes les plus expressifs ne représenteroient qu'imparfaitement la colère du duc de Bourgogne. A cette nouvelle, il prodigue les épithétes de traître et de parjure, et fait enfermer le roi dans son appartement, dont l'entrée est interdite à tous autres qu'aux domestiques nécessaires. En vain Louis jure par la *páque dieu*, son jurement familier, qu'il n'a contribué en rien à cette dernière attaque des Liégeois. En vain il disoit : « Si Monsieur de Bourgogne veut aller mettre le « siége devant leur cité, j'irai volontiers avec lui. » Ses protestations, ses offres, rien n'est capable de modérer l'emportement du duc. Il avoit cessé de voir le roi. Il méditoit mille projets funestes, dont l'effet n'étoit suspendu que par l'embarras du choix. Peut-il se fier à aucun traité avec ce prince perfide? Ne vaudroit-il pas mieux mander Charles, son frère, tenir l'aîné en captivité, et élever le puîné à sa place? Et si, les ayant tous deux en son pouvoir, il se mettoit lui-même la couronne sur la tête? Ces irrésolutions, qui tourmentoient le colérique Bourguignon, n'étoient pas ignorées du prisonnier; il voyoit, des fenêtres de son appartement, la terrible tour où Herbert, comte de Vermandois, avoit enfermé le malheureux Charles-le-Simple, qui y perdit la couronne et la vie. La honte d'une pareille faute, le repentir et l'effroi assiégeoient et troubloient son esprit. Cependant il étoit venu à bout, par l'entremise des princes et des seigneurs de son cortége, d'entamer une négociation; il osa même quelquefois contredire des propositions qui lui paroissoient trop dures; mais à ces remontrances les agents du duc n'opposoient que ces

1468. mots: « Monseigneur le veut, et ainsi l'a ordonné. » Le roi se taisoit, prenoit la plume et signoit. Il avoit gagné, à force d'or et de promesses, ceux qui l'approchoient, et entre autres Comines, auquel il reconnut dans la suite avoir dû en partie sa liberté : par eux il étoit averti des dispositions du duc, et de la conduite qu'il devoit tenir.

Ces perplexités durèrent trois jours. La nuit qui précéda la quatrième, le duc la passa sans se déshabiller. Agité par le choc de ses passions impétueuses, il se jetoit sur son lit, se relevoit, se promenoit à grands pas. Enfin il prend une dernière résolution et se rend dans l'appartement du monarque : son regard étoit sombre, son geste en le saluant embarrassé ; d'une voix rauque et tremblante il lui dit : « Voulez-vous garder fidèlement « le traité que vous avez signé ? voulez-vous le jurer ? » Louis répond : « Oui. — Consentez-vous de m'accompa- « gner à Liége et de m'aider à tirer vengeance des Lié- « geois ? — Je le promets. » La paix est jurée alors *sur la croix de Charlemagne*, qu'on appeloit *la croix de victoire*, et que le roi portoit toujours dans ses coffres. Le traité rappeloit toutes les conditions d'Arras et celles de Conflans non encore exécutées. Il y étoit ajouté que le duc pourroit conserver ses alliances avec le roi d'Angleterre, dont il venoit d'épouser la sœur après la mort de Catherine de France, sœur du roi ; mais qu'il n'aideroit pas l'Anglois, s'il vouloit faire une descente en France ; que les sujets et vassaux du duc ne pourroient être contraints de jurer *de servir le roi envers et contre tous*. Les alliés et les amis du duc eurent tous des pensions, des gratifications, des augmentations de domaines, et une amnistie générale pour tout ce qu'ils avoient pu se permettre contre le souverain. Le roi donna pour apanage à son frère les comtés de Champagne et de

Brie. Il s'estima heureux de ce que le duc de Bourgogne n'insista pas pour la Normandie, et consentit à cet échange. Le motif de la complaisance de Charles à cet égard fut que la jouissance de la Champagne et de la Brie, assurée à un prince foible et versatile, lui faciliteroit à lui-même une plus large et plus libre communication entre les Pays-Bas et les deux Bourgognes. Le roi s'obligea à faire ratifier par le parlement et les autres cours supérieures ce traité, qui finit par cette clause singulière, que « le roi renonce, pour l'exécution de tous « ces articles, au privilége que lui et ses prédécesseurs « avoient de ne pouvoir être contraints par les censures « de l'église; et qu'il soumet lui et ses successeurs à la « juridiction et coertion ecclésiastique; c'est à savoir, du « saint-père, du saint-siége apostolique et des conciles gé- « néraux; pour, par lesdits saint-père, saint-siége et conci- « les, être contraints par toutes censures d'église, excom- « munications, aggravations et interdits du royaume. » 1468.

Du moment de la signature, les deux princes se traitèrent en amis. Ils partirent pour Liége, le duc avec toute son armée, le roi n'emmenant que trois cents gens d'armes, commandés par le connétable. C'étoit véritablement un monarque traîné captif par son vassal. Il prit la croix rouge de St.-André, qui étoit l'enseigne de Bourgogne, et se battit avec courage et avec toutes les apparences de bonne volonté pour son impérieux vassal, qu'il secourut fort à propos dans une occasion où il couroit des dangers. Charles ne persista pas moins à faire épier son souverain, dont il se défioit autant que des Liégeois. Ceux-ci ayant pénétré une nuit jusqu'au quartier du prince et jusqu'à l'appartement du roi, Louis ne dut la vie qu'à son courage; mais, emporté à la poursuite de l'ennemi, il rencontra dans la

1468. rue le duc de Bourgogne, qui avoit comme lui l'épée à la main: une courte explication dissipa heureusement les soupçons que cette attaque imprévue avoit déja fait concevoir de part et d'autre. Les Liégeois se défendirent d'abord avec vigueur, et firent même courir des risques aux assiégeants; mais bientôt le peu d'habitants qui pouvoient encore défendre la ville se retirèrent, et il n'y resta guère que des vieillards, des femmes et des enfants. Ils demandèrent à capituler, et Louis fit intercéder pour eux. Ce fut un motif de plus pour le duc de les traiter avec la dernière rigueur. Il commanda l'assaut; mais nul ne pensant à se défendre, personne ne parut sur les remparts: toute la population étoit réfugiée dans les églises. Charles néanmoins ne voulut entrer que par la brèche. Le roi étoit à ses côtés, criant comme le dernier des soldats: « Ville gagnée, vive Bourgogne! » Il fut logé dans le palais épiscopal, où il eut le spectacle de l'incendie et du bouleversement de cette ville, que le duc ruina de fond en comble. Le roi dînoit tranquillement pendant cette scène de tumulte et de carnage, et, dévorant sa honte et ses remords, il affectoit de vanter les succès de cette journée. Charles ne laissa subsister que les églises et quelques maisons autour, pour loger les prêtres et les chanoines; ces restes furent des points de ralliement pour les malheureux habitants, qui avoient abandonné leur ville au cœur de l'hiver, et qui erroient dans les bois et sur les montagnes des Ardennes comme des bêtes féroces. Sitôt que les troupes ennemies furent parties, ils revinrent en foule, se logèrent d'abord dans les décombres, et les déblayèrent ensuite avec tant d'activité, que bientôt on vit la ville renaître de ses cendres.

Louis XI eut quelque peine à se débarrasser des liens de son vassal. Ce fut comme en suppliant qu'il lui demanda la permission de se retirer. « Si vous avez en-« core affaire de moi, lui dit-il, ne m'épargnez pas. Je « ne desire partir que pour aller à Paris faire publier « notre appointement en cour de parlement. J'espère « que nous nous reverrons l'été prochain en Bourgogne, « et que nous passerons quelques jours ensemble, fai-« sant bonne chère. » Le duc ne répondit pas fort obligeamment à ces paroles gracieuses. Il avoit des retours de mauvaise humeur; « car, dit Comines, témoin ocu-« laire, il étoit toujours un petit murmurant. » En se séparant, le roi lui dit, comme par réminiscence: « Mais si mon frère ne se contentoit pas du partage que « je lui baille pour l'amour de vous, que voulez-vous « que je fasse? — Ce que vous voudrez, répondit le duc, « pourvu qu'il soit content. » Cette question fait voir comment Louis étoit disposé à observer le traité qu'il venoit de signer. 1468.

Il trouva son armée dans le meilleur état. Chabannes, qui la commandoit, l'avoit toujours tenue prête à marcher selon les circonstances. En partant pour Liége, le roi, à la sollicitation du duc, avoit envoyé à son général l'ordre d'en licencier une partie. La lettre étoit apportée par un officier du prince. En la lisant, Chabannes y trouva un air de contrainte qui lui donna du soupçon. Il ne dissimula pas à l'envoyé qu'il regardoit tout ce qui s'étoit passé à l'égard du roi comme une trahison, et il ajouta: « Dites à votre maître qu'il « sache, si le roi ne revient bientôt, qu'il n'y a qu'une « même résolution chez tous les François, qui est de « fondre dans ses états le fer et la flamme à la main, et

1468. « d'y exercer les mêmes ravages qu'il se dispose à com-
« mettre dans le pays de Liége. Le frère du roi n'est « pas mort, ni le royaume dépourvu de gens chevale-« reux. » Si le duc en amenant le roi à Liége avoit de mauvais desseins, peut-être cette fermeté le sauva-t-elle. Le monarque ne désapprouva pas la désobéissance de Chabannes, et lui en marqua, au contraire, sa juste reconnoissance.

Louis XI revenant de Liége à Amboise, où il tenoit ordinairement sa cour, s'arrêta à Senlis, d'où il envoya ordre au parlement et aux autres cours souveraines de venir le trouver. Il leur fit remettre le traité, et leur commanda de l'enregistrer dans la forme la plus authentique, sans remontrances, ni restrictions. On croit que ce fut par honte qu'il ne passa point par Paris. Il craignoit les railleries des habitants. Ayant appris que plusieurs avoient instruit des pies et des geais à prononcer le mot de *Péronne*, il envoya des gens chargés de tuer ces malheureux oiseaux, et d'informer contre les instituteurs de ces élèves. On remarquera que ce prince, qui réclamoit volontiers ouvertement contre les traités qui ne lui étoient pas favorables, fut très longtemps sans parler de celui de Péronne ; qu'il n'en prononçoit le nom que quand il y étoit forcé par les circonstances, comme s'il eût voulu l'effacer de la mémoire des autres, et l'oublier lui-même.

1469. Il ne tarda pas à faire connoître l'intention qu'il avoit en demandant au duc de Bourgogne ce qu'il devoit faire si son frère n'agréoit pas son nouvel apanage de Champagne et de Brie. Des négociateurs partirent pour la Bretagne, où Monsieur résidoit. Le cardinal La Balue n'étoit pas du nombre. Dans l'affaire de Péronne il avoit

joué un rôle double. Soit erreur de sa part, soit mauvaise volonté, il étoit un de ceux qui avoient le plus engagé le roi à cette fausse démarche, en le flattant sur son talent diplomatique; mais il étoit un de ceux aussi qui avoient le plus contribué à le tirer de ce mauvais pas par des conseils et des intrigues. Il fut piqué de n'être pas employé dans l'affaire importante de l'apanage. On lui soupçonne le système assez ordinaire aux parvenus de son espèce, de tout brouiller pour se rendre nécessaires. Il savoit que l'intention du roi étoit d'offrir à Monsieur un apanage autre que la Champagne, pour l'écarter du voisinage du duc de Bourgogne et le soustraire à son influence; et que l'acquiescement du jeune prince seroit un moyen de réconciliation imperturbable entre les deux frères, ce qui diminueroit beaucoup l'importance de son ministère et le rendroit presque inutile. Il écrivit donc d'un côté à Monsieur, qu'il feroit une grande faute en se livrant à la merci de son frère par la nouvelle possession qu'on lui proposoit, qui étoit le duché de Guienne; et il engagea d'un autre côté le duc de Bourgogne à ne pas souffrir ce changement, qui lui seroit très préjudiciable par les raisons politiques qu'il lui exposoit. Le prélat ajoutoit dans ses lettres au Bourguignon que le roi, dans ses discours familiers, le traitoit d'insensé, d'homme sans foi et sans honneur; l'appeloit libertin, infame, athée; et qu'il lui donnoit enfin tous les noms flétrissants qui pouvoient rendre les deux princes à jamais irréconciliables. 1469.

Ces lettres furent surprises; aussitôt La Balue est arrêté, avec Guillaume d'Haraucour, évêque de Verdun, que le cardinal avoit fait son complice, parcequ'il

1469. jouissoit de la confiance de Monsieur. L'évêque avoua tout sans se faire beaucoup presser; le cardinal se tint d'abord fermement sur la négative. Mais quand on lui montra les piéces à sa charge, ses lettres et sa propre écriture, il promit d'avouer également, si on lui assuroit la vie sauve. On découvrit alors une suite étonnante de perfidies, entre autres qu'il n'avoit cessé d'instruire le duc de Bourgogne des secrets du gouvernement, et d'entretenir la division entre les deux princes; que c'étoit lui qui avoit engagé le roi à l'entrevue, qui avoit dressé le traité humiliant de Péronne, et conseillé au duc de forcer le roi de l'accompagner à Liége. Le moindre de ces crimes méritoit la mort. Le roi nomma une commission pour instruire l'affaire, et envoya à Rome demander la jonction de juges ecclésiastiques délégués sur les lieux. La cour de Rome voulut se faire un droit de cette déférence de Louis XI, elle essaya même de se réserver le jugement. On négocia, et l'on ne put s'accorder sur les formes à suivre dans le procès d'un cardinal. La procédure traîna ainsi en longueur; le ressentiment du roi s'amortit; il craignit d'autre part de heurter les préjugés reçus, et la vie des coupables fut sauvée; mais ils demeurèrent enfermés, d'Haraucour à la Bastille, et La Balue, le plus coupable, au château de Loches, dans une cage de fer de huit pieds en carré, placée au milieu d'une tour, invention du prélat imaginée pour d'autres. Il y demeura onze ans. On a blâmé Louis XI de lui avoir laissé la vie; mais ce supplice, pour un ambitieux ne respirant que l'intrigue, pour un riche prélat accoutumé aux honneurs et aux aises de la vie, ce long supplice n'est-il pas pire que la mort?

Charles de France étoit bon. Sitôt qu'il ne fut plus influencé par de mauvais conseillers, il céda volontiers au desir de son frère, et accepta le duché de Guienne. Le roi, afin de parvenir à ce but, avoit eu soin de gagner Odet d'Aidie, sieur de Lescun, et depuis comte de Comminges, favori de son frère, qui possédoit de grands biens dans cette province, et qu'on flatta de la possibilité de les augmenter quand Monsieur y seroit le maître; ainsi les grands peuvent rarement espérer des conseils désintéressés. Le prince vint à Saintes, où étoit le roi, consommer sa réconciliation. Le premier jour on prit la précaution usitée entre les princes dans ces circonstances: savoir, de construire sur un pont une barrière, percée d'une fenêtre carrée et grillée avec des barreaux de fer. Ils se virent à travers cette ouverture; le prince se mit à genoux, et demanda pardon. Le roi lui tendit la main, mais ne voulut pas que la barrière fût ouverte, comme le jeune frère le demandoit, pour se jeter à ses pieds. Le lendemain ils se virent sans user des précautions de la veille, s'embrassèrent cordialement, et parurent touchés jusqu'aux larmes. 1469.

Avant l'entrevue, le monarque avoit exigé un serment sur la croix de St.-Lô d'Angers, apportée exprès par deux prêtres, et dont le premier article est conçu en ces termes: « Je jure sur la vraie croix ci-présente, « que tant que je vivrai, je ne prendrai, ne serai con- « sentant ou participant de prendre la personne de « Monsieur Loys, mon frère, ni le tuer. » Second article: « Jamais, sous ombre d'infirmité ou de quelque autre pré- « texte, je ne permettrai qu'on entreprenne de s'emparer « de la tutèle du roi et du gouvernement du royaume. »

Après plusieurs autres clauses, comme de ne jamais

1469. prendre les armes contre son frère, ni favoriser ses ennemis, de quelque manière que ce soit, le prince promet de renoncer absolument à épouser la princesse Marie de Bourgogne, fille unique du duc, et de n'écouter jamais aucune proposition relative à ce mariage, sans le consentement exprès et *libre* du roi.

Après ces formalités, Charles partit duc de Guienne. En visitant ses nouveaux états, il reconnut qu'on en avoit retranché des vassaux puissants, des villes opulentes, et que par cette soustraction ses finances et ses forces étoient fort diminuées au profit du souverain. S'il ne s'en fût pas aperçu, c'étoit autant de gagné; mais, comme il s'en plaignit, le roi jugea à propos de lui faire raison et de lui compléter la Guienne, comme les Anglois l'avoient autrefois possédée. De son côté, le prince, en signant le traité de Saintes, par lequel il s'étoit engagé d'être fidèle au roi son frère envers et contre tous, avoit apparemment oublié qu'en sortant de Bretagne il avoit aussi fait avec le duc François un traité par lequel il promettoit de ne jamais se séparer de lui, ni du duc de Bourgogne. Le roi le savoit et fit semblant de l'ignorer. Telle étoit la bonne foi et la délicatesse de ces princes.

Le mariage avec la princesse Marie de Bourgogne, qui excitoit la sollicitude du roi, pouvoit être considéré sous plusieurs points de vue. Le roi n'envisageoit que le moment présent, et n'avoit d'autre objet que son intérêt personnel, qui du reste s'accordoit avec celui de la France. Il n'avoit pas d'enfants mâles; et s'il ne lui en survenoit pas, c'étoit à Charles de France qu'appartiendroit la couronne. Alors ce mariage ne pouvoit qu'être très avantageux au royaume, parcequ'il y réu-

niroit les belles possessions du duc de Bourgogne, qui en avoient été séparées; mais s'il naissoit à Louis un prince, Monsieur, outre les possessions de son épouse au nord de la France, se trouvant, comme duc de Guienne, maître d'un grand état au midi, pouvoit envelopper le roi, et, moyennant une alliance avec la Bretagne, faire courir à la France le risque d'un démembrement, comme il étoit arrivé lors de l'érection des grands fiefs. Le danger étoit d'autant plus pressant que la reine devint enceinte et accoucha d'un fils, nommé Louis; mais il mourut en bas âge. Le roi put reconnoître alors l'imprudence de sa conduite lorsqu'il se maria contre le gré de son père, et combien sont sages ces coutumes qui, déférant au monarque un droit de paternité sur les princes de son sang, appellent son consentement aux alliances qu'ils contractent, et dont les suites en effet peuvent intéresser si puissamment la félicité de l'état. 1469.

La princesse Marie étoit très jeune. On ne croit pas que son père eût dessein de lui donner sitôt un époux; puisque, soit par plaisanterie, ou pour d'autres motifs, il lui échappa de dire, que « le jour qu'il marieroit sa « fille, il se feroit ermite. » Cependant Charles se plut à l'offrir au duc de Guienne, quoiqu'il sût les engagements du jeune frère avec son aîné, et peut-être aussi parce-qu'il les savoit, et pour faire dépit au roi. Louis, craignant que Monsieur ne se laissât tenter, chercha à détourner le coup et à l'éblouir par l'éclat d'une couronne. Il fit des démarches pour obtenir celle de Castille, en lui procurant la main ou d'Isabelle, sœur de Henri IV, dit l'Impuissant, ou de Jeanne, fille du même prince : car, à raison de la légitimité contestée de cette dernière, les

1469. opinions étoient partagées sur les droits respectifs de ces deux princesses à l'héritage de Henri. Le prince, tout récemment comblé des marques d'amitié de son frère, ne voulut pas le désobliger. Il se prêta à ses propositions pour la Castille, et éloigna celles du duc de Bourgogne ; il vint même visiter son frère, sans otages, sans escorte de sûreté, et sans toutes ces odieuses précautions alors en usage entre princes. Le roi lui fit le plus agréable accueil, nourrit à ses frais sa nombreuse suite tant qu'il fut auprès de lui, et combla ses gens de présents, *sans oublier les plus bas domestiques*. Louis XI se plaisoit à ces détails, et ne s'en occupoit pas sans dessein.

On n'oseroit assurer qu'en donnant la Guienne à son frère il ait eu intention d'en tirer les avantages qu'il se procura ; mais il étoit assez prévoyant en politique pour les avoir en vue. La Gascogne étoit pleine de seigneurs que l'éloignement de la cour et du centre du royaume avoit accoutumés à se regarder comme souverains. Ce n'étoit qu'à regret, souvent par force et avec des restrictions, qu'ils se soumettoient à l'hommage et aux autres prestations féodales. On distinguoit entre eux le sire d'Albret, le comte de Foix, et sur-tout le comte d'Armagnac. Placer près d'eux un duc de Guienne, il étoit à craindre que ce ne fût leur donner un chef, autour duquel ils se rassembleroient quand le roi voudroit exiger, tant de lui que d'eux, les devoirs de vassal ; cet inconvénient avoit eu lieu lorsque les Anglois possédoient la Guienne, et c'étoit vraiment les bandes gasconnes qui leur avoient procuré la conquête de la France. Ce qui étoit survenu alors n'arriva pas dans la circonstance actuelle, par l'adresse du roi. Déterminé à soumettre ces

vassaux indociles, il leur ôta l'appui de son frère, qu'ils auroient pu réclamer, en le séparant d'eux, par honneur et par intérêt. Par honneur : il lui remontra qu'il importoit à la dignité du trône, auquel il tenoit de si près, que ces seigneurs fussent obligés de reconnoître sa supériorité et leur dépendance. Par intérêt : il promit au duc, sinon la totalité, du moins la plus grande partie des dépouilles des réfractaires. Ils avoient formé une ligue. Le monarque envoya contre eux une armée, dont la seule approche les consterna. Elle menaça d'abord le comte d'Armagnac, Jean V, le chef de tous les autres. Condamné sous Charles VII pour divers crimes, et renfermé par commutation de peine, Louis XI l'avoit élargi et lui avoit rendu ses biens. Il avoit été néanmoins l'un des plus ardents provocateurs de *la ligue du bien public*, et depuis, son caractère remuant n'avoit cessé d'alimenter les inquiétudes du monarque. Incapable de résister, il se sauva en Espagne. Pendant qu'il fuyoit, on le cita au parlement. Après les délais fixés par les lois, la cour déclara que « Jean, comte d'Armagnac, n'ayant comparu ni en personne, ni par procureur, étoit dûment « atteint et convaincu de crime de lèse-majesté, et avoit « confisqué corps et biens. » Ses terres furent partagées entre les capitaines qui avoient servi à l'expédition. Le roi leur imposa les conditions de vassalité qu'il voulut. Les autres grands seigneurs, intimidés par cet exemple, obtinrent des traitements plus doux, à condition des serments de fidélité qu'ils prêtèrent, avec des clauses qui les soumettoient aux rigueurs de la justice, s'ils manquoient à leur engagement.

1469.

On les trouve ces clauses dans le serment qui fut exigé de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, qui fut

1469. reçu à traiter. Ce seigneur étoit fils de Bernard de Pardiac, gouverneur du roi; il avoit été admis dès l'enfance à l'intimité du monarque, et créé par lui duc et pair, faveur réservée jusqu'alors aux seuls princes du sang. « Il « consentoit, s'il faussoit sa foi, qu'on lui fît son procès « pour les crimes mêmes qu'on vouloit bien tacitement « lui pardonner. Il convint qu'il ne pourroit se prévaloir « ni user du droit de pair, et qu'il seroit jugé comme « personne privée; qu'alors ses terres et seigneuries pour- « roient être confisquées et irrévocablement réunies au « domaine de la couronne; qu'enfin tous ses officiers ci- « vils et militaires jureroient de ne plus lui obéir dès « qu'il s'écarteroit lui-même de l'obéissance qu'il devoit « à son souverain. » On reconnoît ici les principes des lois qui ont désormais assujetti les grands à l'obéissance comme les autres sujets; ce qui a fait dire : » Que « Louis XI avoit mis les rois hors de page. » Le duc de Guienne n'eut des dépouilles du comte d'Armagnac que la ville de Lectoure, qui, à la vérité, étoit une forteresse. Il est à remarquer que, quand le duché de Guienne fut donné au frère du roi, les seigneurs gascons s'en réjouirent, comme d'un secours qui leur arrivoit contre la mauvaise volonté du monarque, qui se manifestoit quelquefois. Ils en devinrent plus fiers et lui fournirent des prétextes pour les attaquer; et, quand ils voulurent recourir à la ressource qu'ils s'étoient promise, ils la trouvèrent nulle, par l'ascendant du roi sur son frère. Ainsi, s'il ne le plaça pas en Guienne, pour attirer les seigneurs dans le piége, comme on pourroit le soupçonner de sa politique, on peut du moins reconnoître qu'il n'en manqua pas l'occasion.

Tout servoit à ce prince pour arriver à ses fins. On

ne soupçonneroit pas quelle relation il pouvoit y avoir entre l'établissement d'un ordre de chevalerie et une rupture avec le duc de Bretagne: Louis XI nous l'apprendra. L'ordre de l'Etoile, de la création du roi Jean, quoique peu ancien, s'étoit avili par le trop grand nombre et le mauvais choix des chevaliers. Le monarque en institua un nouveau, sous l'invocation de saint Michel. Il ne devoit être composé que de trente-six chevaliers. Le roi en reçut d'abord quinze, princes du sang, maréchaux de France et grands seigneurs de sa cour. Par les statuts, ils s'engageoient « à obéir au « chef de l'ordre, qui devoit toujours être le roi de « France, à ne contracter aucune liaison entre eux ni « avec l'étranger sans son aveu, et à se soumettre sans « réserve à la correction des confrères, à la dégradation « et autres peines, en cas de contravention à la régle. » Tous ces articles étoient, comme on voit, susceptibles d'extensions, d'interprétations inquiétantes pour certains récipiendaires. C'étoit, quant au fond, mais en d'autres termes, les conditions, les serments et la résignation absolue qu'on venoit d'exiger des seigneurs gascons.

1469.

Sans prévenir le duc de Bretagne, le roi lui envoie son nouvel ordre avec les statuts. S'il le recevoit, il s'engageoit envers Louis par de nouveaux serments dont on lui demanderoit en temps et lieu l'exécution: s'il le refusoit, ce seroit un affront dont le monarque auroit droit de se venger. François, très étonné, demande le temps de discuter les statuts qui accompagnoient les marques honorifiques. Pour abréger l'examen, le roi répand le bruit que les Anglois se préparent à faire une descente en Normandie. Il convoque le ban et l'arrière-

1470.

1470. ban, et marque le rendez-vous sur la frontière de Bretagne. Le duc s'alarme, soupçonne que l'orage va fondre sur lui, et réclame les secours du duc de Guienne. Celui-ci, dans la pénible situation d'abandonner son allié ou de prendre parti contre son frère, propose des moyens conciliatoires. C'étoit tout ce que desiroit le roi. Des plénipotentiaires se rassemblent à Angers et signent un accommodement, dont le principal article étoit que le duc renonçoit à toute alliance contraire à la *tranquillité du royaume*. Le roi exigea que les seigneurs bretons se rendissent garants de la fidélité de leur duc. C'étoit les lier eux-mêmes par cette clause générale et ambigue de renoncement à tout ce qui *pouvoit troubler la tranquillité du royaume*; le souverain se préparoit ainsi des prétextes d'exécution contre son vassal. Dans le cours de ces négociations, il lui débaucha Pierre de Rohan, qui fut depuis le maréchal de Gié. Cependant, trois jours après la convention d'Angers, le duc de Bretagne, prévoyant les périls que l'engagement qu'il venoit de prendre pouvoit lui faire courir, conclut à Etampes, avec le duc de Bourgogne, un autre traité qui n'étoit rien moins qu'une ligue offensive et défensive contre le roi. Louis le sut et ne s'en mit pas en peine, parcequ'il savoit aussi que le duc n'agiroit que selon la volonté de Lescun, son favori, ou le bon plaisir de sa maîtresse, dont lui-même dirigeoit tous les conseils.

Il avoit plus à craindre de l'activité du duc de Bourgogne. Ce prince avoit fait mine de vouloir secourir le comte d'Armagnac: la crainte seule de s'exposer à perdre les avantages qu'il s'étoit procurés par le traité de Péronne l'avoit retenu; mais il sentoit la conséquence

de la renonciation à leurs priviléges, que les seigneurs gascons avoient été contraints de jurer. Il ne prévoyoit pas moins les suites dangereuses des obligations récemment imposées au duc de Bretagne, et jugeoit bien que toutes ces précautions avoient pour but d'empêcher les grands vassaux de se secourir les uns les autres, quand le roi feroit contre l'un d'eux, sur les franchises qui leur étoient communes, des tentatives dont l'objet ne pouvoit se dissimuler. 1470.

Charles lui-même venoit d'en éprouver une qui excita une vive discussion. Dans la convocation du ban et arrière-ban pour s'opposer à la prétendue descente des Anglois, les officiers royaux avoient compris et sommé des vassaux du duc de Bourgogne. Ce prince envoie des ambassadeurs chargés de faire des plaintes de cette sommation, comme contraire à une clause spéciale du traité de Péronne; ils devoient encore faire des remontrances sur la guerre dont le monarque avoit menacé le duc de Bretagne, étroitement uni à leur maître; et faisant avec lui cause commune: union au reste que le roi ne pouvoit blâmer, puisqu'il l'avoit lui-même approuvée et munie de son sceau dans le traité de Conflans.

Le roi répondit par d'autres ambassadeurs que la convocation des vassaux de Bourgogne étoit une erreur à laquelle il remédieroit; quant au duc de Bretagne, ces envoyés dirent au nom du roi, comme s'il eût parlé lui-même: « Quel tort lui ai-je fait? Je lui ai envoyé le « collier de mon ordre: il s'en est alarmé sans raison. « Il se trouvoit dans le traité d'Ancenis quelques choses « qui ne lui convenoient pas, il en a demandé un autre. « J'y ai consenti, et tout a été réglé de gré à gré sans « violence. » Ils ajoutèrent: « Vous réclamez le traité

1470. « de Conflans ; vous savez d'abord que le roi a protesté « contre cet accord, qu'il l'a déclaré nul et abusif « comme étant l'ouvrage de la violence et de la rebel« lion. Si vous y avez, le duc de Bretagne et vous, « contracté l'obligation de vous secourir mutuellement, « n'y avez-vous pas aussi juré l'un et l'autre fidélité et « obéissance au roi, votre souverain? et lequel des deux « serments, celui-ci de droit, le premier de pure con« vention, doit l'emporter? Que la reconnoissance vous « y engage d'ailleurs, en songeant vous-même, duc de « Bourgogne, que vous êtes du sang de France, et que « cette puissance à laquelle vous êtes parvenu, vous la « tenez tout entière des monarques françois. »

Le bailli de Charolois, qui tenoit la place de chancelier, répondoit longuement à ces diverses imputations, quand le duc impatienté prit brusquement la parole : « Le roi, dit-il, allégue qu'il a protesté contre le « traité de Conflans, comme si de vaines formalités pou« voient annuler la foi des traités. Il a donc oublié cette « précieuse maxime d'un de nos ancêtres, que si *la foi « étoit bannie du reste du monde, elle devroit se trouver « dans le cœur des rois*. Sans doute je lui dois loyauté et « fidélité, mais les titres dont il se pare lui donnent-ils « le droit de soulever mes sujets; de prendre sous sa pro« tection tous les malfaiteurs de mes états et tous mes « ennemis? Oseroit-il nier qu'il ait reçu les perfides Lié« geois, et qu'il les ait établis sur mes frontières comme « pour me braver? Tout le comté de Rhétel n'en est-il « pas couvert? Qu'il n'espère donc plus me tromper par « des paroles pleines d'artifice : le duc de Bretagne est « mon allié, je le défendrai. »

Les *chicanes*, si on peut se servir de ce terme, conti-

nuèrent entre les deux princes; n'osant encore se déclarer ouvertement la guerre, ils prirent chacun un parti opposé dans la querelle des maisons d'Yorck et de Lancastre, qui déchiroit l'Angleterre sous les dénominations de *rose blanche* et de *rose rouge*, et ils fournirent aux deux factions des troupes qui se battirent quelquefois sur le continent. De plus, ils eurent des démêlés par rapport aux enclaves et bornes de juridiction, empiétements sur les territoires contigus, droits d'appel et désignation des cours qui devoient en connoître. Sur ces matières, le duc crut sa souveraineté lésée, et fit de nouvelles plaintes au conseil du roi. Le monarque renvoya l'affaire au parlement, qui ordonna que les vassaux intimés suivroient l'appel devant lui. Le duc maltraita et punit même de mort quelques uns de ses vassaux qui se soumirent à cet arrêt. Alors le roi, qui avoit gardé jusque-là un profond silence sur le traité de Péronne, commença à se permettre des murmures. Comme il avoit eu recours à une assemblée de notables, qualifiée *Etats de Tours*, pour faire annuler le traité de Conflans, il en convoqua une pareille dans la même ville contre celui de Péronne. Il fut décidé que dans ce traité arraché au roi, qui étoit retenu en prison contre la foi des serments, les droits de la couronne avoient été évidemment violés: on y déclara que le duc avoit comblé toutes ses perfidies, et par des vexations à l'égard de marchands françois, dont il avoit fait confisquer toutes les marchandises dans ses états, et par des hostilités commises sur les côtes de Normandie, de concert avec le roi d'Angleterre, l'ennemi capital de la nation, dont il avoit reçu l'ordre de la Jarretière. Ces faits étoient constants; mais Louis ne disoit pas qu'ils étoient une

1470.

1470. représaille de la protection qu'il accordoit à Warwick, qu'une tentative infructueuse pour rétablir Henri tenoit alors hors de l'Angleterre, et qui, en attendant les secours nécessaires pour y rentrer bientôt en maître, se maintenoit sur mer, par ses courses contre le commerce anglois et bourguignon, et trouvoit refuge dans les ports françois, où plusieurs armateurs secondoient ses opérations et partageoient ses profits. Le duc, en conséquence des plaintes du roi, fut déclaré atteint et convaincu du crime de lése-majesté, et l'instruction de son procès recommandée à la cour des pairs. Le parlement envoya un conseiller et des huissiers le sommer de comparoître. Il les reçut mal, les fit mettre en prison; quoiqu'il les relâchât bientôt, cette violence fut jugée suffisante pour déterminer le roi à lui déclarer la guerre au milieu de l'hiver, et au moment où le duc, qui ne croyoit pas être attaqué avant le printemps, venoit de licencier ses troupes. Il est à observer cependant que le roi ne se détermina à ce dernier parti que parcequ'il se croyoit dans les états du duc des intelligences dont il étoit instruit par le comte de St.-Paul ou par des gens apostés par lui; intelligences qui n'avoient aucune réalité, mais par lesquelles Louis étoit la dupe d'une intrigue qu'il faut faire connoître, et que le comte avoit espéré faire tourner à son profit pour se rendre quelque jour indépendant et du duc de Bourgogne, dont il étoit né sujet, et du roi, qu'il s'étoit choisi depuis pour maître.

1471. Par la naissance du dauphin, qui a été depuis Charles VIII, les intérêts du duc de Guienne avoient bien changé; la considération dont il avoit joui jusqu'alors ne pouvoit plus se soutenir que par une grande allian-

ce. C'est ce que lui faisoient entendre quelques intrigants qui, moins touchés des avantages du prince que de leurs propres intérêts, espéroient, en le poussant à quelque fausse démarche, perpétuer les troubles et se rendre nécessaires. Dût-il choquer le roi, il lui devenoit très important, disoit Lescun, qui l'étoit allé trouver, de poursuivre son mariage avec la princesse de Bourgogne. Charles cependant avoit, ainsi que nous l'avons dit, laissé négocier celui de la princesse Jeanne de Castille, déclarée héritière de Henri par une bulle du pape, jusqu'à souffrir des fiançailles par procureur, et donner une fête publique à cette occasion. En même temps il prêtoit l'oreille à la proposition d'épouser une fille du comte de Foix, qui déplaisoit au roi autant que la princesse bourguignonne, parceque le comte de Foix, outre le comté de ce nom, possédoit le pays de Bigorre et la principauté de Béarn; que ses enfants étoient héritiers du royaume de Navarre, et qu'une de ses filles étoit déja mariée au duc de Bretagne. Louis XI prévoyoit que, si le duc de Guienne épousoit l'une ou l'autre, il pouvoit se former entre ces princes une ligue d'autant plus redoutable pour lui-même, qu'il avoit beaucoup d'ennemis dans l'intérieur du royaume, même entre les princes du sang: les uns, persuadés de l'intention existante chez le monarque de les asservir, les autres seulement parceque son ambition connue leur donnoit de l'ombrage; mais tous également disposés à se déclarer opposés à ses volontés, quand ils se trouveroient en force. 1471.

Le plus adroit et le plus dangereux de ceux-ci étoit le comte de St.-Paul, aîné de la maison impériale de Luxembourg, parent du duc de Bourgogne, et comblé

1471. par lui de biens, ainsi que toute sa famille, dont la majeure partie étoit au service du duc. C'étoit à la recommandation de ce prince que le roi lui avoit donné l'épée de connétable de France: il possédoit de belles terres et plusieurs villes entre les deux états de France et de Bourgogne. Il pensa que, s'il réussissoit à procurer la main de Marie au duc de Guienne, il pourroit, lorsque Charles de France posséderoit ce duché après la mort de son beau-père, obtenir de ce prince, généreux et facile, des domaines qui augmenteroient ceux qu'il possédoit déja et se faire un état important. Il est assez notoire que le duc ne se soucioit pas de marier de sitôt sa fille: mais St.-Paul imagina de l'amener malgré lui à y consentir. D'abord il inspira au duc de Guienne un grand desir d'obtenir la main de la princesse, et lui persuada que le meilleur moyen seroit de se joindre au roi dans la guerre qu'on voyoit bien que le monarque méditoit et qui ne pouvoit pas tarder à éclater; qu'alors le duc de Bourgogne, pressé, auroit besoin d'une paix dont le jeune prince seroit médiateur, et qu'ainsi il se feroit accorder cette riche héritière par le concours même du roi, qui se trouveroit avoir contribué, sans le savoir, à l'établissement de son frère, qu'il redoutoit.

Quant à la guerre qui devoit s'élever entre le monarque et le duc, St.-Paul en parloit à coup sûr, parcequ'il l'attisoit lui-même. Par des délations et des rapports insidieux il fomenta la haine des deux rivaux. Ils levèrent chacun une puissante armée. Le duc de Guienne accourut à celle de son frère comme pour le secourir. Il y mena une troupe considérable de Gascons. Le duc de Bretagne, pressé par le roi de se déclarer contre son ancien allié, courant des risques à s'y refuser, instruit d'ailleurs du

but de l'armement, et persuadé que ce mariage devoit être avantageux à lui-même et en définitif au duc, en leur procurant à l'avenir à l'un et à l'autre un appui plus certain, envoya Lescun, son favori, à la tête d'un corps de noblesse bretonne. Le jeune Nicolas d'Anjou, duc de Lorraine, s'y rendit aussi, et beaucoup d'autres que l'intérêt du roi touchoit peu, mais que la présence de son frère attiroit. St.-Paul et Chabannes commandoient les troupes du roi; le premier s'empara de Saint-Quentin par intelligence, et le second d'Amiens, par la même voie. 1471.

Cependant le duc de Bourgogne, ayant rassemblé des forces considérables, passa la Somme à Péquigny, et vint camper témérairement entre l'armée royale et les villes qui venoient de lui être enlevées, villes dont les garnisons pouvoient ravager impunément les provinces d'Artois et de Flandre. Il couroit des risques majeurs, si le roi eût consenti à hasarder une bataille que ses capitaines lui conseilloient. Mais Louis préféra de continuer à harceler le duc, que la famine commençoit à miner. Cette tactique lui réussit, et la position de Charles devint de plus en plus critique. Dans cette détresse, le duc de Guienne, qui vouloit conserver ses bonnes graces, lui dépêcha un messager secret, avec ces mots écrits de sa main et enveloppés dans une balle de cire: « Ne vous souciez, car vous trouverez des amis. » Ces mots et quelques autres indices, tels que les avis que ne cessoit de lui faire passer Saint-Paul, qu'il étoit perdu sans ressource, et qu'il n'y avoit de salut pour lui qu'en donnant sa fille au duc de Guienne, qui se porteroit pour médiateur, lui donnèrent le soupçon d'une intrigue. Il la développa en partie au roi et lui demanda

1471. une tréve. Comme celui-ci la mettoit à trop haut prix, il lui insinua qu'il étoit surpris qu'un prince aussi habile que lui se fût engagé dans une guerre dont il ignoroit les motifs, et, après lui avoir donné quelques éclaircissements, il finissoit par ces mots: « Voulez-vous me « pousser à bout? » On s'expliqua; le monarque instruit crut ne pas devoir servir davantage ses ennemis, et il accorda une tréve de trois mois: le duc étoit dans une position si dangereuse que ceux qui ignoroient les raisons du roi, ne sachant à quelle cause attribuer une résolution si contraire en apparence aux intérêts de l'état, en imaginèrent d'autres qui ne faisoient honneur ni à ses lumières ni à son courage. Le duc de Bretagne l'appela *roi couard;* il ne savoit pas que Louis avoit acquis assez de lumières sur le complot des confédérés pour ne pas risquer une bataille, environné, comme il l'étoit, d'ennemis qui peut-être se seroient tournés contre lui pendant le combat. De toute cette intrigue, il resta au duc de Bourgogne une haine furieuse contre le connétable.

La tréve ne fit pas départir les confédérés du projet d'alliance qu'ils avoient formé; et ce qu'ils n'avoient pu emporter par la force, ils tentèrent de l'obtenir de la bonne volonté même du duc. Celui-ci feignit de se prêter à leur desir, pour les enlever au roi; et le jeune duc de Guienne, se croyant déja assuré du succès, fit demander une dispense au pape et se retira dans sa province, qui devint le centre des négociations pour une nouvelle ligue. Le roi en eut connoissance par un hasard singulier. Un de ses agents secrets qu'il envoyoit dans les cours, nommé Olivier Le Roux, avoit ordre, en revenant de Castille, de s'arrêter chez le comte de Foix. De la chambre où il fut logé venoit de sortir un envoyé du

duc de Bretagne, nommé Henri Milet, retournant vers son maître. Dans un coin de cette chambre Le Roux aperçoit un tas de papiers déchirés. Il en ramasse quelques uns par désœuvrement; mais, frappé des noms de plusieurs grands personnages qui se présentent à ses yeux, il rassemble les morceaux et vient à bout de rétablir plusieurs dépêches, qu'il porte au roi. Le monarque y voit avec une surprise extrême qu'il est investi d'ennemis prêts à frapper tous ensemble. Edouard, roi d'Angleterre, que les secours du duc de Bourgogne et la mort de Warwick, tué à la bataille de Barnet, venoient de replacer sur le trône, devoit descendre en Normandie; le duc de Bourgogne, auquel on promettoit la restitution d'Amiens et de Saint-Quentin, devoit le joindre par la Picardie; Nicolas, duc de Lorraine, attaquer la Champagne; et le duc de Guienne, ramener les Gascons au centre du royaume, pendant que le duc de Bretagne y pénétreroit par la Touraine. Tout étoit prêt. On lisoit dans ces dépêches : « Anglois, Bourguignons, Bretons « et Gascons vont lui courir sus, et on lui mettra tant « de lévriers à la queue, qu'il ne saura de quel côté « fuir. » 1471.

Entre les personnages désignés se trouvoient des seigneurs dont le roi ne se seroit pas douté, sur-tout son frère, avec lequel il se croyoit parfaitement réconcilié. Il se hâta de lui dépêcher divers agents, pour lui représenter l'imprudence de sa conduite en se livrant au duc de Bourgogne, ennemi juré de la France et du trône, où lui Charles pouvoit encore s'asseoir un jour. Ils devoient lui faire observer sur-tout la possibilité que le duc eût de sa nouvelle épouse, sœur du roi d'Angleterre, un fils qui réduisît à rien les espérances de Marie 1472.

1472. et de ses poursuivants. Dans le même temps, le roi députoit d'autres envoyés à Rome, pour mettre obstacle à la dispense sollicitée, et promettre de sa part opposition au rétablissement de la pragmatique. Il en fit passer jusqu'au duc de Bourgogne lui même, qu'il flatta de la restitution des villes sur la Somme; et, pendant qu'à l'aide de ce leurre il essayoit de l'endormir et d'obtenir une prolongation de la trève, il faisoit filer ses troupes sur la frontière de la Guienne, où déja tout étoit en armes. On ne peut disconvenir, au reste, que la situation de Louis ne fût très inquiétante: mais le ciel ou l'enfer le secourut. Le ciel, si la mort du duc de Guienne fut naturelle; l'enfer, si elle fut provoquée. Dans une collation préparée chez Jean Faure de Versois, abbé de Saint-Jean-d'Angely, aumônier du prince, après avoir partagé une pêche avec la dame de Monsoreau, sa maîtresse, l'un et l'autre se sentirent frappés de douleurs aiguës: la dame en mourut promptement; le duc languit quelques mois. Le roi se montra très sensible à la maladie de son frère. Il ordonna des prières publiques auxquelles il assistoit lui-même. A cette occasion, il institua l'*Angelus*, qui étoit une prière à la Sainte-Vierge, qu'on étoit obligé de réciter à genoux au son de la cloche de midi. Mais le chagrin ne lui faisoit pas négliger ses intérêts: il bordoit les états de son frère de troupes commandées par le comte de Dammartin, et se faisoit régulièrement instruire de l'état du malade. C'étoit l'abbé qui lui en envoyoit des nouvelles par des exprès. Il les faisoit passer à son général pour régler ses démarches. « J'ai appris, lui écrivoit-il, que monsieur de Guienne « se meurt, et qu'il n'y a point de remède en son fait, et « me le fait savoir un de ses plus privés qu'il ait près de

« lui : c'est le moine qui dit ses heures avec lui et ne croit « pas, ainsi qu'il dit, qu'il soit vif à quinze jours d'ici ; « dont je me suis fort esbahi et m'en suis signé depuis « la tête jusqu'aux pieds. » 1472.

Pendant les longueurs de la maladie de son frère, il faisoit continuer lentement les négociations avec le duc de Bourgogne. Il en résulta enfin un traité, monument durable de la probité et de la bonne foi des deux princes. Le duc brûloit du desir de recouvrer les villes sur la Somme que le connétable et Dammartin lui avoient enlevées par surprise. Louis consentoit à les lui abandonner, ainsi que le connétable lui-même, objet de leur haine commune, pourvu que le Bourguignon promît de son côté de laisser à la discrétion du roi les ducs de Guienne et de Bretagne, si la guerre annoncée par la ligue avoit lieu. « Mais ne vous inquiétez pas, faisoit « dire Charles au duc de Bretagne ; mon intention n'est « que de me remettre en possession des villes que le roi « m'a enlevées par trahison. Quand il me les aura ren- « dues, je lui écrirai que je pardonne au connétable ; « qu'il faut bien qu'il se réconcilie avec vous et le duc « de Guienne, sinon que je volerai à votre secours. » Si Louis avoit eu aussi son intention à expliquer à quelqu'un, il auroit pu lui dire : « Que ma générosité à « l'égard du duc de Bourgogne ne vous étonne pas ; je « tirerai en longueur, et la mort de mon frère me « dégagera de ma promesse. » Du moins c'est ce qui arriva.

Charles, successivement duc de Normandie, de Champagne et de Guienne, mourut à l'âge de vingt ans. L'abbé de Saint-Jean-d'Angély et un nommé Henri de La Roche, écuyer de la bouche, son complice, furent

1472. mis en prison, et on commença leur procès. Ils firent des aveux qui chargeoient le roi indirectement. Lescun, qui étoit auprès du roi au moment de sa mort, craignant que, dans le trouble où la Guienne alloit se trouver sous la puissance des troupes royales, les coupables n'échappassent à la punition, les enleva, les mena en Bretagne, et dit au duc en les constituant dans ses prisons: « Je remets entre vos mains ces traî« tres qui ont lâchement ravi le jour à leur légitime « seigneur. Songez à ce que vous devez à la mémoire « d'un prince si digne de votre amitié. Son ame de« mande à Dieu une vengeance éclatante de ses assas« sins. Puisse-t-il voir du séjour des morts de quelle « manière je remplis mes engagements! » Mais, soit indifférence de la part du duc, soit multiplicité d'occupations, ou crainte d'offenser le roi, qui paroissoit impliqué dans l'affaire, ce ne fut qu'un an et demi après que le procès fut continué par des commissaires que le roi nomma et envoya en Bretagne, où étoient les prévenus du crime. Jusque-là ils avoient été tranquilles dans leur prison; mais à peine les procédures sont-elles commencées, que d'horribles spectres apparoissent dans la tour où ils étoient enfermés; des cris, des hurlements affreux se font entendre. Le geolier, seul témoin de ces diaboliques merveilles, va conjurer les juges de hâter le procès, ne pouvant plus endurer ce fracas, et tremblant pour lui-même. Enfin, après une nuit d'orage, accompagné de vent et de tonnerre, le geolier accourt au tribunal, pâle de frayeur; il atteste que le diable est venu tordre le cou au scélérat abbé, et qu'il a réduit son corps en cendre. On ne sait ce que devint Henri de La Roche. Ce procès se poursuivoit dans un

temps où le roi étoit en paix avec le duc de Bretagne.
Les commissaires, pour le peu qu'ils avoient fait, 1472.
furent bien récompensés. Lescun lui-même, jugeant que le refus qu'il feroit des largesses du monarque seroit une foible consolation de la perte d'un prince son ami, reçut les présents de Louis, et s'attacha à son service.

Sitôt que le traité avoit été signé, le duc de Bourgogne s'étoit efforcé d'obtenir la remise des villes sur la Somme; mais le roi, après avoir accumulé délais sur délais pendant la maladie de son frère, déclara à sa mort qu'il ne se croyoit pas tenu de ratifier un traité plein de fraude et de mauvaise foi. Honteux, et ne se possédant plus de colère d'avoir été trompé lorsqu'il vouloit tromper lui-même, le duc lança un sanglant manifeste contre le roi, qu'il déclaroit coupable de lèse-majesté contre la couronne. Il y disoit en propres termes que le dessein du monarque étoit de faire périr tous les princes de la maison de France; qu'après s'être défait de son frère *par poisons, maléfices, sortiléges et invocations diaboliques*, il venoit de séduire trois jeunes seigneurs attachés à sa cour pour l'empoisonner ou l'assassiner lui-même, et qu'il leur avoit donné asile chez lui quand leur crime avoit été découvert. Le roi répondoit que la cause de l'évasion de ces jeunes seigneurs étoit l'affreuse débauche qui régnoit dans cette cour, et la corruption du duc, qui l'autorisoit de son exemple. Telle étoit l'opinion que ces princes ne rougissoient pas de répandre dans le public l'un contre l'autre.

Ces invectives, aussi déshonorantes pour l'insultant que pour l'insulté, causèrent une guerre à feu et à sang.

1472. Le duc de Bourgogne ravagea la Picardie avec une férocité qui lui mérita le nom de *Terrible*. Cependant les habitants de Beauvais, aidés par leurs femmes et leurs filles, qui en ont acquis un renom éclatant dans l'histoire, firent échouer ses efforts au pied de leurs murailles. Pour récompenser ces héroïnes du service rendu à la France en cette occasion, pour en perpétuer la mémoire, et pour conserver le nom de Jeanne Hachette, qui avoit enlevé à l'ennemi un drapeau déja planté sur la muraille, le roi ordonna que, chaque année, le 10 juillet, il y auroit une procession solennelle, dans laquelle les femmes auroient la préséance sur les hommes. Le duc porta alors ses fureurs dans la Normandie, pendant que les généraux du monarque, pénétrant dans ses états par différents endroits, y commettoient les mêmes barbaries. Des *limiers* qui devoient se mettre à la *queue* du monarque, il n'y eut que le duc de Bourgogne qui le relança. Les seigneurs confédérés, n'ayant plus l'étendard du frère du roi pour signe de réunion, laissèrent Louis s'établir tranquillement en Guienne. Le duc de Bretagne, intimidé par des menaces de guerre, demanda une trève, et il l'obtint par le crédit de Lescun, qui, pour la part qu'il eut à la pacification, reçut du roi le comté de Comminges, et le gouvernement de Guienne. Le *Terrible* lui-même, après avoir inutilement provoqué la ruine des malheureux peuples, signa aussi, pour lui et ses alliés, une trève, dont le roi demanda, sans pouvoir l'obtenir, que fût excepté le roi d'Aragon. Celui-ci, après un traité formel de neutralité conclu avec Louis XI, s'étoit allié contre lui avec le duc de Bourgogne, et avoit secondé la ligue pour ses propres intérêts.

Le roi jouissoit depuis onze ans du Roussillon et de la Cerdagne, qu'il tenoit en engagement du roi d'Aragon, lorsque don Juan, voyant son prêteur occupé de la guerre avec le duc de Bourgogne, fit une irruption dans le Roussillon, s'empara de plusieurs villes, et entre autres de Perpignan, la capitale. Les François se maintinrent dans la citadelle. Après la tréve signée, Louis publie qu'il va faire un pélerinage au Saint-Esprit de Baïonne, dirige sa marche du côté du Roussillon, avance avec la plus grande promptitude, et fait rompre les ponts derrière lui, de peur d'être atteint par les troupes de Bourgogne et de Bretagne, s'il plaisoit à ces princes de courir au secours de leur allié. Il entre dans le Roussillon avec une armée de trente mille hommes. Louis ne la commandoit pas lui-même, mais il la dirigeoit. Quoique surpris, le roi d'Aragon ne se laissa pas effrayer. Malgré le conseil de ses courtisans les plus attachés, il vola au secours de Perpignan, et s'y renferma. Il rassembla les habitants dans l'église, et jura sur l'autel de ne les point abandonner. Attendri par le dévouement du vieux monarque, ils firent aussi serment de le défendre jusqu'à l'extrémité. Leur résistance donna au prince Ferdinand, son fils, le temps de lever une armée en Aragon pour venir délivrer son père. Quand le roi de France sut l'approche de ce prince, qui doit se rendre illustre un jour par une politique semblable à celle de Louis XI, il envoya ordre au général qui commandoit le siége de négocier. On ouvrit des conférences, et elles produisirent un traité.

1473.

Le roi promettoit de remettre les deux provinces contestées dès que l'argent donné pour l'engagement seroit rendu, ce qui devoit se faire dans l'espace d'un

1473. an. En attendant, sur la présentation de quatre François, le roi d'Aragon devoit en choisir deux pour commander les châteaux de Perpignan et de Collioure, et de son côté, sur deux Aragonois, Louis devoit en choisir un pour gouverneur général. Ces préposés jureront entre les mains des deux rois de n'exécuter les ordres postérieurs d'aucun d'eux, et de ne recevoir ni eux ni aucun officier de leur part, tant que dureroit leur commission. Enfin les deux rois firent serment d'avoir désormais l'un et l'autre les mêmes amis et les mêmes ennemis, se réservant cependant la liberté de secourir leurs alliés respectifs. Par ce traité, Louis, qui n'étoit qu'engagiste, sut se conserver dans les provinces contestées une puissance égale à celle du propriétaire, bien sûr qu'il entreroit bientôt dans les droits de don Juan, par l'impossibilité qu'il lui connoissoit de payer trois cent mille écus dans l'année.

L'expédition qui lui réservoit ses droits sur le Roussillon avoit été précédée d'une autre, dont la catastrophe fut plus affreuse. Le duc d'Alençon, prince du sang, et le comte d'Armagnac, son beau-frère, s'étoient attiré, comme on a vu, le courroux de Charles VII. Le duc d'Alençon fut renfermé dans une prison, le comte d'Armagnac s'enfuit hors du royaume. Louis XI, s'étant fait une régle en montant sur le trône de contrarier les actions de son père, délivra le duc, rappela le comte, et rendit à chacun tous leurs biens. Loin d'être reconnoissants de ce bienfait, ils avoient été du nombre des confédérés les plus ardents contre le roi dans la *guerre du bien public*, et depuis le traité de Conflans, où ils s'étoient bien partagés, ils n'avoient cessé d'entretenir des intelligences secrètes avec le duc de Bourgogne. Le

roi découvrit que le duc étoit en marché avec le Bourguignon pour lui remettre des places fortes qu'il possédoit dans le Maine et dans la Normandie; et d'un autre côté, le comte, pendant que Louis s'emparoit de la Guienne, après la mort de son frère, avoit fait tous ses efforts pour réveiller le ressentiment des seigneurs gascons, et s'étoit emparé par trahison, pendant l'irruption du roi d'Aragon en Roussillon, de la ville de Lectoure, dont il s'étoit fait une place d'armes bien fortifiée et bien munie, dans laquelle il comptoit braver tous les efforts du monarque, ou pouvoir faire au moins une capitulation avantageuse. 1473.

Le duc d'Alençon étoit tranquille dans ses terres, ne soupçonnant pas que ses intrigues étoient connues. Le roi le fait arrêter et transférer à Paris. En même temps une armée se répand dans le comté d'Armagnac, s'empare de tous les lieux importants, et force le comte de se retirer dans Lectoure, son dernier asile. Après s'être défendu, même avec succès, celui-ci, se voyant pressé, a recours à l'expédient dont il se flattoit, et demande à capituler. Il trouve dans le commandant des assiégeants toutes les facilités qu'il peut desirer, sans qu'on paroisse choqué de ses propositions, quelque outrées qu'elles soient. Le traité étoit signé, on commençoit même à l'exécuter. Les gardes se faisoient négligemment; un corps de troupes royalistes profitant de cette sécurité pénètre dans la ville. Des soldats vont droit à la maison du comte, forcent son appartement, et le percent de plusieurs coups de poignard. La comtesse est entraînée dans un petit château voisin. Elle étoit enceinte, on la contraint d'avaler un breuvage pour faire périr son enfant. Elle en mourut elle-même.

1473. Lectoure fut livrée au pillage, et une grande partie de la ville consumée par les flammes. Des seigneurs arrêtés dans cette surprise, l'un eut la tête tranchée sur les débris fumants de cette malheureuse cité, un autre à Rodez, un troisième fut écartelé à Tours, pour répandre la terreur, en multipliant et faisant connoître au loin les exemples de sévérité. Charles, frère du comte, et qui devoit recueillir sa succession, fut arrêté dans le même temps et mis à la Bastille; non qu'il fût coupable, mais à cause de la proximité du sang. Pendant quatorze ans qu'il y fut détenu, il n'est sorte de traitements cruels ou honteux qu'on ne lui fit subir. Son humide cachot laissoit dégoutter l'eau sur la tête du malheureux prisonnier qui ne marchoit que dans la fange. Charles VIII, à son avénement, lui rendit sa liberté et ses biens; mais l'infortuné n'étoit plus en état d'en jouir: son esprit s'étoit aliéné par les barbaries exercées sur lui. Il mourut, comme son frère, sans laisser de postérité, et leur héritier fut Charles II, dernier duc d'Alençon, beau-frère de François I, et petit-fils de Marie d'Armagnac, leur sœur.

Les ducs de Bretagne et de Bourgogne furent très mécontents du traité de l'Aragonois, et fort irrités du traitement fait aux Armagnacs; mais ils se rendoient peu redoutables: le premier étoit trop occupé de ses plaisirs dans une cour molle et voluptueuse, le second de son ambition, qui le faisoit travailler sans relâche à acquérir des terres voisines de ses états, pour les réunir et les ériger en royaume. Il sut que Sigismond, duc d'Autriche, cousin-germain de l'empereur Frédéric III, ruiné par de folles dépenses, avoit besoin d'argent. Il lui prêta quatre-vingt mille florins du Rhin, pour les-

quels Sigismond lui céda le comté de Ferrète et le landgraviat d'Alsace, à condition que lui et ses héritiers pourroient les racheter en rendant la somme. Charles se mit peu en peine de cette clause, espérant que la difficulté de la faire valoir, après une longue possession, suffiroit pour la prescrire. Cette acquisition lui coûta peu. 1473.

Le duché de Gueldres et le comté de Zutphen lui coûtèrent encore moins. Ces principautés étoient possédées par Arnoul d'Egmond, prince foible et inappliqué. Il avoit un fils appelé Adolphe, qui, impatient de lui succéder, le surprit un soir d'hiver, lorsqu'il étoit près de se mettre au lit, et qui lui fit faire cinq lieues pieds nus sur la glace, pour le mener dans une tour, où il l'enferma. Du fond de son cachot, le père fit parvenir ses plaintes au pape et à l'empereur, qui chargea le duc de Bourgogne d'arranger cette affaire. Adolphe étoit de sa cour et de ses plaisirs. Se flattant pour cette raison d'être favorablement traité, il n'hésita pas à comparoître devant les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, dont il étoit membre, et que le duc avoit établis juges. Il menoit son père avec lui, et ne rougit pas de l'accuser non seulement d'incapacité, mais encore de crime honteux. « Il a régné plus de quarante ans, di« soit-il, c'est trop : il est temps qu'il cède sa place à un « autre. » Le vieillard indigné jeta son gant, et la colère lui coupant la parole, il fit signe à son fils de le ramasser. Il l'auroit fait, et auroit combattu contre son père, si le tribunal ne s'y fût opposé. Comme il l'avoit espéré, le jugement lui fut favorable. On lui adjugea le duché de Gueldres et le comté de Zutphen, et à son père la ville de Grave seulement et six mille florins de

1473. pension. Mais, loin d'être reconnoissant d'une faveur dont il étoit si peu digne : « J'aimerois mieux, s'écria le « fils, jeter mon père dans un puits, et m'y précipiter « avec lui, que de lui céder la plus petite portion de mes « états. »

L'assemblée frémit. Elle changea son jugement, réintégra le père dans ses états, et n'accorda au fils que la part destinée à son père. Il n'en voulut pas, s'enfuit en menaçant. Atteint et arrêté, il fut renfermé à son tour. Arnoul, rétabli dans Gueldres et Zutphen n'en conserva que l'usufruit, et en vendit à bas prix la propriété au duc de Bourgogne. En mourant il confirma la vente par testament. Les chevaliers de la Toison d'or, rassemblés de nouveau, firent lire ce testament devant eux. On avoit donné pour la forme un avocat au fils, retenu prisonnier. Le chapitre, s'érigeant en tribunal judiciaire, confirma l'exhérédation. On ne sait ce que devint ce fils dénaturé. Le duc de Bourgogne s'empara des états contestés, au préjudice d'une fille du coupable Adolphe, dont les habitants de Nimégue s'efforcèrent en vain de soutenir les droits. Le duc de Juliers prétendit aussi à la succession. Le Bourguignon le satisfit avec de l'argent, et devint ainsi, pour peu de chose, maître du duché de Gueldres et du comté de Zutphen, qui, joints au comté de Ferréte et au landgraviat d'Alsace, agrandissoient prodigieusement ses états du côté de l'Allemagne, où il comptoit s'étendre encore davantage en s'emparant de la Lorraine.

Elle venoit de perdre Nicolas d'Anjou, prince de grande espérance, mort à la fleur de l'âge. Ce malheur étoit d'autant plus sensible que sa succession n'étoit point réglée. Après mûre délibération, les Lorrains ju-

gèrent à propos de conférer leur principauté à René II, 1473.
fils de Ferry, comte de Vaudemont, et d'Yolande fille du bon roi René et d'Isabelle héritière de Lorraine. Le duc de Bourgogne, sur des prétextes qui ne manquent jamais, fit une irruption en Lorraine, et enleva le jeune prince. Louis XI, attentif à ce qui se passoit, fit avancer des troupes, et enlever aussi un seigneur allemand, proche parent de l'empereur Frédéric, offrant de le rendre si le duc de Bourgogne relâchoit le Lorrain. Il savoit que le duc se trouvoit avec l'empereur dans des circonstances à ne pouvoir refuser cet échange, et en effet il y acquiesça. Ces circonstances étoient le consentement qu'il poursuivoit auprès de l'empereur, pour ériger ses états en royaume, et en prendre la couronne avec le titre de roi de la Gaule Belgique et de vicaire de l'empire.

Afin d'obtenir ces dignités, il avoit promis Marie, sa fille, à Maximilien, fils de Frédéric. Tout étoit convenu. L'empereur s'avança jusqu'à Trèves, où le duc alla le trouver. Charles avoit dans ses bagages la couronne et le sceptre qu'il comptoit recevoir du chef de l'empire. Une contestation qu'un peu de confiance dans la bonne foi l'un de l'autre auroit pu aisément terminer empêcha la cérémonie. Le duc vouloit être couronné avant le mariage de sa fille; l'empereur, que son fils reçût la main de la princesse avant que de donner la couronne. Tous deux vraisemblablement avoient dessein de se surprendre. Il y eut du fait de Louis XI dans cette brouillerie. Par ses émissaires secrets auprès de l'empereur, parmi lesquels se trouvoient des seigneurs allemands qui l'accompagnoient, il représenta le duc comme un prince inquiet, artificieux, capable de troubler l'empire, s'il y étoit admis. Un cortége brillant dont il s'é-

toit entouré, afin de donner plus de splendeur à son cou-
1473. ronnement, donna de la consistance à ces imputations, et inspira aux Allemands des craintes pour leur sûreté; l'opiniâtreté de Charles et la défiance de Frédéric firent le reste. Les soupçons allèrent si loin que l'empereur, se repentant de sa démarche, partit une nuit sans en rien dire à personne, et laissa le duc confus et humilié de l'inutilité de sa démarche.

Pendant que le roi se donnoit le malin mais utile plaisir d'empêcher son vassal de devenir son égal par le mariage de sa fille, il marioit les siennes de manière à n'être pas inquiété par ses gendres : Anne, l'aînée, à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu; Jeanne, la seconde, qui étoit contrefaite, à Louis d'Orléans, premier prince du sang, tous deux intéressés à rester unis avec leur beau-père.

1474. Le procès du duc d'Alençon se suivoit au parlement. Il fut condamné à perdre la vie. Le roi lui fit grace, parceque ce duc étoit son parrain : mais il le retint en prison, où il mourut au bout de deux ans. De ses biens confisqués par l'arrêt, il appliqua au domaine les villes les plus importantes, et céda le reste au comte du Perche, son fils. Objets de la vengeance de Louis, qui ne les perdoit pas de vue, deux fauteurs et complices de la ligue terminée à Amiens restoient encore : c'étoient Jean d'Armagnac, duc de Nemours, et Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Paul. On doit se rappeler la part que celui-ci, ancien ami et parent du duc de Bourgogne, et connétable de France, avoit eue à l'intrigue qui avoit suscité l'un contre l'autre ses deux bienfaiteurs. Ils s'éclairèrent mutuellement sur les démarches obliques de ce seigneur, et convinrent, par le

moyen d'agents qui conférèrent à Bovines, de se venger en commun. Le roi devoit livrer au duc toutes les possessions du connétable, et le duc devoit lui livrer le connétable, s'il pouvoit s'en saisir. Saint-Paul ayant eu quelque connoissance de cette résolution tâcha de détourner l'épée suspendue sur sa tête, en faisant des démarches satisfactoires auprès de chacun des offensés. L'année précédente il avoit chassé la garnison royale de Saint-Quentin, et l'avoit remplacée par des gens à lui, tirés de ses propres domaines, voisins de cette ville, dont il comptoit faire le centre de la domination indépendante à laquelle il visoit. Il prétendoit que ce n'étoit que pour soustraire la ville à l'influence du duc de Bourgogne, qui y avoit pratiqué des intelligences, qu'il s'en étoit assuré lui-même; et le roi, qui redoutoit qu'il ne la livrât effectivement au duc, fut obligé de dissimuler. Il l'offroit alors tantôt au duc, tantôt au roi, d'un ton de suppliant, qui ne touchoit ni l'un ni l'autre. Prétendant que le duc de Bourgogne, furieux de ne l'avoir pu séduire, cherchoit à le perdre, il demanda même une entrevue au monarque pour se justifier des calomnies répandues contre lui. Louis l'accorda. Elle eut lieu sur le pont de Noyon, partagé par une barricade qui les séparoit, armés chacun de toutes pièces, et suivis d'une forte escorte. Le roi fut piqué de cette affectation d'égalité, mais ne le témoigna pas; au contraire, il écouta sa justification avec un air d'intérêt et de bonté, qui fit que le connétable eut honte de paroître ainsi devant son souverain. Il passa la barrière, se mêla avec les courtisans, et reprit avec le maître son ancienne familiarité. Ou il n'étoit pas encore temps de se venger, ou le roi se fit scrupule de violer devant une si nombreuse compa- 1474.

1474. gnie la promesse de sûreté qui avoit précédé l'entrevue.

Cette convention entre le roi et le duc de Bourgogne feroit croire que ces princes étoient en parfaite intelligence; mais en ce moment même Louis faisoit écarteler un homme convaincu d'avoir voulu l'empoisonner à l'instigation de Charles, qu'on n'impliqua pas nommément dans la procédure, mais auquel on fit partager indirectement l'odieux du crime. Le duc, de son côté, faisoit avec Edouard IV, roi d'Angleterre, une ligue offensive et défensive, qui ne tendoit pas à moins qu'à enlever la couronne à Louis, et à la faire passer sur la tête d'un autre. Les ducs de Bretagne et de Bourgogne avoient aidé Edouard à remonter sur le trône. Le monarque françois au contraire avoit favorisé Henri VI, qui mourut en prison. Tranquille possesseur d'une couronne achetée par des peines, et jouissant avec sensualité, Edouard auroit volontiers oublié les promesses faites à ses auxiliaires pour leurs services, et son ressentiment contre leur ennemi commun; mais ils l'en firent ressouvenir; et comme ils ne trouvoient pas en lui, pour la vengeance qu'ils méditoient, tout l'empressement qu'ils auroient voulu, ils répandirent des écrits incendiaires par lesquels ils excitèrent la nation, toujours facile à irriter contre les François, à forcer son monarque de se concerter avec eux pour la guerre. Il travailla donc à satisfaire ses deux alliés, et leva des troupes.

Il y eut entre eux trois des traités marqués du sceau d'une haine délirante. Ils faisoient proclamer Louis ennemi du bien public, se promettoient de concourir, chacun selon ses forces, à le détrôner, à ne pas souffrir qu'aucun prince de la cour de France en portât désor-

mais la couronne, dont Edouard seroit reconnu seul possesseur. Comme s'il l'avoit déja sur la tête, par le traité avec le duc de Bourgogne, il lui donnoit le duché de Bar, les comtés de Champagne et de Nevers, et les villes qui bordoient la Somme en la remontant au-delà de celles du connétable, que l'on comprenoit dans la cession, le tout exempt à perpétuité de mouvances et de dépendances quelconques. Le duc établi souverain de la Champagne vouloit bien ne pas user de tous ses droits sur la ville de Reims, et souffrir qu'Edouard et ses successeurs pussent venir s'y faire sacrer sans demander permission. Par le traité particulier au duc de Bretagne, le nouveau monarque lui assuroit le Poitou et un corps de trois mille Anglois qui seroient à sa disposition, en cas d'attaque de la part de Louis avant l'explosion de la ligue. En retour, le Breton s'engageoit à entretenir des intelligences en France, et à y fomenter la rebellion; il se flattoit de faire plus par ce moyen contre le monarque françois en trois mois, que toutes les forces d'Angleterre en six. Pour cela il ne demandoit que la liberté de continuer à dissimuler, afin d'entraîner le roi dans les piéges qu'il lui tendroit au profit de la ligue. Le connétable y avoit été aussi admis, et on lui donnoit pour sa part des espérances sur la Brie et la Champagne, pendant que la possession de cette dernière province étoit secrétement réservée au duc de Bourgogne. Enfin la ligue comptoit sur la jonction du roi d'Aragon, qui étoit en état d'hostilités permanentes avec Louis pour le Roussillon.

1474.

Cependant Charles-le-Téméraire, oubliant en quelque manière ses engagements avec l'Angleterre, ou se flattant de suffire à-la-fois à plusieurs entreprises, tour-

1474. noit ses forces contre l'Allemagne, dont il espéroit toujours détacher des parties pour former son *royaume de Belgique*. Il se mêla d'une querelle de Robert de Bavière, électeur de Cologne, avec ses sujets. Cette intervention déplut beaucoup à l'empereur Frédéric. Louis profita de cette occasion pour tâcher de l'engager à se déclarer contre le duc de Bourgogne. Il lui montroit en perspective la conquête des états du duc, et lui en assignoit d'avance une partie. A cette proposition Frédéric répondit par l'apologue connu des chasseurs, qui partagent la peau de l'ours avant que de l'avoir tué, et dont on le dit l'inventeur.

A défaut de l'empereur, qui tarda quelque temps à se déclarer, Louis suscita d'autres ennemis au duc de Bourgogne : ce furent les Suisses, qui, négligés jusqu'alors, se virent tirés par le roi de leur obscurité. Après leur avoir représenté le danger du voisinage de Charles, dont ils n'étoient que trop convaincus par leur propre expérience, il les réconcilia facilement avec Sigismond, duc d'Autriche, l'ancien seigneur de Ferrète; ils oublièrent tellement leurs anciennes inimitiés, qu'ils lui fournirent, pour rentrer dans son comté, les quatre-vingt mille florins qu'il avoit reçus lorsqu'il l'avoit engagé au duc. Celui-ci ne s'attendoit pas à être sitôt sommé de le rendre, et refusa l'argent, ce qui le constitua en état d'hostilité avec les Suisses. Ce fut alors que le roi s'unit à eux d'une manière plus intime, par une alliance qui a été la base de celles qui ont suivi. Il s'engagea à payer une pension annuelle de vingt mille florins du Rhin, partageables entre les cantons, qui n'étoient alors qu'au nombre de huit. On convint que les Suisses qui entreroient au service de France touche-

roient toujours leur solde un mois d'avance, à raison de quatre florins et demi par mois; qu'ils jouiroient de tous les droits de régnicoles; que quand ils demanderoient du secours contre le duc de Bourgogne, le roi, s'il ne pouvoit leur fournir des troupes, leur donneroit vingt mille florins par quartier, outre la pension; et que réciproquement eux et la France ne feroient guerre, paix ni tréve, avec le duc ou autre ennemi, que d'un commun consentement. Cette correspondance des Suisses avec le roi fut très utile au jeune René, duc de Lorraine, qu'il avoit appelé à sa cour, et qu'il soutint contre les entreprises du duc de Bourgogne. 1474.

Les habitants de Cologne, secondés enfin par l'empereur, se défendirent plus long-temps que le Bourguignon ne l'avoit prévu; et, pendant qu'il se morfondoit devant la ville de Nuits, aussi révoltée contre l'électeur, le roi réalisa le projet qui lui rouloit toujours dans la tête d'unir définitivement le Roussillon à sa couronne. Cauteleux comme il étoit, il ne lui fut pas difficile de trouver dans le traité équivoque qu'il avoit fait avec don Juan, roi d'Aragon, des subterfuges propres à augmenter ses droits, et à infirmer ceux de l'ancien possesseur. Les infractions furent tellement multipliées, que l'Aragonois, malignement stimulé, perdit patience. Il envoya deux seigneurs de sa cour, revêtus du titre d'ambassadeurs, porter ses plaintes. Ils étoient d'une haute distinction. Pour les retarder, le roi leur fait prodiguer les honneurs dans toutes les villes par où ils passent. Quand ils veulent parler d'affaires, tantôt c'est une revue qu'il faut passer, tantôt les cérémonies de la semaine sainte qu'il faut fêter longuement, tantôt un voyage nécessaire qui survient inopinément, mais qui 1475.

1475. sera court. On leur fait attendre les passeports, tout en les accablant de caresses et de témoignages d'estime. Ils se plaignent un peu hautement de ces manœuvres; le roi se plaint plus haut encore de ce qu'ils manquent d'égards pour lui, et n'ont point la complaisance de l'attendre quelques jours à Paris, comme il les en a priés. A la fin il les laisse partir; mais en arrivant à Lyon le gouverneur les arrête. Leurs passeports, avoue-t-il, sont en bonne forme; mais il répond de leurs personnes: le pays est plein de troupes françoises; il appréhenderoit qu'il ne leur arrivât quelque malheur avant qu'il eût averti les généraux et qu'il eût pu leur procurer une escorte suffisante.

Pendant ce temps les François avancent. Don Juan, attendant toujours les réponses qu'on doit faire à ses ambassadeurs, ne prend que de foibles mesures. Perpignan est attaqué; les habitants se défendent courageusement; mais, privés de vivres et des secours de leur prince, obligé à une diversion pour porter son fils sur le trône de Castille, qui étoit devenu vacant par la mort de Henri IV, ils sont obligés de se rendre. Ils obtiennent la permission de se retirer où ils voudront, sous la condition de ne rien emporter. Les troupes aragonoises s'enfuirent devant les François, bien supérieurs en nombre, et abandonnèrent le pays. Les habitants qui ne se rendirent pas de bonne grace furent ruinés méthodiquement selon les intentions et le plan de dépouillement dressé par Louis XI lui-même. Il fit dire à l'archevêque d'Alby, qui commandoit une partie de l'armée: « Prenez pour vous les bénéfices qui vous conviendront; « s'il y en a quelques mauvais, promettez-les aux gens « du pays, et n'en tenez rien; s'ils murmurent, laissez-

« moi faire ; quand je viendrai, j'y remédierai bien. » Il nota lui-même *sur papier rouge*, comme il disoit, et de sa propre main, les griefs ou caractère de chacun, et les traitements qu'il falloit leur faire. *Ortossa, très mauvais ; Vine, grand traître ; Maure, conspirateur.* Louis mandoit à Boufile, son général : « Je vous donne la dépouille « de tous ces révoltés ; et, afin que d'ici à vingt ans il « n'en retourne nul, faites-leur trancher la tête. » Boufile n'usa point de ce pouvoir ; il écrivit au roi que, si son intention avoit été de faire de la province un désert, il auroit dû se dispenser de lui en donner le gouvernement. Il demanda grace pour les habitants de Perpignan, et le roi l'écouta. Il fit avec le roi d'Aragon une tréve de six mois, retira la plus grande partie de ses troupes, et la province fut tranquille, non pas cependant si parfaitement qu'il n'y appréhendât encore quelques mouvements. Se défiant d'un de ses généraux, nommé Yvon du Fou, il écrivoit à celui qu'il envoyoit pour le remplacer : « Monsieur du Bouchage, mon ami, messire Yvon « est un des plus malicieux traîtres de ce royaume ; con- « sidérez qu'il vous faut être plus malicieux que lui. En- « dormez les mécontents de paroles le mieux que vous « pourrez. Faites-y tous appointements que vous pour- « rez, vaille que vaille, pour les amuser d'ici à l'hiver ; « et si j'ai quelque tréve et que j'y puisse aller, et si « Dieu me soutient, et Madame, et monsieur saint Mar- « tin, je irai en personne mettre le reméde. »

1475.

Pendant qu'il ajoutoit deux provinces à son royaume, le duc de Bourgogne, poursuivant son projet chimérique, s'opiniâtroit devant la ville de Nuits, dont il fut obligé de lever le siége. Il y perdit l'élite de ses troupes, et vint avec ses débris joindre les Anglois, qui avoient

1475. débarqué à Calais. Edouard fut très étonné de le voir arriver si mal accompagné, pendant qu'il s'attendoit à une belle armée, qui, jointe à la sienne, devoit lui ouvrir le chemin de la capitale, et lui procurer la conquête du royaume. Il étoit embarrassé par où il y entreroit. Son intérêt étoit de commencer par la Normandie. Le duc conseilla la Picardie, où les Anglois seroient plus près de lui, et il détermina le roi en lui proposant pour place d'armes la ville de Saint-Quentin, que Saint-Paul possédoit, et qu'il offroit de remettre aux deux alliés. On accepte. Les Anglois avancent et se présentent; mais le connétable, qui venoit de changer de résolution, leur ferme les portes, et les force à coups de canon de s'éloigner. Le roi, qui se trouvoit tout près avec dix mille hommes d'excellentes troupes, s'empara de la ville enviée. Edouard fit de vifs reproches au duc de Bourgogne, de l'avoir engagé si imprudemment dans cette entreprise. Charles, piqué, quitta les Anglois, et partit pour aller faire la guerre au duc de Lorraine, qui, par l'instigation du roi, avoit eu la hardiesse de le défier. Il laissa ses alliés embarrassés à la vérité sur le parti qu'ils avoient à prendre, mais n'en conservant pas moins une attitude encore redoutable.

Le roi desiroit fort les renvoyer dans leur île: le plus tôt lui paroissoit le meilleur; mais il hésitoit à faire auprès d'eux les avances pour une tréve ou tout autre accommodement, de peur qu'on ne le lui fît acheter trop cher. Une occasion, que tout autre moins attentif que lui auroit laissé échapper, l'amena à son but. Les lords Howard et Stanley, se promenant près du camp, rencontrèrent le premier prisonnier françois qu'on renvoyoit, suivant l'usage du temps. Ils lui dirent en

passant, et peut-être par plaisanterie : « Recommandez- 1475.
« nous à la bonne grace du roi, si vous pouvez lui
« parler. » Fier de sa mission, il demande à entretenir le roi lui-même. On le refuse. Il insiste. On rend compte au roi de son obstination, et on le dépeint comme un espion. Le roi ordonne qu'on le mette en prison, et va l'y interroger lui-même. En revenant il se met à table. Il savoit par le héraut qui l'étoit venu défier de la part d'Edouard, héraut qu'il avoit généreusement reçu, et avec lequel il s'étoit, avec intention, long-temps entretenu, que les deux lords, qui avoient beaucoup de crédit sur Edouard, n'approuvoient pas l'expédition, et qu'on pourroit s'adresser à eux pour des ouvertures de paix. Le souvenir dont ils avoient chargé le prisonnier le fit réfléchir. « Il étoit distrait, rêveur, dit Comines, son
« historien; qui l'auroient connu l'auroient jugé mal
« sage. » Ce Comines étoit un seigneur qui avoit passé du service du duc de Bourgogne à celui du roi. « Il
« m'appelle, continue-t-il, et me dit à l'oreille : Dé-
« couvrez-moi le laquais de Mérichon, maire de la Ro-
« chelle; faites-le dîner avec vous, et disposez-le à se
« rendre au camp anglois en qualité de héraut. » Il se nommoit Mérindot. Le roi ne lui avoit parlé qu'une seule fois, lui avoit trouvé de l'intelligence, et s'en servit en cette circonstance.

Mérindot, fort étonné de se voir à table avec un grand seigneur, plus surpris encore de la proposition, se regarde comme un malheureux sacrifié; supposant qu'on ne prend un homme de son état que parcequ'on ne veut pas en exposer un plus relevé, et qu'on l'envoie à la mort, il se jette à genoux, et crie miséricorde. Comines, ne pouvant le persuader, retourne au roi,

1475. lui conseille d'en prendre un autre, et lui en nomme plusieurs. Le monarque persiste dans son choix, va lui-même trouver le désolé Mérindot, « et fait plus, « dit Comines, en une parole que je n'avois fait en « cent. »

Le laquais part bien instruit, ne s'affuble de son accoutrement de héraut que près du camp anglois, de peur d'être reconnu par des François, qui auroient répandu la nouvelle prématurée d'une négociation, ce qui pouvoit éveiller les soupçons des confédérés, et mettre des entraves. Il est admis à l'audience du roi d'Angleterre, et débite très bien la leçon que le roi lui avoit faite. Il dit que, si Louis a secouru Henri VI dans le temps, ce n'étoit pas par haine contre Edouard, mais pour contrarier le duc de Bourgogne, son ennemi acharné, lequel n'avoit appelé les Anglois en France que pour les faire servir à son ambition. A ce sujet Mérindot fait remarquer au roi anglois la mauvaise conduite de Charles, qui va le joindre sans troupes, l'expose devant Saint-Quentin, et finit par l'abandonner pour sa folle entreprise de Lorraine. L'hiver qui s'approche, ajoute le héraut, va forcer vos Anglois de regagner leur île; ils y rentreront mécontents. Il ne seroit pas impossible qu'il s'élevât une guerre civile, que le duc lui-même ne la fomentât, pour légitimer en quelque manière, par la révolte des seigneurs anglois, celle dans laquelle il vit perpétuellement contre son souverain. Tous les rois n'ont-ils pas un égal intérêt d'humilier les sujets rebelles? Pour votre propre tranquillité, qui doit vous être chère après tant de fatigues que vous avez essuyées, et pour l'avantage mutuel que la France et l'Angleterre retireront de la paix, le roi est

prêt à entrer en négociation. Le laquais travesti en hé- 1475.
raut parle si bien, qu'Edouard nomma trois plénipotentiaires, auxquels il s'en joignit autant de la part du roi.

Pendant qu'ils travailloient, il envoya à Paris ramasser de l'argent, très convaincu qu'auprès d'une nation avide et d'un roi passionné pour le luxe et les plaisirs c'étoit l'agent le plus persuasif qu'il pût employer. Il demanda au parlement l'argent des consignations, pour un besoin, disoit-il, très pressant. On l'accorda sans difficulté, non au roi, mais à un financier nommé Jacques Erlan, qui s'engagea à acquitter à ses propres risques et cette somme et d'autres encore que plusieurs particuliers avancèrent. Il ordonna aussi au chancelier de sceller six blancs-seings en parchemin, pour se faire des pensionnaires dans le conseil d'Edouard. Tout cela arriva à temps, et aida à conclure une tréve de neuf ans, à laquelle il seroit libre aux ducs de Bretagne et de Bourgogne d'accéder ou de renoncer.

Louis, selon sa coutume, accorda à l'ennemi tout ce qu'il voulut. *Donner ce qu'on n'a pas, promettre ce qu'on ne veut pas donner*, étoit son systême, que Machiavel a érigé depuis en maxime. Il s'intitula dans le traité *roi des François*, et s'engagea à payer à Edouard, *roi d'Angleterre, de France et souverain d'Irlande*, soixante mille écus comptant pour les frais de la guerre, à condition qu'il repasseroit immédiatement en Angleterre sans commettre aucune hostilité; plus, cinquante mille écus chaque année, en deux paiements égaux. Les deux rois promirent de s'assister mutuellement, et de se donner mutuellement asile s'ils étoient forcés de quitter leur

1475. royaume. Ils stipulèrent en outre le mariage du dauphin et d'une fille d'Edouard, et enfin la délivrance de la reine Marguerite d'Anjou, détenue dans les prisons d'Angleterre depuis la mort cruelle de Henri VI, son époux. Cette générosité feroit honneur à Louis, si des actes postérieurs ne faisoient soupçonner qu'elle étoit intéressée.

On ne parle pas des présents considérables et sans nombre dont furent comblés les ministres et les courtisans anglois, libéralités que les manières gracieuses du roi relevoient encore. Elles furent précédées d'une entrevue encore accompagnée de défiance. On construisit sur le pont de Péquigni une loge partagée par de gros treillis de bois, dont les ouvertures ne permettoient que le passage des bras, *comme aux cages de lions*, dit Comines. Après cette première précaution d'usage, les deux rois se virent familièrement. Ils jurèrent l'observation du traité. Le François invita l'Anglois à venir se divertir quelques jours à Paris avec lui. « Vous y « trouverez de jolies femmes, lui dit-il, et s'il s'y passe « quelque chose qui ne soit pas tout-à-fait dans la régle, « je vous donnerai pour confesseur le cardinal de Bour- « bon, qui ne vous refusera pas l'absolution. » Edouard goûta la plaisanterie. *Il savoit que le cardinal étoit bon compagnon.* Il parut même disposé à accepter la proposition; mais Louis s'en repentit et en éloigna l'effet, dans la crainte, dit-il lui-même à Comines, que l'Anglois, beau cavalier et galant, n'y formât quelque inclination qui l'engageroit à y revenir. « Je le veux bien, « ajouta-t-il, pour frère et ami; mais la compagnie n'en « vaut rien. Il est bon que la mer nous sépare. »

Toute l'armée angloise se ressentit de la générosité

de Louis. Il envoya dans le camp trois cents chariots chargés des meilleurs vins de France, donna ordre qu'on 1475.
reçût à Amiens, où il étoit, tous les Anglois, sans leur demander d'argent dans les auberges. Le nombre en fut si grand qu'il donna de l'inquiétude à Comines. Il trouva un jour, à neuf heures du matin, cent onze écots dans un seul cabaret. Il en avertit le roi. Le monarque, craignant de perdre le fruit de sa complaisance en en faisant cesser brusquement les effets, se fit servir à dîner dans la loge du portier du côté où ils entroient. Il y invita des officiers anglois. Ceux-ci, honteux de l'indiscrétion de leurs soldats, dont ils étoient témoins, mirent eux-mêmes des bornes à leur affluence. Ils étoient d'ailleurs assez bien traités pour avoir des égards. A l'un mille écus de pension, à un second deux mille, à d'autres des gratifications en étoffes, en vaisselle d'argent; enfin tout ce qui pouvoit leur plaire ou leur convenir.

Un gentilhomme gascon au service d'Angleterre, nommé Bretailles, tint un propos qui faisoit voir qu'il pénétroit la politique de Louis. « Je m'imagine, dit-il à « Comines, que les François vont bien rire à nos dé« pens. » Il trouvoit la conduite d'Edouard bien pusillanime pour un homme accoutumé aux victoires. « Et « combien donc, demanda Comines, a-t-il gagné de ba« tailles? — Neuf, répondit Bretailles, où il s'est trouvé « en personne. — Et combien en a-t-il perdu? — Une « seule, celle que vous venez de lui enlever; mais je « trouve cette affaire si honteuse, qu'elle efface à mes « yeux la gloire des neuf victoires. — C'est un dangereux « babillard, dit le roi, à qui on rapporta cette conver« sation, il faut lui fermer la bouche. » Il l'envoya in-

1475. viter à dîner, lui fit des offres pour l'engager à revenir dans sa patrie. Sur son refus, il lui donne mille écus, et promit d'avancer ses frères, qui étoient en France. Lui-même plaisantoit de la facilité qu'il éprouvoit à chasser les Anglois de France avec des pipes de vin et d'autres bagatelles. Dans un de ces moments de gaieté entre ses familiers, il aperçoit dans un coin de la chambre un homme qu'il ne connoissoit pas. Il lui demande son nom, d'où il vient, ce qu'il veut. L'inconnu répond qu'il est Gascon, commerçant en vin, établi à Londres, et qu'il desiroit obtenir la permission de tirer de son pays cent piéces franches de l'imposition ordinaire. Le roi s'informe de sa fortune, et lui donne en Guienne un emploi lucratif, proportionné au gain qu'il alloit manquer, et mille francs pour faire revenir sa femme et ses enfants d'Angleterre, à condition de n'y jamais retourner. « Ainsi, dit l'historien, il se condamna lui-même à « l'amende en punition de son indiscrétion.

Quand il fallut quitter Edouard, avant que de se séparer, il lui dit: quelle conduite tiendriez-vous à l'égard des ducs de Bourgogne et de Bretagne, si ces princes n'acceptoient pas la tréve, comme le droit leur en a été réservé par le traité? Edouard parut assez indifférent sur les intérêts du Bourguignon. Quant au Breton, il répondit qu'il le regardoit comme son allié le plus fidéle, et que jamais il ne se sépareroit de lui. Le roi ne fut pas content de cette déclaration, qui, à son avis, sembloit réduire son triomphe à un demi-succès.

Le connétable de Saint-Paul n'en jugea pas ainsi. Il avoit compté que François, Anglois, Bretons, Bourguignons, alloient se battre entre eux, et que, soit par le hasard des armes, soit par les conflits de la discus-

sion, en se faisant craindre ou en se faisant acheter, il parviendroit à augmenter ses petits états, ou à se procurer d'autres avantages, selon les circonstances. Au lieu de ces espérances, l'accommodement si subit des deux rois renversoit tous ses projets, et il sentoit qu'il n'en falloit qu'un pareil entre le monarque et le duc de Bourgogne pour le perdre sans ressource, comme cela arriva par la malice de Louis. 1475.

Le seigneur de Contai, affectionné serviteur du duc de Bourgogne, prisonnier sur sa parole, jouissoit de la permission de passer d'une cour à l'autre. Le monarque s'entretenoit volontiers avec lui. Pendant une de leurs conversations, il voit par la fenêtre arriver Creville, qui, envoyé d'abord par le connétable auprès de Charles pour négocier avec lui, venoit de la part de Saint-Paul offrir au roi ses services pour chasser les Anglois du royaume, dans le temps qu'il leur faisoit passer des conseils sur les moyens de s'y maintenir, et qu'il leur offroit aussi Saint-Quentin et les autres villes qui lui appartenoient. Louis connoissoit Creville pour un jovial, et plaisantoit quelquefois avec lui. Habile à juger et à saisir sur-le-champ les moindres incidents qui peuvent favoriser ses desseins, il fait promptement cacher Contai et Comines derrière un paravent, s'assied devant, et agace Creville sur l'affaire du moment. Celui-ci raconte les emportements du duc de Bourgogne à la nouvelle de la conclusion de la trève, ses jurements, ses trépignements de pieds; il affirme que pour peu que le connétable eût consenti de l'aider, dans sa colère, Charles auroit coupé les Anglois et empêché leur retour à Calais. Tout cela se disoit en contrefaisant le duc, imitant son ton et ses gestes d'une manière qui outroit

1475. encore le ridicule: aussi le roi en rioit-il de tout son cœur. Afin que Contai n'en perdît pas un mot, il disoit au conteur: « Approchez, répétez, je suis devenu un « peu sourd. » Quand cette farce fut finie, Creville voulut parler d'affaires. « Cela suffit, lui dit Louis, j'en-« verrai devers mon frère le connétable, et je lui ferai « savoir de mes nouvelles. » Et il le congédie. Contai sort de derrière le paravent, bondissant de colère, monte à cheval, et va raconter à son maître de quelle manière il étoit traité par le connétable. Ce récit rafraîchit au prince le souvenir des perfidies de son parent, et aigrit son ressentiment.

Quand Saint-Paul avoit appris que la tréve étoit conclue, il s'étoit empressé d'écrire au roi pour le féliciter; mais ses vrais sentiments éclatoient dans une lettre à Edouard. Il n'y épargnoit pas les reproches, sur ce qu'il s'étoit laissé tromper par des promesses qu'on ne tiendroit certainement pas quand le péril seroit passé. Il s'échappa jusqu'à l'appeler *lâche, homme déshonoré, un pauvre sire*. Louis, instruit de l'embarras du connétable, s'en amusoit. En réponse à des offres de service qu'il réitéroit, il lui fit dire que le traité de *trève* l'avoit entièrement réconcilié avec Edouard, qu'il étoit parfaitement tranquille de ce côté; mais qu'il étoit accablé de mille autres affaires, *pour lesquelles il auroit grand besoin d'une bonne tête comme la sienne*. Equivoque sanglante, dont le vrai sens ne tarda pas à être connu, et que suggéroient au roi des moyens inattendus de conviction qu'il venoit d'acquérir. Dans l'espérance d'abréger le séjour prolongé des Anglois en France, Louis avoit communiqué à Edouard les offres que lui faisoit contre eux le connétable. Cette ouverture eut son effet; mais

Edouard, aussi surpris qu'indigné de la duplicité du comte, livra au roi toutes les lettres qu'il en avoit reçues. 1475.

Cependant le duc de Bourgogne, à la nouvelle de la tréve, étoit parti de Luxembourg en grande hâte, et s'étoit rendu au camp du roi d'Angleterre avec seize chevaux seulement. Edouard étonné lui demande ce qui l'améne, et s'il veut lui parler à part ou en public. Le duc répond en lui demandant à son tour s'il étoit vrai qu'il eût fait la paix avec le roi. Edouard déclare qu'il a conclu en effet une tréve de neuf ans, mais dans laquelle il est compris, ainsi que le duc de Bretagne, et il l'engage à y accéder, pour ne pas rester seul exposé au ressentiment du monarque. Charles répondit alors fièrement qu'il n'avoit pas appelé les Anglois pour obtenir une tréve, mais pour les aider à réparer leurs anciennes pertes; qu'il avoit cru Edouard digne d'une haute entreprise; mais que, puisqu'il s'en montroit si peu capable, il pouvoit partir quand bon lui sembleroit, et que, pour lui prouver qu'il n'avoit aucun besoin de son secours, il ne feroit ni paix ni tréve avec le roi de France que trois mois après que l'Anglois seroit rentré dans son île.

Ces trois mois se réduisirent à quelques semaines, pendant lesquelles le duc se fit un peu prier et nomma des commissaires qui se réunirent avec des envoyés du roi à Soleure, petite ville du Luxembourg. Ils ne purent parvenir à une paix définitive; quoiqu'ils en eussent le dessein; mais du moins ils conclurent aussi une tréve de neuf ans. L'article principal fut la proscription du connétable. Le duc jura de ne lui pardonner jamais, et de le livrer au roi, s'il étoit le premier à se saisir de sa personne. Pour cela Louis abandonna au duc de Bour-

1475. gogne les villes, les trésors et la dépouille du proscrit. Il promit de n'assister ni directement ni indirectement le jeune duc de Lorraine, René, qu'il avoit mis aux mains avec Charles; et de secourir même son nouvel allié contre l'empereur, la ville de Cologne et leurs adhérents.

Dans le même temps, Louis accumula les traités, comme s'il eût voulu se délivrer de tous les embarras ensemble, pour s'occuper uniquement de quelque dessein qu'il méditoit. Prorogation pour un an de la tréve conclue six mois auparavant avec le roi d'Aragon. Quatre jours après, convention avec le roi de Portugal, à charge de porter ses armes en Aragon. Traité arraché par menace au duc de Bretagne, signé dans l'abbaye de la Victoire, près de Senlis. Les contractants s'y engageoient à se secourir et se défendre mutuellement; à s'avertir de ce qui pourroit leur nuire, ne fût-ce que des bruits fâcheux ou imputations odieuses. Renonciation de la part du duc à toute alliance avec les Anglois, et engagement de servir contre eux, s'ils revenoient en France; du reste, le généreux Louis décoroit son vassal du titre de lieutenant-général du royaume, qu'il ne lui demandoit pas, et qui lui imposoit, bien plus que n'avoit fait autrefois le collier de l'ordre de Saint-Michel, une responsabilité envers son suzerain. Ces différents traités étoient comme la base de l'échafaud préparé au malheureux connétable.

L'invasion de la Lorraine, à laquelle le roi venoit de s'obliger par le traité de Soleure de ne pas s'opposer, étoit une véritable usurpation commencée par le duc de Bourgogne, sur le jeune René de Vaudemont, que Louis avoit engagé à des démarches téméraires contre

Charles-le-Terrible, sous la promesse de le secourir. 1475.
Aussitôt après ce traité, ce prince se mit à poursuivre sa conquête. René, effrayé des forces qui l'environnent, vient apporter ses alarmes au roi, lui peint ses dangers, et réclame l'assistance promise. « Bon, s'écria « Louis, si je croyois ce que vous me dites, j'irois en per-« sonne défendre la Lorraine. » Après ce premier élan de bonne volonté apparente, il reste tranquille. René insiste; le roi, pour lui donner quelque satisfaction, envoie un corps de huit cents lances; mais ordonne en secret au commandant de se montrer seulement sur la frontière de la Lorraine, et d'y laisser pénétrer le duc tout seul. Si Louis avoit troublé Charles dans ses projets, celui-ci auroit pu s'en dégoûter, ramener ses troupes du côté de la Picardie, et lui faire manquer sa vengeance contre le connétable.

Louis de Luxembourg, comte de Saint-Paul, commençoit à sentir son danger. Son épouse, sœur de la reine, et qui, comme telle, étoit une sauvegarde, venoit de mourir. Un de ses fils, général au service du duc de Bourgogne, étoit prisonnier au pouvoir du roi; son frère, officier à son service, dépendant et sans puissance. Comme si une émanation pestilentielle se fût répandue autour du malheureux, ses amis et ses serviteurs fuyoient et prenoient des emplois ailleurs. Dans cet abandon, menacé d'un sort funeste, il s'adresse au duc, et lui offre ses villes, s'il veut le prendre sous sa protection. Le prince lui envoie un sauf-conduit et des troupes pour se mettre en possession de Saint-Quentin. Louis, attentif à tout, s'avance brusquement sous les murs de cette ville, à la tête de vingt mille hommes, et fait agir des intelligences qu'il avoit au-dedans. Saint-Paul est

1475. obligé de fuir; il se réfugie auprès du seigneur d'Aimeries, gouverneur de Mons. Saint-Quentin, Ham, Bohain, Beaurevoir, ouvrent leurs portes. Le roi les offre au duc, et demande que le connétable lui soit livré, selon la convention de Soleure. Charles hésite entre la passion de s'agrandir et la honte de livrer un suppliant. Il assiégeoit alors Nancy. Louis commande aux troupes qu'il avoit sur la frontière de la Lorraine d'y entrer. Le duc juge que sa conquête, déja presque consommée, lui échappera s'il est traversé par les François. Il envoie ordre de livrer le connétable dans huit jours, présumant que ce temps lui suffira pour soumettre Nancy et retirer son ordre. Saint-Paul, des mains d'Aimeries, étoit passé dans celles d'Imbercourt, un des ministres de Bourgogne, à qui la garde en étoit confiée. Le connétable l'avoit insulté pendant sa prospérité. Le ministre, méchamment exact, compte les jours, et, au moment que le huitième finit, il livre son prisonnier. Trois heures après, le contre-ordre arrive; mais il étoit déja en chemin pour Paris, bien escorté. Il fut mené droit à la Bastille, et son procès commença par-devant le parlement.

On lui donna le choix sur la manière de procéder, ou d'écrire lui-même sa confession en s'adressant directement au roi, ou de laisser suivre la marche ordinaire par interrogatoires. Comme il ignoroit que ses lettres et autres documents qui pouvoient fournir contre lui des preuves authentiques étoient entre les mains du roi, il préféra la forme juridique. La procédure ne fut pas longue. L'arrêt qui la termina le déclaroit « crimineux du crime de lése-majesté, comme tel condamné « à perdre la tête dans la place de Gréve. » Il leva les

yeux au ciel, et dit en soupirant : « Dieu soit loué, 1475.
« veezci bien dure sentence : je lui supplie et requière « qu'il me donne la grace de bien le connoître aujourd'hui. » Il rendit le collier de l'ordre au chancelier, qui le demanda. On lui donna pour l'assister quatre docteurs en théologie et deux religieux, un cordelier et un augustin. Il monta sur l'échafaud sans paroître troublé, se mit à genoux tourné vers l'église Notre-Dame, resta quelques moments dans le recueillement, dit au chancelier de demander pour lui pardon au roi, se recommanda aux prières du peuple, et posa sur le billot sa tête, qui fut séparée d'un seul coup. Sur l'échafaud, il avoit détaché de son cou une pierre à laquelle il attribuoit une vertu efficace contre le poison, et l'avoit destinée à son fils. Cette dernière volonté ne fut pas exécutée : le roi, aussi crédule que le connétable, se réserva cette partie de son héritage. Il n'en eut d'ailleurs que la moindre partie; savoir, les terres que le connétable possédoit en France. Le duc de Bourgogne fut son véritable héritier. Il y gagna encore de n'être point troublé dans son expédition de Lorraine, et, moyennant le sacrifice d'un ancien ami, son parent, coupable à la vérité, mais digne de regrets pour des qualités estimables, obscurcies par l'esprit d'intrigue, Charles-le-Téméraire entra triomphant dans Nancy, et déclara qu'il en feroit sa capitale.

Ce prince prenoit, dit-on, Annibal pour son modéle 1476.
et son héros; mais ses projets le feroient mieux ressembler à Pyrrhus, roi d'Epire, qui vouloit se donner la peine de subjuguer l'univers, afin de goûter ensuite plus sensuellement le repos. De la Lorraine, qu'il venoit d'envahir, son imagination le promenoit en Allemagne,

1476. où il devoit humilier, et peut-être détrôner l'empereur, qui lui avoit refusé une couronne; de là chez les Suisses, qu'il prétendoit subjuguer, comme l'Epirote s'étoit flatté de soumettre les Romains. Cette conquête qui, grace à son esprit romanesque, ne pouvoit pas long-temps l'arrêter, lui ouvroit les portes de l'Italie, où il lui seroit facile de s'étendre, vu le nombre d'alliés qu'il y comptoit. Des Alpes il descendoit en Provence, possession du bon vieux roi René d'Anjou, qui, très piqué contre le roi de France, le déclareroit son fils adoptif, le chargeant d'une simple pension viagère qui ne dureroit pas long-temps. Point de doute qu'à l'aide des forces de la maison de Savoie, brouillée avec Louis, il ne s'emparât facilement du Dauphiné. Le roi alors oseroit-il lui-même se mesurer avec lui? Malheureusement il ne trouva pas de Cinéas qui le prémunît contre les illusions de son rêve; mais, comme Annibal, il rencontra en Louis XI un Fabius Cunctator, qui, à la différence du Romain, le minoit sans le menacer.

Il y avoit eu quelques mouvements dans le comté de Ferréte et le landgraviat d'Alsace, dont les habitants desiroient rentrer sous la domination de Sigismond; le roi espéra que les expéditions auxquelles le duc seroit forcé dans ces provinces alarmeroient les seigneurs allemands et du moins l'empereur. Si Louis ne contribua pas par ses émissaires aux troubles de l'Alsace et aux craintes des voisins, on peut croire qu'il les vit avec plaisir, ne doutant pas que les hostilités attireroient au Bourguignon une foule d'ennemis. Il comptoit, quand l'affaire seroit entamée, lui mettre sur les bras le jeune duc de Lorraine, qu'il avoit fait semblant de négliger. D'un autre côté, pour faire jouer avec l'ensemble né-

cessaire les ressorts de sa machine politique, il prétexte un pélerinage au Puy-en-Velai, se présente inopinément dans le voisinage du roi René, comte de Provence, montre une armée prête à envahir la Savoie, confirme Lyon et ses partisans dans leur fidélité à sa cause, contient les douteux, renoue avec Galéas Sforce, duc de Milan, l'alliance que le duc de Bourgogne lui avoit enlevée, et attend tranquillement les événements. 1476.

Selon son plan, Charles-le-Terrible, qui dans cette guerre ajouta à ce titre celui de Téméraire, devoit commencer ses victoires par la défaite de l'empereur. Le hasard en décida autrement. Une dispute entre les péagers du comte de Romont, petit prince allié de Charles, limitrophe des Suisses, et un marchand de peaux de cette nation, devient une querelle très animée. On en vint aux mains. Le prince, maltraité, implore le secours du duc. Celui-ci saisit volontiers l'occasion, et se prépare à entrer en Suisse. Les cantons somment le roi de France de leur envoyer une armée auxiliaire, ou de leur fournir, selon le traité d'alliance, vingt mille florins du Rhin par quartier tant que la guerre durera. A cette demande, le monarque, délicat, comme on sait, en matière de bonne foi, sent des scrupules, consulte des théologiens, et pose ainsi la question : « Le roi, après la tréve qu'il a conclue avec le duc « de Bourgogne à Soleure, peut-il, sans offenser Dieu « et sa conscience, souffrir ou tolérer qu'aucuns prin« ces, seigneurs ou communautés, qui ont ou qui « peuvent avoir querelle contre le duc, lui fassent la « guerre et lui portent dommage, et jusqu'à quel point « peut-il les seconder ? — Non, répondent les sévères

1476. « casuistes, le roi ne peut en conscience exciter ces « querelleurs à la guerre, ni leur donner du secours; « mais, vu la conduite du duc de Bourgogne depuis son « traité, il peut les laisser agir, et même *leur faire en-* « *tendre que s'ils veulent faire la guerre au duc il ne s'y* « *opposera pas.* » Le scrupuleux Louis se soumit volontiers à cette décision, qui le dispensoit de fournir troupes et argent.

Cependant sa bonté, la bonté de Louis! le détermina à des démarches conciliatoires. Il prie le duc de vouloir épargner les Suisses, et se contenter d'une réparation; en même temps il les engage eux-mêmes à faire des excuses. Ils envoient des députés au duc dire qu'ils sont prêts à dédommager le prince lésé. « Qu'y a-t-il à « gagner avec nous? lui dirent-ils. Pays stérile, villes « pauvres; toutes nos richesses rassemblées ne valent « pas les brides de vos chevaux ni les éperons de vos « chevaliers. » Remontrance inutile. Charles-le-Téméraire ne les écoute pas, et va attaquer une petite ville nommée Granson. Les habitants, après s'être vigoureusement défendus, se rendent à discrétion. Irrité de leur résistance, de cinq cents hommes qui restoient, le féroce vainqueur en fait pendre quatre cents, et noyer les cent autres dans le lac de Neufchâtel. Les Suisses accouroient en nombreux bataillons au secours de leurs compatriotes. On avertit Charles qu'ils vont tomber sur lui avec toute l'impétuosité de la vengeance. *Ils ne sont pas si fols*, répondit-il; et au lieu de les attendre dans la plaine, où il suffisoit des pieds de ses chevaux pour les écraser, il va au-devant d'eux à la tête de sa cavalerie, dans des ravins et des défilés étroits. Le premier corps, où il combattoit en per-

sonne, est renversé, et, se repliant sur le second, y porte le désordre. Le reste de l'armée, qui ne comptoit pas combattre et n'étoit même pas rangé en bataille, s'épouvante; la déroute devient générale: le prince lui-même s'enfuit précipitamment. Son fou, qui couroit avec lui, lui crioit: *Monseigneur, nous voilà bien annibalés.* 1476.

L'artillerie, le trésor, les équipages du duc restèrent au pouvoir des vainqueurs; jamais ces montagnards n'en avoient vu de pareils. Ils vendoient les étoffes et les habits somptueux qu'ils ne déchiroient pas pour tout ce qu'on vouloit leur donner. Ils prenoient l'argenterie pour de l'étain. Un Suisse ramassa le beau diamant du duc, le jeta comme un morceau de verre, le reprit, le donna à un prêtre pour un florin; le prêtre le vendit un écu; depuis ce temps il a été évalué près de deux millions, et estimé le second des diamants de la couronne.

Cette défaite coûta au duc un bon allié. Ce n'étoit pas sans raison que le roi avoit, pour ainsi dire, bloqué la Provence. Le roi René, frère de Marie d'Anjou, mère de Louis, n'aimoit pas son neveu: ils étoient brouillés pour des intérêts de famille. Le roi demandoit à son oncle la moitié de la succession de Louis II, roi de Naples, père de René et de Marie, que le frère et la sœur auroient dû partager, dont René jouissoit seul, et dont Louis revendiquoit la restitution comme fils et héritier de Marie; plus, deux cent mille écus dus par feu Nicolas de Lorraine, petit-fils de René, dont celui-ci avoit hérité; cinquante mille écus donnés pour la rançon de Marguerite, reine d'Angleterre, dont Louis s'étoit fait honneur dans les temps, comme d'une pure

1476. générosité; toutes ces sommes enfin et leurs intérêts, ou la cession de ces héritages pour une pension de soixante mille livres. En nantissement de ces prétentions, et pour se venger de Nicolas, qui avoit refusé sa fille, pour rechercher celle du duc de Bourgogne, le roi s'étoit emparé de l'Anjou et du Barrois. Le gouverneur de cette dernière province fit des protestations; le monarque écrivit à l'exécuteur du séquestre: « S'il con« tinue, qu'on le lie dans un sac et qu'on le jette dans « la rivière. » C'est ainsi que l'expéditif Louis abrégeoit les procédures.

Ces vexations avoient outré le bon roi René; il eut recours au duc de Bourgogne, qui lui promit de le défendre, à condition d'être adopté, et que le père adoptif lui abandonneroit toutes les possessions contestées. Le marché étoit conclu et l'argent parti pour lever des troupes en Italie et les faire passer en Provence à la solde de Bourgogne, lorsque la défaite de Granson arriva.

Cet événement détermina le roi à des procédures en bonne forme contre René. C'étoit bien malgré lui, disoit-il: il se seroit bien gardé de chagriner un vieillard vénérable, son oncle, qu'il aimoit tendrement, s'il n'y étoit déterminé par l'intérêt de l'état, qui doit l'emporter sur tous les autres. Pour soulager ses scrupules, il écrivit au parlement de Paris, dont il desiroit avoir l'avis. En détaillant les torts de son oncle, qu'il n'adoucissoit certainement pas, le tendre neveu desiroit bien sincèrement qu'il ne fût pas aussi coupable qu'on le disoit. « La matière longuement débattue, répondirent les « magistrats, la cour pense qu'on peut en bonne justice « procéder contre le roi de Sicile par prise de corps;

« mais, eu égard à la parenté, à son grand âge, à la répu- 1476.
« gnance du roi pour les voies de rigueur, le susdit René
« sera ajourné à comparoître en personne devant le roi,
« sous peine de bannissement du royaume, et confisca-
« tion de corps et de biens, s'il n'obéit pas. » L'oncle ne crut pas devoir essayer de l'adoucissement toléré par les jurisconsultes. Mais, comme il n'avoit plus rien à espérer du duc de Bourgogne, il préféra un accommodement. Sitôt qu'il eut promis sur son honneur, et juré sur les saints évangiles qu'il n'auroit désormais aucune intelligence, ni ligue, ni confédération avec le duc, ses torts disparurent. Son généreux neveu lui rendit les duchés de Bar et d'Anjou, qu'il avoit saisis. Celui-ci cependant devoit être réuni à la couronne à la mort de René.

La conscience timorée du roi ne lui permettoit pas, selon la teneur du traité de Soleure, d'attaquer le duc de Bourgogne pendant qu'il étoit aux prises avec les Suisses; mais il pouvoit, selon la décision de ses docteurs, leur faire entendre « que, s'ils vouloient faire la « guerre, il ne s'y opposeroit pas. » C'est à quoi il ne manqua pas. Les Suisses n'avoient pris les armes que pour défendre leur territoire et éloigner l'ennemi. Ayant atteint ce but par la victoire de Granson, il étoit à craindre qu'ils ne se retirassent dans leurs montagnes et laissassent Charles-le-Téméraire tranquille. Louis reçut très bien les députés qui vinrent lui annoncer leur victoire; il les félicita, les fit suivre à leur départ par des émissaires déguisés en religieux de toutes sortes d'ordres, qui se répandirent dans les cantons et les excitèrent à ne pas rendre, par l'inaction, leur premier succès inutile. Il envoya aussi des agents secrets dans les

1476. cours des seigneurs du haut Rhin pour ranimer le zèle germanique, et, afin de donner une tête à ces membres, il fit partir de sa cour le duc de Lorraine, René de Vaudemont, jeune homme vif, entreprenant, qui avoit déja donné des preuves de valeur, et très intéressé à entretenir cette confédération, comme un moyen de rentrer dans ses états, que le duc de Bourgogne avoit envahis presque en entier.

Quant à ce prince, le chagrin de sa défaite l'avoit plongé dans une mélancolie profonde, mêlée de boutades de dépit, qui le rendoient incapable d'écouter des conseils. Malgré ceux de ses plus habiles capitaines, il mit le siège devant la ville de Morat; malgré eux encore il s'obstina à livrer bataille aux Suisses, dont l'armée étoit beaucoup plus nombreuse que la sienne. Il fut défait aussi complétement qu'à Granson. Des os des Bourguignons qui y périrent, les Suisses élevèrent un monument, connu long-temps sous le nom de l'*Ossuaire de Morat*, et que la révolution de France a détruit en 1798, après trois siècles d'existence. Le duc de Lorraine étoit à ce combat. Il s'y comporta très vaillamment, et eut pour partage la tente du duc avec toutes les richesses qu'elle renfermoit, une partie considérable de l'artillerie et des munitions; les Suisses lui promirent de le rétablir dans ses états.

De l'humeur dont l'histoire nous peint Charles-le-Téméraire, et d'après ce que nous savons par elle de son ambition démesurée, du prix infini qu'il mettoit à la gloire militaire, et de la honte mortifiante qu'il attachoit aux revers, il n'est point étonnant que le dernier le réduisît au désespoir. Il s'enferma dans son appartement et n'y voulut recevoir personne. A peine ses do-

mestiques les plus nécessaires avoient-ils la permission de l'approcher. Louis profita de cet isolement, et s'appliqua à l'étendre jusqu'aux relations politiques du duc. Charles, pendant sa prospérité, s'étoit assuré de l'alliance d'Yolande de France, douairière de Savoie et sœur de Louis XI. Il l'avoit séduite par son appât ordinaire, la promesse de donner sa fille en mariage au fils de la duchesse. Celle-ci, lors des malheurs de Charles, sentit la nécessité de se rapprocher de son frère et de traiter avec lui. Le duc, instruit de cette négociation, chargea un de ses officiers d'enlever la duchesse et sa famille, et de les conduire en Bourgogne. L'ordre fut exécuté de nuit aux portes de Genève; mais, dans le trouble inévitable d'une semblable expédition, le jeune duc échappa aux ravisseurs et fut conduit à Chambéry. Le roi, informé de cet acte de violence, provoqua la convocation des états de Savoie et de Piémont, qui se mirent sous sa protection, et qui reçurent de lui des gouverneurs et un tuteur pour le jeune duc. Cependant Yolande parvint à lui faire connoître le lieu de sa détention. C'étoit le château de Rouvres, près de Dijon. Louis donna ordre aussitôt à Chaumont d'Amboise, gouverneur de la Champagne, de s'y porter à l'improviste; et il suffit à Chaumont de paroître pour délivrer la princesse. Quand elle vint remercier le roi, celui-ci ne put s'abstenir de lui faire un léger reproche, en la saluant de ces paroles: « Soyez la bien venue, madame la « Bourguignonne. — Non, sire, répondit-elle, je suis « bonne Françoise, et prête à obéir à votre majesté. » Et en effet, elle reconnut le bienfait de sa délivrance par un traité qui ôta au duc les ressources de l'alliance qu'il s'étoit ménagée de ce côté.

1476.

1476. Elles lui manquèrent aussi du côté de la Bretagne. Le traité de Senlis avoit déja mis un frein sinon au penchant du duc pour celui de Bourgogne, du moins à la possibilité de l'aider dans le besoin. Louis garrotta François-le-Bon par de nouveaux serments de ne conserver aucune correspondance, aucune liaison d'intérêt, aucun engagement de secours mutuels entre lui et Charles malheureux. On ne sait s'il ne tendit pas un piége au duc de Bourgogne, en lui facilitant des levées en Italie. Les deux disgraces qu'il venoit d'essuyer lui rendoient ses soldats suspects. L'Italie, théâtre perpétuel de guerre, distinguoit, parmi les aventuriers qui la dirigeoient, un nommé Campobasso, célèbre entre les autres. Charles crut faire une acquisition utile en se l'attachant. Louis le connoissoit pour un traître, qui s'étoit offert de lui livrer Charles; soit bonne foi, soit pour s'en donner l'air, il fit passer au duc des avis secrets sur le caractère équivoque de son général. Cet avertissement de son ennemi lui fut suspect; il crut qu'il ne lui étoit donné que pour le priver d'un excellent capitaine. Il le garda, et lui donna imprudemment toute sa confiance.

1477. Après la bataille de Morat, René, aidé des secours secrets de Louis, avoit pris Nancy, dont Charles-le-Téméraire comptoit faire la capitale de son futur royaume. Cette perte mit le comble à son désespoir, et redoubla les accès du délire dont il avoit déja donné des marques. Il laissa croître sa barbe et ses ongles, ne changea plus d'habits, n'eut plus à la bouche que des paroles menaçantes. Il écrivit aux seigneurs de ses états pour avoir des troupes et de l'argent. Il les somma du ton impérieux qu'il avoit coutume d'employer. Il étoit malheu-

reux, il fut mal obéi. Au cœur d'un hiver des plus rigoureux, avec une armée affoiblie par deux défaites, il alla mettre le siége devant Nancy, et fit ouvrir la tranchée. Les habitants se défendirent avec opiniâtreté, souffrirent patiemment les dernières horreurs de la faim, et donnèrent le temps à René d'assembler une armée plus forte que celle du duc, et composée en partie de Suisses. 1477.

Le 5 janvier, au milieu d'un tourbillon de neige, poussé par un vent glacial, Charles-le-Téméraire se porte contre l'ennemi. En vain ses capitaines lui représentent qu'il y a de l'imprudence à attaquer une armée plus nombreuse que la sienne, composée des mêmes soldats qui l'ont déja battu deux fois. « Ils n'ont vaincu, « dit-il, que parcequ'ils se sont tenus dans des lieux « inaccessibles à mes braves chevaliers; mais aujour- « d'hui que nous combattrons en plaine, c'est la valeur « qui décidera la victoire; et jamais d'ailleurs on ne « me déterminera à fuir devant un enfant. » Pendant qu'il avançoit, Campobasso, qui l'avoit fort excité à combattre, se détache avec sa troupe, pour se joindre à l'ennemi. Les Suisses refusent de recevoir un traître dans leurs rangs. Il est obligé, avec ses lâches compagnons, d'aller se placer à quelque distance derrière les Bourguignons, afin de se procurer la rançon des prisonniers que la déroute feroit tomber entre ses mains.

Elle n'étoit pas difficile à prévoir. Les chevaux vacillants sur une terre glacée tomboient et froissoient leurs cavaliers, qui, armés de toutes pièces, ne pouvoient se relever. Il n'y eut de véritable combat qu'autour du duc; beaucoup de seigneurs périrent en le défendant, les autres furent faits prisonniers. Le jeune René rentra

1477. dans Nancy aux acclamations des habitants. On lui dressa à la hâte un arc de triomphe, formé des ossements des chevaux, ânes, chiens, chats, dont on s'étoit nourri pendant le siége; « Spectacle, dit un historien, « le plus horrible et le plus attendrissant qu'aucun « peuple ait jamais donné à son souverain. »

On resta un jour incertain sur le sort du duc. Le bruit le plus commun fut d'abord qu'il s'étoit sauvé. Campobasso donna le premier de ses nouvelles. Entre les prisonniers qu'il fit se trouva un page qui avoit vu porter le coup mortel à son maître. Il mena René sur le lieu. On trouva le corps engagé dans la glace, si défiguré, qu'on ne le reconnut sûrement qu'à la cicatrice d'une blessure qu'il avoit reçue au combat de Mont-l'Héri et à la longueur de ses ongles, qu'il avoit laissé croître depuis ses disgraces. Le prince lorrain lui fit faire à Nancy de magnifiques obséques. On remarque qu'il y assista, portant une longue barbe d'or, à la mode des anciens preux, lorsqu'ils avoient remporté une victoire. En approchant du lit de parade où le corps étoit étendu, il ne put retenir ses larmes, prit la main du mort, et dit : « Beau cousin, vos ames ait Dieu; vous nous avez fait « moult maux et douleurs. »

A la nouvelle de cet événement, le roi fit éclater son contentement d'une manière indécente. Il donna un dîner splendide aux officiers de sa maison, annonça cette nouvelle, par des lettres circulaires, aux principales villes du royaume, aux personnes les plus distinguées de l'état, aux princes étrangers. Du Plessis-lez-Tours, où il étoit, il partit pour un pélerinage d'action de graces à Notre-Dame du Puy en Anjou, et voua une balustrade d'argent au tombeau de Saint-Martin de

Tours. Il tourna ensuite sa pensée sur la manière de 1477.
profiter de cette heureuse circonstance. Elle marqua le terme de ce monstrueux gouvernement, qui, pour le malheur des peuples, avoit trop long-temps égalé des sujets au monarque, mais qui fut aussi pour Louis XI l'occasion de ne se plus contraindre dans sa tyrannie.

Le plus remarquable entre les prisonniers faits à Nancy étoit le prince Antoine, connu sous le nom de Grand Bâtard de Bourgogne. C'étoit un homme de tête, intelligent dans les affaires, et très propre à conduire celles de sa niéce Marie, la seule héritière du duc. Le roi l'acheta douze mille écus de celui qui l'avoit pris. Le duc René se rendit l'entremetteur du marché, pour faire sa cour au monarque, mais il fut bien étonné, quand il alla présenter le prisonnier, d'être reçu avec dédain, pendant que celui-ci, qui avoit fait tous ses efforts pour ne pas tomber entre les mains du roi, jusqu'à offrir une rançon double, fut comblé de caresses. Il restoit à la princesse mineure un autre seigneur, Jean de Châlons, prince d'Orange, qui lui auroit été d'une grande utilité dans la guerre et dans la paix; il étoit fils de Guillaume, qui, fait prisonnier par Louis trois ans auparavant, avoit été forcé de renoncer à ses droits de suzeraineté dans sa principauté d'Orange. Louis ne les rendit pas à son fils, mais il lui promit la restitution de certaines terres que Charles lui avoit confisquées en Franche-Comté, et la lieutenance générale des deux Bourgognes. Il se l'attacha ainsi de manière à pouvoir compter sur son dévouement absolu: et sûr alors de ne trouver que de molles difficultés, ou une défense mal concertée, il commença à développer les projets qu'il méditoit.

1477. Marie avoit pour héritage le duché de Bourgogne, donné pour apanage, par le roi Jean, à Philippe-le-Hardi, son fils, tige de la maison de Bourgogne. Lui et ses successeurs, Jean-sans-Peur, Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire, par alliances, conquêtes, achats ou successions, avoient joint à leur apanage la comté de Bourgogne, ou Franche-Comté, la Flandre, la Hollande, des provinces en Allemagne, et même en France, comme l'Artois, les comtés de Mâcon et d'Auxerre, et les villes sur la Somme. Celles-ci avoient été le prix du sang du malheureux connétable; le roi s'en empara sitôt qu'il apprit la mort du duc. Sa première démarche ensuite fut de demander les deux Bourgognes, comme fiefs masculins, qui, faute d'hoirs mâles, devoient être réunis à la couronne; mais, à ce titre, il n'avoit de droits réels qu'au duché. La comté étoit un fief féminin.

Les états de Bourgogne s'assemblèrent. La jeune princesse ne pouvoit empêcher leur acquiescement à la réquisition du roi, qui étoit selon les lois; mais elle leur écrivit: « Retenez en vos couraiges la foi de Bour« gogne, quand orres vous seriez contraints d'autre« ment parler. » Ils firent au monarque les demandes les plus amples pour la conservation des priviléges de la province; il accorda tout, plus même qu'on ne paroissoit desirer. Il avoit sur la frontière une armée commandée par Jean de Châlons, prince d'Orange; Charles d'Amboise, sieur de Chaumont; et Georges de La Trémouille, sire de Craon, second fils du favori de Charles VII. Ces généraux ne virent pas de bon œil cette soumission prompte et volontaire. Ils avoient compté sur une résistance qui leur donneroit moyen de s'enrichir par le pillage. Obligés de renoncer à ces projets, ils

demandèrent au roi de partager avec lui l'argent et les provisions qui se trouvoient dans la résidence ordinaire du défunt. « Messieurs des comtes, leur répondit-il, je « vous remercie de l'honneur que vous voulez me faire « de me mettre à butin avec vous. Je veux bien que vous « ayez la moitié de l'argent des restes que vous avez « trouvés; mais je vous supplie que du surplus vous en « aidiez à faire réparer les places qui sont sur les fron- « tières des Allemands; et s'il ne vous sert de rien, je « vous prie, envoyez-le-moi. Touchant les vins du duc « de Bourgogne qui sont en ses celliers, je suis content « que vous les ayez. » La conquête de la Franche-Comté, où Louis n'avoit pas les mêmes droits, fut moins facile; cependant les difficultés s'aplanirent par l'influence de Jean de Châlons, prince d'Orange, le plus puissant vassal du pays; mais le roi ne lui ayant pas tenu la promesse qu'il lui avoit faite de lui donner le gouvernement des deux Bourgognes et de le faire rentrer dans ses domaines, il changea de parti, et, à l'aide des seigneurs du pays, il repoussa les François, les battit près de Dôle, pénétra même dans le duché, où il enleva Beaune et Verdun, et fit rentrer la province sous l'obéissance de Marie, en sorte qu'il fallut que le roi recommençât à la conquérir. 1477.

La jeune princesse se trouvoit fort embarrassée entre le conseil que son père avoit établi, et auquel elle devoit sa confiance, et l'assemblée des états de Flandre, qui vouloit la gouverner. Elle envoya au roi, qui étoit son parrain, quatre ambassadeurs, dont les principaux étoient Hugonet, chancelier de Bourgogne, et Guy de Brimieu, seigneur d'Imbercourt, pour le prier, dans les affaires qu'il auroit à traiter avec elle, de ne s'adresser

1477. qu'à eux, et de n'ajouter foi qu'à ce qui lui parviendroit par leur canal. La lettre dont elle les chargea étoit presque toute de sa main.

Après leur harangue, qui rouloit toute sur cet objet, le roi resta un moment en silence, comme s'il attendoit autre chose. Voyant qu'ils n'ajoutoient rien, il leur dit que son intention étoit de marier le dauphin avec leur jeune maîtresse; en conséquence de prendre soin des provinces qui formoient les états de la maison de Bourgogne; que celles qui étoient réversibles à la couronne, il les gouverneroit en son nom; que des autres il n'en vouloit que la garde jusqu'à ce que la princesse fût en âge d'en faire l'hommage qu'elle lui devoit. Les ambassadeurs, fort étonnés, se regardoient sans rien dire. Il ajouta: « J'aime ma filleule, je la défendrai envers et « contre tous; mais je suis obligé avant tout de mainte« nir les droits de ma couronne. Si l'on s'obstine à les « méconnoître, j'ai des forces suffisantes pour les faire « valoir. »

Marier une princesse de vingt ans à un enfant de huit ans! Louis n'y pensoit pas. Il ne vouloit, sous ce prétexte, qu'empêcher sa filleule de prendre des mesures pour s'unir à un époux en état de la défendre et capable de s'opposer à l'envahissement qu'il méditoit. Il s'ouvrit de ce dessein à deux de ses plus intimes confidents, à Jean de Daillon, seigneur du Lude, et à Philippe de Comines. Le premier étoit un courtisan souple et rusé, fécond en expédients; le roi l'appeloit en plaisantant *Maître Jean des habiletés*. Il approuva fort ce projet. Le second le contredit, et essuya une disgrace (une espèce d'exil); de peur d'être importuné par ses remontrances, le prince l'envoya dans une province éloignée, sous

prétexte d'affaires pressantes à y traiter. En le voyant partir, *Maître Jean des habiletés* lui dit : « Comment « abandonnez-vous le roi, à l'heure que vous devriez « faire vos besognes, vu les grandes choses qui lui tom- « bent entre les mains, dont il peut advantager et enri- « chir ceux qu'il aime? Au regard de moi, je m'attends « d'être gouverneur de Flandre, et de m'y faire tout « d'or. » 1477.

C'est par ces perspectives brillantes que Louis éblouissoit ceux qu'il vouloit faire servir d'instruments aux entreprises dont il sentoit lui-même l'injustice. Il lui falloit dans ces occasions des hommes complaisants et peu scrupuleux. On voit, par l'exemple de Daillon, qu'il n'en manquoit pas, même dans la noblesse; mais, au défaut de personnages de nom et de naissance, il trouvoit facilement des hommes prêts à tout dans les *gens de petit état*, dont il aimoit à s'entourer. Entre eux se distinguoit Olivier Le Daim, son barbier, auquel il fit jouer un rôle dans l'affaire de Bourgogne. Il étoit d'un village de Flandre, en savoit la langue, et avoit vécu quelque temps à Gand, ville mutine où se tenoient les états. La grande faveur dont il jouissoit auprès du roi attiroit les Flamands qui venoient en France pour leur négoce, sur-tout les Gantois, entre lesquels il s'étoit fait des amis, par des services et une réception gracieuse. Le monarque jugea à propos de l'envoyer comme ambassadeur dans cette ville où demeuroit la princesse. Pour lui donner de la considération, il le revêtit du titre de comte de Meulan. Le prétexte de son ambassade étoit de faire sentir à la princesse l'intérêt qu'elle avoit de se confier entièrement au roi; mais le vrai but étoit de séduire les Gantois qu'il croyoit les plus séditieux, de

1477. jeter entre eux des semences de révolte, en blâmant le gouvernement, en exagérant les abus, vrais ou prétendus, et en insinuant d'en demander la réforme au roi comme seigneur suzerain.

Le barbier ambassadeur parut avec éclat, tint un état considérable, donna des repas et des fêtes. Sa maison étoit ouverte à tout le monde. Il ne se pressoit pas de demander audience: mais, comme on découvrit ses pratiques, on la lui offrit, afin de s'en débarrasser. Arrivé à l'hôtel-de-ville, où la princesse l'attendoit, Olivier montre ses lettres de créance. Lorsqu'on lui demande ensuite l'objet de sa mission, il répond qu'il ne peut le confier qu'à la princesse, dans une audience particulière. On lui remontre l'indécence qu'un homme de sa sorte soit admis à un entretien secret avec une jeune princesse. Il insiste. On le tourne en ridicule. Il est hué par les assistants. Quelques uns parloient de le jeter par les fenêtres. Il eut peur et s'enfuit. Le roi ne dit rien de l'insulte faite à son ambassadeur: il s'en consola par le succès qu'il eut auprès de ceux de la princesse.

Hugonet et Imbercourt crurent que le roi avoit véritablement dessein de marier le dauphin son fils à leur souveraine. Dans cette persuasion, ils s'imaginèrent qu'il y avoit moins de danger à remettre la garde de ses états entre les mains de son parrain que de l'exposer à une guerre dans laquelle, sans armée et sans finances, son autorité, encore peu affermie, pouvoit éprouver des secousses dangereuses. Ils consentirent donc à un traité, par lequel ils abandonnoient au roi la garde de l'Artois, qu'il avoit déja presque conquis, « à condition, « dirent-ils, qu'il défendra les états de sa filleule comme « il gouverne sa bonne ville de Paris. »

Pendant que les ambassadeurs du conseil privé de Marie traitoient avec le roi, elle tenoit à Gand l'assemblée des états de Flandre, qu'on lui avoit conseillée pour se concilier l'amour de ses sujets. Ils lui firent en effet de belles promesses de lui être fidèles, et de la défendre si elle étoit attaquée; mais ils la mirent sous la puissance d'un conseil de régence, qui s'empara du gouvernement. Ce conseil envoya aussi des ambassadeurs au roi, sous le nom et l'autorisation de la princesse. Ils demandèrent la confirmation de la tréve de Soleure de la part de leur jeune souveraine, qui ne vouloit, disoient-ils, désormais se conduire que par les conseils des trois états. 1477.

« Des trois états, reprit froidement Louis; vous « ignorez donc qu'elle s'est formé un conseil secret de « gens qui vous désavoueront? » Les ambassadeurs, très surpris, offrent de montrer leurs instructions, faites au nom de Marie, sous l'autorité du conseil de régence. « Et moi, repart le monarque, je puis vous « montrer une lettre dont vous connoîtrez l'écriture, » et qui vous apprendra que Marie n'a donné sa con- « fiance qu'à quatre personnes, et qu'elle ne se conduit « que par leur conseil. » Non seulement il leur montre cette lettre, mais il leur permet de l'emporter.

Les ambassadeurs, se croyant joués, retournent à Gand pleins de dépit. Ils assemblent le conseil de ville, y font comparoître la princesse, lui reprochent en face d'insulter la nation, et d'avoir exposé, par ses menées sourdes et par ses lettres, les ambassadeurs des états à recevoir un affront. Croyant que le roi n'aura pas abusé de sa confiance en livrant la lettre, elle nie ce qu'on lui impute. Celui qui la portoit la tire de son sein, s'ap-

1477. proche d'elle d'un air furibond, et lui dit: *Lisez.* Elle rougit et demeure interdite. On en fait publiquement la lecture. Le peuple entre en fureur. Hugonet et Imbercourt, qui étoient présents, s'efforcent de faire entendre leurs raisons; on ne les écoute pas. Se voyant menacés et serrés de près, ils se sauvent dans des maisons religieuses. On les tire avec violence de cet asile. Après une brusque procédure, ils sont condamnés et traînés au supplice.

La princesse, avertie, court échevelée sur la place, tend aux juges des mains suppliantes. Les spectateurs commençoient à s'émouvoir; mais les magistrats avoient entouré l'échafaud de soldats. Ils tournent leurs piques contre le peuple, le signal est donné, et les têtes tombent. On doit remarquer qu'Hugonet et Imbercourt étoient les mêmes hommes dont une précipitation vindicative avoit causé la mort de l'infortuné connétable. C'est ainsi que la justice divine permet quelquefois que des coupables expient, par un supplice injuste, les crimes ignorés qu'ils ont commis. On dit que Louis, n'ayant eu intention que de faire naître des troubles sans pousser les choses à cette extrémité, apprit avec douleur la mort de ces deux ministres; mais il est difficile de croire qu'un ambitieux tel que ce prince ait eu dessein, en commençant une affaire, de modérer ses succès, et que la politique lui ait permis des remords pour un meurtre qui lui profitoit. Celui-ci servit à Louis XI à exciter des divisions entre les Flamands, parcequ'il déclara les Gantois criminels de lèse-majesté pour avoir insulté sa filleule, leur souveraine, ce qui souleva les autres Flamands contre eux; et pen-

dant leurs démêlés il s'empara presque sans coup férir du reste de l'Artois. 1477.

La capitale seule résista. Elle étoit divisée en ville et en cité. Il y avoit entre les habitants des deux parties une animosité qui ne leur permettoit pas d'agir de concert. La cité, appartenant à l'évêque et au chapitre, se donna au roi pour conserver ses priviléges. La ville suivit un moment son exemple; mais, sur des soupçons trop légèrement conçus par les bourgeois que le monarque les amusoit pour les asservir durement, ils renoncèrent à leur capitulation, et se mirent en état de défense. S'apercevant bientôt qu'ils étoient dans l'impossibilité de résister, ils envoyèrent prier le roi de trouver bon qu'ils allassent informer la princesse de leur détresse, et la supplier de leur permettre de se rendre. « Vous êtes sages, leur dit froidement le roi, « c'est à vous à savoir ce que vous devez faire. » Prenant cette réponse pour une autorisation, ils se mettent en route.

Le monarque envoie après eux des sergents qui les raménent. Ils trembloient en marchant, et se croyoient perdus; mais ils trouvent une table bien servie qui les attendoit. Ils s'y asseoient, boivent et mangent tranquillement. Tout-à-coup le prévôt de l'armée entre dans la salle, en choisit douze, et leur fait trancher la tête. Le roi accorda ensuite à la ville une nouvelle capitulation; mais elle fut mal gardée. Il fit abattre les fortifications, et condamna les bourgeois artésiens à une amende de soixante mille écus. Les plus coupables de la violation de la première capitulation, c'est-à-dire les plus attachés à l'héritière de leurs anciens maîtres,

1477. furent pendus. Plusieurs auroient pu obtenir la grace qu'on leur offroit, s'ils avoient voulu seulement crier *vive le roi;* mais ils aimèrent mieux mourir que de renoncer à leur souveraine. C'étoit le sentiment le plus général des bourgeois. Louis, désespérant de les faire changer, les chassa de leur ville, et les dispersa dans le royaume. Il entreprit même d'abolir jusqu'au nom de la ville d'Arras, et ordonna qu'elle fût appelée *Franchise* ou *Francie;* mais ce nouveau nom fut oublié du vivant même de celui qui l'avoit imposé.

Le duc de Bretagne, inquiet de la prépondérance que prenoit le roi par l'extension toujours croissante de ses envahissements, eût dû, par une alliance franche et loyale, se concilier un prince qui pouvoit devenir d'un instant à l'autre redoutable pour lui-même; mais l'ambition et la haine raisonnent mal, et elles lui suggérèrent de réveiller les anciennes prétentions du roi d'Angleterre, pour susciter à Louis un ennemi capable de mettre des bornes à ses succès. En conséquence, le duc ne cessoit de représenter à Edouard le danger qu'il couroit lui-même s'il permettoit que la France s'accrût de toute la puissance de la maison de Bourgogne. L'intermédiaire de cette correspondance étoit Landais, favori du duc. Il étoit fils d'un tailleur, en avoit exercé lui-même la profession, et s'étoit élevé à la faveur du duc en se rendant utile à ses plaisirs secrets. Afin qu'il ne manquât pas des facilités nécessaires à cet emploi, le duc l'avoit fait maître de la garderobe et grand-trésorier. Pendant la plus grande activité de la négociation que Landais conduisoit, le duc, soit pour pénétrer les desseins du roi, soit pour lui inspirer de la confiance, lui envoya une ambassade composée de plusieurs sei-

gneurs, dont son chancelier, nommé Chauvin, étoit chef. Sitôt qu'ils touchèrent la frontière de France, le monarque les fit arrêter, et conduire en diverses prisons. 1477.

Au bout de douze jours il fait paroître Chauvin, et lui dit: « Chancelier, devinez-vous les raisons pour lesquelles je vous ai fait arrêter? — Il seroit difficile à « des hommes innocents, répondit-il, de deviner pareille « chose. Je soupçonne seulement qu'on aura fait à votre « majesté quelques rapports contre mon maître. Je vous « supplie de me les confier, afin que je vous en fasse « voir la fausseté. — Ne m'avez-vous pas assuré, dit le « roi, que mon neveu de Bretagne n'avoit aucune intel- « ligence avec le roi d'Angleterre? — Oui, sire, répliqua « le chancelier, et j'en réponds sur ma tête. — C'est trop « vous avancer, reprit le roi; et si je vous fais voir évi- « demment le contraire, qu'avez-vous à répondre? — « Sire, je croirai ce que je verrai, et rien de plus. » Alors le roi tire de sa robe vingt-deux lettres en original, douze du duc, et dix du roi d'Angleterre. « Reconnoissez- « vous l'écriture », dit le roi? Le chancelier, interdit, proteste qu'il n'a jamais eu connoissance de cette intrigue, et s'abandonne à la miséricorde du roi.

« Monsieur le chancelier, lui dit Louis, je sais que ni « vous ni vos compagnons n'en saviez rien, et que pour « chose au monde vous n'auriez voulu être de tel con- « seil. Beau neveu n'a eu garde de vous y appeler. Il n'y « a que son trésorier et son petit secrétaire Guenguen « qui conduisent cette marchandise, et par ce vous « voyez que je ne vous ai pas fait arrêter à fausses ensei- « gnes. Retournez-vous-en, vous et vos compagnons, « par devers beau neveu de Bretagne. Portez-lui ses

1477 « lettres, et dites-lui que je ne veux plus qu'il envoie « par devers moi pour me *cuider* (estimer) son ami, « s'il ne se défait de tout point de ce roi d'Angle- « terre. »

L'embarras fut, à la cour du duc, de savoir comment ces lettres étoient tombées entre les mains du roi. Il fait appeler Landais, et l'interroge. Le maître de la garde-robe répond que ses fonctions l'empêchant de porter lui même les lettres jusqu'à la mer, il les confioit à un jeune homme nommé Maurice Gourmel, dont il avoit éprouvé la fidélité, et qui les remettoit dans le vaisseau pour les faire passer en Angleterre; qu'encore en ce moment il étoit en route, chargé d'un paquet pour cette destination. « Faites courir après, dit vivement le duc, « votre tête en répondra. » Gourmel est ramené. Il avoue qu'il s'est laissé gagner par un espion du roi, demeurant à Cherbourg, le plus habile des hommes à contrefaire les écritures; que le faussaire lui donne cent écus par lettre, garde les originaux, et lui remet les copies, si bien imitées que, ni en Bretagne ni en Angleterre, on ne s'étoit jamais aperçu de la tromperie. Gourmel fut cousu dans un sac et jeté dans la rivière. Landais, justifié, ne perdit rien de sa faveur.

Après cette aventure, le duc s'attendoit à être incessamment attaqué. Il leva des troupes, convoqua le ban et l'arrière-ban de ses états; mais le roi n'avoit garde d'abandonner la conquête de l'Artois, dont il s'occupoit alors, pour quelques villes de Bretagne qu'il faudroit peut-être rendre. Il se contenta de confisquer ce que le duc possédoit dans le cœur de la France, comme le duché d'Etampes, qu'il donna au vicomte de Narbonne, Jean de Foix, beau-frère du duc, qui avoit épousé sa

sœur (1). Moyen souvent employé par Louis pour diviser les familles. Sur la fin de ses hostilités en Artois, il quitte brusquement son armée pour un voyage de dévotion à Notre-Dame de la Victoire, près Senlis. Ces sortes de pélerinages couvroient souvent chez lui des mystères dangereux. Le duc de Bretagne en eut peur, et demanda à s'accommoder. Il ne recouvra point par la négociation les terres qu'il avoit perdues en France, et, par des additions à l'ancien traité de Senlis, il s'engagea de plus : « quand le roi seroit en guerre, tant par « terre que par mer, de le servir, secourir et aider de « tout son pouvoir, envers et contre tous ceux qui peu« vent vivre et mourir, sans personne quelconque ex« cepter, à la défense de sa personne et de son royaume, « et à la conservation des droits de la couronne de « France. » Par un article séparé, le duc étoit dispensé de servir le roi *de sa personne* si la guerre se faisoit hors du royaume. Le monarque régla lui-même la forme du serment, qui pourroit être prêté sur toutes sortes de reliques, *excepté sur la croix de Saint-Lô d'Angers* ; on sait les craintes qui lui faisoient redouter de jurer sur celle-ci. Le duc, qui étoit de bonne foi, ne s'autorisa pas de l'exception; mais Louis en profita, jurant tant qu'on voulut sur les autres. 1477.

Pendant qu'il imposoit de si dures conditions au duc de Bretagne, il se laissoit enlever la princesse de Bourgogne. Du vivant de son père, son mariage avoit pensé être conclu, comme on l'a vu, avec Maximilien, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric. Après la

(1) Ce même vicomte de Narbonne étoit beau-frère de Louis XII, dont il avoit épousé la sœur; et fut père de ce fameux Gaston de Foix, duc de Nemours, tué à Ravenne, au sein de son triomphe.

1477. mort de Charles-le-Téméraire, l'Allemand se présenta de nouveau. Dans les états de Flandre, qui s'étoient érigés en tuteurs, plusieurs membres se déclaroient pour le dauphin. La dame d'Halluin, confidente de Marie, dit en pleins états: « Il nous faut un mari et non pas « un enfant. » Le vœu de la nature et de la politique l'emporta. Ce mariage suscita au roi un adversaire, par lequel ses projets sur les états de la princesse furent en grande partie déconcertés.

Depuis deux ans, Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, languissoit dans les prisons. Il étoit petit-fils du fameux Bernard d'Armagnac, connétable de France, massacré sous Charles VII, et en descendoit par le second fils du connétable, Bernard, comte de Pardiac, qui avoit épousé Eléonore de Bourbon, fille et héritière de Jacques II, qui fut un instant roi de Naples. Celle-ci lui avoit porté le comté de la Marche et des droits au duché de Nemours, qui avoit été confisqué à la mort de Charles-le-Noble, roi de Navarre, son bisaïeul, soupçonné d'intelligence avec les Anglois; mais Charles VII, en 1461, l'avoit rendu à Jacques d'Armagnac, et c'est de là qu'il tenoit son titre. Pour lui, il avoit épousé Louise, ou Marie d'Anjou, fille de Charles, comte du Maine, oncle du roi; en sorte que la princesse étoit cousine-germaine de Louis XI. Audacieux, inquiet, brouillon, Jacques, s'étoit trouvé dans toutes les factions depuis la guerre *du bien public*. Mal corrigé par le désastre du chef de sa famille, en 1473, il s'étoit encore mêlé aux intrigues des ducs de Bourgogne et de Bretagne, pour rappeler les Anglois sur le territoire de la France. Le connétable de Saint-Paul, qui l'avoit séduit, fut celui qui, par son interrogatoire, révéla son crime.

Jacques, trompé dans toutes ses mesures, se retira à Carlat en Auvergne, dans un château réputé imprenable, où, réduit à former des vœux impuissants de discorde, il s'en dédommageoit en affectant des airs de souveraineté. Louis XI l'y fit investir par son armée, à la tête de laquelle il avoit mis son gendre, Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu. Nemours, découragé, se rendit sous la condition qu'on lui conserveroit la vie. Beaujeu la lui promit; mais le roi désavoua son général, et fit enfermer le duc à la Bastille, où il fut même traité avec beaucoup de dureté, et enfermé dans une cage de fer, parcequ'il avoit voulu se sauver. Son procès fut entamé devant une commission nommée par le roi. L'accusé demanda son renvoi par-devant la cour des Pairs. Il lui fut répondu que dans des lettres de grace, obtenues huit ans auparavant, pour ses autres révoltes, il s'étoit soumis à être privé du privilége d'être jugé par cette cour, s'il retomboit dans la même faute. Cependant le roi, vivement sollicité, renvoya l'affaire au parlement, promit de s'y rendre en personne; et, en attendant, nomma le sire de Beaujeu, son gendre, pour le représenter. Afin de prolonger la procédure et éloigner sa condamnation, Nemours employa un subterfuge qui inquiéta le roi lui-même. Il impliqua dans ses aveux plusieurs seigneurs qu'il accusa de complicité avec lui. Quoiqu'il se rétractât ensuite, ces imputations firent naître dans l'esprit de Louis des soupçons dont les personnes notées ressentirent les effets. Enfin d'Armagnac écrivit une lettre suppliante au roi, dont il avoit épousé la cousine-germaine. Elle étoit morte en couches, de saisissement, quand son mari fut arrêté, et lui laissoit trois fils en bas âge et trois filles, dont l'aînée n'avoit 1477.

1477. que douze ans. L'infortuné père insistoit principalement dans sa supplique sur le sort de ses enfants. L'arrêt qui le condamna à la mort confisquoit tous ses biens. De son vivant même ils furent partagés entre ses juges, à la tête desquels se trouvoit le sire de Beaujeu, son cousin, qui, à la vérité, ne voulut pas opiner, mais qui recueillit les voix : de sorte que le condamné put savoir, avant que de mourir, la spoliation entière de ses enfants, ce qui dut aggraver son supplice. Une autre circonstance excite encore le frémissement de l'indignation; au lieu de l'échafaud de pierre qui étoit permanent aux halles de Paris, le roi ordonna qu'il en fût dressé un autre qui fût couvert de planches mal jointes, et qu'on plaçât au-dessous ces jeunes orphelins, ses parents, afin que le sang de leur père ruisselât sur leurs têtes. Etoit-ce haine et vengeance, ou desir de faire connoître, par ce terrible exemple, qu'en cas de crime d'état, il n'épargneroit pas même sa propre famille.

Pendant le cours du procès, le roi avoit changé plusieurs fois les juges, et même le lieu des séances. Après le jugement, il cassa quatre conseillers au parlement qu'il avoit trouvés disposés à adoucir la peine, et il écrivit au corps entier en ces termes : « Je pensois, vu « que vous êtes sujets de la couronne de France et y « devez votre loyauté, que vous ne voulussiez approuver « que l'on fît si bon marché de ma peau, et parceque « je vois par vos lettres que si faites, je connois claire- « ment qu'il y en a encore, qui volontiers seroient ma- « chineurs contre ma personne; et afin d'eux garantir « de la punition, ils veulent abolir l'horrible peine qui y « est : par quoi sera bon que je mette remède à deux « choses; la première expurger la cour de telles gens;

« la seconde, faire tenir le statut que ja une fois en ai « fait, que nul en ça ne puisse alléger les peines de cri- « mes de lèse-majesté. » Un des principaux motifs de l'indulgence desirée par plusieurs juges avoit été que les plus graves dépositions ne chargeoient Nemours que d'avoir été instruit des complots formés contre le souverain. Il n'existoit pas de loi capitale en ce genre; Louis XI en fit une, qui soumit aux peines portées contre les criminels de lése-majesté ceux qui auront eu connoissance d'intrigues, de conspirations, ou complots contre la personne du roi, de la reine, du dauphin, et n'en auront point dénoncé les auteurs. Plusieurs seigneurs portèrent la peine des soupçons inspirés par Nemours, ou de la sensibilité qu'ils avoient montrée pour le malheureux; ils furent exilés, disgraciés, ou au moins regardés de mauvais œil, et cessèrent d'être employés. 1477.

Presqu'aussitôt après son mariage, Maximilien avoit 1478. envoyé des ambassadeurs au roi pour se plaindre des hostilités commises dans les états de son épouse, et demander l'exécution du traité de Soleure. Louis nomma des commissaires qui, avec ceux des époux, convinrent d'une tréve indéterminée, qui dureroit quatre jours après que l'une des deux puissances auroit envoyé dire à l'autre qu'elle y renonçoit. Les contractants travaillèrent alors tous deux à mettre dans leur parti le roi d'Angleterre, dont l'alliance devoit être d'un grand poids dans la guerre qu'on prévoyoit être prochaine. Le roi lui fit des offres magnifiques, et si avantageuses, telles que de lui laisser conquérir la Flandre et le Hainaut, qu'Edouard se défia de leur sincérité. Il n'avoit pas tort. Elles n'étoient faites que pour prévenir celles de l'Au-

1478. trichien, et tenir l'Anglois en suspens: bien sûr d'ailleurs de l'amener à force d'argent à la neutralité quand les circonstances la rendroient nécessaire.

En attendant, il rendit plus ferme l'alliance qu'il avoit avec les Suisses, par des pensions particulières à leurs magistrats, ce qui lui valut le titre de *premier allié des cantons*. Il en fit une plus solide que les précédentes avec René, duc de Lorraine; et gagna, par des dons de terres titrées, plusieurs grands seigneurs attachés à la maison de Bourgogne. Ses libéralités parurent si excessives, que le parlement lui en fit des remontrances; mais il n'en tint compte. Cette compagnie auroit dû le connoître assez pour croire qu'il n'étoit pas généreux gratuitement, et qu'il ne prodiguoit que pour recueillir plus abondamment.

Ses desseins se développèrent dans les lettres qu'il écrivit aux principales villes du royaume: « Il avoit, « disoit-il, besoin de nouveaux subsides dans la circon- « stance des efforts auxquels il étoit contraint, pour ré- « cupérer les provinces autrefois appartenantes à la « France, que Marie et Maximilien d'Autriche, son « époux, retenoient injustement. » Tout le monde n'étoit pas convaincu de cette injustice. Il entreprit de la démontrer par une procédure singulière, dont il y avoit cependant des exemples, dans la conduite que tint Charles V à l'égard de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre.

Les fiefs que ce prince possédoit en Normandie avoient été saisis de son vivant en punition de ses intrigues. Comme les procédures n'avoient pas été achevées, Charles V, après sa mort, le fit citer au parlement. On lui donna un avocat. Toute sa vie fut retracée,

comme nous l'avons raconté dans le temps, et la confiscation juridiquement prononcée. De même, Louis XI fit intenter procès devant la cour des pairs à Charles-le-Téméraire pour crime de félonie; il offrit des sauf-conduits à son gendre et à sa fille pour venir défendre leur père en personne, ou pour envoyer des procureurs. A leur défaut, on donna des avocats au défunt. Ceux du roi reprirent dans leurs plaidoyers toute la vie de l'accusé, et remontèrent jusqu'à celles de ses pères : l'assassinat du duc d'Orléans, crime qui avoit inondé la France de sang; les alliances perpétuelles de cette maison avec les Anglois, l'introduction de ces insulaires dans le royaume, ensuite la guerre du bien public, et beaucoup d'autres reproches qui furent plaidés avec le plus grand appareil. 1478.

Maximilien, craignant la suite de cette procédure, fit intervenir l'empereur Frédéric, son père. Il écrivit au roi pour se plaindre de sès entreprises sur les états de son fils et de sa belle-fille, et même sur des villes impériales, notamment celle de Cambray, dont il avoit fait arracher l'aigle, pour y placer les fleurs de lis. En effet, il s'étoit emparé, l'année précédente, de cette ville par surprise, et y tenoit garnison françoise. En général, Louis prenoit volontiers ce qui étoit à sa convenance, sauf à restituer si les circonstances l'exigeoient. C'est ce qui arriva à l'égard de Cambray. Les plaintes de l'empereur firent sur le monarque d'autant plus d'impression que la diéte de l'empire étoit prête à ouvrir ses séances, et que les plaintes du chef étant portées à ce tribunal, il étoit à craindre qu'elles ne lui missent toute l'Allemagne sur les bras. Il fit donc sortir sa garnison de Cambray. Elle s'étoit conduite avec une discipline qui lui avoit conci-

1478. lié l'estime et l'amitié des habitants. Le roi, en la retirant, usa de tous les moyens, égards et caresses qui purent être propres à faire regretter son gouvernement. Il cessa aussi de donner de l'activité à la procédure contre Charles-le-Téméraire, en sorte qu'elle se ralentit et finit d'elle-même. Enfin il acheva d'assurer sa tranquillité par divers traités.

Edouard paroissoit prêter un peu trop l'oreille aux sollicitations de Maximilien. Louis le frappa de surdité d'abord en lui payant très exactement sa pension et y faisant même des additions, ensuite en lui promettant la main du dauphin pour sa fille. Ce fut l'occasion d'une prolongation de la tréve conclue entre eux trois ans auparavant, et qui fut stipulée alors pour tout le temps de leur vie. Le Roussillon et la Cerdagne, dont le sort n'étoit que suspendu par des conditions provisoires, laissoient toujours au roi des inquiétudes de ce côté. Il donna ces deux provinces en dot à Anne de Savoie, sa niéce, en la mariant à Frédéric, second fils de Ferdinand, bâtard d'Aragon et devenu roi de Naples, par le don qu'Alphonse V, son père, roi d'Aragon et aîné de don Juan, lui avoit fait de ce royaume, après l'avoir enlevé à la maison d'Anjou. Louis retint seulement l'hommage qui lui conservoit sur ces deux provinces des droits éventuels qu'il pourroit faire valoir dans l'occasion, et trouva de plus dans cet arrangement l'avantage de semer la mésintelligence entre la branche légitime et la branche bâtarde d'Aragon. Il poursuivit néanmoins un traité définitif à l'égard de ces deux provinces, et, ne pouvant y amener don Juan, il s'adressa à son fils, qui, par son alliance avec Isabelle, se trouvoit en état de guerre avec la maison de Portugal, laquelle pré-

tendoit aussi à l'héritage de la Castille. Louis, sollicité des deux parts, s'étoit déclaré pour la maison de Portugal, qu'il soutenoit d'ailleurs foiblement. Il offroit alors sa neutralité à Ferdinand, ainsi qu'une prolongation de tréve, à condition qu'il garderoit les deux provinces jusqu'à ce qu'on lui eût remboursé ses avances, et que, dans le cas où l'on consentiroit par la suite à les lui céder, il en deviendroit détenteur définitif, moyennant une nouvelle somme égale à la première. Dans le traité qui eut lieu à cet égard, et qui fut conclu sur ces bases, Louis XI, comme s'il eût prévu les maux que feroit à la France l'alliance des maisons d'Aragon et de Bourgogne, stipula qu'il n'y auroit jamais d'affinité entre Ferdinand et Isabelle, Maximilien et Marie. Il y eut aussi dans ce traité quelques clauses équivoques qui firent dire par le vieux roi d'Aragon à son fils : « Mon « fils, vous ne connoissez pas le roi de France; dès qu'on « entre en traité avec lui, il faut se tenir pour vaincu. « Le seul moyen de lui résister, c'est de lui faire face, « et ne le jamais écouter. » 1478.

Louis consentit enfin à des conférences définitives pour une paix entre lui et la princesse de Bourgogne. Les commissaires qu'il nomma, effrayés de ses concessions, dont ils ne pénétroient pas les motifs, prirent l'étrange résolution de consigner au greffe du parlement la déclaration que, « quelque accommodement « qu'ils pussent faire avec le duc d'Autriche, à cause « de mademoiselle de Bourgogne, ils protestoient de « nullité de tout ce qu'ils passeroient ou accepteroient « de contraire ou préjudiciable aux droits du roi. » Cette roideur mécontenta le monarque, et les fit renvoyer.

1478. La sollicitude de Louis ne se bornoit pas à son voisinage : il prit sous sa protection les Florentins, que Sixte IV (François de Rovère) avoit excommuniés, et contre lesquels il avoit armé Ferdinand, roi de Naples, parceque dans le tumulte d'une émeute ils avoient pendu en habits pontificaux l'archevêque de Pise, complice de l'assassinat commis par les Pazzi sur Julien de Médicis, au milieu même de l'office divin. La fermeté des envoyés de Louis XI, la menace du rétablissement de la pragmatique, la convocation à Lyon d'un concile national, qui renouvela toutes les décisions de Constance et de Bâle, la demande enfin d'un concile général, triomphèrent de l'opiniâtreté du pape. Mais ce fut l'héroïque dévouement de Laurent de Médicis, frère de Julien, qui acheva de ramener le calme à Florence. Objet de la haine d'un parti qui perpétuoit la guerre, Laurent, sans prévenir personne de son dessein, monte sur un vaisseau, se rend à Naples, et, se livrant lui-même à Ferdinand, lui demande la paix de sa patrie. Désarmé par un procédé si magnanime, Ferdinand ne sait que lui tendre les bras, et lui jure une éternelle amitié.

1479. Toutes ces négociations n'étoient pas des signes de paix, mais au contraire des préliminaires de guerre. En effet, elle ne tarda pas à éclater. Dans le dessein de la conduire avec plus de succès, Louis, qui n'avoit cessé de donner ses soins à la discipline des troupes, les redoubla en cette circonstance. Les compagnies d'ordonnance, qui jusqu'alors avoient fait la force des armées, attirèrent sa principale attention. Elles avoient été créées par Charles VII, comme corps privilégiés. A ce titre elles furent recherchées par les grands seigneurs.

La protection habituelle qu'ils accordoient à leurs gendarmes, plus présente aux yeux des soldats que celle du monarque, les attachoit à leurs chefs plus qu'à lui; ce qui avoit été dangereux dans certaines circonstances. Louis réforma plusieurs de ses capitaines, pour en mettre de plus immédiatement assujettis à ses ordres dans les compagnies qu'il conserva; mais il supprima une grande partie de cette cavalerie, à laquelle il substitua des fantassins, dont les phalanges suisses lui faisoient connoître l'utilité. 1479.

De son côté, Maximilien faisoit des préparatifs considérables. Sans que l'expiration de la trève fût annoncée, il surprit Cambray, que le roi, en retirant sa garnison, avoit laissé à la garde des habitants. Si l'Autrichien n'avoit pas commis cette agression, peut-être le François l'auroit-il provoquée. Celui-ci plaça une armée sur la frontière pour empêcher l'ennemi de pénétrer plus avant, et en envoya une autre contre la Franche-Comté. Maximilien n'étoit pas en mesure dans cette province. Le roi s'en empara en moins d'un mois. Mais les maréchaux des Querdes et de Gié, laissés à la défense de la Picardie, essuyèrent un échec. L'archiduc assiégeoit Térouenne. Les deux maréchaux vont au secours de cette place. Maximilien lève le siége et marche au-devant des François. Les deux armées se rencontrèrent dans un lieu nommé Guinegate. Les gendarmes françois culbutent la cavalerie allemande, et se mettent à sa poursuite. Les archers, voyant ces escadrons fuir, croient la bataille gagnée, se jettent sur les bagages et les pillent. Le général de l'infanterie ennemie remarque leur désordre, rappelle et réunit assez de fuyards pour disperser à son tour cette infanterie achar-

1479. née au butin, et reste maître du champ de bataille. Ce fut le principal fruit de la victoire. Les François perdirent beaucoup moins d'hommes que les Flamands, et firent un grand nombre de prisonniers importants.

Il paroît que cette avidité à faire des prisonniers afin d'en tirer de bonnes rançons fut une des principales causes de la défaite des François. Le roi obvia à cet inconvénient par la suite, en ordonnant que les prisonniers fussent mis en commun, pour être ensuite également partagés. Il prescrivit des régles à cette espéce de commerce et écrivit au sénéchal Saint-Pierre d'engager M. de Saint-André, un de ses capitaines, de faire conduire les siens au dépôt. « S'il ne veut pas faire par « beau, faites-lui faire par force, et empoignez ses pri« sonniers et les mettez au butin comme les autres; et « de ceux que vous verrez qu'ils me peuvent nuire, je « vous prie qu'ils ne soient pas délivrés. » Il permet aux capitaines de les acheter de leurs gens d'armes, et présume qu'ils les auront à bon marché à l'enchère qui se fera dans l'ivresse de la victoire. Ils devoient, en les achetant, s'engager à les bien traiter, et à ne point s'en défaire sans la permission du roi. Plusieurs capitaines se plaignirent que cette nouvelle forme pourroit avoir l'inconvénient que certains prisonniers, avec lesquels ils ne seroient pas libres de traiter, parcequ'il seroit possible que le roi les retînt, leur vaudroient beaucoup moins. « C'est ce que je demande, dit-il, afin qu'ils « tuent une autre fois tout, et qu'ils ne prennent plus « prisonniers ni chevaux ni bagages, et jamais nous « ne perdrons de bataille. Au reste, continua-t-il au « sénéchal, si Saint-André fait semblant de désobéir, « mettez-lui vous-même la main sur la tête, et lui ôtez

« par force les prisonniers; et je vous jure que je lui « ôterai bientôt la tête de dessus les épaules. » 1479.

Il y eut alors un exemple de représailles. Le cadet Raimonet, avec cent soixante Gascons, arrêta pendant trois jours toute l'armée de Maximilien devant un petit château. Il se rendit, après cette courageuse résistance, à condition d'avoir la vie sauve; mais, malgré sa capitulation, le prince autrichien le fit pendre. A cette nouvelle, le roi fait amener devant lui les enfants de ce brave officier, les console, les prend sous sa protection, et envoie son prévôt Tristan choisir, entre les prisonniers qu'il gardoit, cinquante des plus considérables. Sept furent pendus dans le lieu où Raimonet avoit été exécuté, dix devant Douay, dix devant Saint-Omer, dix devant Lille et dix devant Arras. Entre les trois qui obtinrent grace se trouvoit un fils de Casimir, roi de Pologne, jeune prince que l'ardeur guerrière avoit attiré sous les drapeaux de Maximilien.

La défaite de Guinegate, qui avoit fait prendre au roi une précaution contre le danger résultant de l'appas de faire des prisonniers, lui fit aussi adopter une mesure prudente contre une des principales causes de ces sortes de déroutes. Les compagnies d'hommes d'armes et les bandes d'archers arrivant de toutes les parties de la France, quand elles étoient mandées pour une expédition, ne connoissoient entre elles ni rang ni subordination. Il se passoit du temps avant qu'elles eussent pris l'habitude de l'ensemble. Le monarque établit pour les y former des *camps de paix*, où on les accoutumoit aux évolutions en grand. Cette idée lui fut suggérée par le maréchal des Querdes, Philippe de Crèvecœur, général habile, qui à la mort du duc de Bourgogne étoit

1479. passé de son service à celui du roi. Il avoit éprouvé lui-même, par la perte de la bataille de Guinegate, où il commandoit, l'inconvénient d'avoir à conduire des soldats braves, à la vérité, mais qui, n'ayant pas été exercés à l'obéissance, se laissoient emporter par leur courage, et rendoient inutiles les meilleures dispositions.

Des Querdes, malgré son malheur à Guinegate, conserva l'estime et la faveur du roi, qu'il avoit utilement servi dans la conquête de l'Artois. Ce monarque lui avoit fait passer dans ce temps de fortes sommes dont il lui demanda compte. Le général présente son mémoire, qui étoit peu exact, puisque la dépense excédoit de beaucoup la recette. Le monarque se mit à discuter les articles, et fit des observations et des objections. Après quelques réponses embarrassées et peu satisfaisantes, le maréchal se léve brusquement, et dit : « Sire, « avec cet argent j'ai conquis les villes d'Arras, d'Hes-« din, de Boulogne : rendez-moi mes villes, et je vous « rendrai votre argent. — Vraiment, maréchal, répondit « le roi, il vaut encore mieux laisser le moustier où il « est », et il ne lui en parla plus.

Comme le tissu des négociations de Louis avec Edouard étoit si délié qu'à chaque instant il pouvoit se rompre, il s'étudioit toujours à prévenir les risques de la rupture ou à la rendre moins dangereuse. A cet effet il embarrassa l'Anglois dans une guerre avec l'Ecosse. Une autre crainte qui l'agitoit venoit de l'intérêt qu'avoit toujours le duc de Bretagne à rester uni avec la maison de Bourgogne. Louis acheta de Nicole ou Madeleine de Penthiévre, arrière-petite-fille de Jeanne-la-Boiteuse et épouse de Jean Tiercelin, seigneur de Bros-

ses, les droits qu'elle avoit sur la Bretagne. Il se promettoit de cette mesure que, si le duc n'étoit pas retenu par inclination dans l'alliance de France, il n'oseroit du moins prendre ouvertement le parti de ses ennemis, de peur que le roi ne fît valoir les droits qu'il venoit d'acquérir. Mais vaine précaution! elle ne servit qu'à engager les deux souverains menacés à s'unir plus étroitement. Enfin le desir de tenir en inquiétude perpétuelle Marie et Maximilien étoit déclaré si hautement, que le duc de Bourbon, oncle de la princesse, ne put s'empêcher de s'en plaindre au roi lui-même. Louis, fâché que son parent pensât différemment que lui, et osât le lui dire, suscita au duc des procès sur des droits de féodalité et sur de prétendues vexations qu'on ne put prouver. Le ministre de son ressentiment fut Doyac, son médecin, homme dur et insolent, que le roi lui-même n'estimoit pas, mais qu'il croyoit nécessaire à sa santé. Sorti de la lie du peuple, il eut l'ambition de se montrer avec éclat à Clermont, sa patrie, et desira présider les *grands jours d'Auvergne*, tribunal devant lequel devoient comparoître les vassaux de l'enclave de la province; mais son amour-propre ne recueillit que mépris et que haine. Il s'en vengea par un arrêt expiatoire des injures qu'il avoit essuyées, et les fit tomber sur les officiers du duc de Bourbon, ce qu'on regarda comme une mortification préparée à ce seigneur.

1479.

Dans ce temps le monarque enrichissoit la couronne par de nouvelles acquisitions. Le vieux roi René touchoit à sa dernière heure. Déja, à la suite du procès que lui avoit fait intenter le roi son neveu, il avoit cédé l'Anjou pour être réuni à la couronne à sa mort; mais 1480.

1480. il avoit encore à disposer du Barrois et de la Provence. Louis, qui s'étoit chargé d'acquitter en Angleterre la rançon de Marguerite d'Anjou, fille de René, et qui la soutenoit depuis qu'il avoit rompu ses liens, en avoit été payé par la cession que celle-ci lui avoit faite de ses droits. Il prétendoit donc à quelque partie de l'héritage. Il avoit pour concurrents Charles, comte du Maine, neveu de René, et le jeune duc de Lorraine, petit-fils du même René par Yolande sa mère. Louis demanda le Barrois; mais il ne put vaincre l'obstination du vieillard, qui en laissa la propriété à Yolande, et qui consentit seulement à l'abandonner au roi en engagement, et pour six ans seulement. Il n'y eut pas moyen d'éluder cette clause de rigueur. En vain Louis essaya de séduire ou d'intimider les conseillers de René; dans l'impossibilité de réussir, il manda à ses négociateurs qu'ils tâchassent au moins d'insérer dans l'acte *quelque bon mot dont il pût se servir dans la suite*. Quant à la Provence, il encouragea les poursuites du comte du Maine, son cousin-germain, qui n'avoit pas d'enfants, et dont il comptoit hériter. René avoit penché quelque temps pour son petit-fils, mais le refus du jeune duc de changer son nom de Lorraine pour celui d'Anjou lui fit perdre la bonne volonté de son aïeul. Louis XI avoit pris un autre moyen de l'écarter: c'étoit de réclamer la Lorraine elle-même. Il en demanda une moitié comme étant aux droits de Marguerite, et l'autre en restitution des avances qu'il avoit faites au jeune René lui-même, et des secours qu'il lui avoit donnés contre Charles-le-Téméraire. Il soutenoit que la Lorraine étoit un fief féminin, puisque Yolande en avoit hérité, et que lui-même, René, n'y avoit de prétentions que par les

femmes. Il ajoutoit qu'entre femmes il n'y a pas de droit d'aînesse, et qu'à cette cause la province devoit être partagée. Les dispositions du vieux René, qui ne laissa qu'une médiocre pension à Marguerite, le fortifièrent dans ses réclamations, et lui firent rencontrer ce *bon mot* qu'il cherchoit. Substitué aux droits de Marguerite, il se récria sur la modicité de la portion qui lui étoit faite, et, pour réparer l'injustice du partage, il se mit provisoirement en pleine possession du Barrois. 1480.

On remarque encore son astuce ordinaire dans la conduite qu'il tint à l'égard de Charles de Martigni, évêque d'Elne, qu'il avoit envoyé en Angleterre pour prolonger la tréve cent années après la mort des deux monarques, moyennant que pendant sa durée la France continueroit la pension qu'elle faisoit au roi d'Angleterre. Maximilien tenoit aussi auprès de ce prince des ambassadeurs qui lui faisoient des offres très séduisantes. L'argent comptant du roi eut plus d'influence sur Edouard; mais, en se rendant au desir de Louis, il voulut absolument que Maximilien et que le duc de Bretagne, que le roi vouloit exclure de la tréve, y fussent compris, et Martigni fut obligé d'y consentir.

Le roi, au retour de son ambassadeur, le fit citer au parlement, comme ayant outre-passé ses pouvoirs. Martigni ne nia pas le fait, mais il fit voir qu'il y avoit été forcé par la crainte qu'il ne se formât sous ses yeux une ligue qui pouvoit mettre le royaume en danger. La cour ne prononça pas. Le monarque ne désavoua pas non plus son ministre, content de laisser sur le traité, par cette formalité, une tache qu'il étendroit quand il voudroit. Quoiqu'il connût la mauvaise disposition

1480. d'Edouard, il continua de lui payer sa pension de cinquante mille écus, et de lui faire la promesse du mariage du dauphin avec une de ses filles, et avec la même intention de la tenir qu'avoit le feu duc de Bourgogne, lorsqu'il offroit la main de Marie aux princes qu'il vouloit gagner.

Un événement qui intéressoit toute la chrétienté attira alors un légat en France. Mahomet II fit une irruption en Italie. Le pape Sixte IV, justement alarmé, écrivit à tous les princes de l'Europe, les exhortant à finir leurs querelles, et à se réunir pour secourir l'église. Il destina pour la France et la Flandre le cardinal Julien de La Rovère, son neveu, depuis pape sous le nom de Jules II. Sitôt que Louis apprit ce choix, il aposta auprès du jeune prélat des gens chargés d'étudier son caractère, ses habitudes, sa capacité, et celle de ceux qui l'approchoient. Par ce moyen il sut qu'il étoit excessivement sensible aux honneurs, se croyant habile dans les affaires et desirant de le paroître. En conséquence il donna des ordres pour que le légat fût reçu, dans toutes les villes de son passage, avec grande magnificence et le cérémonial le plus pompeux. Il envoya au-devant de lui des seigneurs distingués; et lui-même l'accueillit dans son château du Plessis-lez-Tours avec les témoignages d'un profond respect pour sa dignité et d'une parfaite estime pour ses qualités personnelles. Dans les audiences particulières il prit l'air et le ton de la confiance, comme avec un ami pour lequel il n'avoit pas de secret.

Quelle peine, disoit-il, ne ressentoit-il pas de l'état d'anxiété où se trouvoit le saint-père! Il auroit volé à son secours, s'il n'étoit retenu par la guerre que Maximilien

s'obstinoit à ne pas finir. Deux choses entretenoient l'Autrichien dans son opiniâtreté, les conseils de la belle-mère de Marie, son épouse, sœur d'Edouard, qui ne cessoit de leur promettre l'assistance de son frère, et les subsides des opulentes villes de Flandre. Mais la douairière étoit encore jeune. Peut-être n'avoit-elle pas renoncé à un second mariage. Si le légat vouloit la pressentir sur cet objet, le roi s'offroit de lui en procurer un convenable. Quant aux villes, elles étoient très lasses de la guerre; que le peuple fût seulement menacé d'excommunication, s'il continuoit à soutenir la guerre en payant des impôts, le légat verroit que bientôt les Flamands cesseroient de payer les contributions qui nourrissoient la guerre et forceroient leur prince à la paix. 1480.

L'intimité du roi et du légat inquiéta la cour de Flandre, de sorte que, quand celui-ci demanda la permission d'y passer pour négocier la paix entre les deux puissances, selon ses instructions, il éprouva des délais qu'il prit à la fin pour un refus. Le monarque auroit desiré que le légat se vengeât de cet affront par un coup de vigueur. Il lui représenta, dans une de ses lettres, que les Gantois, excellents catholiques, haïssoient mortellement le conseil de Maximilien. « Vous devez donc, « ajoutoit-il, leur signifier la charge que vous avez de « notre saint-père pour le bien de la chrétienté, et le « refus que vous a fait le conseil du duc d'Autriche, et « le grand péché qu'ils font par désobéissance au saint-« siége apostolique, et les biens qui en viennent d'obéir « à l'église et les maux pareillement de ceux qui y sont « désobéissants. »

Pendant que le légat resta en France, Louis continua

1480. à le combler de faveurs, peut-être pour contraster avec Maximilien, et acquérir un crédit prépondérant à la cour de Rome: à la demande de La Rovère, il remit entre ses mains le cardinal La Balue, à condition que son procès seroit fait à Rome, et qu'il seroit puni; ce qui n'arriva pas. Guillaume, évêque de Verdun, son complice, eut aussi sa liberté, ainsi que Geofroy, évêque de Coutances, qui étoit retenu en prison pour avoir montré trop d'attachement au duc de Bourbon. Enfin Louis accorda à Maximilien une trêve de quatre mois. Il la prolongeroit volontiers, disoit-il, pour tout le temps que les infidèles resteroient en Italie, et une année au-delà, *afin de pouvoir servir Dieu et Notre Dame contre le Turc.*

Pour preuves de dispositions sincères à la paix, les parties belligérantes nommèrent chacune des commissaires; la roi, trois seulement; Maximilien, un bien plus grand nombre présenté par la duchesse douairière. On devoit se réunir dans une de ces trois villes, Arras, Aire ou Térouenne, appartenant à la France. Quand il fut question de se décider, Louis écrivit à ses plénipotentiaires: « Arras seroit exposée à surprise. Aire est « trop près de Calais. Vous me demandez que vous l'ac-« corderez pour ne mettre les choses en rupture? Ne « leur accordez rien pour peur de rupture. Vous êtes « bien bêtes si vous cuidés (croyez) qu'à cette grande « assemblée ils entendent à chose raisonnable; car la « douairière y est, qui n'y est pour autre chose que « pour détourbes (empêchement.) Vous avez belle ex-« cuse d'accorder la ville de Térouenne. Vos fourriers « vous écriront qu'il y meurt le plus fort du monde, et « faites bien manières d'être courouciers que vous n'y

. . . .

« pouvez aller. » Comme on ne put s'accorder sur le lieu, chacun se tint sur son territoire; les François à Arras, et les Autrichiens à Lille, avec tant de défiance, qu'on ne passoit pas d'une ville à l'autre, pour conférer, sans se donner des otages. De cette assemblée si soupçonneuse il ne pouvoit sortir aucun résultat. On ne cherchoit qu'à se tromper. « Sanglantes bêtes « que vous êtes, écrivoit Louis à ses envoyés, n'ajoutez « foi qu'à ce que vous verrez. Ils vous mentent bien, « mentez bien aussi. » Cependant la tréve alloit expirer; Maximilien n'étoit pas prêt pour rentrer en lice. Après mille négociations en Allemagne, en Angleterre et en Bretagne, pour susciter au roi des ennemis, n'ayant pu y réussir, il fut obligé de solliciter lui-même une prolongation de tréve pour un an, ce qu'il obtint. La santé de Louis dépérissoit, et le roi d'Angleterre lui représenta qu'il étoit de leur intérêt de rester tranquilles jusqu'à sa mort, qui pouvoit sans violence changer l'état des choses. 1480.

La spéculation d'Edouard sur l'affoiblissement du roi étoit fondée. Dans un pélerinage près de Chinon, ses dévotions faites, et étant à table avec ses courtisans, Louis fut subitement frappé d'apoplexie; il fit des efforts pour s'approcher d'une fenêtre, mais des officiers malhabiles l'étendirent le long d'un grand feu; il y perdit tout-à-fait connoissance. Heureusement, un plus intelligent arriva, fit ouvrir portes et fenêtres, lui fit respirer l'air, et la connoissance lui revint. Les symptômes les plus alarmants de cette première attaque durèrent douze jours, pendant lesquels cependant il ne cessa de s'occuper des affaires. Il vouloit voir les lettres qui arrivoient à chaque heure, se les faisoit lire, feignoit 1481.

1481. de les lire lui-même, « combien qu'il n'en eût aucune « connoissance, disoit quelques mots, et faisoit signe « des réponses qu'il vouloit qui fussent faites. » Quoiqu'il n'entendît presque pas, il faisoit tenir le conseil en sa présence, et, d'un signe de tête ou de main, indiquoit son acquiescement ou son improbation. Il s'informa de ceux qui lui avoient donné les premiers secours imprudents, et, comme s'ils eussent été coupables de mauvaise intention, il les disgracia.

De ce moment il se renferma plus que jamais dans son château du Plessis-lez-Tours, où il menoit déja une vie solitaire et cachée, s'appliquant à dissimuler son état, de peur qu'on n'en abusât. Il changeoit ses serviteurs, les éloignoit, les rappeloit, donnoit des ordres bizarres, afin que leur singularité fît penser à lui, et fît croire que c'étoit toujours lui qui gouvernoit. Ce prince soupçonneux s'entoura de toutes sortes de précautions contre une surprise. Il renforça les portes de son château de grosses grilles, hérissa les fenêtres de pointes de fer, établit au-dedans et au-dehors une garde permanente, fit semer sur les avenues des chausse-trappes, afin d'empêcher la cavalerie d'approcher, et planter des gibets, commis aux soins de son horrible compère, le prévôt Tristan. Personne ne logeoit au château, que quelques officiers, objets de l'exécration publique. L'entrée étoit un guichet bas et étroit, confié à des gens d'armes affidés, sévères sur la consigne. On n'étoit admis en sa présence qu'après avoir été fouillé, et ses proches parents ont été quelquefois assujettis à ces humiliantes précautions. Afin de dissiper les bruits qui couroient sur le danger imminent d'une mort prochaine, il fit un effort pour aller au Pont-de-l'Arche, en Norman-

die, visiter un camp de paix, et passa les troupes en revue. 1481.

Pendant que le corps s'affoiblissoit, l'esprit ne perdoit rien de sa vigueur. On lui doit dans ces moments de langueur plusieurs réglements utiles sur la discipline des troupes, la dispensation de la justice, l'ordre dans les finances; l'équilibre entre la noblesse et le peuple, favorisant celui-ci, sans souffrir que les priviléges de l'autre fussent trop affoiblis. Il prescrivit une tolérance réciproque entre les savants, qui ont quelquefois autant besoin de répression que les autres. La dispute du temps (car il en faut toujours une) rouloit sur la métaphysique, matière inépuisable, qu'un habile homme a appelée le *roman de l'esprit*. Deux sectes partageoient l'attention publique, *les réalistes* et *les nominaux*. Les premiers prétendoient que tous les êtres ont par eux-mêmes des caractères distinctifs, indépendants de la pensée et des mots; les seconds, que tous les êtres se ressemblent quant à l'essence, et ne sont différenciés que par les noms. On avoit écrit des volumes sur ces abstractions métaphysiques. Louis XI, que son confesseur avoit gagné aux réalistes, n'avoit trouvé d'autre moyen, pour empêcher la propagation de la querelle, que de faire clouer ou enchaîner dans les bibliothéques les livres des nominaux; expédient assez bon dans un temps où l'imprimerie étoit à peine connue. Quand la fureur de la controverse fut calmée, ce qui arriva les dernières années du monarque, il rendit aux captifs une liberté qui n'étoit plus dangereuse.

Si on a connu Louis dur et implacable dans ses haines pendant la sérénité de la bonne santé, on ne sera pas surpris de lui voir conserver ce caractère pendant

1481. les sombres inquiétudes d'une maladie de langueur. Les soupçons pénètrent alors si aisément dans l'esprit d'un homme né ombrageux ! René d'Alençon, comte du Perche, fils du duc mort en prison après une condamnation capitale, vivoit éloigné de la cour, quoique innocent du crime de son père. Il ne fut pas difficile à des courtisans assidus, avides de son bien, de le rendre suspect. On lui suscita des procès qui lui ravirent une partie de ses domaines. Les murmures, les plaintes qui lui échappèrent, furent portés au roi, et exagérés. Le mécontentement que le monarque en montra fut aussi rapporté au comte. Il en conçut de vives alarmes, et résolut de chercher un asile auprès du duc de Bretagne, son parent, alors en bonne intelligence avec le roi. Le comte de Lude, un de ceux qui convoitoient ses biens, l'arrêta en route, et le mena au château de Chinon; « il y « fut renfermé dans une cage de fer, d'un pas et demi de « long, d'où on ne le tiroit qu'une fois par semaine pour « faire un repas. Le reste du temps on lui donnoit à « manger à travers les barreaux avec une fourche. » Ce traitement dura douze semaines, après lesquelles il fut conduit au donjon de Vincennes, pour être jugé par une commission composée de seigneurs et de magistrats. En vain il réclama la cour des pairs. On lui répondit qu'il avoit renoncé à ce privilége dans les lettres de grace qu'on lui avoit données malgré lui, et quoiqu'il ne fût pas coupable, lors de la condamnation de son père.

La pièce la plus importante du procès, et que le roi regardoit comme une preuve incontestable du crime de félonie, étoit une lettre que René avoit écrite au duc de Bretagne, en lui annonçant qu'il alloit chercher chez

lui une retraite. Elle fut interceptée. Il y disoit qu'il n'a- 1481.
voit d'autre dessein que de se mettre à l'abri de la persécution, et de travailler en sûreté à recouvrer ses biens. « Or, le dessein du comte, disoit Louis, a été, ainsi qu'il « le déclare, de ravoir le sien. Il ne le pouvoit avoir par « le duc, non plus que par un ménétrier. Il s'en alloit « donc tout droit en Angleterre. » Les juges ne se trouvèrent pas convaincus par ce raisonnement. Pour donner au monarque quelque satisfaction et sauver le prince, ils rendirent une sentence mitigée, entre l'absolution et la condamnation. Le roi fut engagé à faire grace, et la fit; mais, en laissant au comte les revenus, il s'empara des châteaux forts du Perche et y mit garnison. C'étoit peut-être tout ce qu'il desiroit. Avec moins de peine et sans vexations il venoit de réunir à la couronne le comté de Provence, dont à la mort du roi René avoit hérité le comte du Maine. Celui-ci le laissa, par testament au roi, au dauphin Charles et à ses successeurs, ainsi que tous les droits que la maison d'Anjou, dont il étoit le dernier mâle, avoit sur le royaume de Naples.

Le danger qu'avoit couru le comte du Perche, pour le seul dessein de se retirer en Bretagne, fit prendre au duc la résolution de se mettre en état de défense, et cependant il envoya des ambassadeurs au roi, sous prétexte de régler une fois pour toutes les droits, prétentions de juridiction, limites de terres, et autres affaires de semblable nature qui pourroient devenir la base de procédures désagréables. Mais leur véritable mission étoit de sonder les dispositions du roi relativement à la paix ou à la guerre. Louis, aussi habile que le duc, les reçut beaucoup mieux qu'ils ne s'y atten-

1481. doient, et, après avoir discuté leurs demandes, leur accorda la majeure partie de ces misères, et, sans qu'ils pussent se plaindre, les renvoya sous prétexte d'affaires plus pressées. Il employoit volontiers ces mesures dilatoires quand il craignoit de s'engager par des décisions dont la précision et la clarté ne lui laisseroient point de moyens évasifs.

1482. Malgré sa maladie, qui lui causoit des accidents qu'on traitoit d'épilepsie, il s'occupoit de réformes dans l'état. La multiplicité et la bizarrerie des coutumes attirèrent son attention; il commanda que tous les baillis, sénéchaux et autres juges fissent des recueils, tant sur les témoignages verbaux des anciens, que d'après les répertoires, formules et documents qu'on pourroit trouver, afin d'en former, s'il étoit possible, un code général. C'étoit un ordre que son père avoit déja donné. Le commerce attiroit son attention. Il y encouragea les roturiers par des priviléges, le permit aux gentilshommes et ecclésiastiques, tant par terre que par mer, à condition qu'ils ne feroient entrer leurs marchandises que sur des vaisseaux françois. Afin que notre penchant pour le luxe et la magnificence n'enrichît pas nos voisins à nos dépens, il fit venir d'Italie et de Gréce des ouvriers habiles en plusieurs arts de luxe, établit des manufactures d'étoffes de soie, d'or et d'argent. Il ne paroît pas avoir été fort affectionné aux sciences, qui en effet alors ne méritoient pas une grande estime. On a cependant, du bon roi René et de Louis, duc d'Orléans, père de Louis XII, des poésies agréables; le premier cultiva aussi la peinture avec succès. La sculpture ne fut pas indifférente à Louis XI; il commanda qu'elle ornât son tombeau, dont il donna lui-

même le dessin. Il tenta enfin d'établir l'égalité des poids et mesures dans tout le royaume; et il permit aux particuliers de se servir pour leurs correspondances des courriers qu'il envoyoit tant au-dedans qu'au-dehors pour les affaires de l'état: ainsi on lui doit le bienfait des postes. 1482.

Pendant qu'il travailloit avec activité à la prospérité intérieure du royaume, il survint un événement le plus propre à couronner d'un heureux succès ses projets sur les états de Bourgogne, qui avoient occupé sa politique pendant tout son régne. La princesse Marie, souveraine de ces états, mourut, à la suite d'une chute de cheval, d'une blessure mal soignée. Elle laissa deux enfants au berceau, un fils qui a été père de Charles-Quint, et une fille nommée Marguerite. Les liaisons que le roi avoit toujours entretenues par ses agents avec les Flamands, sur-tout avec les Gantois, lui servirent beaucoup dans cette occasion: ceux-ci avoient dans leurs murs la jeune princesse, dont ils se déclarèrent les tuteurs, au préjudice de Maximilien, qui, étranger dans les états de sa défunte épouse, s'y trouva tout d'un coup sans autorité. Au moment de la mort de Marie, le monarque couvrit de troupes ses frontières et fit des démonstrations d'hostilités. Les Gantois s'en alarmèrent ou le feignirent. Ils lui envoyèrent des ambassadeurs pour demander la paix. Louis les reçut avec la plus grande affabilité; il nomma des plénipotentiaires, qui se rendirent à Arras avec ceux des Flamands et de Maximilien. Le principal article du traité qui fut conclu portoit que Marguerite épouseroit le dauphin quand elle seroit en âge, et qu'en attendant elle seroit amenée à la cour de France pour y être élevée, ce qui fut exécuté au grand regret de Maxi-

1482. milien son père, qui s'y opposa inutilement. Les états fixèrent la dot, qui fut composée de la comté de Bourgogne ou Franche-Comté, du comté d'Artois, dont le roi étoit déja en possession par le droit des armes, et, de plus, des comtés d'Auxerrois et de Charolois. Dans cette négociation, le roi se montra très complaisant aux desirs des Flamands. Ils avoient craint les prétentions qu'il avoit d'abord signifiées sur Douay, Lille et Orchies, villes auxquelles il avoit un véritable droit de retour, à défaut d'hoirs mâles des ducs de Bourgogne, qui ne les avoient reçues qu'à cette condition. Mais le roi, connoissant l'obstination des Flamands, et craignant qu'ils ne fissent rompre une alliance avantageuse au royaume, qu'eux-mêmes avoient sollicitée, et à laquelle on n'avoit amené Maximilien que par force, cessa d'insister. Il se fit même un mérite de respecter l'intégrité de leur territoire, et ne fit de réserve à cet égard qu'autant que le mariage projeté n'auroit point d'accomplissement. Il contribua plus que Maximilien à la composition du conseil de régence que les Flamands établirent, et eut soin d'y faire dominer ses partisans.

Louis XI, à la fin de son règne, ne voyoit aucun de ses voisins capable de l'inquiéter. Il étoit tranquille du côté de l'Italie, dont les petits souverains, toujours en guerre les uns contre les autres, cultivoient son amitié pour en tirer des secours au besoin. Le duc de Sforce, dit *le Noir* ou *le More*, administrateur de Milan, occupé du projet de se rendre maître de l'état de ses neveux, dont il étoit tuteur, n'osa attenter à leur vie tant que Louis vécut. Il se contentoit d'entretenir une alliance sourde avec Ferdinand et Isabelle, qui possédoient le royaume de Naples, sur lequel Louis conservoit des

droits, acquis de la maison d'Anjou. Les déférences et les égards du roi pour le pape, tant comme souverain que comme pontife, lui assuroient Sixte IV, mécontent de Ferdinand, qui avoit quitté son alliance pour celle des Florentins. Les Génois offrirent à Louis leur souveraineté : il leur fit, dit-on, une réponse peu honorable pour eux, et malséante dans sa bouche : « Vous vous « donnez à moi, leur répondit-il, et moi je vous donne « au diable. » Si l'empereur Frédéric avoit été tenté d'armer en faveur de Maximilien son fils, Louis tenoit pour ainsi dire en laisse les rois de Bohême et de Hongrie, qu'il auroit lâchés contre l'Autrichien, comme ces limiers qu'une ligue avoit voulu autrefois découpler contre lui. De même il avoit la ressource du roi d'Ecosse contre l'Angleterre, sitôt qu'elle auroit fait mine de menacer la France ; mais ses sollicitudes, s'il en avoit de ce côté, disparurent tout-à-fait par la mort d'Edouard. Joué long-temps par Louis XI, il s'étoit plu à décorer sa fille du titre de dauphine. Quand il vit le dauphin accordé avec Marguerite, et Calais investi de tous côtés par l'acquisition que faisoit le roi de l'Artois, il se repentit de sa méprise, et songea, mais trop tard, à faire éclater son ressentiment. Il avoit résolu la guerre lorsqu'il mourut. Il ne laissa que deux fils mineurs et un frère nommé Richard, dont l'ambition présageoit à l'Angleterre des troubles qui devoient procurer le repos de la France.

1482.

Le dauphin Charles, auquel les grandeurs de Louis étoient destinées, étoit solitairement élevé dans le château d'Amboise, sous la conduite d'Anne de France, sa sœur, plus âgée que lui de treize ans, et épouse de Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu. On soupçonne le

1482. père de l'avoir séquestré du monde et confié à un petit nombre d'officiers affidés, dans la crainte que, dans un nombreux cortége, il ne se rencontrât des courtisans dont les pernicieux conseils enhardiroient le jeune prince à rendre à son père les chagrins que le fils de Charles VII avoit causés au sien. On dit que, par la même raison, il ne voulut pas qu'on l'instruisît dans les sciences, et prétendit qu'il ne lui falloit d'autre latin que cet axiome : *Qui nescit dissimulare nescit regnare.* « Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner. » Mais d'autres ont cru qu'il ne négligea pas à ce point son éducation ; qu'il composa même pour son utilité un recueil de maximes, intitulé *le Rosier des guerres*, et un abrégé de l'histoire de France.

Se sentant défaillir, il se transporta à Amboise avec une cour nombreuse, comme s'il eût voulu lui faire des adieux solennels. Il adressa au jeune prince une exhortation tendre et pathétique, dans laquelle il lui proposa pour modèle de sa conduite celle de ses ancêtres, leur valeur, leur amour pour les peuples, et leur zèle pour la religion. « Si vous voulez partager leur gloire, dit-il, « aspirez, mon fils, à leur ressembler; leur exemple « suffira pour vous apprendre ce que vous devez faire, « et le mien ce que vous devez éviter. » Il fit ensuite noblement l'aveu de ses fautes, de celles sur-tout qui avoient causé ses premiers chagrins. « Sachez, mon « fils, qu'à mon premier avénement au trône, ayant « déposé de leurs charges les officiers qui avoient di- « gnement servi l'état et le roi mon père, cette démar- « che inconsidérée a fait couler des torrents de larmes « et de sang, et a rempli mes jours d'amertume. Mon « fils, l'aveu que je vous fais ici doit vous rendre sage,

« Le feu n'est pas encore tellement éteint qu'il ne « puisse se rallumer, si par une conduite plus juste et « plus réfléchie que celle que je tins alors vous ne ras- « surez l'esprit de vos fidèles sujets. » Il lui fit ensuite promettre sous serment de se conduire dans les affaires importantes par l'avis des princes du sang et des membres de son conseil, de ne destituer aucun de ceux-ci, s'il n'étoit convaincu en justice d'avoir prévariqué. Dans cette même entrevue, en présence du futur roi, il exigea de Louis, duc d'Orléans, son gendre et premier prince du sang, la promesse de se soumettre sans réclamation aux réglements qu'il feroit pour la régence. Les deux serments furent enregistrés au parlement. Louis XI soutint avec fermeté cette scène attendrissante, et la finit en donnant au dauphin sa bénédiction. Après ce pénible effort auprès de son fils, il vint se renfermer dans son château du Plessis-lez-Tours, où il retrouva ses terreurs de la mort et toutes ses foiblesses. 1482.

On va voir et on plaindra sans doute un moribond 1483. tourmenté du desir de la vie, appelant à son secours tous les préservatifs, quels qu'ils fussent, dès qu'il les croyoit propres à suspendre le coup fatal. Dans cet espoir il écrivit un jour sérieusement au prieur de Notre-Dame de Sales : « Maistre Pierre, mon ami, je vous prie « tant que je puis que vous priez incessamment Notre- « Dame de Sales pour moi, à ce qu'il lui plaise de m'en- « voyer la fiévre quarte, car j'ai une maladie dont les « physiciens disent que je ne puis être guéri sans l'a- « voir, et quand je l'aurai, je vous le ferai savoir incon- « tinent. » Une autre fois se faisant dire une oraison à St.-Eutrope, comme le chapelain prioit selon la formule

1483. ordinaire pour la santé de l'ame et du corps : « Priez « seulement pour la santé du corps, lui dit-il, il ne faut « pas tant demander de choses à-la-fois. »

Jusqu'à la fin il fut inquiet et ombrageux. Il ne se montroit pas sans être soigné et paré plus que de coutume, afin de cacher, s'il avoit pu, les traces de sa maladie. Il affectoit de l'application aux affaires, envoyoit des ordres singuliers, faisoit des changements subits et inattendus entre les gens du conseil, les généraux et les magistrats. Quand on lui en demandoit la raison, il répondoit : « Nature se plaît à diversité » ; mais le vrai motif étoit de faire connoître au loin comme auprès qu'il gouvernoit toujours. La profonde reclusion dans laquelle il vivoit faisoit croire qu'il se passoit des choses bien extraordinaires dans ce château impénétrable, choses qu'il étoit important de dérober à la connoissance du public, comme des tortures et des exécutions secrètes. On alla jusqu'à répandre le bruit que l'on y rassembloit des enfants que l'on saignoit, et dont on lui faisoit boire le sang pour corriger l'âcreté du sien, et « autres terribles et merveilleuses médecines qu'on fai- « soit sur lui, dit une chronique ancienne. »

Ne pouvant faire lui-même des pélerinages, il en faisoit faire aux autres, mettoit en voyage les ermites, les moines, les dévots et dévotes, jusqu'aux religieuses, qu'il envoyoit aux églises et chapelles des saints les plus renommés par leurs miracles. Il se couvroit de reliques, s'en faisoit apporter non seulement de la France, mais d'Allemagne, d'Italie. « Le pape lui envoya, dit Comi- « nes, le corporal sur lequel chantoit monseigneur saint « Pierre », et lui accorda la permission de se faire appliquer de nouveau l'onction de l'huile de la Ste.-Ampoule,

que des chanoines de Reims lui apportèrent. Son goût à cet égard étoit si connu, que Bajazet II lui fit offrir toutes les reliques de Constantinople, s'il vouloit retenir en France Zizim, son frère, qui lui avoit disputé le trône, et que les chevaliers de Rhodes avoient soustrait à sa vengeance. 1483.

Louis n'eut point de repos qu'il n'eût fait venir du fond de la Calabre un ermite appelé François de Paule, du nom de la ville où il étoit né. Le pieux solitaire refusoit de quitter sa retraite et d'aller s'exposer aux yeux d'un peuple nombreux, et aux regards des courtisans. Louis eut recours au pape, qui lui ordonna ce voyage. Quand le roi le sut arrivé sur les terres de France, il lui envoya courriers sur courriers pour hâter sa marche. Lorsqu'il entra dans la chambre, le malade se jeta à ses pieds, et lui dit: « Saint homme, si vous voulez, vous « pouvez me guérir. » Le saint homme repoussa avec humilité ces marques d'une vénération presque superstitieuse. Il lui promit le secours de ses prières. Comines rend au pieux ermite ce témoignage, « qu'il n'a jamais « vu un homme vivant de si sainte vie, ni où il sembloit « mieux que le Saint-Esprit parlât par sa bouche. Ce- « pendant il n'étoit ni clerc ni lettré. » Il resta près du moribond jusqu'au dernier soupir, le consolant par des discours pleins d'onction et de lumières.

Louis avoit recommandé à ses officiers, quand ils le verroient désespéré, de l'avertir, mais sans prononcer le mot de *mort*, qu'il ne pouvoit souffrir. « Il suffira, « leur dit-il, de me dire, *Parlez peu*, j'entendrai ce que « cela signifie. » Il fut prononcé, ce terrible avis: aussitôt toutes les illusions de l'espérance s'évanouissent, et on ne voit plus que l'homme résigné et soumis, le mo-

1483. narque sage et prévoyant. Il appelle auprès de lui le sire de Beaujeu et Anne de France, sa femme, auxquels il avoit confié la tutéle de son fils et la régence du royaume; il leur donne ses dernières instructions, et envoie au dauphin, à Amboise, le chancelier et les principaux officiers de sa maison: « Allez trouver le roi, leur dit-il, « et servez-le fidélement. » Il se confessa, fit quelques dispositions pieuses, reçut les sacrements avec une grande dévotion, et mourut en prononçant souvent à haute voix: « Notre-Dame d'Embrun, ma bonne maî- « tresse, aidez-moi. »

Louis XI étoit âgé de soixante ans. Il en avoit régné vingt-deux. Charlotte de Savoie, son épouse, ne lui survécut que de quelques mois. Elle lui donna six enfants, dont trois moururent en bas âge. Il ne lui resta que Charles VIII, et deux princesses: l'aînée, Anne, mariée à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu; la seconde, Jeanne, à Louis d'Orléans, qui depuis a été Louis XII. « Charlotte, dit un historien contemporain, eut beau- « coup à souffrir des bizarreries de son époux. Il lui tint « bien mauvaise loyauté de sa personne, la laissant « toujours bien petitement accompagnée et mal acou- « trée, la plus part du temps en quelque château, tantôt « à Amboise, tantôt à Loches, où il l'alloit voir quelque- « fois, plus par desir d'avoir des enfants, que pour plai- « sir qu'il prît avec elle. Aussi, pour la grande crainte « qu'elle avoit de lui, et par autres rudesses qu'il lui fai- « soit souvent, il est bien à croire qu'elle n'avoit pas « grandes voluptés et grands passe-temps de sa compa- « gnie. » Pendant qu'il la traitoit avec cette indifférence, il prodiguoit ses caresses à de simples bourgeoises et à

des filles du peuple, dont il eut quatre filles, dont trois ont été mariées. 1483.

Il fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de Cléry. Cet homme, qui pâlissoit d'effroi au seul mot de mort, eut cependant la fermeté de prescrire lui-même la forme de son mausolée. Il ordonna qu'on le placeroit à genoux sur un carreau, habillé en chasseur, son chien à côté de lui. Il avoit envoyé au sculpteur son portrait, avec ordre qu'on ne le représentât pas dans l'état de dépérissement où sa maladie l'avoit réduit, mais comme dans sa santé la plus florissante. Louis XI s'habilloit plus que simplement, même dans les moments de représentation. A son chapeau étoit attachée une petite médaille de plomb, représentant la sainte Vierge, qu'il baisoit souvent, et sur laquelle il faisoit ses serments.

Ce prince est malheureux d'avoir eu pour historien un homme qui a vécu dans son intimité, qui fut témoin de toutes ses actions, dépositaire de ses secrètes intentions, et dont le style simple et naïf porte à ne former aucun doute sur ce qu'il a écrit. Philippe de Comines avoit été attaché d'enfance, et par habitude de famille, à la maison de Bourgogne. Il ne dit rien dans ses mémoires des causes qui l'ont déterminé à quitter Charles-le-Téméraire. Le roi l'admit dans son intimité; mais s'il s'acquit un excellent ministre, il faut avouer qu'il se donna un confident très nuisible à sa réputation. C'est par Comines que l'on a le secret des intentions de Louis XI dans ses transactions, ses projets, et toute sa conduite politique et sociale, et ce secret le montre presque entièrement dénué de fran-

1483. chise, de bonne foi, de loyauté, et des autres qualités qui caractérisent l'honnête homme.

Scipion Dupleix, dont les observations sont souvent très judicieuses, dans celles qu'il nous a laissées sur Louis XI balance assez bien ses vertus et ses vices, et indique avec impartialité les principes et les motifs des unes et des autres. « Quoique ses mœurs, dit-il, et ses « conditions soient assez connues par ce que j'en ai tou- « ché dans l'histoire de son régne, néanmoins je ne « laisserai pas de dire ici qu'il en avoit de bonnes et « mauvaises tant naturelles qu'acquises, avec tant de « mélange de bien et de mal qu'il n'en avoit aucune « bonne à perfection, ni mauvaise en l'extrémité. A « raison de quoi aussi, il ne faisoit guères d'actions « louables (si elles étoient d'importance) qu'il n'y eût « quelque chose à blâmer, ni de blâmable, que la « louange n'y eût quelque part.

« Sa magnificence envers les princes étrangers, « ajoute Dupleix, et sa libéralité et sa courtoisie en- « vers leurs ambassadeurs, ne tendant qu'à les déce- « voir eux ou leurs maîtres, néanmoins, pour le bien « de son état, pouvoient en divers sens et à divers res- « pects, recevoir et louange et blâme. La même consi- « dération se peut remarquer en toutes les actions les « plus illustres de sa vie; les meilleures desquelles « étoient fondées en apparence sur la piété, sur la jus- « tice ou sur la magnificence royale; et, en effet, ce « n'étoit que superstition, vengeance et vanité, ou tri- « cherie; et les plus blâmables, comme la dissimula- « tion, la perfidie et le parjure, étoient couvertes du « bien de l'état ou de la prudence humaine, qui per- « met (selon l'historien) de prévenir la malice des

« ennemis par leurs mêmes artifices, ou bien de leur « rendre leur change en manquant de foi et de pro- « messe à ceux qui en ont manqué les premiers, pour « en tirer avantage. » 1483.

D'ailleurs, jamais roi n'a été plus occupé des affaires de son royaume. Point de plaisir autre que celui de la chasse qu'il aimoit beaucoup. Son entretien étoit gai; il se plaisoit à railler, et ne se fâchoit pas quand on le railloit lui-même. « C'est merveille, dit encore Dupleix, « que jamais prince n'ayant été plus ambitienx, ni plus « jaloux de son autorité que celui-ci, néanmoins il fut « grandement familier aux siens, et ne mangea jamais « qu'il n'eût pour le moins sept ou huit personnes à sa « table. Passant un jour par sa cuisine, il vit un petit « garçon, nommé Etienne, qui tournoit la broche. *Com- « bien gagnes-tu?* lui dit-il. *Autant que le roi*, répondit « le jeune homme, qui ne le connoissoit pas. *Autant « que le roi*, repartit le prince étonné. *Eh! combien donc « gagne le roi? Ses dépenses*, reprit Etienne, *comme moi « les miennes.* Le roi, sur cette réponse, lui jugeant de « l'esprit, l'employa et lui fit de grands biens. » La comparaison entre un monarque et un journalier, qui chacun ne gagnent que leurs dépenses ou leur vie, rend très philosophique la réponse d'Etienne, si elle fut réfléchie.

Louis XI faisoit lui-même ses instructions aux ambassadeurs, minutoit ses dépêches, dressoit ses édits, donnoit de fréquentes audiences, entroit dans le plus grand détail pour ce qui concernoit les troupes, la marine, les finances, le commerce, punissoit sévèrement les révoltes; aussi n'en eut-il que deux importantes pendant son régne, l'une à Reims, l'autre à Bourges;

1483. et les peuples furent plus tranquilles qu'ils ne l'avoient été depuis long-temps sous ses prédécesseurs. « Tran« quilles! oui, mais, dit à la vérité l'historien Duclos, « comme les galériens sous le fouet du comite. »

Il réunit à la couronne la Provence, la Guienne, l'Anjou, le Perche, l'Artois, le duché d'Alençon, le duché de Bourgogne, les villes aliénées de la Normandie, de la Picardie et de la Champagne; il acquit le Roussillon et le Barrois, étendit et assura ses droits de suzeraineté sur la Gascogne, dont il soumit les seigneurs, et contint par des alliances forcées la Bretagne et la Flandre; il fut craint de l'empereur, redouté par les rois de Castille et d'Aragon, et recherché par les souverains d'Italie. Il se fit enfin des Suisses un rempart contre l'Allemagne, cultiva avec utilité l'amitié des rois d'Ecosse, et abolit pour toujours les prétentions de l'Angleterre sur la France.

Louis XI a forcé les grands vassaux à reconnoître la supériorité du monarque, non par de simples déférences et des hommages de cérémonie, comme ils faisoient auparavant; mais par une véritable subordination et une obéissance ponctuelle aux ordres du souverain: dans les mêmes vues, il favorisa les communes et leur donna un pouvoir suffisant pour réprimer les vexations des seigneurs. Ces changements, qui ont efficacement contribué à établir la puissance absolue des rois, lui ont fait donner le surnom de *Restaurateur de la monarchie.*

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE.